IBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
X
C
52
NAPOLI

LA VERITÉ DE LA RELIGION CATHOLIQUE,

Prouvée par l'Ecriture ſainte & par la Tradition.

Par M. DES MAHIS, *Chanoine de l'Egliſe d'Orleans, & ci-devant Miniſtre de la R. P. R.*

NOUVELLE EDITION.

Augmentée par M. G*** Avec les Réponſes aux objections des Proteſtans.

TOME PREMIER.

A PARIS,
Chez FLORENTIN DELAULNE, rue S. Jacques, à l'Empereur.

M. DCCXIII.

Avec Privilege du Roy & Approbation.

Biblioteca Nazionale V. E. III NAPOLI

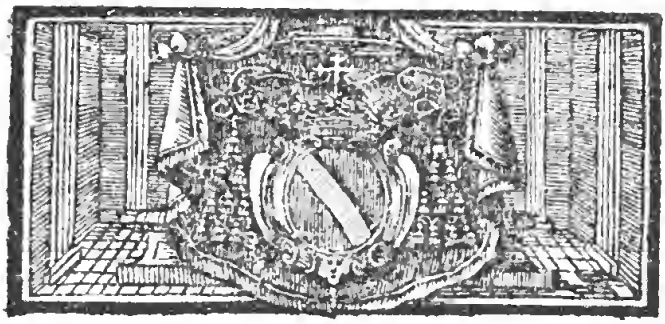

A MONSEIGNEUR

LE CARDINAL DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE

DE PARIS,

DUC ET PAIR DE FRANCE,

Commandeur des Ordres de Sa Majesté, Proviſeur de Sorbonne, & Superieur de Navarre.

ONSEIGNEUR,

Les grandes benedictions que Dieu a répanduës ſur la memoire

de feu Monſieur DES MAHIS, *& la haute reputation qu'il s'eſt acquiſe dans l'Egliſe par la ſainteté de ſa vie, m'ont fait prendre la liberté de vous offrir ſon Livre. Le profond reſpect qu'il a toûjours eu depuis ſa converſion pour le caractere Epiſcopal, & la conſideration trés-particuliere qu'il avoit pour tous les Prélats en qui il voyoit la dignité & la naiſſance ſoûtenuës par le merite & la pieté, me font croire que j'accomplis parfaitement ſes deſſeins en vous dédiant ſon Ouvrage.*

Je ſuis perſuadé, MONSEIGNEUR, *qu'il auroit reſſenti une trés-grande joye, en admirant avec toute la France, le juſte choix que le*

Roy a fait de votre Perſonne, pour l'élever au premier Siege du Royaume : Dieu lui avoit donné trop d'amour pour l'Egliſe, pour n'être pas trés-ſenſible à tout ce qui pouvoit contribuer à ſa gloire & à ſon édification.

La joye de tout le Monde Chrétien, l'approbation ſi autentique que Rome a témoignée à votre promotion, & les reſiſtances que vous avez faites, pour ne pas accepter l'Archevêché de Paris, ſont un puiſſant préjugé des ſuites heureuſes qu'on en doit attendre.

Je n'oſe en dire davantage, MONSEIGNEUR, parce que je ſçai que plus on eſt loüable, plus on craint d'être loüé ; & que ſi les ſimples Chré-

tiens doivent écouter avec peine les loüanges, les vrais Miniſtres de Jeſus-Chriſt ne peuvent les ſouffrir; encore plus touchez qu'inſtruits par l'Oracle du Saint-Eſprit, que l'on ne doit loüer perſonne pendant ſa vie.

J'eſpere, MONSEIGNEUR, que vous donnerez volontiers votre protection au Livre que j'ai l'honneur de vous preſenter; & que vous recevrez avec bonté un Ouvrage, qui peut contribuer non ſeulement à l'édification de votre cher troupeau, mais encore à celle de toute l'Egliſe. Les anciens Catholiques y apprendront à connoître parfaitement leur Religion; & les nouveaux pourront ſe confirmer aiſément dans

la Foy qu'ils ont embraſſée : les dogmes controverſez y ſont ſolidement établis, & les objections des Proteſtans y ſont clairement reſoluës par l'Ecriture ſainte.

Vos lumieres, MONSEIGNEUR, & la longue experience que la vigilance & la ſollicitude Paſtorale vous ont acquiſe, vous feront aſſez connoître la grande utilité de cet Ouvrage ; à mon égard je ne ſçaurois trop eſtimer l'avantage qu'il me procure de pouvoir vous marquer avec quels ſentimens de reſpect & de veneration je ſuis,

MONSEIGNEUR,

De Votre Eminence,

Le trés-humble & trés-obéïſſant ſerviteur, F. G. P. L.

Ce 7. Sept. 1695.

EPITAPHIUM.

HEu! jacet, à quo jacentes erecti ſunt,
Lucerna poſita ſub modio,
Fax Veritatis, victima Charitatis,
MARINUS GROSTESTE DES MAHIS:
Ex Paſtore factus ovis, & ex ove Paſtor,
S. Aug. Fecit agnos de lupis.
Pſalm. 138. Sicut tenebræ ejus, ita & lumen ejus;
Ubi enim umbram coluerat ut Saulus,
Rom. 13. 12. Ibi induit arma lucis ut Paulus.
Impugnavit quod propugnaverat: propugnavit quod impugnaverat.
S. Aug. Sine ſævitia tamen pro Veritate certavit:
Sine ſuperbia de Veritate præſumpſit.
Oravit pro iis quos redarguit atque convicit;
Diligens homines, interficiens errores.
Propriorum Parentum & Præceptorum ipſe Regenerator & Doctor.
Idem. Quos parturiit, donec formaretur in eis Chriſtus.
In ejus Scriptis Veritas patuit:
In ejus Dictis Veritas placuit:
In ejus Exemplis Veritas movit.

Tandiu felicis memoriæ, quandiu infelicis erunt alii fortunæ:
Omnem enim ſubſtantiam Chriſti viſceribus erogavit. S. Hier.
Ut ergo, vel poſt obitum, doceret ac paſceret,
Vicarios oris, & manûs Codicillos ſubſtituit,
In uſum Scholæ, in eſum Xenodochii:
Sic reverà ſibi ſuperſtes, Doctor & Paſtor,
Eo ipſo magis carus omnibus ac deſiderandus, quòd proſpexerat ne deſideraretur. Plinius.

INSIGNIS ECCLESIÆ AURELIANENSIS CANONICUS,
Immò & Canon fuit.
Dilexit decorem Domûs Domini, Pſalm. 25.
Ipſe tantæ Domûs decor!
Divitum ſtimulus, Egenorum præſidium, utrorumque ſalus: *
SANCTÆ CRUCIS Cliens, Hoſpes, Hoſtia,
Obiit die 16. Octob. An. Salutis 1694.
Ætatis 45.

* Ut inſtrumentum.

TRADUCTION

DE

L'EPITAPHE.

HELAS ! cy giſt celui qui releva les abattus,
C'eſt une lampe ſous le boiſſeau ;
Le flambeau de la Verité, & la Victime de la Charité,
MESSIRE MARIN GROSTESTE
Sieur DES MAHIS :
Qui devenu de Paſteur brebis,
& de brebis Paſteur,
Convertit les loups en agneaux.
Ses lumieres ont égalé ſes tenebres :
Car où il avoit ſuivi les ombres comme Saul.
Là il ſe revêtit des armes de lumiere comme Paul.
Il combattit ce qu'il avoit ſoûtenu, & il ſoûtint ce qu'il avoit combattu ;
Il défendit la Verité, mais ſans aigreur ;
Il ſoûtint avec éclat la Verité, mais ſans orgueil.
Il pria pour ceux qu'il reprit & qu'il convainquit,

Aimant les hommes, & haïſſant les erreurs,
Etant lui-même le Pere & le Docteur de
ſes Parens & de ſes Maîtres ;
Il les enfanta juſqu'à ce que Jeſus-Chriſt
fut formé en eux.
La Verité parut dans ſes écrits ;
La Verité plut dans ſes diſcours ;
La Verité toucha dans ſes actions.
Sa memoire ſera auſſi long-temps heureuſe
qu'il y aura des malheureux,
Puiſqu'il a donné ſon bien aux pauvres
de Jeſus-Chriſt.
Afin donc qu'il pût aprés ſa mort même
enſeigner & nourrir,
Il fonda par ſon teſtament des inſtructions
& des aumônes,
Pour l'uſage d'une Ecole, & pour l'entre-
tien d'un Hôpital ;
Et ſurvivant ainſi à lui-même, il eſt encore
Paſteur & Docteur.
Il étoit d'autant plus cheri & recherché,
qu'il faiſoit tout ſon poſſible pour
ne le pas être.

IL FUT CHANOINE DE L'EGLISE D'ORLEANS,

Et même un modele de perfection
dans ſon Chapitre.
Il aima la beauté de la Maiſon
du Seigneur,

Etant lui-même l'ornement d'une ſi grande Maiſon.
Il fut l'égnillon des riches, le ſoulagement des pauvres, & le ſecours des uns & des autres;
* *Le Client, l'Hôte & l'Hoſtie de* SAINTE CROIX:
Il mourut le 16. d'Octobre, l'an du Salut 1694. & de ſon âge le 45.

* Parce qu'il étoit Chanoine de Sainte Croix.

Approbation de Monſeigneur l'Archevêque Duc de Cambray.

J'Ai travaillé autrefois à l'inſtruction de nos Freres P. R. avec l'Auteur du Livre intitulé, *La Verité, &c.* Je n'oublierai jamais ce que j'ai vû de ſa douceur, de ſa patience, de ſon inſinuation, & de ſa modeſtie dans l'uſage de ſes talens. Il avoit appris par ſa propre experience ce qu'il en coûte pour ſortir de l'erreur, & c'eſt ce qui le rendoit ſi compatiſſant aux infirmitez de ſes Freres errans. Je retrouve avec une ſenſible conſolation dans ſon Ouvrage les caractéres aimables qui m'ont édifié dans ſa perſonne ; on voit dans ſes Ecrits un homme tout occupé du ſalut de ſes freres, qui ne mépriſe aucune difficulté, & qui ne neglige aucun moyen de guérir la prévention de ſon prochain. Il ſçavoit la doctrine des Proteſtans, comme un homme qui a été un de leurs plus éclairez Paſteurs ; & celle de l'Egliſe Catholique, comme un Docteur qui auroit été d'abord nourri dans ſon ſein. J'eſpere qu'un Ouvrage, qui a été fait avec des intentions ſi pures, ſera une ſource de benedictions pour ceux qui le liront avec

le même esprit qui l'a fait écrire. Donné à Cambray le 15. Decembre 1695.

† Fr. Arch. Duc de Cambray.

Approbation de Monseigneur l'Evêque de Meaux.

NOus avons vû le Livre intitulé, *La Verité, &c.* nous l'avons jugé digne de la pieté & de la doctrine de son Auteur, dont la vie a été l'exemple des Ministres convertis ; dont la science a servi de guide à ceux qui étoient dévoyez du troupeau ; & enfin dont la memoire est en bonne odeur à toute l'Eglise, comme une composition de parfums. Nous exhortons les Fideles à la lecture de cet Ouvrage, où ils trouveront la doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine trés-solidement établie, & les objections des Heretiques évidemment resoluës par la parole de Dieu. C'est le témoignage que nous rendons à la verité. Donné en notre Château de Germigny le 4. Novembre 1695.

† Benigne Ev. de Meaux.

Approbation de Monſeigneur l'Evêque de Belley.

NOus ſouſſignez aprés avoir lû le Livre qui a pour titre, *La verité de la Religion Catholique, prouvée par l'Ecriture ſainte*, compoſé par Monſieur des Mahis, Chanoine d'Orleans, nous n'y avons rien remarqué de contraire à la Foy Catholique, Apoſtolique & Romaine, ni aux bonnes mœurs; mais qu'il ſera trés-utile pour retirer de l'erreur les Calviniſtes: parce qu'il les combat non ſeulement par la ſainte Ecriture, qu'ils prétendent être la ſeule regle de la Foy, & encore par la Tradition, & par l'autorité du jugement de l'Egliſe, qu'il montre être auſſi avec la ſainte Ecriture la regle de la Foy; mais auſſi comme il a été de leur ſecte, il les convainc par leurs profeſſions de Foy, & par les verſions de leur Bible, qu'il fait voir y avoir changé & alteré la ſainte Ecriture, ajoûtant, ou ôtant, ou changeant le ſens aux endroits mêmes & queſtions qui étoient en controverſe entre nous & eux, & il traite le tout ſolidement & nettement. C'eſt le témoignage que nous avons crû pouvoir en donner. Fait à Paris, où les affaires

de notre Dioceſe nous ont appellé, ce 30. Decembre 1695.

† P. DU LAURENS, E. de Belley.

Approbation de Monſeigneur l'Evêque de Soiſſons.

LA lecture de ce Livre nous a infiniment édifiez, & nous nous ſommes réjoüis dans le Seigneur, en y voyant les dogmes ſacrez de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine ſi ſolidement établis. Il y regne par tout un ordre admirable; & ſans que l'on y diminuë rien de la force captieuſe des argumens des Novateurs, on les reſout avec une évidence qui ne ſouffre point de replique. On y remarque auſſi un zele plein de ſincerité & de candeur, qui donne une grande idée de la pieté de ſon Auteur: & ſans doute ainſi que les tenebres dans leſquelles l'Apôtre ſaint Paul ſe trouva enveloppé avant ſa converſion, devinrent enſuite comme un flambeau qui éclaira toute l'Egliſe; on doit eſperer de même que ce Livre ſorti de la main d'un homme qui avoit vécu avec diſtinction parmi les Heretiques, ſera trés-propre à les faire revenir de leurs égaremens,

& à les ramener dans la bonne voye. C'eſt le témoignage que nous avons crû n devoir rendre. Donné à Paris, où les ffaires de notre Dioceſe nous appellent, : 18. Decembre 1695.

† F. B. De Sillery,
Ev. de Soiſſons.

Approbation de Monſeigneur l'Evêque de Chartres.

MOnſieur des Mahis, Auteur de ce Livre, a réjoüi l'Egliſe du Ciel, & elle de la terre par la ferveur de ſa converſion. Nous l'avons vû travailler dans e Dioceſe avec grande édification, & il a répandu la bonne odeur de J. C. ar ſa doctrine & par ſon bon exemple; a fait éclater un grand zele à l'égard e ſes Freres les Nouveaux Convertis, ans toutes les occaſions qui ſe ſont prentées; il s'eſt enrichi de bonnes œures, & a achevé une grande courſe en eu d'années. Cet ouvrage intitulé, *La rité de la Religion Catholique, prouvée par Ecriture ſainte*, eſt digne de ſon ſçavoir de ſa pieté; nous le jugeons propre à pandre la Foy, & à la défendre contre s ennemis. Fait à Chartres le 21. Janer 1696.

† Paul Ev. de Chartres.

Approbation de Monſeigneur l'Evêque de Glandeves.

L'Ecriture ſainte inſpirée de Dieu, dit ſaint Paul, eſt utile pour enſeigner, pour reprendre, pour corriger, & pour inſtruire à la juſtice. C'eſt ſur cet unique fondement que l'Auteur de ce Livre a entrepris de prouver la verité de la Religion Catholique : ce qu'il a fait avec tant de methode & de ſolidité, que cet Ouvrage contribuera beaucoup à édifier l'Egliſe. En enſeignant aux Fideles les veritez de la Foy, il la fortifie, il reprend fortement les heretiques, il corrige leurs emportemens contre l'Egliſe Romaine, & les inſtruit à la juſtice, en leur prouvant par la même Ecriture, que pour être ſauvez, ils doivent être attachez à cette Egliſe, qui eſt une, ſainte, Catholique & Apoſtolique. Nous avons lû ce Livre avec une édification, & une ſatisfaction particuliere, & nous n'y avons rien trouvé qui ne ſoit conforme à la Foy & à la Doctrine orthodoxe, auſſi-bien qu'aux bonnes mœurs. En foy de quoi nous avons donné notre approbation. A Paris ce 4. Janvier 1696.

† CHARLES Ev. de Glandeves.

Approbation de Monſieur Pirot, Docteur de Sorbonne, Chancelier de l'Univerſité, & grand Vicaire de Monſeigneur le Cardinal de Noailles.

J'Ai lû le Livre de Monſieur des Mahis, & j'y ai reconnu tout le caractere de on eſprit ; la methode en eſt ſimple & amiliere, mais il y a quelque choſe de umineux qui met la verité dans un rand jour. Il connoiſſoit la force de la eligion, & il ſçavoit le foible de ceux ui l'alterent : il avoit eu le malheur d'ê- e de ce nombre ; mais Dieu lui fit la race de s'en relever lui ſeul, & preſque ns ſecours humain ; le Seigneur voulut ui-même être ſon guide, lui inſpirant e travailler en ſon particulier à ſe con- aincre de la fauſſeté d'une maxime ca- tale de l'hereſie, qui va à aneantir la eceſſité de la Tradition pour fixer la oy. Je l'ai connu avant qu'il fût encore ſez perſuadé pour entrer dans l'Egliſe, je l'ai vû de prés faire cette démarche; compte cette occaſion comme une des us heureuſes qui ſe ſoient preſentées à oi, & dont j'aye été le plus édifié; c'é- it en un temps non ſuſpect, & quel- es années avant la revocation de l'E- t de Nantes. Il ſe voyoit, en ſe faiſant

Catholique, exposé à être abandonné de sa famille & sans subsistance ; & cependant il ne voulut pas écouter ce qu'on croyoit lui pouvoir avec prudence conseiller de faire, pour trouver d'ailleurs de quoi y suppléer. Je dois ce témoignage public à sa memoire, qu'il n'hesita pas un moment à se declarer pour la verité si-tôt qu'il la reconnut ; il le fit même sans prendre aucune mesure pour ne pas manquer aprés cela du necessaire, avec une pureté d'intention, & un desintéressement au-dessus de tout ce qu'on peut s'en figurer. Je n'ai vû personne aller à Dieu de meilleure foy; on sçait quel exemple il a donné depuis par sa conduite si sainte & si uniforme, faisant par tout où il a été éclatter son zele également ardent & éclairé ; il a fort contribué à la conversion de beaucoup de personnes, qui sont presentement si Catholiques, que Dieu s'en sert pour en convertir d'autres. Il s'appliquoit aux Missions, & à l'instruction du peuple avec une ferveur incomparable, & on étoit animé à le suivre, en l'entendant parler de Dieu; tout son discours ne respiroit que charité, & étoit capable de l'inspirer. Il a fourni en peu de temps une longue carriere, au bout de laquelle on peut attendre avec une confiance chrétienne que Dieu

'a la bonté de le couronner. Il eſt à ıhaiter que le Public profite des Ecrits 'il a laiſſez. Celui-ci me paroît d'une ınde utilité, ſoit pour affermir les Ca-›liques dans la Foy, ſoit pour y attirer ıx d'entre les Heretiques qui le liront ıs prévention. En Sorbonne ce dix-tiéme Janvier 1696.

PIROT.

Approbation des Docteurs de Sorbonne.

'Illuſtre Auteur du Livre de *la Verité de la Religion Catholique, prouvée par criture ſainte*, qui s'étoit trouvé dans ſchiſme par le malheur de ſa naiſſan-, en ayant ſenti, par la miſericorde de ſus-Chriſt, l'injuſtice, a reconnu la nteté de l'Egliſe, il a apporté dans le u ſaint les enſeignes des Tribus ſepa-:s, & il a immolé ſon cœur & ſon eſ-t à la verité & au culte de ſes Peres en ntrant dans le ſein de celle qu'il n'a-it deſavoüé pour Mere, que parce 'il la croyoit criminelle. Son zele pour verité & pour le ſalut de ſes freres, l'a ligé à expliquer la Foy de l'Egliſe d'u-maniere trés-ſolide, en s'attachant in-

violablement à l'autorité de la parole de Dieu ; il développe avec une clarté merveilleuſe les queſtions les plus difficiles, & tout ce qu'il propoſe eſt invinciblement prouvé. Nous ſommes perſuadez que l'on ne peut lire cet Ouvrage avec un eſprit exempt de tout prejugé, ſans être convaincu que tout ce qui y eſt traité eſt dans la derniere évidence, & capable de détromper ceux qui auront un peu d'amour pour la verité & pour leur ſalut : Ainſi nous eſperons qu'il ſera trés-utile à la converſion des Errans & à l'inſtruction des Fideles. Fait à Paris ce 15. Janvier 1696.

L. Le Carron, Curé de S. Pierre aux Bœufs.

Leonard Chapelas, Curé de ſaint Germain l'Auxerrois.

Ad. Francelles, P. D. de la Societé de Sorbonne, Curé de ſaint Jean en Greve.

Ph. de la Coste.

J. Gilbert.

Approbation de M. Berthe, Docteur de Sorbonne, & Cenſeur Royal.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier *la Verité de la Religion Catholique prouvée par l'Ecriture.* Cet Ecrit eſt plein de bon ſens & de lumiere, propre à guerir les Proteſtans de la plus forte de leurs préventions, & à confirmer les Catholiques dans la verité de leur croyance : Il combat l'erreur par ſon principe, & la fait tomber ſous le glaive même de la parole divine, à qui ſeule elle croit devoir ſes vains triomphes. En un mot l'Auteur eſt digne du bel éloge qu'on en fait, & l'ouvrage, des glorieuſes Approbations qu'on lui a données. En Sorbonne ce 28. Mars 1713.

BERTHE,

PReface & pag. 5. lig. 7. au lieu de verité, *liſez* autorité. Eloge hiſtor. pag. xxviij. l. 4. *liſez* Il n'y a. P. 25. dern. addition *liſez* 4. 2. P. 26. troiſiéme addition *liſez* 3. Rois. P. 67. l. 9. *liſez* peu dans l'Egliſe. P. 190. l. 15. au lieu de cette penſée, *liſez* cette preſence de la grace.

II. Tome.

Page 69. ligne 15. au lieu d'intention, *liſez* prévention. P. 71. l. 7. *liſez* le ſoûtiennent. P. 75. l. 16. *liſez* puiſqu'il eſt vrai. P. 79. l. 27. *liſez* qui a été immolée à Dieu. P. 81. l. 9. *liſez* & non figurative. P. 118. l. 26. *liſez* & de la coûtume. P. 126. l. 27. *liſez* de s'approcher. P. 127. l. 4. *liſez* ſi rudes que celle que l'Apôtre. P. 216. l. 6. *liſez* une choſe. Page 240. l. 20. *liſez* qui a mis les arrhes de l'eſprit. P. 374. l. 1. *liſez* eſprit d'amour. P. 417. l. 4. *liſez* lui laiſſé.

PRE-

PREFACE.

LEs hommes ſont dans des diſpoſitions ſi differentes, que les méthodes qui ſont propres à toucher les uns, ne ſont pas toûjours utiles aux autres : c'eſt pourquoi la charité oblige d'en employer pluſieurs pour détromper nos Freres de la R. P. R.

Celle qu'on ſuit dans cet Ouvrage pourra avec la grace de Dieu ne leur être pas inutile, la plûpart d'entre eux étant trop prévenus pour pouvoir entendre parler des paſſages des Peres, parce qu'ils ne conçoivent pas de quelle importance il eſt d'y apprendre le veritable ſens dans lequel l'Ecriture a toûjours été expliquée par l'Egliſe depuis les Apôtres.

Ils ne pouvoient auſſi ſe réſoudre à conſulter l'Egliſe ſur les paſſages qui paroiſſent obſcurs & difficiles, & qu'il faut expliquer ſelon l'analogie de la Foy. Quoiqu'il ſoit évident par l'Ecriture que c'eſt à elle à leur en donner l'interpretation ; parce qu'ils ont toûjours entendu dire dans leur parti que l'Egliſe avoit erré dans les ſiecles qui ont précedé leur Réformation, & que chacun doit examiner ſi elle a une droite & une veritable intelligence de la ſainte Ecriture.

La méthode que l'on ſuit dans ce Livre, a cet avantage qu'elle eſt accommodée aux préventions dont une mauvaiſe éducation les a remplis. Ils diſent ſans ceſſe que c'eſt par la ſeule parole de Dieu qu'il faut juger des veritez de la Religion ; & on leur montre icy par cette ſeule parole, qu'ils doivent quitter leur ſchiſme & leurs erreurs pour rentrer dans

l'union & dans la foy de l'Egliſe Catholique.

On ne prétend pas neanmoins que tous les paſſages qu'on allegue ſoient convaincans ; on ſçait même les explications des Proteſtans ; & on ne nie pas que quelques-unes de celles qu'ils rapportent, ne paroiſſent d'abord s'accorder avec la lettre de la ſainte Ecriture : mais cette vûë n'a pas dû empêcher qu'on ne produiſe en faveur des veritez Catholiques tous ces textes, dont la lecture pourra être trés-avantageuſe à pluſieurs Particuliers du parti Proteſtant, s'ils en veulent lire la veritable explication ſans préjugez & ſans préventions.

Quand les Peres ont écrit contre les Heretiques de leur temps, ils ne ſe ſont pas reſtraints aux paſſages que ces Heretiques ne pouvoient concilier par aucune explication apparente avec leur doctrine : ils ont produit tous ceux qui

étoient favorables à la cauſe des Catholiques, ſans ſe mettre en peine des explications forcées de leurs Adverſaires : & les gens de bonne foy avouëront que ſi l'on avoit ſuivi la méthode des anciens Peres dans leurs diſputes, on auroit allegué ici plus de paſſages qu'on n'en trouvera pour la défenſe de nos Dogmes.

On doit remarquer ſur tout que les Peres ont ſuivi en cela la methode de JESUS-CHRIST & des Apôtres. Qu'on liſe avec attention le nouveau Teſtament, on verra que JESUS-CHRIST & les Apôtres ne ſe ſont pas reduits aux ſeuls paſſages de l'ancien Teſtament que les Juifs ne pouvoient concilier avec leur cauſe par aucune explication.

Ceux qui ont la verité de leur côté, & qui s'appuyent ſur l'autorité la plus éminente que Dieu faſſe paroître dans leur temps, ſont en droit de citer pour la prou-

ver tous les paſſages de la ſainte Ecriture qui leur ſont favorables ; & l'exercice de ce droit ne peut être ſuſpendu legitimement par les explications de leurs Adverſaires, quelque apparentes qu'elles puiſſent être. Cette verité ſuréminente que Dieu fait paroître en chaque temps marque certainement le parti de la verité. C'eſt pourquoi ceux qui la ſuivent peuvent même employer des paſſages que les circonſtances ſembleroient déterminer plûtôt à l'explication des ennemis de la verité, qu'au ſens qui favoriſe la veritable Religion. De ſorte que ceux-là ſeuls abuſent criminellement de la ſainte Ecriture, qui l'employent contre les dogmes propoſez par cette authorité éminente, ſans le témoignage de laquelle Dieu ne laiſſe jamais les hommes : ce principe eſt neceſſaire pour juſtifier les Peres ſur les citations abondantes de la ſainte Ecriture, dont leurs

diſputes ſont remplies, & même pour faire reconnoître la ſageſſe de JESUS-CHRIST & celle de ſes Apôtres ſur ce ſujet. L'on auroit pû, ſelon ce principe, multiplier les preuves tirées de la ſainte Ecriture: mais les diſpoſitions de ceux, à la guériſon deſquels l'on voudroit contribuer, nous en empêchent; il vaut mieux ſacrifier une partie de nos droits, & donner moins de lieu à des déclamations qui préjudicient toûjours beaucoup aux eſprits foibles.

On croit donc pouvoir eſperer quelque utilité de ces preuves tirées de la ſainte Ecriture, nonobſtant les efforts que les Proteſtans ont employés pour tâcher de les éluder.

Quelques-uns des Prétendus Reformez en ſeront touchez, parce qu'aprés avoir comparé ce que diſent les Catholiques ſur l'Ecriture, avec ce qu'on en dit dans leur parti, ils reconnoîtront com-

bien il eſt déraiſonnable de préferer les Explications que leurs Reformateurs ont inventées, & qui ſont ſouvent forcées, aux explications des Catholiques qui ſont trés-naturelles, & qui étoient autoriſées par toute l'Egliſe avant leur Reformation.

D'autres pourront profiter des paſſages que nous alleguons, parce qu'en voyant que la parole de Dieu eſt employée par des Chrétiens à des ſentimens ſi contraires les uns aux autres, ils apprendront que la ſageſſe & la bonté de Dieu l'obligeoient indiſpenſablement de laiſſer une autorité certaine, où les ignorans auſſi-bien que les ſçavans pûſſent découvrir avec certitude quel eſt le ſens qu'il faut ſuivre dans les veritez de la foy; & ils ſeront portez par là à ſe ſoûmettre avec reſpect à l'autorité de l'Egliſe, de laquelle leurs Peres ſe ſont ſouſtraits ſi témérairement.

Mais un des principaux uſages de cet Ouvrage, c'eſt de fournir la réponſe aux objections que les Proteſtans tirent de la ſainte Ecriture ; car rien n'arrête davantage pluſieurs d'entre eux qui ſont bien intentionnez que de certains paſſages que les Miniſtres repetent ſi ſouvent, & qu'ils propoſent comme des preuves invincibles. Il n'eſt point étrange que l'imagination des particuliers qui ont entendu toute leur vie ces déclamations, ſoit corrompuë ſur ce ſujet, & que des paſſages de la ſainte Ecriture déterminez dans leur eſprit à une certaine explication par les fauſſes interpretations de leurs Miniſtres, & par une longue habitude, leur faſſent trouver une profonde paix dans leur Religion, & leur inſpirent un zele ardent de ſouffrir plûtôt que d'en abandonner les erreurs. La charité oblige de ſecourir ces pauvres ames en mettant devant leurs yeux le ve-

ritable ſens des endroits de la ſainte Ecriture ſur leſquels ils s'aveuglent. Il s'en eſt trouvé ſouvent pluſieurs de bonne foy qui étoient veritablement touchez, ou par les preuves invincibles que fourniſſent aux Catholiques les differentes branches de la queſtion générale de l'Egliſe, ou par le témoignage des Peres, ou par d'autres vûës, & qui étoient neanmoins retenus par les paſſages de la parole Dieu, que les Miniſtres accumulent dans leurs diſcours & dans leurs livres contre la Religion Catholique. Il étoit donc neceſſaire que ces perſonnes trouvaſſent un ouvrage dans lequel ils vîſſent les explications que les Catholiques rapportent pour répondre aux paſſages qu'on leur objecte; & c'eſt principalement en leur faveur que ces inſtructions ont été compoſées.

L'on n'a pû ſe réſoudre à l'examen de tous les textes que les Mi-

niſtres produiſent contre nous ; ce n'eſt pas ſeulement à cauſe de l'étenduë exceſſive qu'eût cauſé dans cet écrit un tel examen : c'eſt principalement à cauſe du peu de rapport qu'ont viſiblement pluſieurs de ces Textes avec les ſujets auſquels ils ſont employez. Qu'on regarde tous les paſſages qui ſont cottez à la marge de la Confeſſion de Foy des Proteſtans, ou ceux que M. Drelincourt a ramaſſez dans ſon Abregé des Controverſes, on verra que la plûpart n'ont pas même un rapport apparent avec les dogmes pour leſquels ils ſont citez, pour ne pas dire (ce qui eſt trés-veritable) qu'ils y ſont quelquefois contraires. Une telle accumulation ſeroit à peine ſupportable dans des perſonnes qui combattroient à l'abri de la verité & de cette autorité éminente dont nous avons parlé. On ne trouvera point dans ces inſtructions cet excés que nous blâ-

mons ; il n'y a que les Proteſtans qui oſent ramaſſer tant de paſſages alleguez viſiblement hors de leur ſens naturel, lors même qu'il s'agit des dogmes autoriſez par le témoignage du corps ſucceſſif de l'Egliſe. La ſeule conſideration de ces paſſages montre combien le ſens que les Miniſtres voudroient leur donner eſt éloigné de celui qui eſt clairement marqué par le Texte même ou par ce qui le ſuit ; & ce qui le precede. Il y auroit donc peu de bon ſens à compoſer un gros Livre pour les examiner tous.

Mais il étoit neceſſaire d'examiner entre les endroits de la ſainte Ecriture qu'on nous objecte, ceux qui ſont alleguez ordinairement avec le plus de vrai-ſemblance ; & c'eſt ce qu'on a fait dans ces inſtructions. On y découvre le veritable ſens de ces paſſages ; & comme le deſir d'être plus utile aux perſonnes de la R. P. R.

oblige de ſe renfermer dans la ſainte Ecriture, on y prouve le veritable ſens par la ſeule parole de Dieu. On eſpere que les perſonnes qui ont de la bonne foy & un peu de moderation ſe croiront obligez d'avoüer que les réponſes que nous fournit la ſainte Ecriture pour reſoudre les principales objections que les Proteſtans en tirent, ſont fort naturelles, & qu'au contraire celles dont les Proteſtans ſe ſervent pour expliquer en leur faveur les principaux paſſages que nous leur objectons, ſont trés-forcées.

Qu'on n'ait donc plus la temerité de dire que quand on parle de la ſainte Ecriture, nous nous mettons toûjours en garde comme en preſence d'un ennemi, que nous lui reprochons tantôt un défaut, tantôt un autre, & que nous ne nous en ſervons jamais pour nous défendre. Une calomnie ſi injuſte peut être reconnuë par les particuliers mêmes pour qui on a re-

cueilli dans ce petit Ouvrage les differens raiſonnemens ſur l'Ecriture, que ceux qui étudient trouvent dans les gros Livres des Catholiques. Ils verront ici qu'à demeurer dans les termes de la ſainte Ecriture, comme le veulent les Proteſtans, leurs preuves & leurs réponſes aux objections ſont trés-foibles, qu'on peut les convaincre en ſuivant leurs propres principes, quelque peu ſolides qu'ils ſoient; & que ſi les Catholiques rappellent ſi ſouvent les hommes à la queſtion de l'Egliſe, ce n'eſt pas par aucune apprehenſion de la ſainte Ecriture; mais ſeulement par l'unique deſir de conduire les Chrétiens par le chemin le plus court, le plus naturel, le plus facile & le plus autoriſé par la parole de Dieu, & de les délivrer de ces vaines ſubtilitez que les Novateurs ont toûjours trouvées quand on leur a allegué ſimplement des paſſages de la ſainte Ecriture.

Mais avant de finir cette Preface déja aſſez longue, on ne peut ſe diſpenſer de prouver par un exemple trés-ſenſible que les P. R. abuſent de la parole de Dieu, & qu'ils expliquent trés-mal les paſſages qu'ils citent pour ſe confirmer dans leurs anciennes préventions. On ſe ſouvient encore fort diſtinctement que pluſieurs perſonnes aſſemblées dans le Bas-Poitou, dans le temps que le Roi y faiſoit faire des Miſſions, liſoient enſemble la parole de Dieu; la perſonne qui les étoit allé voir, leur ayant demandé avec beaucoup de douceur quelle étoit leur lecture, & les ayant priez de la lui communiquer afin de s'édifier avec eux : ils lui répondirent d'abord : Ha Monſieur, nous ſommes tous conſolés, car nous liſons dans l'Evangile tout ce qui nous eſt arrivé. Faites-m'en part, je vous en prie, leur dit la perſonne : alors celui qui liſoit l'Evangile dit : C'eſt le 24. chapitre de S. Matthieu

dans lequel les Disciples de Jesus-Christ lui ayant fait remarquer la grandeur & la beauté du Temple, leur dit : Je vous dis en verité qu'il sera tellement détruit qu'il n'y restera pas pierre sur pierre. Voila, Monsieur, dirent ces personnes, notre consolation ; voila la prédiction de la demolition de notre Temple, & des persecutions qu'on nous a faites. Mais la personne leur ayant repliqué doucement que le Temple dont J. C. parloit dans S. Matthieu, étoit ce beau Temple de Jerusalem que ses Disciples regardoient avec admiration ; & qu'à l'égard des peines que des soldats avides & sans religion pouvoient leur faire, malgré l'attention & les défenses de Monsieur l'Intendant, ils n'avoient qu'à s'adresser à leur Evêque qui étoit feu Monsieur de Barillon, si digne de l'Episcopat par sa douceur & par toutes ses autres qualitez admirables. Ils répondirent d'abord avec beau-

coup de chaleur : Quoi ! Monſieur, vous n'avez pas vû notre Temple ? il étoit trés-beau & trés-bien bâti ; à l'égard de nos plaintes, on ne les écouteroit point quand nous en ferions. Je ne ſçai ſi l'on doutera de la verité de ce fait que l'on rapporte devant Dieu, & il ſçait que la perſonne ne ment point ; mais on ſoûtient qu'elle eſt un ſuite neceſſaire de leur principe ſur la parole de Dieu, puiſqu'ils laiſſent la liberté à chaque particulier de l'interpreter ſelon les ſentimens qui lui ſont inſpirez.

L'on a inſiſté beaucoup davantage ſur la Queſtion de l'Egliſe & ſur celle de la ſainte Euchariſtie, que ſur les autres On en voit aiſément la raiſon ; ce ſont-là les matieres les plus importantes, ſoit en elles-mêmes, ſoit par rapport aux diſpoſitions de ceux de la R. P. R. D'ailleurs il eſt certain que ce ſont celles ſur leſquelles la parole de Dieu fournit le plus de lu-

mieres. On a donc crû qu'il falloit diviſer cet Ouvrage en trois parties : la premiere explique la Queſtion de l'Egliſe, la ſeconde traite la matiere de l'Euchariſtie, & la troiſiéme comprend les autres Controverſes particulieres.

Comme la premiere Edition avoit été ſouvent interrompûë, & par conſequent les perſonnes qui la corrigeoient ayant été obligées de s'appliquer à d'autres Ouvrages ; on continua à l'imprimer ſans ſe mettre beaucoup en peine de conſulter ceux qui y avoient la principale part, ce qui a été la cauſe qu'il s'y gliſſa une grande quantité de fautes conſiderables que l'on voulut mettre dans un Errata; mais on ſe ſouvient fort bien que cette propoſition fut alors rejettée. Ainſi l'on a crû preſentement qu'il étoit de l'utilité du Public de les corriger dans le corps de l'Ouvrage, parce qu'il y a peu de perſonnes qui prennent la peine de lire l'Er-

rata ; de plus on a encore ajoûté pluſieurs autres paſſages de l'Ecriture, & des Chapitres entiers dans cette nouvelle Edition, comme il ſera facile au Lecteur de le reconnoître ; de ſorte que ſi la premiere Edition a été toute debitée dans peu de temps, l'on ne doute point que cette ſeconde ne le ſoit encore davantage. On croit devoir avertir ici le Public que le nouveau Cenſeur de M. le Chancelier a relû cet Ouvrage avec une application digne de loüange & de reconnoiſſance. Il eſt bon d'avertir encore qu'on donnera la ſuite de cet Ouvrage prouvé par la Tradition des Peres des ſix premiers ſiecles ; ce qui fera un Traité complet dans ce genre d'inſtruction qui ſera utile à tout le monde.

Nous ſupplions le Pere des lumieres de vouloir répandre ſes benedictions ſpirituelles ſur tous ceux qui liront cet Ouvrage ; afin qu'ils puiſſent d'abord embraſſer la verité aprés l'avoir connuë.

AVERTISSEMENT.

L'On auroit pû donner au Public l'Eloge de feu Monſieur des Mahis beaucoup plus étendu qu'il n'eſt icy, ſi l'on y avoit voulu joindre toutes les Lettres de pieté & d'édification qu'il a écrites pendant ſa vie ; mais outre la longueur que l'on a apprehendée, il a fallu encore retrancher pluſieurs choſes qui étoient à ſa loüange, pour épargner la modeſtie de ſes parens qui ont eu aſſez de peine à conſentir à l'impreſſion de cet Eloge hiſtorique. Ils auroient même enſeveli dans les tenebres ſon Ouvrage par des ſentimens d'humilité, ſi l'on ne les eût ſollicitez à vouloir en permettre l'impreſſion pour le bien de tant de perſonnes qui en ſeront trés-édifiées. Il ne faut pas douter qu'il n'eût paru avec beaucoup plus de force & de politeſſe, ſi le Seigneur avoit donné à l'Auteur tout le temps neceſſaire pour cette ſainte en-

treprise. Quoique le ſtile en ſoit fort ſimple, il y regne par tout un caractere de pieté & une tres-grande clarté qui le feront eſtimer par toutes les perſonnes intelligentes & qui le rendront trés-utile aux eſprits les plus groſſiers.

ELOGE HISTORIQUE

DE MONSIEUR

DES MAHIS,

CHANOINE D'ORLEANS.

LA conduite de Dieu ſur feu M. des Mahis eſt ſi admirable, & les miſericordes qu'il lui a faites dans ſa converſion, dans la ſuite de ſa vie, & dans ſa mort, m'ont paru ſi ſingulieres, que j'ai crû devoir laiſſer par écrit ce qui en eſt venu à ma connoiſſance, afin que la gloire en ſoit donnée à Dieu qui a daigné faire éclater ſur cette Ame ſon infinie bonté & la puiſſance de ſa grace, & que l'Egliſe en ſoit édifiée dans le temps à venir comme elle l'a été dans ſes dernieres années.

Meſſire MARIN GROSTESTE, Seigneur DES MAHIS, étoit né à Paris le 22e. jour de Decembre l'an mil ſix cens quarante-neuf, & avoit pour Pere & pour Mere Monſieur & Mademoiſelle Groſteſte de la Buffiere, perſonnes dont l'honnêteté & la probité avoient acquis à leur Famille une grande conſideration dans le monde, & ſur tout parmi Meſſieurs du Conſiſtoire de Charenton.

M. des Mahis ſuça avec le lait la Religion de Calvin, & ſes Parens lui communiquerent parmi beaucoup de bonnes qualitez le malheureux zele du Calviniſme, par lequel il fut avec le temps pouſſé au Miniſtere, qu'il exerça pluſieurs années à Bionne où étoit le Temple des Calviniſtes d'Orleans avec l'approbation de tous ceux de ſa Communion.

Dieu qui vouloit ſe ſervir de lui un jour dans le veritable Miniſtere, permit qu'il conſervât dans celui-là ſa liberté entiere en ne ſe jettant point dans les liens du Mariage.

Dégagé de l'embarras d'un ménage, il ſe donnoit tout entier à ſon emploi; & ſon zele, ſa douceur, ſa modeſtie, ſon application, l'air de pieté dont il accompagnoit ſes fonctions, lui acquirent bien-tôt la confiance des principaux

du parti, & ſur tout des perſonnes qui y faiſoient profeſſion d'une vie plus interieure & plus ſpirituelle.

Ces perſonnes s'ouvroient à lui de tout ce qui ſe paſſoit de plus ſecret dans leur cœur : & depuis ſa converſion il a renvoyé à quelques-unes, avec beaucoup de fidelité, des marques de la confiance qu'elles avoient euë en lui pour les affaires de leur conſcience.

Dieu cependant regardoit d'un œil de compaſſion ces temps d'ignorance ; & lors que le moment, qu'il avoit choiſi pour lui découvrir ſa verité, s'approchoit, il commença à troubler le malheureux repos dont il joüiſſoit ſur la foy de ſes Peres. Car il vivoit comme beaucoup d'autres, dans une Religion qu'il n'avoit gueres examinée, croyant n'avoir autre choſe à faire que d'y affermir ceux dont on l'avoit fait Paſteur.

Ce fut un an & demi ou deux ans avant ſa converſion que ce trouble ſalutaire commença à ſe former dans ſon eſprit. Il le dépeint lui-même en peu de mots dans un Recit abregé qu'il fit pour un Abbé de grand merite, à qui ſon zele pour l'avancement de la Foy, & ſon grand amour pour l'Egliſe l'avoient fait deſirer. Il y parle en tierce perſonne.

Le Sieur des Mahis, dit-il lui-même, «

» Miniſtre d'Orleans, ſentit un an & demi ou deux ans avant ſa converſion que le principe des Proteſtans qui les attache à la ſainte Ecriture ſeule, & fait dépendre cette Ecriture du raiſonnement de chacun qui la lit, portoit à de grandes erreurs, & à d'horribles diviſions ; Dieu lui fit la grace de connoître en même tems le reſpect qu'on devoit à l'autorité de la Tradition publique de l'Egliſe qui lui paroiſſoit le ſeul moyen de connoître avec certitude la divinité des Livres ſacrez. Cependant une reſiſtance trés-criminelle aux mouvemens de la grace de Dieu ne lui permettoit pas de trouver de repos dans les diſtractions où il avoit le malheur d'en chercher. Ses doutes ſur la Religion ſe preſentoient vivement à ſon eſprit dans les converſations le ſoir & le matin. Ils s'augmentoient par la foibleſſe qu'il remarquoit dans les diſcours des habiles Miniſtres qu'il mettoit ſur ces matieres, dans les lettres de ceux à qui il en écrivoit, & dans les livres de leurs Auteurs. Cet état l'obligeoit d'éviter les viſites qu'il rendoit auparavant aux particuliers de ſa Religion, & de ne leur parler en public que de morale. Il ſe découvrit à l'un des Miniſtres convertis depuis en Anjou, à qui Dieu fit la grace d'inſpirer

les

les mêmes doutes : & ils reſolurent enſemble de communiquer leurs difficultez, chacun de leur côté, aux plus habiles Miniſtres, & de ſe mander l'un à l'autre le ſuccés de cet examen. Le Sieur des Mahis quitta dans cette vûë les fonctions de ſa Charge, & vint à Paris chez ſes Parens. Il y confera avec pluſieurs Miniſtres durant cinq ou ſix mois ; mais cet examen ne ſervit qu'à confirmer ſes doutes.

Le Sieur Gilly, Miniſtre en Anjou, y engagea un autre Miniſtre de ſes amis qui s'eſt converti avec lui ; & ils remarquoient bien que les Miniſtres à qui ils propoſoient leurs difficultez, ne pouvoient y répondre. Le Sieur des Mahis reconnut la même foibleſſe dans ceux qu'il vit à Paris. Chacun de ceux qui les entretenoient avoient de differens principes ; & il n'y en avoit aucun qui qui leur dît rien de ſolide.

Enfin ils ſe reſolurent, avec la grace de Dieu, de renoncer aux conſiderations charnelles qui leur avoient fait bien de la peine au milieu de leurs doutes, & ſe declarerent, chacun de ſon côté, entre les mains de leur Evêque, qu'ils regardoient comme leur Superieur legitime. Cette converſion a eu, par la grace de Dieu, quelques ſuccés. Ceux qui s'é-

„ toient convertis, ont été confirmez
„ par cet exemple. Pluſieurs ſe ſont
» crûs obligez par là de les écouter, &
» ſe ſont faits Catholiques ; & ceux qui
» ſont opiniâtres ont commencé à croire
» qu'il étoit poſſible de quitter leur Reli-
» gion par des vûës de conſcience. Les
» perſonnes à qui leur zele a fait ſouhai-
» ter des nouvelles de cette affaire, ſont
» priez d'en recommander les ſuites à
» Dieu pour le bien particulier de ceux
» qu'il a convertis, & pour celui des per-
» ſonnes à qui Dieu n'a pas encore fait
» cette grace.

Ils s'expliqua encore plus au long dans une Lettre à un de ſes Amis, du principal motif de ſa converſion, deux ans depuis. " C'eſt, dit-il, ſur la matie-
Lettre de l'11. d'Août. 1685 » re de la regle de la Foy, que Dieu m'a
» touché. J'ai ſur cela trois vûës princi-
» pales ; la premiere, c'eſt que les Catho-
» liques ſeuls ont ſur cette matiere une
» certitude raiſonnable. La ſeconde, qu'ils
» propoſent ſeuls une voye accommodée
» à la capacité de tous. La troiſiéme eſt,
» qu'ils propoſent ſeuls la voye dont Dieu
» s'eſt ſervi depuis le commencement du
» monde juſqu'à preſent.

» Dans la premiere, je voudrois mon-
» trer ſur tout combien le bon ſens obli-
» ge de reſpecter la Tradition publique ;

combien cette voye ſi autoriſée donne « d'avantage aux Catholiques ; que ce « n'eſt que ſelon leurs principes qu'il eſt « raiſonnable de dire que l'Ecriture eſt di- « vine, qu'elle eſt claire, qu'on en peut ti- « rer des preuves, qu'il eſt utile de la lire, « qu'elle eſt parfaite ; que rien de tout ce- « la n'eſt vrai ſelon les principes des Pro- « teſtans qui ſe font une gloire de n'avoir « point de préjugez, ou du moins de n'en « avoir point de certains quand ils appro- « chent de ce Livre ſacré. Là je voudrois « diſtinguer les differentes ſortes d'évi- « dence, débroüiller les équivoques per- « petuelles qui ſont dans cette expreſſion : « *Ceci eſt clair dans la ſainte Ecriture*, & « qui empêchent ceux des Miniſtres qui « ont de la bonne foy d'en pouvoir pro- « fiter ; tirer la plûpart de mes regles des « choſes qui ſe remarquent dans les con- « verſations, & dont les plus ſimples con- « viennent, & montrer au doigt que c'eſt « ſur les Heretiques que retombent tou- « tes les accuſations de mépris & de *con- « torſion* des ſaintes Ecritures. C'eſt-là « une matiere inépuiſable à cauſe des « exemples ; mais je me ſuis imaginé « qu'elle ſeroit d'une grande utilité. «

Dans la ſeconde, je voudrois montrer « comment, dans l'Egliſe Catholique, « chacun peut connoître la neceſſité de «

„ juger par ſoumiſſion à l'autorité, diſcer-
„ ner l'autorité à laquelle il ſe doit ſou-
„ mettre ; apprendre ce que cette autori-
„ té a déterminé. Là je parlerois du reſ-
„ pect naturel pour la Tradition publi-
„ que ; je traiterois un peu au long la dif-
„ ficulté que les Miniſtres relevent aujour-
„ d'hui ſi fort à l'égard de la peine que peu-
„ vent avoir les particuliers à connoître
„ l'Egliſe, qu'ils oſent comparer à celle
„ de juger en détail de la verité des dog-
„ mes. 2. Je montrerois combien la R.
„ P. R. m'a fait de peine en cet endroit,
„ en expoſant les difficultez par leſquelles
„ on doit paſſer pour juger par cette voye,
„ & je tâcherois de ne pas inſiſter ſur les
„ choſes que M. Nicole a ſi parfaitement
„ traitées.

„ Dans la troiſiéme, je voudrois mon-
„ trer que la regle de la Foy que propo-
„ ſent les Catholiques, eſt celle que Dieu
„ a ſuivie depuis le commencement du
„ monde, & que celle que propoſent les
„ P. R. eſt une voye par laquelle il ne
„ s'eſt jamais fait aucun Chrétien.

„ Voila mes vûës generales. Je ne ſçai
„ ſi en compoſant, tout cela ne changera
„ point. C'eſt-là ce que produit ſouvent
„ la ſechereſſe de mon eſprit. Je ſuis aſ-
„ ſuré qu'en chemin faiſant je pourrois
„ faire ſentir la vanité de cent & de cent

endroits de M. Claude, & de M. Jurieu. «

Ces vûës font aiſément ſentir le peu « de juſteſſe des eſprits qui n'ont rien de « ſolide, & qui jettent de la poudre aux « yeux. Dieu a voulu me toucher par là, « afin que tous les efforts que mon opiniâ- « treté me feroit faire pour raffermir « mon cœur en liſant les meilleurs Livres « & conſultant les Docteurs pour mes an- « ciennes créances, ne ſerviſſent qu'à « m'ébranler davantage, & à rendre ce « parti entierement inſuportable à ma con- « ſcience. «

Il eſt aiſé de voir que ce que je viens de tranſcrire d'une de ſes Lettres, eſt le plan general d'un Ouvrage que ce nouveau Catholique avoit deſſein de compoſer pour juſtifier & mettre dans ſon jour le motif capital de ſa conver- ſion, dont deux de ſes Collegues avoient été ſi heureuſement touchez, & dont il eſperoit que Dieu voudroit ſe ſervir pour faire faire à d'autres une ſerieuſe refle- xion ſur l'illuſion par laquelle on les en- tretient dans l'erreur & dans le ſchiſme. Mais le changement qui arriva deux mois aprés, par la revocation de l'Edit de Nantes, lui attira tant d'occupations qui ont toûjours continué depuis, que j'ai peine à croire qu'il ait eu le temps de travailler à cet Ouvrage; car il écrivit

Cet Ouvrage a été achevé; il contient deux Tomes, mais le premier a été prêté, on ne ſçait à qui.

dès lors au même Ami qui l'avoit ſollicité de le faire, qu'il avoit été obligé de l'interrompre.

Il a cependant informé par occaſion le public des principaux motifs de ſon changement dans les deux Ecrits qui ſont imprimez, l'un des *Conſiderations ſur le ſchiſme des Proteſtans*; l'autre de *la preſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, prouvée par l'Ecriture.*

Dans le premier, page 82. repouſſant la calomnie de quelques Calviniſtes qui publioient que c'étoit le Socinianiſme qui lui avoit fait quitter leur Communion, il parle ainſi: " Si ces Meſſieurs
„ euſſent ſouhaité de bonne foy de ſça-
„ voir la veritable cauſe de ma retraite,
„ ils ſe ſeroient informez de ma conduite pendant ces deux années dernieres,
„ où j'étois fort occupé des penſées par
„ leſquelles la grace de Dieu m'a enfin
„ déterminé; on leur eût dit que ce n'eſt
„ point ſur cette matiere que je faiſois des
„ difficultez aux Miniſtres avec qui je me
„ ſuis entretenu de bouche ou par lettres,
„ & que ces converſations & les lettres
„ rouloient entierement ſur des objections
„ contre le principe des Proteſtans, & en
„ faveur de celui des Catholiques. Lors
„ que je ne me ſentis plus en état de con-
„ tenir au dedans de moi les agitations

qui cauſoient mes vûës ſur la foibleſſe « de votre Religion, j'allai à Paris pour « découvrir mon état à ma Famille, & « conſulter à cœur ouvert les plus habiles « Miniſtres. Les deux Ecrits que j'y fis, « pour mieux montrer les raiſons qui ne « me permettoient plus d'être de leur Re- « ligion avec le repos de ma conſcience, « ſont encore entre mes mains. Quand « vous voudrez les lire, vous y verrez que « la fauſſeté du principe des Proteſtans, & « la ſolidité de celui des Catholiques, « étoient les grandes cauſes du change- « ment de mon cœur. Si ces Meſſieurs « qui m'accuſent avoient, comme il leur « étoit facile, parlé ou écrit à mes Parens, « & aux Miniſtres avec qui je conferai, on « leur eût appris que je parus convaincu : « Que l'Ecriture, le bon ſens, & l'experien- « ce de tous les ſiecles obligent de regar- « der l'autorité de l'Egliſe preſente comme « une regle certaine : ce qui eſt la choſe du « monde la plus oppoſée au Socinianiſme ; « on les eût aſſurez que je ne parus point « embaraſſé ſur l'éternelle divinité de Je- « ſus-Chriſt, & qu'au contraire j'en étois « ſi perſuadé, qu'une des principales vûës « par leſquelles je prouvois la fauſſeté du « principe des Proteſtans, étoit que ceux « qui les ſuivroient bien, ne pourroient pas « regarder cette Divinité comme un dog- «

„ me neceſſaire, & ſeroient par là dans
„ un danger évident de tomber dans l'he-
„ reſie des Sociniens, ou du moins dans
„ celle des Ariens.

Dans le ſecond Ecrit, page 92. il nous apprend que l'application de ce principe general, à la matiere particuliere de l'Euchariſtie, fut une des choſes qui ſer-
„ vit le plus à ſa converſion." Ces promeſ-
„ ſes ſi vaines des Reformateurs, & des
„ Miniſtres qui leur ont ſuccedé, de n'in-
„ ſtruire les hommes que par la parole de
„ Dieu ſur l'Euchariſtie comme ſur les au-
„ tres points, ont même contribué à me
„ faire quitter leur Communion.... On
„ ne peut aſſez déplorer ſur ce ſujet (ajoû-
„ te-t-il plus bas) l'entêtement de la So-
„ cieté qu'ils ont détachée de l'Egliſe. Il y
„ regne une eſpece d'enchantement qui
„ fait voir dans la parole de Dieu les cho-
„ ſes qui n'y ſont pas, & empêche de voir
„ celles qui y ſont. On ne ſçauroit ôter
„ de l'eſprit de ceux qui la compoſent que
„ c'eſt la crainte de n'être pas les plus
„ forts ſur cette divine parole qui nous
„ fait parler ſi ſouvent de l'autorité de
„ l'Egliſe. Deſabuſez-vous, Monſieur,
„ nous ſommes perſuadez que depuis le
„ commencement de la Geneſe juſqu'à la
„ fin de l'Apocalypſe, il n'y a pas un ſeul
„ paſſage contre nous. Si nous recom-

mandons fortement l'autorité de l'Egliſe, c'eſt parce que nous reſpectons la ſainte Ecriture elle-même, où nous trouvons cette autorité ſi clairement recommandée. C'eſt parce que nous voulons nous ſoumettre à la volonté de Dieu qui en a toûjours fait dépendre les peuples. C'eſt parce que nous craignons la colere que Dieu a toûjours marquée contre ceux qui ont prétendu entendre mieux la ſainte Ecriture que l'Egliſe, & que nous voulons être du nombre de ſes Enfans qui ont toûjours été ceux qui ſe ſont ſoûmis aux lumieres de l'Egliſe, & n'ont point voulu ſortir de ſa Communion.

Aprés tout ce que je viens de rapporter, je ne ſçai ſi on peut trouver depuis la naiſſance du Calviniſme une converſion dont toutes les circonſtances en marquent davantage la ſincerité, la bonne foy & la ſolidité, & qui ait été accompagnée ou ſuivie d'une pluſ enſible benediction de Dieu. Ce n'eſt point un homme qui ignorât ſa Religion, ni qui fût peu capable d'en juger. C'eſt un Miniſtre qui avoit beaucoup d'eſprit & de penetration, & dont les talens & les bonnes qualitez avoient tellement éclaté dans le parti, qu'on lui avoit confié un de ſes principaux poſtes en le faiſant

Miniſtre à Orleans tout jeune qu'il étoit encore. Ce n'eſt aucun dégoût perſonnel, ni aucun chagrin qui l'ait tenté ; il étoit eſtimé, reſpecté, honoré de la confiance des plus honnêtes gens de ſa Communion. Ce ne ſont point des Amis Catholiques qui l'ayent entraîné ; il n'avoit aucune liaiſon avec des Catholiques, encore moins ſa Famille ni ſes Parens : ils étoient tous Calviniſtes. M. ſon Pere étoit un des anciens de Charenton ; un de ſes Freres Miniſtre dans un lieu conſiderable ; tous les autres fortement attachez au parti. L'interêt n'a eu garde de s'y mêler : Il perdoit preſque tout en ſe retirant, & il ne fut pas long-temps aprés ſa converſion ſans reſſentir les effets de l'indignation de ſes Parens à l'égard du bien temporel. D'ailleurs, M. l'Evêque d'Orleans peut rendre témoignage, comme il le fit dès lors, que lui ayant offert ſes bons offices pour lui procurer des avantages temporels, il l'en remercia, le ſuppliant de ne ſe point employer pour lui à cet égard, parce qu'il avoit ſuffiſamment dequoi vivre, & qu'il n'en deſiroit pas davantage.

On peut encore, avec moins de couleur, l'accuſer d'avoir fait les choſes à la legere, de s'être dérobé au parti par une retraite ſubite, indeliberée, ſans

examen, ſans conſultation, ſans s'ouvrir de ſes peines à ceux qui pouvoient mettre ſa conſcience en repos. Il fit tout cela pendant deux ans. Il eut durant ſix mois des Conferences reglées à Paris chez Meſſieurs ſes Parens avec les Miniſtres de Charenton. Il en a conſulté d'autres par écrit. Il a ſouvent expoſé ſes doutes à M. Pajon ſon Collegue à Orleans, qui paſſoit pour un des plus habiles de ſa Communion, & qui étoit même en quelque façon chef de parti. Par deſſus tout cela il ſollicitoit puiſſamment durant cet examen le Pere des lumieres de l'éclairer ſur ſes doutes, & de lui découvrir la verité. Il y employa & les prieres, & les jeûnes, & les aumônes, & toutes ſortes de bonnes œuvres : juſques-là qu'aprés ſa converſion quelques-uns de ceux qui en étoient les plus mortifiez tâcherent de la décrier en publiant cette fauſſeté inſigne, qu'il s'étoit deſſeché le cerveau à force de prier & de jeûner.

Que manque-t-il donc à un changement de Religion, fait avec toutes ces précautions, pour être cenſé de bonne foi, & fait avec connoiſſance de cauſe, avec lumiere, avec conviction ? Il falloit que cette conviction fût bien puiſſante dans ſon eſprit pour l'avoir pû fai-

re paſſer, comme il fit, dans celui d'un autre Miniſtre, & par lui dans un troiſiéme, & pour porter ces deux derniers à une reſolution qui n'a point d'exemple, qui eſt de ſe declarer Catholiques en plein Synode, & d'y expoſer publiquement les raiſons & les motifs de leur changement, qui étoient les mêmes que M. des Mahis leur avoit communiquez. C'eſt ce que firent ces deux Miniſtres d'Anjou, & ce qui fut le premier fruit de la converſion de M. des Mahis, & la premiere benediction dont Dieu voulut qu'elle fût d'abord accompagnée comme d'un gage de celles qui devoient la ſuivre bien-tôt.

Ceux des Proteſtans qui ont voulu ſe perſuader que ſon changement avoit eu des motifs humains, qui ont dit qu'il n'a pas été ſincere, ou qui ont fait ſemblant de croire que le Socinianiſme l'avoit jetté dans l'Egliſe, ſe ſont fait plus de tort qu'à lui ; & tout ce qu'il y avoit d'honnêtes Gens dans la Communion qu'il a quittée, quelque chagrin qu'ils en euſſent, n'ont pû faire autre choſe que de le regretter, & de le plaindre ſelon la diſpoſition où leur creance les mettoit alors à ſon égard.

L'un deux, touché de ſon changement, demandoit un jour à un autre

d'où il pouvoit proceder, par quel jugement de Dieu il étoit arrivé ; à quoi celui-ci qui connoiſſoit la droiture de ſon cœur, & combien ſes mœurs avoient toûjours été innocentes & reglées, répondit par ces paroles de Notre-Seigneur à l'occaſion de l'aveugle né : *Neque hic peccavit, neque parentes ejus, ſed ut manifeſtentur opera Dei in illo.* " Ce n'eſt point " qu'il ait peché, ni ceux qui l'ont mis au " monde ; mais c'eſt afin que les merveil- " les de Dieu éclatent en lui. "

Pour lui il étoit ſi veritablement changé, qu'il ne paroiſſoit pas en lui la moindre trace de ſa premiere communion. Il croyoit qu'il y avoit peu de Miniſtres qui fuſſent dans leur Religion de bonne foi. Il diſoit que cette ſocieté ne meritoit pas " le nom de Religion ; mais plûtôt celui de " Faction. Enfin il étoit comme regeneré ; & il ne ſe ſouvenoit de ce qu'il avoit été hors de l'Egliſe que pour benir Dieu de lui en avoir ouvert la porte. *Demandez pour moi un eſprit de reconnoiſſance*, écrivoit-il à un de ſes Amis dans la Lettre de l'onziéme d'Août 1685. déja citée. *Que je ſerois heureux*, ajoutoit-il, *s'il m'étoit auſſi impoſſible d'aimer les moindres infidelitez que la grace de Dieu m'a rendu impoſſible la moindre approbation pour mes anciennes erreurs.*

Ce fut dans ces diſpoſitions que M. des Mahis fit ſon Abjuration à Paris entre les mains de Monſeigneur l'Evêque d'Orleans qu'il commençà dès-lors à reconnoître pour ſon Superieur legitime. Il entra dans l'Egliſe le jour que Jeſus-Chriſt étoit entré dans le Ciel : Car ce fut le jour de l'Aſcenſion du Sauveur, le 27. May 1681. Environ dans le même temps les deux Miniſtres d'Anjou firent auſſi leur déclaration en plein Synode aſſemblé à S. Calés, où le R. P. Perrée Prêtre de l'Oratoire ſe trouva de la part du Roi pour en être témoin. Ils declarerent la douleur qu'ils avoient d'avoir trompé les peuples juſques alors, la reſolution qu'ils avoient priſe d'entrer dans l'Egliſe Romaine, & les motifs de leur changement. Un Ancien du Conſiſtoire d'Angers en les entendant en fut perſuadé, un Medecin, ſa femme, & pluſieurs autres perſonnes furent auſſi deſabuſez, & tous firent leur Abjuration entre les mains de M. l'Evêque d'Angers Henri Arnauld frere du Docteur de ce nom, le jour de la Pentecoſte de la même année.

Monſieur des Mahis n'auroit pas manqué de courage pour faire ſa déclaration avec le même éclat que ſes deux Collegues, ſi l'occaſion s'en fût preſentée dans un Synode de ſa province. Il auroit pû

auſſi faire ſon Abjuration à Orleans à la vûë de ceux qu'il avoit confirmez dans l'erreur. Mais il crut, dans la ſituation où il ſe trouvoit, devoir épargner cette peine à ſes freres égarez, & à beaucoup de ſes parens qui étoient à Orleans, & les adoucir par cette marque de la conſideration qu'il avoit pour eux. *Je vous aime toûjours tendrement*, dit-il à un d'eux au commencement de ſes conſiderations ſur le ſchiſme des Proteſtans, *& vous le pouvez reconnoître en faiſant reflexion ſur toute ma conduite, ſur l'endroit que j'ai choiſi pour ma converſion*, ſur les précautions avec leſquelles j'en ai empêché la publication dans une Gazette, dont les Extraits ſe crient dans vos ruës, ſur mon abſence, ſur mon ſilence. Lorſque les premiers mouvemens ſeront paſſez, ce me ſera une grande conſolation de reparer, par mon ſejour à Orleans, les malheurs de ma vie paſſée. Je ne puis en avoir de plus grande, en attendant ce retour, que de voir par quelques lettres de mes amis qu'il y en a d'aſſez raiſonnables pour s'appliquer ſerieuſement à l'examen des raiſons de mon changement. " p. 6.

La conſolation qu'il reſſentoit de ſe voir enfant de l'Egliſe étoit beaucoup augmentée en lui dans ces commence-

mens par l'eſperance qu'il avoit d'en voir rentrer beaucoup d'autres dans ſon ſein. Il n'eut pas de peine à s'appercevoir d'abord de l'artifice dont les Miniſtres ſe ſervent communément pour retenir les peuples dans le ſchiſme, & il auroit ſouhaité que l'on eût pris des meſures efficaces pour en arrêter les mauvais effets en leur faiſant bien diſtinguer les vrais principes de la creance Catholique d'avec les faux principes des Proteſtans ; & d'avec ceux mêmes de quelques particuliers Catholiques : Les choſes que les Miniſtres imputent injuſtement à l'Egliſe Romaine d'avec celles qui lui doivent être juſtement attribuées : Les abus que tout au plus elle tolere d'avec ceux qu'on l'accuſe fauſſement d'approuver : Les opinions des particuliers que l'Egliſe ſouffre d'avec celles de l'Egliſe même, & enfin les dogmes qu'on lui impoſe d'enſeigner d'avec ceux qu'elle a définis, & à la creance deſquels elle oblige ſes enfans. C'eſt ce qui lui faiſoit écrire de Paris à Orleans peu de jours aprés ſa converſion au ſujet de celle des deux autres Miniſtres. „ Pourvû que „ l'on ait occaſion de diſtinguer les abus „ & les opinions particulieres des ſenti- „ mens qu'un Catholique eſt obligé d'em- „ braſſer, & de montrer les veritables

principes ſur leſquels on doit fonder la creance de ſes ſentimens, il y a lieu d'eſperer du ſuccés dans les perſonnes qui cherchent ſincerement leur ſalut. Il s'explique de ce moyen qu'il deſiroit dans ſa Lettre de l'onziéme d'Août 1685. avant la revocation de l'Edit de Nantes, où il parle de diverſes converſions qui s'étoient faites en pluſieurs endroits. "Il ſe fait par tout quelques converſions particulieres de temps en temps : & j'en vois quelques-uns qui voudroient que les Dragons fuſſent à leur porte, parce qu'ils ſont retenus par des conſiderations de famille & de parti plûtôt que par des vûës de conſcience..... Je ſuis perſuadé que cette ſeverité jointe aux autres Declarations auroit fait encore de beaucoup plus grands & meilleurs progrés ſi l'on eût fait préceder, pendant une année ou deux, l'obligation d'aſſiſter dans leurs temples à des inſtructions judicieuſes, douces & pathetiques qu'auroient pû faire des Eccleſiaſtiques choiſis. Cet avis n'a pas été goûté à ce que l'on m'a dit." C'étoit lui-même qui l'avoit donné.

Entre les autres útilitez de ces inſtructions elles auroient ſervi à faire connoître au peuple les veritables ſentimens de l'Egliſe. Il ſçavoit par experience com-

bien les Miniſtres impoſoient ſur cela aux ſimples & combien ils étoient ingenieux à ſe tromper eux-mêmes en cette matiere. Dans les Conferences qu'il eut à Paris avec les Miniſtres de Charenton, M. Alix l'un d'eux ne pût ſur pluſieurs points lui dire autre choſe, ſinon que ce qu'il prenoit pour un ſentiment reçû dans l'Egliſe Romaine ne l'étoit pas. Sur quoi ayant été voir M. Pirot, il l'aſſura que ces articles s'enſeignoient communément parmi nous, & que lui-même les enſeignoit en Sorbonne.

Aprés que M. des Mahis eut fait ſa profeſſion de foy entre les mains de ſon Evêque, il ſe trouva comme étranger parmi ſes plus proches parens. Il n'en recevoit que des rebuts, & on le regardoit comme la honte & l'opprobre de la famille. Et lui content de ſouffrir ces mortifications pour la foy, s'eſtima heureux d'avoir d'abord quelque choſe à offrir à Dieu pour l'expiation de ſon infidelité paſſée, & pour les malheureux ſoins qu'il avoit pris dans ſon emploi de confirmer dans l'erreur & dans le ſchiſme ceux qui étoient avec lui. Il ne ſongea depuis qu'à mener une vie chrétienne, & digne de la grace qu'il venoit de recevoir. La beauté de l'Egliſe lui gagna le cœur. Il en aima les ceremonies, les

uſages & les pratiques, diſcernant bien les abús populaires d'avec ce qui eſt de l'inſtitution des Evêques, & des coûtumes immemoriales de l'Egliſe. La Confeſſion qui fait ſouvent beaucoup de peine au nouveaux Catholiques, ne lui en faiſoit aucune. Il examinoit avec une grande ſeverité ſes moindres fautes, & il s'en accuſoit de ſi bonne foy & avec tant de douleur que ſon Confeſſeur en étoit extrêmement édifié. Pour ce qui eſt de la ſainte Communion, la maniere pleine de reſpect, de confiance & d'amour, dont il s'en approchoit étoit une preuve ſenſible de l'ardeur & de la fermeté de ſa foy ſur ce myſtere. Il y trouvoit une telle douceur & un ſi grand goût, qu'il lui ſembloit qu'il n'en falloit pas davantage pour s'aſſurer de la preſence réelle & corporelle de la chair & du ſang du Fils de Dieu incarné, & il diſoit un jour en s'entretenant avec un de ſes amis ſeul à ſeul pour faire connoître la douceur qu'il reſſentoit dans la ſainte Communion : Que ſi on pouvoit faire communier un Proteſtant encore Proteſtant, une ſeule communion lui gagneroit le cœur, & lui feroit ſentir en même temps, & l'efficace de la preſence de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & la verité de la Religion où l'on fait pro-

feſſion de la croire. C'étoit une maniere de parler qu'il ne vouloit pas que l'on prît à la lettre, & qui marque ſeulement combien Dieu lui faiſoit trouver de douceur dans celui de tous nos myſteres qui eſt particulierement l'objet du mépris & de l'horreur des Calviniſtes.

Aprés quelque ſejour à Paris depuis ſa converſion, il s'en alla à Orleans pour y gagner au moins par ſon exemple ceux qu'il avoit inſtruits & confirmez auparavant dans leurs mauvais ſentimens. Il ſe tenoit le plus qu'il pouvoit dans la retraite, recevant avec joye les occaſions que Dieu lui preſentoit d'éclairer quelques-uns de ceux qui étoient engagez dans la prétenduë Reforme : & deux ans ſe paſſerent ainſi.

Mais le Roy ayant revoqué au mois d'Octobre 1685. l'Edit de Nantes, & interdit tout autre exercice de Religion que celui de la Catholique Romaine, M. des Mahis ſe trouva obligé de ſortir de ſa retraite pour venir au ſecours de ſes freres égarez dont un grand nombre ſe convertit alors, & d'autres furent fort ébranlez. Ce fut à l'occaſion de cette abondante moiſſon qui ſe preſentoit de toutes parts, qu'ils commença à avoir quelques penſées pour l'Etat Eccleſiaſtique. „ Je ſens dans cette conjoncture,

(écrivoit-il à un Ami le 26. Novembre de cette année) quelque deſſein d'entrer dans l'Etat Eccleſiaſtique : demandez, je vous prie, à Dieu qu'il me faſſe connoître ſa volonté.

Comme on étoit perſuadé qu'il étoit un ouvrier trés-propre à l'œuvre de Dieu dans cette occaſion, on ne manqua pas de jetter les yeux ſur lui pour l'inviter au travail. Il marque dans une lettre du 26. Novembre, qu'il avoit été obligé d'interrompre malgré lui ſon Ouvrage dont j'ai rapporté ci-deſſus le plan, & qu'il étoit tellement occupé qu'il n'avoit pas un moment à lui. Une autre perſonne de grand merite & des plus appliquez à la converſion des heretiques en écrivoit en ces termes : " M. des Mahis eſt continuellement occupé à inſtruire les nouveaux Convertis, & ceux qui ſont encore dans l'hereſie. Il eſt admirable par ſa ſcience, par ſa pieté & par ſon zele.

Mais il témoignoit lui-même dans ſa Lettre du 26. qu'il n'étoit pas peu empêché à ſe déterminer au lieu auquel il devoit ſes ſoins & ſes travaux preferablement à d'autres. Les beſoins étoient grands en Xaintonge, & la moiſſon abondante. On le preſſoit d'y faire un voyage avec Meſſieurs les Abbez de Fe-

nelon, des Marets & plusieurs autres. „ D'ailleurs il semble, disoit-il, que la „ Providence m'attache plus particuliere„ ment à Orleans où M. l'Evêque s'appli„ que avec beaucoup de zele. Il a fait ve„ nir chez lui tous les Religionnaires de „ la Ville depuis le plus riche jusqu'au „ plus pauvre pour les obliger d'écouter „ des conferences publiques qu'il y faisoit „ faire.

D'un autre côté il se sentoit retenu à Paris par les liens les plus tendres de la pieté filiale. „ L'on a, dit-il, relegué „ tous les Anciens de Charenton. Mon „ Pere est de ce nombre, & je dois me „ rendre auprés de lui pour voir si dans ces „ temps-ci Dieu me veut faire la grace „ de pouvoir être mieux écouté. Il avoit „ encore un grand nombre de parens dont „ la conversion lui tenoit fort au cœur; „ & entre lesquels quelques-uns avoient „ déja embrassé la Religion Catholique de „ bonne foy, quoique la crainte y eût beau„ coup contribué. „ Un de mes plus pro„ ches parens, écrit-il dans la même Let„ tre, me disoit encore hier qu'il connois„ soit combien il eût été malheureux s'il „ fût mort avant que ces temps l'eussent „ obligé à examiner les matieres de la Re„ ligion. Il y a aussi, continuë-il, beau„ coup de mécontens que la continuation

de leur ignorance & de leurs préven- "
tions rend malheureux. Mais je ne dou- "
te point que les lumieres & la ſainteté, "
qu'un peu de ſejour dans l'Egliſe leur y "
fera voir, ne gagne le cœur de ceux-là.

Ce bon fils étoit dans une ſollicitude continuelle pour le ſalut de M. ſon Pere & de M. ſa Mere, & de toute ſa Famille. Il mettoit tout en œuvre auprés de Dieu pour obtenir la grace de leur converſion. Il n'écrivoit point à ſes amis qu'il ne leur recommandât cette affaire, & il joignoit aux inſtructions qu'il faiſoit à ſes parens aprés qu'ils lui eurent une fois prêté l'oreille, les prieres, les penitences, les aumônes, & toutes ſortes de bonnes œuvres.

Son humilité lui faiſoit attribuer à ſes propres pechez le retardement de leur converſion. " Je recommande à "Lettres de l'11. d'Août & 26. Nov. 1685. votre charité, (diſoit-il à un ami en lui écrivant) toute ma famille qui eſt toûjours dans les tenebres les plus épaiſſes..., Priez pour elle afin que, nonobſtant mes pechez, Dieu m'accorde la conſolation qu'il accorde à tant d'autres. " " " Dieu enfin écouta ſes larmes & ſes prieres, & benit tellement ſon application à leur égard qu'il eut la joye de voir M. ſon Pere, M. ſa Mere, un de Meſſieurs ſes Freres, & une grande partie de ſa

Famille rentrer dans le ſein de l'Egliſe aprés avoir renoncé de bonne foy à l'erreur & au ſchiſme.

Il n'y que Dieu ſeul qui ſçache bien de quelle joye ſon cœur fut rempli par cette converſion, & plus reſolu que jamais de lui en témoigner ſa reconnoiſſance en lui conſacrant le reſte de ſes jours par une plus grande fidelité à le ſervir, il ſongea tout de bon à faire choix d'un état où il pût lui-même ſignaler ſa fidelité. Il y avoit long-temps qu'il meditoit de ſe mettre pour cet effet dans une maiſon de retraite où il pût vacquer davantage à la priere & aux exercices de pieté, & où il pût prendre conſeil & examiner ce que Dieu demandoit de lui. Il avoit peine cependant à perdre de vûë M. ſon Pere, M. ſa Mere, & les autres de ſa Famille qui s'étoient convertis; & ceux-ci n'en avoient pas moins à conſentir qu'il s'éloignât tant ſoit peu d'eux. Mais enfin Dieu les diſpoſa à donner les mains à ſes deſirs, & ſur la fin de l'an 1686. ou au commencement de la ſuivante il entra au Seminaire de ſaint Magloire à Paris, & y prit la reſolution de ſe donner à Dieu dans l'Etat Eccleſiaſtique; il en écrivit en ces termes à une perſonne qui le lui avoit conſeillé.

» Il y a long-temps, M. que je ſoupire

aprés

aprés le moment où la grace de Dieu « m'a conduit. Enfin il a bien voulu me « détacher des diſtractions du monde & « des efforts de mes parens pour me faire « ſuivre le conſeil que vous avez eu la « charité de me donner. Je ne puis vous « dire comment j'avois reſolu de ne vous « en point remercier juſqu'à ce que je pûſ- « ſe par une ſoûmiſſion effective vous « montrer avec quel reſpect Dieu m'a fait « regarder tout ce qui me vient de votre « part. Je vous écris de S. Magloire, M... « beniſſez-en Dieu pour moi comme vous « l'avez prié. Quelle miſericorde pour « un homme, qui outre une inimitié de- « clarée, a contriſté par tant d'infidelitez « ſecretes le Saint-Eſprit dont la grace a « changé ſon cœur ſur la Religion ! Que « Dieu eſt bon à mon égard, quoique je « ne ſois pas du nombre de ceux qui ont « le cœur droit ! Admirez cette miſeri- « corde, M..... & que votre adoration « ſupplée ici aux foibleſſes de la mien- « ne.... Mon pere & ma mere, dont la « converſion eſt, graces à Dieu, plus « ſincere que celle de beaucoup d'autres « nouveaux Catholiques, m'ont permis « de faire ici une retraite juſqu'à Pâques, « & d'y entrer dans l'état Eccleſiaſtique. « Si les Superieurs de cette Maiſon le ju- « gent à propos, je ſuivrai ſur cela le pen- «

„ chant qui perſevere depuis long-temps
„ dans mon cœur. Juſqu'a preſent mon
„ deſſein n'eſt que de prendre les petits
„ Ordres. J'écouterai dans la ſuite ce que
„ Dieu me dira ſelon les occaſions : mais
„ il m'a ſemblé que, foible comme je
„ ſuis, j'avois beſoin d'un état qui me fût
„ un avertiſſement perpetuel & une eſpe-
„ ce d'étendart levé contre le monde au-
„ quel il eſt ſi facile de ſe laiſſer emporter.
„ Cela m'obligera davantage d'étudier,
„ & de faire le peu de choſe pour le ſervi-
„ ce de l'Egliſe dont on jugera que je ne
„ ſuis pas tout-à-fait incapable. Voila,
„ M.... ce qui me fait aſpirer à la porte
„ de l'état Eccleſiaſtique, perſuadé par la
„ foibleſſe de mon cœur, & la petite ca-
„ pacité de mon eſprit, encore plus que
„ par l'indignité que forme l'emploi de
„ ma vie paſſée, que Dieu ne veut pas
„ que j'aille plus loin. Ce ſont là les ſen-
„ timens qu'il me donne preſentement.
„ Mais que mes beſoins ſont grands ſur
„ ces premiers degrez même de l'état Ec-
„ cleſiaſtique ! Priez beaucoup pour moi,
„ je vous en conjure par l'interêt que vous
„ avez bien voulu prendre au bien de mon
„ ame.

„ On voit par cette Lettre que la grace operoit de plus en plus dans le cœur de ce fidele converti, & les ſentimens d'hu-

milité, de docilité, de reconnoiſſance, & d'eſtime pour l'état Eccleſiaſtique qu'il y fait paroître, font voir avec quelle pureté il entra dans la Clericature. Il ne reçut alors que la tonſure Clericale, & ſes parens ayant deſiré qu'il retournât auprés d'eux, il ſortit de ſaint Magloire plûtôt qu'il n'auroit ſouhaité. Il paroît par la Lettre où il parle de cette ſortie du Seminaire qu'il s'étoit parfaitement donné à Dieu en faiſant le premier pas de la conſecration Eccleſiaſtique, & que les veritez qui concernent la ſainteté de cet état avoient penetré ſon cœur d'une maniere qui lui inſpiroit un grand reſpect. " Que j'ai, Monſieur, de ſujet de vous remercier de toute la charité que Dieu vous inſpire pour moi ! Il m'a fait la grace d'être extrémement édifié de votre Lettre ſur l'état Eccleſiaſtique. J'y entre par la miſericorde de Dieu dans un deſſein ſincere de me conſacrer entierement à ſon ſervice, & ſans autre difficulté que de diſcerner quels ſont mes devoirs particuliers au travers de l'embarras que forme le ſentiment de mon incapacité, & les diverſes occaſions dont chacune en particulier ſemble marquer la vocation de Dieu. "Lettre du 22. d'A- 1687.

Il parloit ainſi, parce qu'il ſe trou-

voit alors partagé entre les inſtances qu'on lui faiſoit pour l'engager au travail, & d'autres obligations dont il ſe ſentoit preſſé d'ailleurs. „ Monſeigneur „ l'Evêque de Luçon, dit-il dans la mê„ me Lettre, me preſſe pour aller faire „ un tour de trois mois dans ſon Dioceſe „ où il me donnera la liberté de prêcher, „ ou de faire ſeulement des viſites particu„ lieres, comme je le ſouhaiterai, ou plû„ tôt comme je ſentirai par l'experience „ que je pourrai être le moins inutile. „ Graces à Dieu, je n'ai rien qui me re„ tienne que la crainte de n'être pas utile „ à ſa gloire, & de laiſſer par là d'autres „ devoirs qui devroient m'occuper. C'eſt „ une affaire ſur laquelle je ſouhaite de „ prier & de conſulter avant que de me „ déterminer.... J'irai en parler au P... „ demain ou aprés demain. Il a bien vou„ lu ſe charger avec charité des mouve„ mens de mon cœur, & j'ai trouvé chez „ lui de grandes lumieres. Il finit cette Lettre en demandant à l'ordinaire des prieres pour M. ſon Pere & M. ſa Mere. „ Ils s'avancent, dit-il, de plus en plus, „ & je voudrois bien que tous les autres „ fuſſent dans le même état qu'eux. Il par„ le ailleurs avec beaucoup de ſatisfaction „ de l'un de Meſſieurs ſes Freres, „ à qui Dieu, dit-il, a donné un cœur tout-à-fait Catholique.

S'il ne ſe rendit pas au deſir de M. l'Evêque de Luçon, au moins il alla en Poitou travailler dans la terre d'un Gentilhomme qui lui avoit demandé une viſite, & qui étoit ami de M. ſon Pere & de Mad. ſa Mere, & il profita de la diſpoſition où il les vit de lui permettre, & même de lui conſeiller cette viſite en conſideration de l'amitié, pour les accoûtumer peu à peu à ſe paſſer de lui. En ce même temps M. l'Evêque d'Orleans le voyant determiné à l'état Eccleſiaſtique dont il avoit pris l'habit & la Tonſure, ſongea à l'attacher à ſon Egliſe, craignant que quelque autre ne le prévint, & ne lui enlevât un ſi digne ſujet. Un Canonicat de ſa Cathedrale étant donc venu à vacquer, il le preſenta à M. des Mahis, & celui-ci croyant que cet engagement venoit de la Providence, & voyant d'ailleurs que ſes Parens n'y avoient pas d'oppoſition, il l'accepta, & en prit poſſeſſion en paſſant par Orleans pour aller chez ce Gentilhomme de Poiton.

Il y avoit dans la Paroiſſe de ce Gentilhomme quinze ou ſeize cens nouveaux Catholiques qu'il trouva aſſez bien diſpoſez. " Tous courrent, dit-il, " aux Sermons, & ils ſont même bien- " aiſes qu'on les entretienne des differends "

„ de la Religion. On peut tout dire aux
„ nouveaux Catholiques, il ne s'agit que
„ de choiſir la maniere dont on le leur dit;
„ beaucoup de douceur & de raiſons ſo-
„ lides.

Quoique le Canonicat que ſon Evêque lui avoit conferé ſans qu'il l'eût recherché en aucune maniere, ſemblât le devoit déterminer entierement, & fixer ſa vocation, il paroît neanmoins par ſa Lettre écrite le 13. Juin de cette année de chez ce Gentilhomme de Poitou, que l'amour & le beſoin qu'il croyoit avoir de la retraite le tenoient encore en ſuſ-
„ pens. „ Que j'aurois beſoin de votre
„ preſence, M..... diſoit-il! pluſieurs vûës
„ ſe preſentent en même temps, je l'a-
„ vouë, un de mes plus grands foibles eſt le
„ défaut de lumiere pour la conduite; je ne
„ ſçai que choiſir. Mon cœur eſt pour la
„ retraite; je voudrois y avoir paſſé quel-
„ ques années, cela s'accommoderoit
„ mieux à mes vûës & à mes beſoins.

Comme la terre de ce Gentilhomme étoit dans le Dioceſe de Luçon, il alla voir Monſeigneur de Luçon qui l'avoit fort deſiré, & il marque dans ſa Lettre de Juin: Que ſon petit voyage dans le Dioceſe de Luçon avoit été accompagné de quelques marques de la benedi-ction de Dieu. Il y faiſoit des inſtru-

ctions ſur les Evangiles des Dimanches que les nouveaux Catholiques écoutoient avec plaiſir, & il trouva parmi eux pluſieurs ſujets d'édification.

Ce fut au retour de ce voyage qu'on lui fit recevoir les premiers Ordres, & on le rappella même exprés pour l'obliger de les recevoir. Voici comme il en parle dans une Lettre du 21. Septembre 1687. écrite du Seminaire de ſaint Magloire où il venoit de faire pour cet effet uue retraite. J'aurois demeuré plus long temps en ce pays-là, ſi Monſeigneur d'Orleans & notre Chapitre ne m'euſſent preſſé de revenir pour me preſenter aux Ordres. On a voulu que le petit voyage que j'ai fait, ſervît à me faire diſpenſer du Seminaire & de l'interſtice : de ſorte que j'ai reçû en deux jours conſecutifs les Ordres mineurs & le Soudiaconat.

Il ne ſortit de la retraite de S. Magloire qu'avec un grand deſir de s'en procurer une plus grande & plus longue, ne ſongeant qu'à ſe rendre digne des Ordres qu'il venoit de recevoir. J'eſpere, dit-il, que Dieu me fera la grace d'aller à Orleans dans quinze jours. Je ſouhaite d'y commencer mon ſejour par une retraite d'une année dans le Seminaire, ſi j'en puis obtenir la permiſſion de Monſeigneur l'Evêque d'Orleans. Il

„ me faut former une habitude d'eſprit de
„ retraite & d'ordre dans l'emploi du
„ temps, que j'aurois de la peine à pren-
„ dre ailleurs, auſſi-bien que la connoiſ-
„ ſance des exercices de chacun des Or-
„ dres que j'ai reçûs .... afin que dans le
„ Chœur & hors du Chœur je rempliſſe
„ tous mes devoirs d'une maniere qui re-
„ pare les malheurs du paſſé devant Dieu
„ & devant les hommes.

Dieu reçût ſans doute les deſirs de ſon cœur, & eut agréable le ſacrifice de ſa volonté; mais il ne lui permit pas d'en venir ſitôt à l'exécution; car M. l'Evêque de Luçon, qui ſçavoit la grande benediction que Dieu avoit donnée à ſes travaux dans ſon premier voyage en Poitou, eut un ſi grand deſir de procurer encore ce ſecours aux nouveaux Catholiques de ſon Dioceſe, qu'il employa pour cela l'autorité du Roy, & obtint de Sa Majeſté un ordre pour faire aller M. des Mahis en Poitou, & l'arracher même au Dioceſe de Luçon. Il obéit, & ſe tranſporta cette même année dans ce Dioceſe. Mais il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il y tomba malade d'une maladie qui lui procura durant deux mois qu'elle dura, une partie de la retraite que les hommes lui avoient ravie. Aprés qu'il fut guéri, il ſe donna au tra-

vail *ſous les ordres, & le plus ſouvent même ſous les yeux de Monſeigneur de Luçon,* comme il nous l'apprend dans ſa Lettre du 12. Février 1688. *Il m'obligeoit*, dit-il, *à des converſations particulieres avec les nouveaux Convertis, & à quelques inſtructions familieres en public.* Il revint enſuite à Paris, où Dieu le conſola par le bon état où il trouva ſa famille : Je ſuis allé « à Paris, où j'ai trouvé, graces à Dieu, « que toute ma famille croiſſoit en foy & « en grace, pere, mere, frere, beau-frere, « tante, couſins germains : la miſericorde « de Dieu a mis là des exemples d'amour « pour l'Egliſe & de zele pour ſes avanta- « ges qui m'obligent envers Dieu à de « grandes loüanges. «

Mais Dieu mêloit ſa joye d'amertume ſur le retardement de la parfaite converſion des perſonnes de ſa connoiſſance : J'ai, dit-il, beaucoup de ſujet de m'af- « fliger de trouver pluſieurs perſonnes fort « oppoſées à la Religion Catholique. J'a- « dore les miſericordes & les jugemens de « Dieu. Demandez-lui, s'il vous plaît, « qu'il me faſſe la grace de remplir mes « devoirs ſur des objets ſi differens. Pour « ſe conſoler, il raconte quelques converſions qui s'étoient faites pendant ſon ſejour à Paris, & entre autres celle de Madame la Marquiſe de Crus.

On voit dans tout cela un ſi grand amour pour l'Egliſe, un zele ſi ardent pour ſa gloire, une tendreſſe ſi chrétienne pour ſa famille, une ſi continuelle application à profiter de tout, & à rendre à Dieu ſes devoirs de Religion ſur tous les differens évenemens, qu'on n'a pas de peine à reconnoître que Dieu s'étoit entiérement rendu maître de ſon cœur, & qu'il le faiſoit profiter du bien & du mal, en le portant à y adorer les conſeils aimables de ſa miſericorde, & les ordres ſeveres de ſa juſtice ſur les hommes. Il n'avoit gueres été plus de deux mois à Orleans, que M. l'Evêque de Luçon le fit demander au Roy une ſeconde fois par quelques nouveaux Catholiques de Poitou. Sa Majeſté ayant témoigné à M. l'Evêque d'Orleans qu'il le deſiroit, M. des Mahis partit au commencement du mois de May de la même année. Il étoit ſi éloigné de trouver de la ſatisfaction dans ces marques d'eſtime & de diſtinction, qu'il gemiſſoit de ſe voir arraché à une vie plus retirée, pour s'aller produire & jetter dans le travail. Il n'y avoit que la volonté de Dieu, & l'utilité de ſes freres qui le conſoloit. Ce » voyage, dit-il, ne m'accommode point, » parce qu'il me conſume un temps que » j'avois deſtiné, & qui m'étoit neceſſaire

pour l'étude. Mais on n'a conſulté ni « mes penſées, ni mes beſoins dans cette « affaire. Quelques nouveaux Catholiques « du lieu où j'étois allé ont demandé à M. « de Louvois que j'y retournaſſe. Cette dé- « marche a obligé le Roy de témoigner à « M. l'Evêque d'Orleans qu'il le ſouhai- « toit ; ainſi je ne ſuis point en état de rai- « ſonner. Il faut ſacrifier le beſoin d'étude « aux ordres de la Providence, & ne pen- « ſer qu'à faire ſon devoir dans l'endroit « où elle m'appelle. Ce m'eſt une trés- « grande conſolation d'y travailler par les « ordres, & ſous les yeux de M. de Luçon, « Prelat trés-diſtingué par ſa capacité, ſa « ſageſſe, & ſa pieté. «

Il gemit enſuite des divers obſtacles qui ſe trouvoient au progrés de la Foy Catholique, & à l'avancement des nouveaux Convertis. Ils ſont, diſoit il, ten- « tez au-dehors par les Lettres envenimées « & ſeditieuſes qu'on leur laiſſe recevoir, « & au-dedans non ſeulement par le « commerce des gens mal convertis, « avec qui ils ont toutes leurs liaiſons ; « mais encore par la negligence & l'igno- « rance de pluſieurs Eccleſiaſtiques. Je ne « vois preſque aucun lieu d'eſperer que les « veritables converſions ſe multiplient un « peu conſiderablement. Il eſt bien triſte « qu'on ait perdu l'occaſion avantageuſe «

„ qu'avoit l'Egliſe, de reduire preſque
„ tout-à-fait ce grand corps par une jonc-
„ tion ſage de petites peines & de voyes
„ d'édification accommodées à l'état de
„ leur eſprit. Dieu veuille remedier à un
„ ſi grand mal par cette puiſſance, par la-
„ quelle il peut, comme le dit S. Paul, ſe
„ ſoûmettre toutes choſes.

„ La conſolation qu'il ſe donnoit dans
„ la douleur de voir combien on avoit peu
„ ménagé les avantages de l'Egliſe, étoit
„ de jetter les yeux ſur pluſieurs exemples
„ édifians parmi les nouveaux Catholi-
„ ques, & ſur-tout de ſa famille. „ Dieu,
„ dit-il, me fait la miſericorde d'en voir
„ pluſieurs dans ma famille: mon pere &
„ ma mere s'avancent tous les jours. Leur
„ aſſiduité pour les Offices & les Sacre-
„ mens de l'Egliſe, leur a attiré l'aliena-
„ tion de pluſieurs de leurs amis mal con-
„ vertis. Ayez la bonté de les recomman-
„ der de plus en plus à Notre-Seigneur
„ Jeſus-Chriſt. Je tremble toûjours à cau-
„ ſe du mauvais air où ils vivent. Ils me
„ paroîtroient en ſûreté, s'ils étoient tout-
„ à-fait détachez des parens & des amis
„ mal convertis.

Aprés le voyage du Poitou dont il vient de parler, & qui conſuma apparemment une bonne partie du reſte de l'année 1688. il me ſemble qu'il ne fit

plus de voyage, ſinon à Paris, où il ne pouvoit ſe diſpenſer d'aller de temps en temps pour rendre à ſes parens le plus eſſentiel des devoirs de la pieté filiale, qui eſt de ſoûtenir ceux à qui on doit la vie, dans la foy & dans la pieté, lorſqu'ils ont beſoin de ce ſecours Il s'appliqua à Orleans à remplir les devoirs de ſa vocation, à profiter de ſon repos pour l'étude Eccleſiaſtique, & à prendre part aux bonnes œuvres, & à l'inſtruction des Neophytes ou des Heretiques qui ſe vouloient convertir, ſelon que la Providence lui en donnoit l'occaſion.

Il vint paſſer trois mois à Paris à peu prés en Septembre 1689. à l'inſtance de ſon pere & de ſa mere, & il ſe juſtifie d'une ſi longue abſence dans une Lettre du 15. Decembre, en ces termes : " Mon pere & ma mere m'ont obligé de venir « (à Paris) & d'y paſſer prés de trois mois. « Je croy, à cauſe de leur état & de la con- « jonćture préſente, leur devoir une com- « plaiſance, où d'autres enfans ne feroient « pas ceder les obligations d'une profeſſion « ſemblable à la mienne. Le chagrin pour- « roit avoir des contre-coups, où le prin- « cipal ſeroit intereſſé, en inclinant leur « cœur vers d'autres enfans, dont les con- « ſeils ſont moins bons que les miens. « (C'eſt-à-dire de ceux qui n'étoient pas «

» convertis;) Graces à Dieu, ils perſeve-
» rent dans leurs bonnes diſpoſitions. Mon-
» ſeigneur de Luçon voulut bien leur don-
» ner Mardi dernier la Confirmation dans
» l'Egliſe des grandes Carmelites, auſſi-
» bien qu'à pluſieurs autres nouveaux Ca-
» tholiques.

Il parle enſuite de ce qui s'étoit paſſé dans la fuite de pluſieurs, ou mal convertis, ou des Proteſtans cachez. „ Il me
» ſemble, dit-il, que l'orage de cette con-
» joncture n'a emporté que ceux qui viſi-
» blement n'étoient que de la paille; &
» que ce qui paroiſſoit avoir quelque ſoli-
» dité, eſt demeuré dans l'air. Ces fro-
» mens mêmes me paroiſſent être devenus
» meilleurs. Ainſi s'accomplit aujourd'hui
» cet oracle du Saint-Eſprit: Celui qui eſt
» juſte ſe ſanctifie, & celui qui eſt ſale ſe
» ſalit encore.

Je croy que ce fut en 1690. au mois de Decembre qu'il reçut l'Ordre de Diacre par l'impoſition des mains de Monſeigneur d'Orleans ſon Evêque, & on peut juger par ce que nous avons vû de ſes ſentimens pour la ſainteté de l'état Eccleſiaſtique, que ce fut avec des diſpoſitions trés-ſaintes qu'il reçut l'Ordre le plus proche du Sacerdoce. La perte de quelques Lettres eſt cauſe que je ne ſçay pas en particulier ce qu'il fit durant

ces deux années 1690. & 1691.

En 1692. on le preſſa d'aller prêcher à Paris l'Octave du ſaint Sacrement, dans la Paroiſſe de ſaint André des Arcs; ſes parens l'en ſollicitoient ardemment. Mais il crût devoir préferer Orleans à Paris, parce que, dit-il, c'eſt ici la Ville où pluſieurs raiſons m'obligent de conſacrer préferablement à toute autre mon petit travail. Aprés s'être acquitté de cette fonction de ſon miniſtere, il accorda à l'empreſſement de Meſſieurs ſes parens un voyage à Paris, d'où il y avoit prés d'un an qu'il étoit de retour. Lettre du 13. Juin 1692. " " " "

C'eſt à ceux qui l'ont vû appliqué à ſes devoirs dans tous les temps de ſa vie nouvelle, & qui ont été témoins du zele avec lequel il ſe donnoit à toutes les bonnes œuvres, de nous dire combien il a édifié juſqu'au dernier ſoûpir. Il étoit ouvert à tout bien, il couroit à tout, il embraſſoit tout, il ne trouvoit jamais de raiſons pour ſe diſpenſer de prêter ſon ſecours & ſon miniſtere au premier beſoin qui ſe preſentoit, ne craignant jamais de ſe déranger quand l'ordre de la Providence ſe manifeſtoit, appréhendant beaucoup de manquer à l'œuvre de Dieu, & deſirant qu'il le trouvât, en venant à lui, appliqué à ce que ſa ſainte volonté demandoit de ſon ſerviteur.

Il s'apliquoit ſinguliérement aux Ecoles de charité, qu'il conſideroit comme un des moyens les plus propres & les plus efficaces pour former de bons Chrétiens, & pour établir ſolidement le bien dans les familles.

Mais ſon œuvre favorite, & à laquelle il conſacra plus particulierement ſes ſoins, ſon miniſtere, ſon temps, ſon application & ſon bien, c'étoit la maiſon des Nouvelles Catholiques, à laquelle on m'a aſſûré qu'il donnoit tous les ans une ſomme conſiderable. Quoique d'abord il eût refuſé par un vrai deſintereſſement la penſion qu'on donne aux Miniſtres convertis, on lui perſuada dans la ſuite qu'il feroit bien de la recevoir, étant chargé d'un grand nombre de beſoins publics, & il donna encore cette penſion à la maiſon des Nouvelles Catholiques, ſelon qu'en font foy les Actes paſſez pardevant Notaire. Le bien ſpirituel qu'il y faiſoit, ſurpaſſoit encore le bien temporel, & ſa charité lui avoit inſpiré de raſſembler pluſieurs œuvres dans celle-là. Il en écrivit en ces termes à un ami environ ſix ſemaines avant ſa mort. „ Comme la maiſon des » Nouvelles Converties, dont j'ai ſoin, eſt » deſtinée à inſtruire & à preparer aux Sa- » cremens les filles qui viennent de l'he-

Le Sr. Thomas Notaire à Paris.

reſie, & qu'il ne s'en preſente pas toûjours de telles, j'y ai joint quelques autres œuvres de charité, comme on le fait dans d'autres maiſons, pour occuper les perſonnes qui reſtent toûjours, & édifier celles qui ſurviennent. Nous faiſons donc en cette maiſon deux claſſes ; l'Ecole de charité pour les pauvres filles ; & pour arrêter les grandes, on leur fait paſſer dans une chambre de travail tout le temps du jour où elles ne ſont plus dans les claſſes : & le Dimanche aprés le Service on leur fait une inſtruction publique en preſence des Meres, & on joint à cette inſtruction des Cantiques ſpirituels. Il nous faudroit, pour remplir la place de Superieure, qui eſt préſentement vacante, une perſonne qui eût aſſez de ſuperiorité d'eſprit, & d'amour de Dieu dans le cœur pour animer ces œuvres, & même peut-être y en joindre d'autres. Mais où la trouver ? Rien n'eſt plus rare. Ainſi nous paſſons le temps, perſuadez qu'il vaut mieux faire le bien imparfaitement, que de ne point travailler du tout. « Lettre du 21. Août 1694.

Un homme qui parle ainſi eſt également éloigné & de croupir dans l'oiſiveté, & de s'enfler de ſon travail. Il n'eſt pas neceſſaire de parler du zele avec lequel il s'employoit à la converſion de

ceux qu'il avoit laiſſés dans l'erreur : Paris, Orleans, le Poitou, toute la France ſçait qu'il avoit ce travail d'autant plus à cœur, qu'il croyoit que c'étoit le moyen le plus naturel de reparer le mal qu'il avoit fait, *lorſqu'il étoit aſſis dans la chaire de l'erreur.* Il n'avoit pas toûjours occaſion d'y travailler; mais il avoit toûjours le cœur plein de joye & de reconnoiſſance, quand il entendoit parler des bons ſuccés, dont Dieu beniſſoit les ſoins & l'application des autres pour la converſion de ſes freres égarez. Il s'en entretenoit avec ſes amis par lettres, pour répandre la joye de ſon cœur dans le leur, & les inviter à benir Dieu des graces & des miſericordes qu'il verſoit dans les ames de ceux qui étoient ou convertis, ou à convertir. Il commence ainſi une de ſes Lettres : „ Je voudrois bien, „ Monſieur, pouvoir vous réjoüir par quelque nouveau triomphe de la grace de „ Dieu. Car il me paroît que c'eſt pour „ vous une grande conſolation que Dieu „ répande abondamment dans ſon Egliſe „ cette grande miſericorde, de ſanctifier „ l'inſenſibilité des cœurs. Priez pour moi „ de plus en plus, afin que je participe à ce „ don celeſte. Dieu a bien voulu m'en donner quelques prémices. Il me ſemble „ que je n'ai point de joye plus grande que

Lettre du 31. Mars 1689

celle de voir proſperer les interêts de ſa « gloire, ou dans les évenemens generaux, « ou dans les perſonnes particulieres. Il « parle dans cette Lettre, & dans d'autres de la converſion de pluſieurs perſonnes, de Madame la Marquiſe de Crux, de Mademoiſelle du Perré, & de quelques autres. Pendant que j'ai été à Paris (écri- « voit-il le 12. Février 1688.) j'ai admi- « ré la puiſſance de la grace en la conver- « ſion de Madame la Marquiſe de Crux, « fille de M. de S. Martin le Conſeiller qui « eſt en Hollande. Aprés avoir fui en An- « gleterre, elle étoit revenuë ſur un paſſe- « port obtenu par M. ſon Mari. C'eſt une « Dame d'un eſprit fort penetrant. Elle « étoit auſſi fort diſtinguée parmi nous, « par ſon détachement du monde, & ſon « application aux choſes de la pieté. Dans « l'examen qu'elle a fait des matieres de « Religion, Dieu lui a fait la grace d'être « extraordinairement touchée ſur la que- « ſtion de l'Egliſe. Elle eſt entrée dans l'E- « gliſe avec une abondance de lumieres, « de zele & de joye fort extraordinaire.... « Depuis ſa converſion, qui s'eſt faite il y « a environ trois ſemaines, elle trouve un « grand goût à tous les Offices de l'Egliſe, « elle a une grande ardeur pour s'appro- « cher des Sacremens, & travaille vive- « ment à rectifier la converſion des per- «

» ſonnes auprés de qui elle a quelque vocation. Il parle ailleurs du progrés extraordinaire de la grace dans cette Dame.

La grace en faiſoit auſſi de grands dans le cœur de notre cher Chanoine; & Dieu qui vouloit le retirer bientôt de ce monde, ſembloit ſe hâter de le rendre digne de lui, en le faiſant marcher à grands pas dans la voye du Ciel.

Il parut un an avant ſa mort que Dieu s'appliquoit encore plus à le purifier par l'humilité du cœur, & par la ſouffrance du corps, par un redoublement de zele pour ſon œuvre principale, & par ſon amour pour la verité & pour l'Egliſe.

Son humilité étoit grande, & ſans affectation. Il en donne une marque dans une lettre du 13 Janvier de cette année 1694. où il paroit déterminé à ne ſe point laiſſer élever au Sacerdoce, par le ſentiment de ſon indignité. „ Je ſuis toûjours, dit-il, dans le même état à l'égard des Ordres, la parfaite incapacité » que je ſens ſur la direction, éteint en » moi tout le deſir de monter plus haut, » & je me contente d'exercer mon Ordre de Diacre en expliquant l'Evangile » en quelques occaſions. Si Dieu veut finir la langueur, ou plûtôt l'extrême delicateſſe où je me trouve depuis ma ma-

ladie, j'eſpere qu'il me fera la grace de reprendre cet exercice. "

Ce n'étoit pas ſeulement ſur cet article qu'il étoit humble. Nous avons vû, & il le marque en pluſieurs endroits, comme il attribuoit le retardement de la converſion de ſa famille, à ſes propres pechez, à la petiteſſe de ſon eſprit, & à la foibleſſe de ſon cœur. Enfin quand on le preſſoit de donner au Public les motifs de ſa converſion, en expliquant la neceſſité d'une autorité infaillible dans l'Egliſe, & les autres points qui y ſont liez, il ſe mettoit ſi bas, que ſi on ne l'eût connu d'ailleurs, & par ſes Ecrits mêmes, on l'auroit crû tout-à-fait incapable d'écrire pour le Public. " Toutes les fois, dit-il, que je veux compoſer ſur un deſſein un peu grand, je ſuis étonné de trouver tant de foibleſſe dans mon eſprit. Ma memoire ne me fournit aucune penſée, & mon eſprit eſt ſi étroit, qu'il ne ſçauroit contenir pluſieurs idées en même temps pour juger de l'ordre où il les faut mettre. J'écris, je recris; il me faut dix fois copier la même choſe. Souvent je me trouve dans une telle ſechereſſe d'imagination, que je ſuis obligé de quitter la plume. Je vous aſſure ſincerement que je doute ſi c'eſt par pareſſe, ou par incapacité, que je n'ai preſque rien "

Lettre " du 11. Août " 1685. "

„ fait encore. Dieu me faſſe la grace de
„ m'humilier veritablement en ſa preſen-
„ ce & devant mon prochain ; j'en ai beau-
„ coup de ſujets. Je ſuis trés-fâché que ce
„ ſoit dans un cœur auſſi peu accompagné
„ que le mien, que ſe trouve un grand
„ amour pour l'endroit de la Religion qui
„ me paroît le plus ſolide, & où il me ſem-
„ ble qu'un bon eſprit pourroit s'exercer
„ avec tant d'utilité.

Le ſecond moyen par lequel Dieu le purifia dans la derniere année de ſa vie, fut une grande maladie qu'il eut en 1693. Il en parle ſi ſaintement dans une Lettre du 13. Janvier 1693. qu'on voit bien par cela ſeul qu'il étoit de ceux en qui l'amour de Dieu fait toûjours mettre à profit pour ſa gloire, & pour leur ſanctification, tous les évenemens auſquels ils ont quelque part. Aprés un compliment ſur le commencement de l'année, il parle ainſi : „ Je vous y demande auſſi
» vos actions de graces pour les faveurs
» que Dieu m'a faites, & vos prieres pour
» celles dont j'ai beſoin. Outre les graces
» anciennes qui ſont ſi ſingulieres, j'en ai
» reçû de nouvelles dans une grande ma-
» ladie dont j'ai été viſité. La maladie mê-
» me m'en paroît une conſiderable. Quel
» avantage d'avoir été conduit juſqu'aux
» portes de la mort ? Il n'y a point de

meilleur moyen pour connoître & bien " sentir la vanité des choſes de cette vie, " & l'importance de ce qui peut contribuer à nous rendre bienheureux dans " l'autre. Combien y a-t-il de malades au " monde à qui Dieu ne donne pas ces ſecours ſpirituels & temporels que j'ai " trouvez dans mon mal ? Un peu de part " à cette adoration, à vos loüanges, & à " vos actions de graces pour Dieu. Je voudrois, le beniſſant auſſi foiblement que " je fais, qu'il fût loüé pour ſes miſericordes ſur moi par un grand nombre de Fideles qui le ſçavent mieux loüer. Toutes ces graces de Dieu ſont de nouveaux " motifs de me conſacrer entierement à ſa " gloire, qui me rendent vos prieres trés-neceſſaires. Ayez la charité de lui demander que je vive en homme qui a touché " le ſepulchre, & que tous mes deſirs, & " toutes mes actions ſoient propres à me " préparer pour le jour où il y faudra entrer effectivement. "

Il parle enſuite avec beaucoup de reconnoiſſance de l'amitié que lui avoient témoignée Meſſieurs ſes Parens en cette occaſion, & des bons effets que leur viſite avoit produits. " Mon pere & ma mere, dit-il, ont voulu, nonobſtant leur " extrême vieilleſſe, venir à mon ſecours " dans mon extrémité. Cette rencontre a "

„ donné occaſion à beaucoup de témoi-
„ gnages de leur foy, & même de leur reſ-
„ pect pour toutes les ceremonies de l'E-
„ gliſe.

Il ne me reſte plus qu'à marquer ici quelques traits de ſon amour pour l'Egliſe. Tous ceux qui l'ont connu, ſçavent combien il étoit tranſporté de joye dans tous les évenemens qui pouvoient contribuer à la gloire de la Religion Catholique, & il s'appliquoit avec un ſoin particulier à s'avancer lui-même par tout ce que ſon zele lui pouvoit inſpirer. Il recueillit, & fit imprimer pluſieurs Sentences de l'Ecriture & des ſaints Peres, qu'il diſtribuoit aux pauvres avec ſes aumônes corporelles. Il fit encore imprimer les Hymnes de l'Egliſe, & pluſieurs Cantiques ſpirituels pour l'édification des Fideles. Toutes ſes converſations étoient des exhortations vives, & pleines du feu dont Jeſus-Chriſt vouloit que la terre fût enflammée; il n'étoit pas moins ſenſible à tout ce qui pouvoit obſcurcir la beauté de la maiſon de Dieu. L'on m'a aſſuré qu'une des principales cauſes de ſa maladie & de ſa mort, a été la douleur extrême qu'il reſſentit ſur le malheur épouvantable où étoit tombé une perſonne de ſa connoiſſance, par ſon apoſtaſie. En effet il ſe mit d'abord au

lit

lit de la mort, aprés avoir fourni ſa carriere avec fidelité, & avoir dans peu de temps beaucoup avancé, *conſummatus in brevi, explevit tempora multa.* Il avoit par ſa fidelité & ſa grande ferveur, merité la recompenſe deſtinée par le Pere de famille aux Ouvriers qui ne vont travailler à la vigne qu'à la derniere heure. La mort qui eſt un ſujet de frayeur & de crainte pour la plûpart des Chrétiens, lui parut d'abord le terme de ſes infirmitez, la fin des miſeres de la vie, & le commencement de ſon bonheur éternel; & ce fut cette forte perſuaſion qui le fit écrier avec un tranſport extraordinaire en ſe mettant au lit : Helas, Seigneur ! ne ſera-ce pas cette fois que vous me retirerez de la terre, & de cette vallée de larmes, où mon cœur ſoûpire aprés vous: *Quàm dilecta tabernacula tua ! ô Dieu des armées, que vos tabernacles ſont aimables ! mon ame ſoûpire aprés la maiſon du Seigneur*; & Dieu qui l'avoit préparé dès l'année précedente à ce ſacrifice par la grande maladie dont j'ai parlé, & par la foibleſſe qui lui en reſta toûjours depuis, lui en envoya une autre qui fut la derniere aſperſion de cette victime.

Dès le commencement de cette maladie, il la regarda comme la derniere, & il dit dès-lors, & le repeta depuis plu-

sieurs fois, *Qu'il esperoit être plus heureux cette année que la précedente.* Ceux qui lui parlerent durant sa maladie, le trouverent toûjours dans des sentimens si chrétiens, & si détachez de la terre, qu'ils virent bien que c'étoit un fruit meur pour le Ciel, & que tous ses desirs y tendoient; il ne pensoit à autre chose: & ceux qui l'ont vû & étudié de plus prés, assurent qu'il n'a pas cessé un moment d'être occupé de Dieu, d'en parler à tous ceux qui l'approchoient, & de leur demander sans relâche qu'ils lui en parlassent. Il demanda les Sacremens, & celui même de l'Extrême-Onction avec empressement, & les reçut avec cette foy vive, ce profond respect, cette tendresse, & cette attention qu'il avoit toûjours euë depuis sa conversion pour la sainteté de nos mysteres. Avant que de recevoir le saint Viatique, il renouvella sa profession de foy; & en recevant l'Extrême-Onction, il anathematiza de nouveau toutes les erreurs de Luther & de Calvin, en general & en particulier, & témoigna la joye & la reconnoissance qu'il avoit de mourir dans le sein de l'Eglise Catholique.

Plus sa maladie augmentoit, plus on voyoit croître en lui les sentimens de pieté. Il a toûjours témoigné des desirs

ſi vifs & ſi ardens d'aller à Dieu, qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui dît qu'on faiſoit des prieres pour ſa ſanté. Il ſouffroit avec une patience vraiment chrétienne les douleurs d'une fiévre ardente & d'un violent mal de tête, qui faiſoient ſa maladie. Mais quelque vives que fuſſent ſes douleurs, elles ne l'empêchoient pas de recevoir ſes amis avec ſa douceur ordinaire : & ceux qui avoient en lui une particuliere confiance, lui demandant des avis pour la perfection de leur ame, il en donnoit de ſi propres à chacun, & ſi conformes à leurs beſoins particuliers, qu'ils en étoient ſurpris. Il demandoit lui-même de ſon côté avec inſtance que l'on l'aidât à tenir toûjours ſon cœur dans la preſence de Dieu,& dans la vigilance d'une épouſe qui attend ſon époux. Il n'avoit preſque plus de voix, qu'il faiſoit des efforts pour prier qu'on lui fît de ſaintes lectures. Les Prieres de l'Egliſe & les Pſeaumes étoient celles pour leſquelles il avoit plus de goût. Il en ruminoit toûjours quelques paroles : & lorſqu'on lui avoit recité des verſets des Pſeaumes qui lui touchoient le cœur, il les repetoit avec delices, les expliquant même quelquefois avec beaucoup de lumiere ; & malgré le hocquet, dont il étoit fort incom-

modé, il en faiſoit une eſpece de paraphraſe, dont tous les aſſiſtans étoient édifiez : & en les nourriſſant ainſi de ce qu'on lui donnoit pour la nourriture de ſon cœur, il imitoit les bons pauvres, qui partagent avec ceux qui le ſont encore plus qu'eux, les aumônes qu'on leur donne pour leur ſubſiſtance.

Il recevoit les remedes les plus dégoûtans en eſprit de penitence, & par ſoûmiſſion à l'ordre de Dieu. Comme la derniere nuit on lui eut preſenté une potion, à laquelle ſon eſtomach repugnoit, & que quelqu'un l'eut invité à la prendre en conſideration d'une Dame de grande pieté de ſes amies, qui étoit preſente, il témoigna des yeux & de tout l'air de ſon viſage, que ces ſortes d'incitations lui déplaiſoient, & il ajoûta en prenant le remede cet avis ſalutaire : *Tout pour Dieu, rien pour les créatures.*

Un de ſes intimes amis, homme de grande pieté, qui le veilloit une des dernieres nuits, le voyant fort baiſſer, s'approcha de lui pour lui dire de ſonger à achever ſon ſacrifice, en ſorte qu'il pût dire à Jeſus-Chriſt : *Conſummatum eſt.* Auſſi-tôt ce pieux mourant prit en main ſon Crucifix, & ayant ramaſſé toutes ſes forces, il dit d'une voix la plus haute qu'il pût ces belles paroles : „ Mon di-

vin Sauveur, c'eſt aujourd'hui qu'il faut « que je vous faſſe publiquement la pro- « teſtation que je vous ai faite tant de fois, « que je veux être pour jamais uni à vous, » & que je ne mets ma confiance qu'en » vos ſouffrances & en votre mort. »

C'étoit répondre bien juſte à l'idée de ſacrifice que cet ami Chrétien lui remettoit devant les yeux : car qu'eſt-ce que la mort d'un Chrétien, ſinon un ſacrifice volontaire ? Et qu'eſt-ce que l'acceptation de la mort, ſinon une proteſtation réelle de vouloir de bon cœur renoncer à l'amour de la vie preſente, pour ne vivre plus qu'à Dieu, ſe ſeparer de ce corps de mort, pour nous unir au corps immortel de Jeſus-Chriſt, notre vie & notre gloire ; enfin, mourir à toutes les choſes de la terre, pour nous élever au Sanctuaire & à l'Autel ſublime du Ciel, & y être éternellement conſumé en Dieu avec Jeſus-Chriſt ſon unique & immortelle victime, à ſon honneur & à ſa gloire ?

Le Samedi ſeiziéme d'Octobre, jour e l'Octave de S. Denis & de ſes Comagnons Martyrs, étoit celui que Dieu voit choiſi pour rappeller à lui ce fidele rviteur, & ſur les trois heures & deie aprés midi il mourut en adorant & üant les grandes miſericordes de Dieu

ſur lui, & en eſperant humblement qu'il les lui continueroit pour l'éternité bienheureuſe.

Il mourut âgé ſeulement de quarante cinq ans, aprés en avor vécu onze, & prés de cinq mois dans l'Egliſe Catholique. Son Evêque, ſon Chapitre, ſa famille, ſes amis, tout Orleans & la Province entiere, les anciens & les nouveaux Catholiques, tout le monde enfin regretta la perte d'un homme qui étoit d'un ſi grand ſecours pour les pauvres, d'un exemple ſi édifiant pour les Eccleſiaſtiques, d'un zele ſi ardent & ſi pur pour toutes les bonnes œuvres, d'un amour ſi vif pour l'Egliſe, & pour tout dire en un mot, d'un inſtrument de Dieu ſi propre, & toûjours ſi diſpoſé à tout bien.

C'étoit un homme que la douceur de ſes mœurs rendoit naturellement aimable, mais qui l'étoit ſans comparaiſon davantage aux yeux de la foy, pour la grace que Dieu lui avoit faite d'être vraiment doux & humble de cœur, de la maniere que l'eſt un vrai diſciple de Jeſus-Chriſt. Cette douceur ſe répandoit ſur ſon viſage & dans tout ſon exterieur, & lui donnoit un air gai & accueillant, principalement pour ceux qui avoient beſoin de lui. Il recevoit les moindres

avec bonté, & perſonne ne ſortoit d'avec lui mécontent. On a vû dans tout ce diſcours combien d'autres vertus éclatoient en lui, & le rendoient un modele de pieté.

Quelque peine qu'il ait pris pour rabaiſſer ſes talens naturels, il en avoit de fort beaux & trés-utiles au prochain : un fort bon eſprit, un jugement net & ſolide, l'imagination vive & agréable, un ſtyle animé, & une maniere de s'expliquer heureuſe & pathetique. Il étoit fort verſé dans les ſaintes Ecritures, en penetroit les veritables ſens, les expliquoit d'une maniere fort nette, en démêloit les obſcuritez avec une grande facilité, & ſatisfaiſoit ſolidement aux difficultez & aux objections les plus embarraſſantes. Et ceux qui l'ont entendu prêcher, aſſurent qu'il le faiſoit avec une éloquence vive, pleine de force & d'onction ; & que ſa langue toute animée de l'amour de Dieu qui brûloit dans ſon cœur, en faiſoit paſſer dans ceux de ſes auditeurs des étincelles ardentes, dont ils ſe trouvoient embraſez.

Outre les petits Ouvrages dont j'ai parlé, il fit encore imprimer deux Lettres, l'une *ſur le Schiſme des Proteſtans*, & l'autre, *ſur la preſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie* ; auſquelles

il a joint l'entretien d'un Catholique & d'un Calviniſte ſur le ſujet des Reliques. Elles furent imprimées à Orleans en 1685. & des perſonnes fort ſçavantes en firent un jugement tres-avantageux. Si on recherchoit les écrits & les lettres qu'il a écrites en diverſes occaſions aux perſonnes qui avoient confiance en lui, ſoit pour les points controverſez de la Religion, ou pour les choſes de pieté, je ne doute point que l'on n'en trouvât de fort belles, & dignes d'être données au public.

Je ſouhaite de tout mon cœur que ce que jai recueilli des actions & des ſentimens de ce grand ſerviteur de Dieu, ſerve à nous faire adorer & loüer la bonté divine, *qui l'a tiré des tenebres & a fait luire ſa clarté dans ſon cœur, afin qu'il pût éclairer les autres par la connoiſſance de la gloire de Dieu, telle qu'elle paroît en Jeſus-Chriſt, & dans l'Egliſe ſon unique Epouſe.* Je demande auſſi à Dieu que ſa famille, que j'ai particulierement en vûë en compoſant cet éloge, ne perde jamais la memoire d'un homme qu'elle doit regarder aprés Dieu, comme ſon bonheur, ſa benediction & ſon ſalut, dont la foy & la pieté ſont le plus precieux heritage qu'il leur pût laiſſer en quittant le monde preſent. Enfin je ſupplie l'Auteur & le Con-

ſommateur de leur foy & de leur réünion à l'Egliſe, hors laquelle il n'y a point de ſalut, qu'il leur donne une vive & continuelle reconnoiſſance d'une ſi grande & ſi ſinguliere miſericorde, une inviolable fidelité à vivre de la foy qu'il leur a gratuitement donnée, & une crainte ſalutaire de perdre, ou de rendre inutile ce treſor, *que nous portons dans des vaſes de terre, afin que nous reconnoiſſions que la grandeur de la grace & de la miſericorde qui éclate en nous, eſt de Dieu, & non pas de nous.*

TABLE
DES CHAPITRES.

I. PARTIE.

DE L'EGLISE.

CHAPITRE I. *Des marques équivoques de l'Egliſe.* page 1.

CHAP. II. *Des marques principales de l'Egliſe, & premierement de l'Unité.* 16

CHAP. III. *De la ſainteté de l'Egliſe.* 28

CHAP. IV. *De la Catholicité de l'Egliſe.* 32

CHAP. V. *De la quatriéme marque principale de l'Egliſe, qui eſt ſon titre d'Apoſtolique.* 38

CHAP. VI. *Suite du même ſujet, où il eſt montré que la ſeparation des Prétendus Réformez prouve clairement qu'ils ne ſont pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.* 40

CHAP. VII. *Des Prét. Reformateurs.* 59

CHAP. VIII. *De la ſucceſſion des Paſteurs dans les Egliſes particulieres.* 76

CHAP. IX. *Du privilege qu'a l'Egliſe de ne pouvoir errer.* 79

TABLE DES CHAP.
CHAP. X. *Suite du même ſujet, où l'on répond par la ſainte Ecriture aux principales objections.* 119
CHAP. XI. *De la viſibilité de l'Egliſe.* 142
CHAP. XII. *De la parole de Dieu.* 149
CHAP. XIII. *Des Traditions.* 171
CHAP. XIV. *Des Conciles.* 182
CHAP. XV. *Du Pape.* 202

II. PARTIE.

DE L'EUCHARISTIE.

CHAPITRE I. *Des figures anciennes de la preſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans la ſainte Euchariſtie.* page 1
CHAP. II. *Des preuves de ce myſtere que fournit le ſixiéme Chap. de S. Jean.* 3
CHAP. III. *Touchant les paroles de l'Inſtitution.* 51
CHAP. IV. *Où l'on rapporte pluſieurs autres preuves pour prouver la réalité du Corps de J. C. dans l'Euchariſtie par les paroles de l'Inſtitution.* 68
CHAP. V. *Où l'on montre la doctrine de S. Paul ſur ce ſujet.* 77
CHAP. VI. *Qui contient la réponſe aux principales objections que les P. R. font ſur les paroles de l'Inſtitution* 86
CHAP. VII. *Réponſe à pluſieurs objections que l'on peut faire ſur le* 10. *&* 11. *chap.*

de la 1. *Epît. de S. Paul aux Corint.* 110
CHAP. VIII. *Qui reſout les objections que les P. R. tirent des endroits de l'Ecriture ſainte où il ne s'agit pas de l'Euchar.* 127.
CHAP. IX. *De la Tranſſubſtantiation.* 146
CHAP. X. *De l'adoration de J. C. dans l'Euchariſtie.* 161
CHAP. XI. *Du Sacrifice de la Meſſe.* 170
CHAP. XII. *De l'uſage du Calice.* 192

III. PARTIE.

DES SACREMENS.

CHAP. I. *Des Sacremens en general, & du Baptême.* 227
CHAP. II. *De la Confirmation.* 236
CHAP. III. *De la Penitence.* 243
CHAP. IV. *De l'Extrême-Onction.* 255
CHAP. V. *De l'Ordre.* 258
CHAP. VI. *Du Mariage.* 264
CHAP. VII. *Des Ceremonies de l'Egliſe.* 277
CHAP. VIII. *Des Images.* 290
CHAP. IX. *Du langage du Service.* 308
CHAP. X. *Des Fêtes* 322
CHAP. XI. *Des Prieres adreſſées aux Anges & aux Saints.* 328
CHAP. XII. *Des Reliques.* 369
CHAP. XIII. *Du Purgatoire, & de la Priere pour les Morts.* 372
CHAP. XIV. *De la Juſtification.* 393
CHAP. XV. *Concluſion generale.* 413

FIN.

TABLE

DES PASSAGES objectez par les Prétendus Reformez, qui ſont expliquez dans ce Livre.

EXode xij. 12. Car c'eſt la Pâque, c'eſt-à-dire, le paſſage du Seigneur. II. Partie pag. 111

xx. 4. Vous ne vous ferez point d'doles, ni aucunes images. III. P. pag. 294 Vous travaillerez ſix jours de la ſemaine. III. P. pag. 325.

xxxij. 3. Ils offrirent au veau d'or des holocauſtes & des ſacrifices, &c. I. P. pag. 131.

Deuteron. iv. 2. Vous n'ajoûterez rien à ma parole, & vous n'en ôterez rien. I. P. pag. 175.

3. Rois xix. 10. Ils ont démoli vos Autels, ils ont tué vos Prophetes par l'épée, & je ſuis demeuré ſeul. I. P. pag. 26. & 123.

4. Rois xviij. 1. Il briſa le ſerpent d'airain, parce que les enfans d'Iſraël lui avoient juſqu'à ce temps-là offert de l'encens. III. P. pag. 302.

xxij. 20. Vous ſerez aſſemblez en paix en votre ſepulchre. III. P. pag. 388
Job xiv. 21. Ses enfans ſeront avancez, & il n'en ſçaura rien ; ils ſeront abaiſſez, & il ne s'en ſouciera point. III. P. pag. 363.
2. Eſdras viij. 8. Les Levites expoſoient la Loy de Dieu, & en donnoient l'intelligence, la faiſoient entendre par l'Ecriture. I. P. pag. 163
Eccleſiaſte ix. 5. 6. Les Morts ne ſçavent rien de ce qui ſe paſſe, &c. III. P. pag. 364. & 368.
Iſaïe j. 12. Je ne vous ai point demandé ces choſes. III. P. pag. 406.
xlij 12. Je ne donnerai point ma gloire à un autre. III. P. pag. 339.
lvij. 1. Celui qui a marché en droiture, ſe repoſera dans ſon lit, la paix viendra ſur lui. III. P. pag. 388.
Saint Matthieu vij. 1. Ne jugez point, afin que vous ne ſoyez point jugez. I. P. pag. 22. 24.
xi. 28. Venez à moi vous tous, &c. III. P. pag. 349.
xv. 3. Pourquoi violez-vous le commandement de Dieu à cauſe de votre Tradition. I. P. pag. 172
ij. Ce qui entre dans la bouche ne ſoüil-pas l'homme. II. P. pag. 140. & III. P. pag. 410.

xxiv. 23. Le Chriſt eſt ici, le Chriſt eſt là. II. P. pag. 131.

xxvj. 11. Vous aurez toûjours les pauvres avec vous, mais pour moi, vous ne m'aurez pas toûjours. II. P. pag. 129.

26. Ceci eſt mon Corps. II. P. pag. 86. *& ſuiv.*

27. Bûvez-en tous. II. P. pag. 213. *& ſuiv.*

27. Je ne boirai plus de ce fruit de vigne. II. P. pag. 91. 147. & 197.

Saint Luc ij 29. Vous laiſſez aller maintenant votre ſerviteur en paix. III. P. pag. 388.

v. 21. Il n'y a qu'un ſeul Dieu qui pardonne les pechez. III. P. pag. 248.

xij. 32. Ne craignez point, petit troupeau, &c. I. P. pag. 34.

xxij. 20. Ce Calice eſt la nouvelle Alliance, &c. II. P. pag. 91.

25. Les Rois des Nations les traitent avec empire, mais il n'en ſera pas de même de vous. I. P. pag. 208.

xxiij. 43. Tu ſeras aujourd'hui avec moi en Paradis. III. P. pag. 375.

xxiv. 39. Touchez-moi, & conſiderez qu'un eſprit n'a ni chair, ni os. II. P. pag. 159.

Saint Jean iv. 24. Il veut que ceux qui l'adorent, l'adorent en eſprit & en

verité. III. P. pag. 289.

v. 24. Celui qui croit en moi eſt paſſé de la mort à la vie. III. P. pag. 386.

39. Informez-vous avec diligence des ſaintes Ecritures. I. P. pag. 141.

vj. 52. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. II. P. pag. 10.

54. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, &c. II. P. pag. 19. *& ſuiv.*

56. Ma chair eſt vraiment viande, & mon ſang, &c. II. P. pag. 16. *& ſuiv.*

63. Quand vous verrez monter le Fils de l'Homme. II. P. pag. 27. *& ſuiv.*

64. La chair ne profite de rien, c'eſt l'eſprit qui vivifie. II. P. pag. 32. *& ſuiv.*

xxiv. 6. Je ſuis la voye, la verité & la vie; perſonne ne vient au Pere, ſi ce n'eſt par moi. III. P. pag 350.

Act. ij. 42. La fraction du pain. II. P. pag. 156.

iij. 21. Il faut que le ciel le reçoive au temps du rétabliſſement de toutes choſes. II. P. pag. 128.

iv. 12. Il n'y a point d'autre nom donné aux hommes pour être ſauvé, que celui de J. C. III. P. pag. 349.

vij. 55. Je vois les cieux ouverts, &c. III. P. pag. 390.

x. 26. Pierre le releva, en disant, Levez-vous, je ne suis qu'un homme comme vous. III. P. pag. 358.

xvij. 11. Ils examinerent tous les jours les Ecritures, pour voir s'il en étoit ainsi. I. P. pag. 109. & 141.

24. Dieu ne demeure point dans des Temples faits par la main des hommes. II. P. pag. 140.

Rom. viij. 1. Il n'y a donc point de condamnation pour ceux qui sont en Jesus-Christ. III. P. pag. 386.

x. 14. Comment invoqueront-ils celui auquel ils n'ont pas cru? III. P. pag. 339.

j. Cor. vij. 2. Pour éviter l'impureté, que chacun ait sa femme. III. P. pag. 267.

14. Vos enfans sont saints. III. P. pag. 233. *& suiv.*

x. 4. La pierre étoit J. C. II. P. pag. 105. *& suiv.*

16. Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion? II. P. pag. 77. 78.

25. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie. III. P. pag. 411.

xiv. 6. Si je vous parle en des langues inconnuës, quel profit, &c. III. P. p. 313. 314.

ij. Cor. v. 1. Si notre maiſon de terre eſt détruite. III. P. pag. 390. *& ſuiv.* Nous avons dans le ciel, &c. III. P. pag. 390.

Galat. j. 8. Quand nous vous annoncerions, ou qu'un Ange du Ciel vous annonceroit, &c. qu'il ſoit anathême. I. P. pag. 180.

Epheſ. iv. 11. 12. 13. Il a donné les uns pour être Apôtres, &c. I. P. pag. 210.

v. 25. L'Egliſe n'a ni tache, ni ride, elle eſt ſainte & irreprehenſible. I. P. pag. 146.

Philip. j. 23. Je ſouhaite de mourir & être avec J. C. III. P. pag. 390.

Col. ij. 16. Que perſonne ne vous condamne pour le manger, ou pour des fêtes. III. P pag. 324.

18. Que perſonne ne vous trompe ſous pretexte d'humilité & de ſervice des Anges. III. P. pag. 358.

ij. Theſſ. ij. 3. 4. Juſqu'à ce que la revolte arrive, & que l'homme de peché, &c. I. P. pag. 214.

j. Tim. ij. 5. Il y a un ſeul Mediateur, &c. III. P. pag. 349.

iij. 2. Il faut que l'Evêque ſoit irreprehenſible, mari d'une ſeule femme. III. P. pag. 269.

viij. & xj. Que les Diacres ſoient

chaſtes ; que les femmes, &c. III. P. pag. 372.

iv. 1. L'Eſprit de Dieu dit clairement, que dans les derniers temps quelques-uns abandonneront la foy, s'attachant à des doctrines diaboliques. III. P. pag. 254. & 409.

v. 9. Qu'on choiſiſſe pour veuve celle qui n'aura pas moins de ſoixante ans. III. P. pag. 274.

ij. Tim. iij 16. Toute l'Ecriture qui eſt inſpirée de Dieu eſt utile, &c. I. P. pag. 178.

Hebr. iv. 15. Il a été ſemblable à nous en toutes choſes, excepté le peché. II. P. pag. 141.

viij. 28. J. C. a été offert une ſeule fois pour abolir les pechez, &c. II. P. pag. 187.

xiij. 4. Le Mariage eſt honorable. III. P. pag. 267.

Saint Jacques v. 16. Confeſſez vos pechez les uns aux autres. III. P. pag. 246.

j. Saint Jean ij. 1. Si quelqu'un a peché, nous avons un Avocat, &c. III. P. pag. 351.

Apoc. xiij. 8. Tous les habitans de la terre adorerent la bête. I. P. pag. 139.

xiv. 13. Bienheureux ſont les morts qui meurent au Seigneur, &c. III. P. pag. 388. & 390.

xviij. 4. Sortez de Babylone mon peuple, &c. I. P. pag. 54. *& suiv.*

xix. 10. Je me proſternay pour l'adorer, & il me dit: Gardez-vous, &c. III. P. pag. 353.

xxij. 18. Si quelqu'un y ajoûte, Dieu ajoûtera ſur lui les playes. I. P. pag. 177.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de notre Hoſtel, Grand Conſeil, Prevoſt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. FLORENTIN DELAULNE Libraire à Paris, Nous a fait remontrer qu'il luy a eſté mis entre les mains un Livre intitulé ; *Morinus de Pœnitentia & Baſilicis antiquis* ; lequel Ouvrage il deſireroit imprimer ou faire imprimer, mais comme il ne le peut ſans s'engager à une tres-grande dépenſe ; il Nous a tres humblement fait ſuplier de vouloir bien pour le dédomager des avances conſiderables qui luy convient faire à ce ſujet, luy accorder nos Lettres de Privilege, tant pour l'impreſſion dudit Ouvrage que pour la réimpreſſion de pluſieurs Livres dont les Privileges ſont expirez ou preſts à expirer. A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Delaulne, & exciter par ſon exemple les autres Libraires & Imprimeurs à entreprendre des Editions dont la lecture pût eſtre avantageuſe à l'avancement des ſciences & aux progrès des belles Lettres qui ont toûjours fleury dans notre Royaume, ainſi qu'à ſouſtenir l'Imprimerie & la Librairie qui ont eſté juſques à preſent cultivées par nos Sujets avec autant de ſuccès que de réputation : Nous avons permis & permettons par ces preſentes audit Delaulne d'imprimer ou faire imprimer ledit Ouvrage, & les autres Livres intitulez, *Petavii Rationarium Temporum & Tabula Chronologica*, tant en Latin que traduit en François

& continué juſqu'à préſent. De Vert ſur les Cérémonies de l'Egliſe & ſur les mots de Meſſe & de Communion. Maniere de bien penſer. Penſées Ingenieuſes & Entretiens d'Ariſte du P. Bouhours. Dictionaire François par Alphabet & par rimes, avec la Methode pour apprendre la langue Françoiſe, & le Traité de la Poëtique Françoiſe, par Richelet. Toutes les Lettres du Comte de Buſſy, avec les Réponſes & l'Hiſtoire du Roy. Inſtructions & Pratiques ſur les temps & les Myſteres de l'année, avec les Paſſages choiſis de l'Ecriture-Sainte. Des Entretiens ſur divers ſujets de pieté : Et la verité de la Religion Chrétienne, par Desmahis. Martyrologe, Diurnal, Miſſel Romain & Pſeautier, Latin & François, avec les differences du Pariſien, contenant l'Office de l'Egliſe pendant la Meſſe, & les autres Heures pour tous les jours de l'année, avec l'Office de la Semaine Sainte & de Paſque, & l'explication des cérémonies. Relations des morts des Religieux & les Conſtitutions de la Trappe. Deſcription de Verſailles & de Marly : *Les Lettres à Atticus*, par Mongault. Theologie & Conferences ſur les matieres de Theologie en François. Avec la Traduction des Heures d'Horſtius, & la Devotion à la Vierge. *Menagiana, Valeſiana, Colomeſiana, Chevræana, Naudæana Soberiana, &c.* par ordre alphabetique ; en telle forme, marge, caractere, en autant de Volumes, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon luy ſemblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le temps de Dix-huit années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites preſentes. Faiſons défenſes à toutes perſonnes de quelques qualité & condition qu'elles puiſſent eſtre d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance ; & à tous Imprimeurs,

Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, debiter, ni contrefaire aucuns deſdits Livres en tout, ni en partie, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de luy ; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hoſtel-Dieu de Paris, l'autre tiers aud. Expoſant, & de tous dépens, dommages & intereſts. A la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles. Que l'impreſſion deſdits Livres ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de les expoſer en vente il ſera mis de chacun deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Chaſteau du Louvre, & un dans celle de nôtre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France, le ſieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des preſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites preſentes qui ſera imprimée au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenuë pour deuëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contrai-

ces ; CAR tel eſt nôtre plaiſir. DONNE' à Paris le 26. jour de May, l'an de grace mil ſept cent huit, & de nôtre Regne le ſoixante ſixiéme. Par le Roy en ſon Conſeil, LECOMTE.

Regiſtré ſur le Regiſtre n. 2. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 343. n. 647. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du 13. Aouſt 703. A Paris ce 9. Juin 1708. Signé L. SEVESTRE, *Syndic.*

LA

LA VERITÉ DE LA RELIGION CATHOLIQUE,

Prouvée par l'Ecriture Sainte.

PREMIERE PARTIE.

DE L'EGLISE.

CHAPITRE PREMIER.

Des marques équivoques de l'Egliſe.

D. QUE doit-on obſerver pour ne ſe pas tromper dans la connoiſſance de l'Egliſe ?

R. Il faut s'attacher aux marques principales que donne la

ſainte Ecriture, pour la faire connoître & prendre garde de ne ſe laiſſer pas tromper par l'apparence de celles que cette même Ecriture repreſente comme des marques équivoques, c'eſt-à-dire, comme des marques qui ſont quelquefois du côté de la verité, & quelquefois du côté de l'erreur.

D. Quelles ſont les principales de ces marques que la ſainte Ecriture oblige de regarder ſeulement comme des marques équivoques?

R. Elle nous oblige de mettre dans ce rang, les afflictions, les proſperités, les prédictions de quelques évenemens qui ſont du cours de la Providence, quelques miracles particuliers & vrais en apparence, des Docteurs ſçavans, éloquens, zelés & ſuivis des peuples, l'uſage des punitions temporelles, la conſtance dans les ſouffrances, ou dans la mort qu'on endure pour ſa Religion, la bonne foy, le zele, les aumônes & les autres bonnes œuvres, la prétention d'eſtre fondé ſur la parole de Dieu. Toutes ces marques ne ſont, ſuivant la ſainte Ecriture que des marques équivoques, qui ſe rencontrent tantôt du côté de l'erreur, & tantôt du côté de la verité, & ſur leſquelles par conſequent on ne peut pas fonder un jugement ſolide, pour

bien diſcerner la veritable Egliſe.

D. Pourquoy avez-vous compté les afflictions & les proſperités d'une ſocieté entre les marques équivoques de l'Egliſe ?

R. Dans l'ancien Teſtament, on voit l'Egliſe d'Iſraël, tantôt victorieuſe de ſes ennemis, & tantôt vaincuë par eux : & pour ce qui eſt de l'Egliſe Chrétienne, le Saint-Eſprit prédit qu'elle ſera perſecutée, qu'elle fuira dans les déſerts, que ſes enfans ſeront mis à mort ; mais il prédit auſſi que les Chrétiens regneront ſur la terre, que les Royaume du monde ſeront ſoumis à Jeſus-Chriſt ; que les Rois ſeront les peres nourriciers de l'Egliſe, & les Princeſſes ſes nourrices. La proſperité n'eſt donc pas une marque certaine de l'Egliſe, puiſque le Saint-Eſprit la repreſente ſouvent dans les plus grandes afflictions ? Les afflictions ne ſont donc pas auſſi une marque certaine, puiſque le Saint-Eſprit luy prédit ſouvent une grande proſperité ?

S. Ieſus 16. 33. Apoc. 12. 6. 9 11. 7. Apoc. 5 10. Iſa. 49. 23. 54. 11. & 12

D. Comme les Proteſtans abuſent ſouvent de leurs afflictions & de leurs proſperités, pour ſe perſuader qu'ils ſont la veritable Egliſe, inſiſtez davantage ſur ce ſujet.

R. Ils devroient apprendre dans la

parole de Dieu que rien n'eſt plus équivoque que les afflictions. Si elles ſont ſouvent des preuves d'une bonté paternelle de Dieu, qui veut purifier ſon Egliſe, elles ſont ſouvent auſſi des effets d'une juſtice ſevere, qui veut punir ſes ennemis. Telles eſtoient les afflictions des Juifs idolatres ſous le Regne des Rois pieux, qui faiſoient en meſme tems proſperer les adorateurs du Dieu veritable. Telles eſtoient les afflictions des deux Tribus, lorſque Dieu puniſſoit leurs ſchiſmes par la captivité où les conduiſit Salmanaſſar. Telles ſont dans le nouveau Teſtament les plaies dont Dieu frape les adorateurs de la beſte de l'Apocalypſe, & les autres ennemis de l'Egliſe.

4. *Rois* 23. 5. & 20.

4. *Rois* 17, 25.

Apoc. 9. & 16.

D. Parlez maintenant ſur la proſperité.

R. Je dis que les Proteſtans n'ont pas moins de tort lorſqu'ils abuſent de quelques proſperités de leur ſocieté. Ils devroient apprendre dans la ſainte Ecriture, que cette proſperité ſe trouve ſouvent dans les ſocietés ennemies de la veritable Egliſe. L'ambitieux Jeroboam entreprend de détacher dix Tribus de la famille de David, & du ſervice du Temple : elles ſe laiſſent ſeduire, ſans qu'il y euſt un ſeul homme de bleſſé. Jeroboam ſe fit un Royaume plus grand que

celuy de Roboam, qui fut abandonné par la partie la plus nombreuſe de ſon peuple : Dieu affermit cet uſurpateur ſur ſon nouveau thrône, juſqu'à faire declarer à Roboam qu'il ne beniroit pas les efforts qu'on feroit pour l'en chaſſer. 2. *Paralip.* 11. 4. Nonobſtant un ſi grand ſuccès, Jeroboam n'eſtoit qu'un ambitieux, qui faiſoit ſervir les raiſons de politique & de Religion à ſes veuës particulieres, & qui au fond eſtoit ennemi de la veritable Religion ; & tout ſon parti eſtoit dans un ſchiſme damnable. Dans la ſuite des tems, combien de fois a-t'on veu 2. *Paralip.* 25. 2. & 3. proſperer ce parti rebelle contre celui de Juda, qui compoſoit l'Egliſe ? Joas, l'un 2. *Paralip.* 25. des ſucceſſeurs de Jeroboam, fit priſonnier Amaſias Roy de Juda, & détruiſit la plus grande partie des murailles de Jeruſalem ; & ſous un autre Roy ſchiſmatique, le parti des deux Tribus fit deux cent mille priſonniers dans le peuple de Dieu. Il eſt donc évident par la ſainte Ecriture que les victoires & les autres proſperités ſemblables ne ſont que des avantages équivoques qui peuvent ſe trouver dans un mauvais parti.

D. Pourquoy avez-vous compté entre les marques équivoques de l'Egliſe les prédictions de quelques évenemens particuliers, qui ſont dans le cours ordi-

naire de la Providence ?

R. La ſainte Ecriture nous fait voir le menſonge ſoûtenu quelquefois par des hommes, qui prédiſent des évenemens, qu'on voit arriver conformément à leurs prédictions. *S'il s'éleve au milieu de vous*, dit Moyſe, *un Prophete, & que ce qu'il a prédit, ſoit arrivé, & qu'il vous diſe : Allons à des Dieux étrangers : vous n'écouterez point la voix de ce Prophete.* Il n'y a pas lieu de douter, que ces Prophétes de Baal, qui entretenoient l'eſprit d'idolatrie dans les Juifs, ne leur promiſſent une délivrance prochaine des afflictions, que l'idolatrie attiroit ſous le Regne des Princes fidelles, & qu'ils ne s'élevaſſent par de faux triomphes, quand on voyoit après cela (ce qui eſt ſouvent arrivé) ſucceder un Roi idolatre, ou des Princes, qui d'abord eſtant pieux, ſe laiſſoient corrompre par l'idolatrie. On voit auſſi dans le parti des ſchiſmatiques de Samarie, divers Prophetes qui ſe diſoient les Prophetes de Dieu, entre les prédictions deſquels il eût eſté difficile que quelqu'une n'eût ſon accompliſſement. De même dans le nouveau Teſtament, Nôtre Seigneur fait voir pluſieurs Prophetes de menſonge dans le parti de ces faux liberateurs, qui diſoient aux Juifs, que Dieu les avoit

Deut. 13. 1.

2. *Paralip.* 18. 5.

Math. 24. 11.

envoyés pour leur délivrance. Et ſaint Jean parlant des ſocietés heritiques de ſon tems, dit que pluſieurs faux Prophetes s'eſtoient élevés dans le monde. Saint Paul avertit les premiers Chrétiens de ne ſe pas laiſſer legerement ébranler dans leur ſentiment, & de ne ſe pas troubler en croyant ſur la foy de quelque eſprit prophetique. Prenez garde, leur dit Jeſus, que perſonne ne vous ſeduiſe ; car pluſieurs viendront ſous mon nom qui diront c'eſt moy, & ils en ſeduiront pluſieurs. Prenez garde de ne vous pas laiſſer ſeduire ; car pluſieurs viendront en mon nom en diſant c'eſt moy, *je ſuis le Chriſt*, mais ne les ſuivez pas.

Iean. 4. 1.

2. *Theſ.* c. 2. v. 2. & 3. S. *Marc.* c. 13. 5, 6.

S. *Luc* c. 2. v. 8.

D. Pourquoy mettez-vous les miracles particuliers, qui ont quelque apparence de verité, entre les marques équivoques de l'Egliſe ?

R. La ſainte Ecriture en repreſente quelques-uns dans les hommes manifeſtement inſpirés par le Demon. Les Magiciens de Pharaon font pluſieurs prodiges : J'en veux *à ces Prophetes*, dit Dieu par Jeremie, *qui ſeduiſent mon peuple par leurs menſonges & par leurs miracles.* Et dans le nouveau Teſtament nous voyons des Prophetes de menſonge, qui pour accrediter leurs faux Meſſies, font beau-

Exod. 7.

Ierem. 2. 3. 32.

Marc. 13. 22.

Apoca. 13. 13. coup de faux miracles ; & un faux Prophete, qui pour obliger les hommes à adorer la beſte, fait pluſieurs ſignes en ſa preſence ; juſqu'à attirer le feu du Ciel. *S. Paul. Teſſalon. Epit.* 2. *v.* 3. Saint Paul dans la ſeconde Epiſtre aux Teſſaloniens les avertit de ſe donner de garde de l'homme de peché qui s'élevera au deſſus de tout ce qui eſt appellé Dieu, qui doit venir accompagné de la puiſſance de Satan avec toute ſorte de miracles, de ſignes, & de prodiges trompeurs. On y trouve auſſi l'hiſtoire de Simon le Magicien, qui vient, comme dit l'Ecriture fortifié de la puiſſance du Demon, avec tant de miracles & de *Act.* 8. 10. & 11. prodiges, que pluſieurs le nommoient *la grande Vertu de Dieu.*

D. Pourquoy mettez-vous entre les marques équivoques de l'Egliſe l'avantage d'avoir des Docteurs ſçavans, éloquens, zelés & ſuivis du peuple ?

R. La ſainte Ecriture en fait voir de *Act.* 22. 3. tels dans de mauvais partis. Tels eſtoient les Scribes & les Docteurs de la Loi, qui ne vouloient pas recevoir Jeſus-Chriſt, entre leſquels on compte le *Mat.* 23. 15. *Act.* 24. 1. & 2. ſçavant Gamaliel, que Saint Paul avoit eu pour Maître. Tels eſtoient ces Phariſiens, qui couroient la terre & la mer *Act.* 17. 18. pour faire un proſelyte. Tel eſtoit l'éloquent Tertulle, qui fut choiſi par les

Juifs, pour plaider contre ſaint Paul. Tels les gens de lettres d'Athenes, qui ſe moquerent de cet Apôtre. Tels ces heretiques condamnés par les Apôtres, qui ſe vantoient de leur ſcience & de leur pénétration dans les plus profonds myſteres. C'eſt-là ce qui a obligé ſaint Paul, à dire : *Ne vous laiſſez point tromper par des paroles propres à perſuader. Prenez garde que perſonne ne vous ſurprenne par la Philoſophie, & par des raiſonnemens vains & trompeurs, ſelon les principes d'une ſcience mondaine.* A l'égard des ſuccès des Docteurs, on voit que dans Samarie, où Jeſus-Chriſt avoit eu la bonté de porter ſes lumieres, l'impoſteur Simon eſtoit ſuivi de tous les habitans, depuis le plus petit juſqu'au plus grand. C'eſt pourquoy quelque choſe que les Proteſtans penſent des qualités perſonnelles & des ſuccès de leurs reformateurs, ils devroient apprendre par la ſainte Ecriture, qu'il n'y a là que de ces marques équivoques, ſur leſquelles on ne peut pas établir un jugement ſolide.

1. *Tim.* 6 20.

1 *Col.* 2. 4. & 8.

Act. 8. 10.

D. Pourquoy regardez-vous l'uſage des punitions temporelles en fait de Religion, comme une choſe équivoque ?

R. Les Proteſtans devroient apprendre dans la ſainte Ecriture à ne pas

prononcer, comme plusieurs d'entr'eux le font dans cette veuë, que l'Eglise Catholique ne peut estre la veritable Eglise, parce qu'elle emploie les punitions temporelles. Si une societé dans laquelle ceux à qui Dieu a donné l'autorité civile, s'en servent en faveur de leur Religion, ne pouvoit estre la veritable Eglise, l'Eglise d'Israël ne l'eût pas esté, ni du tems de Moyse, qui a fait diverses Loix contre les idolatres, ni du tems des Rois les plus pieux de l'ancien Testament, qui ont en cela suivi l'exemple de Moyse, ni du tems de Daniel, qui n'empêcha pas Nabuchodonosor d'ordonner, que celui qui parleroit contre Dieu, seroit mis à mort; & que sa maison seroit démolie. L'Eglise Chrétienne n'eût pas esté la veritable Eglise, du tems même des Apôtres; puisque ne se contentant pas des raisons propres à persuader, ils employent quelquefois des punitions corporelles, comme on le voit à l'égard d'Ananie, de Saphire, & à l'égard de l'incestueux de Corinthe. Il faudroit condamner Dieu même, qui répand quelquefois les châtimens sur les hommes, pour les porter à leur conversion. Il faudroit condamner les peres qui châtient leurs enfans, pour les corriger de leurs desordres. Car il ne

Dan. 3. 96.

Isa. 49. 23.

peut pas eſtre plus mauvais pour les Princes, qui ſont les peres du peuple, d'employer leur autorité pour corriger leurs ſujets, qu'il l'eſt pour les peres, d'employer ce qu'ils en ont pour corriger leurs enfans. Ces veuës qui ſont tirées de la ſainte Ecriture, montrent qu'on ne peut conclure, qu'une ſocieté n'eſt pas l'Egliſe, de ce que les Princes qui y regnent, employent leur puiſſance pour porter les hommes à la foi. Cette conduite n'eſt qu'une marque qui peut ſe trouver dans de fauſſes Egliſes & dans la veritable. Les Proteſtans ont employé autrefois ces punitions avec plus de rigueur, pour le ſoutien de leur ſecte, quand ils ont eu l'autorité en main; & ils employent maintenant toute leur puiſſance pour empêcher aux Catholiques le libre exercice de leur Religion, dans les païs où la religion reformée eſt la dominante.

D. Pourquoi mettez-vous entre les marques équivoques de l'Egliſe la conſtance dans les afflictions, & dans la mort qu'on ſouffre pour la Religion?

R. On voit dans la parole de Dieu pluſieurs perſonnes ennemies de la verité, qui ſouffrent & meſme qui meurent pour le menſonge, dont ils s'eſtoient entêtées: témoin ces quatre cent 3. *Rois* 18. 4.

Prophetes de Baal, qui furent mis à mort par ordre d'Elie, à cauſe de leur attachement à l'idolatrie ; & tant d'autres que le pieux Roy Joſias fit mourir pour le meſme ſujet.

4. Rois 23. 5. & 20.

D. Pourquoy mettez-vous entre les marques équivoques de l'Egliſe la bonne-foi, le zele, les aumônes & les autres bonnes œuvres de ceux qui compoſent une ſocieté ?

2. Cor. 11. 14 Mat. 7. 15.

R. La ſainte Ecriture nous a auſſi avertis ſur ce ſujet, que l'Ange des tenebres ſe déguiſe ſouvent en Ange de lumiere ; & que des loups raviſſans ſont quelquefois cachés ſous la peau de brebis. Il ſe faiſoit beaucoup de bonnes œuvres dans le parti ſchiſmatique des dix Tribus. Par exemple, cette charité admirable avec laquelle elles renvoyerent deux cent mille priſonniers, qu'elles avoient faits ſur les deux Tribus fidelles à Dieu en leur fourniſſant ſelon leurs beſoins, des chariots, des vivres, & des habits. Notre Seigneur repréſente auſſi plus de charité & de reconnoiſſance dans les Samaritains que dans les Juifs. On peut voir la bonne-foi & le zele qu'avoient les Juifs, à qui S. Paul rend témoignage, qu'ils avoient le zele de Dieu, quoique ce zele ne fût pas ſelon la ſcience ; dans ceux qui avoient

2. Paralip. 28 15.

Luc 10. 33. 17. 11.

Rom. 10. 2. Act. 23 21.

juré de ne point manger, qu'ils n'euſſent tué cet Apôtre ; dans ceux qui ont effectivement tué les Apôtres, deſquels Notre Seigneur dit, qu'ils croyoient rendre un ſervice à Dieu ; dans ceux qui ont crucifié Notre Seigneur, dont S. Paul aſſeure que s'ils avoient connu le Roy de gloire, ils ne l'auroient pas attaché à la Croix ; & Saint Paul lui même avoit cette bonne-foi & ce zele avant ſa converſion. Il eſt donc évident que dans le parti de ces Juifs il y avoit beaucoup de bonne-foi, de zele, d'aumônes & d'autres bonnes œuvres. Ils n'en avoient pas un plus juſte ſujet de ſe flatter qu'ils eſtoient le peuple de Dieu. Ils en eſtoient au contraire les plus grands ennemis. Toutes ces choſes ne ſont donc encore qu'une marque équivoque de la veritable Egliſe.

Iean 16. *2. Cor. 2.* 8. *Philip.* 3. 6.

D. Pourquoi avez-vous compté la prétention d'eſtre fondé ſur la parole de Dieu, entre les marques équivoques de l'Egliſe ?

R. Selon la ſainte Ecriture, cette prétention ſe trouve auſſi dans ceux qui ſont hors de la veritable Egliſe. Les Samaritains tâchoient de prouver la ſainteté de leur montagne, par les paſſages des cinq Livres de Moyſe ; où il paroît que les anciens Patriarches y avoient offert leurs ſacrifices, & que Dieu avoit montré par

des graces miraculeuſes, combien les adorations lui eſtoient agreables dans ces lieux-là. *Nos peres*, dit la Samaritaine, *ont adoré ſur cette Montagne.* Les Saducéens tâcherent auſſi de prouver par un paſſage de Moyſe, que les morts ne reſſuſciteroient point. On peut dire en general, que tous les Juifs qui n'ont pas voulu recevoir le Chriſtianiſme, ſe fondoient ſur la ſainte Ecriture. Saint Jean rapporte, qu'ils tâcherent de montrer à Notre Seigneur par la parole de Dieu, *que le Chriſt ne pouvoit mourir* : & ſaint Paul dit, *que quand ils liſent Moyſe, le voile eſt ſur leur cœur* : & parmi les premiers Chrétiens, il y en avoit pluſieurs qui défendoient des erreurs mortelles, par les Epîtres de ſaint Paul. C'eſt pourquoy ſaint Pierre dit, qu'ils les détournoient, auſſi bien que les autres endroits de l'Ecriture, à leur perdition en un mauvais ſens. Le Demon même, auteur de toutes les illuſions que je viens de rapporter, allegue la ſainte Ecriture dans les tentations par leſquelles il attaque Notre Seigneur au deſert. C'eſt pourquoy ſe vanter d'eſtre fondé ſur la parole de Dieu, n'eſt encore qu'une marque équivoque de la verité, & ce n'eſt point par là que ceux qui aiment leur ſalut doivent diſcerner l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Jean 4. 20.
Matt. 22. 24.
Jean 12. 34.
Cor. 3. 14. & 15
2. *Pier.* 3. 6.
Mat. 4. 6.

D. Voulez-vous dire, que les Docteurs de la veritable Egliſe, ne puiſſent jamais faire valoir les marques differentes dont vous venez de parler ?

R. Ils ont droit des les employer en faveur de la veritable Egliſe, non ſeulement parce que les avantages dont j'ay parlé, s'y trouvent à un degré plus conſiderable, que dans les fauſſes ſocietés, mais encore parce qu'ayant d'ailleurs prouvé par des marques certaines que l'Egliſe dont ils ſont Docteurs, eſt la veritable, ils ſe ſont acquis par là un pouvoir légitime de faire valoir ces autres preuves moins principales, quand elles peuvent ſervir à l'édification des perſonnes auſquelles ils parlent : car pluſieurs ſimples ſont ſouvent plus touchés par ces veuës, que par d'autres plus ſolides. Le defaut des Proteſtans, c'eſt qu'ils ſont toûjours occupés à faire valoir, en leur faveur, ces marques équivoques, ſans pouvoir jamais fonder leur droit de s'en ſervir, en faiſant voir par les marques principales & certaines, qu'ils ſont l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

CHAPITRE II.

Des marques principales de l'Egliſe, & premierement de ſon unité.

D. QUelles ſont les marques principales, que donne la Sainte Ecriture pour faire connoiſtre l'Egliſe ?

R. C'eſt d'eſtre *Une, Sainte, Catholique, & Apoſtolique.*

D. Alleguez quelques paſſages ſur l'unité de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Jean 10. 16. *R. Mes brebis*, dit Notre Seigneur, *écouteront ma voix, & il n'y aura qu'un troupeau & un paſteur : il n'y a qu'un corps, & qu'un eſprit*, dit ſaint Paul, *comme il n'y a qu'une ſeule eſperance, à laquelle vous avez eſté tous appellés. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une Foi, qu'un Bâtême. Il n'y a qu'un Dieu Pere de tous.* *Eph. 4. 4 5 6.* *Joſué 2. 19.* *Quiconque ſortira de la porte de cette maiſon ſera coupable de ſa mort.* Figures de l'Egliſe. L'Egliſe eſt une ſeule épouſe de Jeſus-Chriſt, car Jeſus-Chriſt n'a pas pluſieurs épouſes & n'en a qu'une, le S. Apôtre ſe ſervant de cette unité pour exhorter les Fideles à une union inviolable. *Eph. c. 5. v. 32.* Il eſt vrai que l'ame de chaque particulier eſt l'épouſe de Jeſus-Chriſt ; mais toutes ces ames unies enſemble ne ſont

qu'une ſeule épouſe, dont il eſt le chef, que l'Apôtre avoit fiancée à cet unique époux qui eſt Jeſus-Chriſt, comme une Vierge toute pure. Les Juifs & les Gentils ne ſont qu'un édifice bâti ſur Jeſus-Chriſt qui eſt la pierre angulaire. *Corint.* II. 2. *Eph.* 2. 14.

D. Cette marque de l'unité prouve-t'elle que les Proteſtans ne ſont pas l'Egliſe ?

R. Ils n'ont pas cette unité : car ils ſont diviſés en pluſieurs ſectes, dont les unes condamnent la foi des autres, ou ne veulent pas recevoir leur Euchariſtie, ou n'aprouvent pas leur Ordination. La plûpart des Lutheriens accuſent les Calviniſtes d'hereſie, & ne veulent pas communier avec eux. Les Proteſtans de l'Egliſe Anglicane réordonnent toûjours les Miniſtres de ceux de France, qui veulent exercer parmi eux leur miniſtére. Les Indépendans ne ſont receus à la Communion, ni par les uns, ni par les autres.

D. Il paroît par la ſainte Ecriture, qu'il y avoit des diviſions entre les premiers Chrétiens. Les Juifs & les Payens ne pouvoient-ils pas leur objecter les ſectes differentes, qu'ils voyoient entre ceux qui ſe diſoient Chrétiens, comme vous objectez à ceux de la R. P. R. celles qu'on voit entre les Chrétiens, qui dans le der-

nier ſiecle, proteſterent contre l'Egliſe Catholique ?

R. Ces choſes ne devroient point eſtre comparées. Car l'Egliſe Apoſtolique ne conſideroit point, comme partie de l'Egliſe, les ſectes dont vous parlez. C'eſt pourquoy il n'eſt point étrange qu'elle ne fiſt pas un ſeul corps avec ces ſectes. Mais les P. R. de France regardent comme une partie de l'Egliſe, & les Lutheriens qui ne veulent point communier avec eux, & les Proteſtans Anglois, qui ordonnent leurs Miniſtres, comme s'ils n'avoient jamais eſté en France. Un corps ſi diviſé ne peut eſtre cette Egliſe de Jeſus-Chriſt, qui doit eſtre un ſeul corps, & un ſeul troupeau.

D. Ne peut-on pas du moins comparer la diviſion de l'Egliſe Apoſtolique à l'égard des ſectes anciennes, avec celles des P. R. à l'égard des Indépendans, des Armeniens, des Anabatiſtes, & des autres ſectaires, qu'ils ne regardent pas comme des parties de la veritable Egliſe?

R. Non : car ces diviſions anciennes n'eſtoient l'effet d'aucun principe de la Religion Chrétienne. Au contraire elles n'eſtoient nées, que parce que des eſprits téméraires avoient renoncé au grand principe des premiers Chrétiens, qui eſtoit de ſe ſoûmettre à l'autorité des

Apôtres, & enſuite à celle de l'Egliſe qu'ils avoient établie. Les diviſions des Proteſtans ne peuvent pas eſtre ainſi rapportées uniquement à des paſſions, qui ayent fait quitter à quelques-uns d'entr'eux le grand principe de la Religion Proteſtante. Elles ſont venuës au contraire de ce que les autres de leurs ſectes differentes ont ſuivi ce principe, qui eſt de ne ſe point ſoûmettre à l'autorité de l'Egliſe, & d'examiner par eux-mêmes, ſi elle explique bien la ſainte Ecriture.

D. N'y a-t'il pas auſſi des diviſions dans l'Egliſe Catholique?

R. Ouy: mais les diviſions des Proteſtans ſont incompatibles avec l'unité de la Foy, & l'unité de Communion, que ſaint Paul recommande dans le paſſage que j'ay allegué: & celles des Catholiques ne le ſont pas.

D. Expliqués la premiere difference, qui eſt entre les diviſions des Proteſtans & celles des Catholiques.

R. La parole de Dieu enſeignant, qu'il n'y a *qu'une ſeule Foy*, oblige de conſiderer comme eſſentiellement mauvaiſes, les diviſions qui regardent les veritès de la Foy. Les diſputes qu'on voit dans l'Egliſe Catholique ne ſont pas de cette nature, puiſque les choſes crûes

unanimement par les Catholiques, ſont les ſeules qui ſoient certainement de la Foy. Mais comme les Proteſtans n'ont point ainſi une regle conſtante, pour connoître les vérités de la Foy, c'eſt ſur cette Foy, & non ſeulement ſur des queſtions de Théologie, qu'ils ſont diviſés les uns d'avec les autres. Par exemple, les Calviniſtes ne croyent pas la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans la ſainte Euchariſtie; & elle eſt crûe par les Lutheriens, qu'ils regardent comme leurs freres.

D. Quelle eſt la ſeconde différence, que vous avez remarquée entre les diviſions des Catholiques & celles des Proteſtans?

R. La parole de Dieu enſeignant par des Oracles formels, & par les exemples de tous les Saints, comme on le verra dans la ſuite, qu'il n'eſt jamais permis de ſe ſéparer du corps de l'Egliſe, nous ſommes obligés de regarder comme eſſentiellement mauvaiſes, les diviſions qui peuvent porter à cette ſéparation. Telles ſont celles des Proteſtans; parce qu'ils croyent, que tout le corps viſible de l'Egliſe peut tomber dans des erreurs fondamentales, & qu'en ce cas-là, on doit en ſortir, pour former une ſocieté ſéparée. C'eſt-là ce qui

a ſi étrangement multiplié leurs erreurs en Angleterre & en Hollande. Les diviſions des Catholiques ne portent point ainſi à cette ſéparation ſi évidemment condamnée par l'Ecriture, parce que leur principe commun eſt, qu'il ne peut jamais y avoir une raiſon légitime de ſe ſéparer de l'ancien corps de l'Egliſe.

D. Ne peut-on pas croire, que le corps ancien de l'Egliſe, & les autres ſocietés qui s'en ſont ſéparées, ſont des parties differentes, qui compoſent enſemble le corps de l'Egliſe univerſelle ?

R. Cette penſée eſt contraire à la ſainte Ecriture : les ſaints Apôtres commandent en divers endroits, qu'on rejette l'héretique qui perſiſte dans ſon erreur, après pluſieurs avertiſſemens ; & ſaint Paul déclare en termes formels, que les héréſies & les ſchiſmes ſont au nombre de ces œuvres de la chair, qui excluent du Royaume de Dieu, ceux qui en ſont coupables : *Les œuvres de la chair*, dit-il, *ſont l'adultere, les diviſions, les héréſies, les yvrogneries, & les autres choſes ſemblables, à l'égard deſquelles je vous prédis, comme je vous l'ay déja dit, que ceux qui commettent ces pechés ne poſſederont point le Royaume de Dieu.*

2. *Teſſ.* 3. 14. *Tit.* 3. 10. 2. *Jean.* 11. Gal. 4. 19.

D. Condamner ainſi ceux qui ne ſe trouvent pas dans l'unité de l'Egliſe,

n'eſt pas aller contre l'ordre de Jeſus-Chriſt? *Ne jugez point*, dit-il, *afin que vous ne ſoyez pas jugés.* Matt. 7. 1.

R. Ce paſſage condamne ſeulement ceux qui jugent du cœur du prochain. C'eſt pourquoy l'Egliſe Catholique condamne ſans ceſſe les jugemens téméraires. Mais cela ne la doit pas empêcher de condamner les actions, que le Saint-Eſprit a évidemment condamnées, comme l'adultére, le meurtre, le ſchiſme, & l'héréſie, qui ſont, comme nous venons de le voir, ſelon ſaint Paul, le chemin de la mort éternelle. Ainſi, dire que les Héretiques & les Schiſmatiques ne ſont pas dans la voye du ſalut, ce n'eſt pas juger; c'eſt reſpecter le jugement de Dieu; c'eſt ne vouloir pas juſtifier ce que Dieu condamne.

D. Les Proteſtans ne ſont-ils point coupables du défaut qu'ils réprochent à cet égard aux Catholiques?

R. Ce ſont de tous les Chrétiens, ceux qui prononcent le plus de condamnations contre d'autres Chrétiens.

D. Comment cela?

R. Ils oſent dire, que les Catholiques ſont coupables de pluſieurs idolatries; c'eſt-là juger, & condamner aux flâmes éternelles, tant de millions d'hommes, qui compoſent l'Egliſe Ca-

tholique, qui eſt diſperſée dans tous les endroits du monde. Sans en dire davantage, voila bien plus de perſonnes condamnées ſelon le jugement des Proteſtans, qu'il n'y en auroit en ſuivant celuy des Catholiques. Mais il y a plus; les P. R. oſent dire, que l'honneur qu'on rend aux Images, l'invocation des Saints, & l'adoration que les Catholiques rendent à Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, ſont des idolatries. C'eſt-là condamner aux flâmes éternelles, non ſeulement les Catholiques, mais encore tout ce ce qu'il y a d'autres Chrétiens dans le Midy & dans le Septentrion : car, à l'exception des Proteſtans, tous les autres Chrétiens obſervent ces pratiques. Voilà encore pluſieurs autres millions d'hommes condamnés par les Proteſtans.

D. Sont-ce-là tous les hommes qu'ils condamnent?

R. Ce n'en eſt là qu'une petite partie : car leurs condamnations remontent auſſi dans les ſiécles paſſés. Ils oſent traiter nôtre Foi & nôtre culte ſur l'Euchariſtie, d'idolatrie, aprés avoir avoué, que depuis plus de deux cens ans ces choſes ſont répanduës dans l'Egliſe Catholique. Ils traitent le culte des Images, de culte idolâtre, aprés avoir avoué, qu'il eſt établi dans l'Egliſe il y a ſept ou huit

cent ans. Ils traitent l'invocation des Saints d'une pratique d'idolatrie, après avoir avoué qu'elle eſt entrée dans l'Egliſe il y a plus de douze cent ans. C'eſt là damner un grand nombre de millions de Chrétiens des ſiécles paſſés. Car l'Ecriture dit poſitivement, que *les idolatres n'hériteront point le Royaume de Dieu.* Ainſi on ne comprend pas comment les Proteſtans peuvent dire aux Catholiques, qui leur repréſentent les peines de leur ſchiſme : *Ne jugez point, afin que vous ne ſoyez point jugés.*

1. Cor. 6. 9. & 10.

Mat. 7. 1.

D. Que doit-on dire des Catholiques ſur ce ſujet ?

R. Ils ſont au contraire les grands ennemis des condamnations : car ceux que nous condamnons, ce ſont ceux qui condamnent les autres ; ce ſont preſque toûjours des hommes qui ont formé leur ſocieté, en condamnant tous les Chrétiens, qui vivoient, lors qu'ils ſe ſont élevés : & cette temerité, avec laquelle ils ont oſé condamner tant de Chrétiens, eſt la grande raiſon qui oblige l'Egliſe Catholique de les condamner.

D. Pour revenir au ſujet que nous avons quitté, comment dites-vous qu'on ne peut ſe ſauver en deux Communions ſeparées l'une de l'autre, puiſque la ſainte Ecriture montre des Fidelles dans

les

les dix Tribus d'Iſrael qui eſtoient abſolument ſeparées de celle de Juda.

R. Les Fideles des dix Tribus d'Iſrael ne communiquoient point aux aſſemblées ſchiſmatiques de Dan, & de Bethel. La ſainte Ecriture nous apprend qu'ils ſe retiroient en Judée, pour ſe joindre aux Tribus fidelles, qu'elle nomme l'*héritage du Seigneur*. D'ailleurs il y avoit toûjours dans les pays des dix Tribus, quelques Prophétes, comme Elie, Eliſée, & Michée; ce qui obligea Joſaphat, à qui on avoit amené quatre cent Prophétes d'Achab, de demander, s'il n'y avoit point auſſi quelque Prophéte du Seigneur, qu'on pût conſulter. Les Iſraëlites fidelles & ennemis du ſchiſme alloient, comme le remarque la ſainte Ecriture, ſe ranger dans les ſaintes aſſemblées, qui ſe faiſoient chez les Prophétes, aux nouvelles Lunes, & aux jours du Sabbat; & même ils leur portoient les prémices, qu'ils auroient portées au Temple, s'ils en euſſent eû la liberté. Outre ces fidelles qui eſtoient ennemis du ſchiſme, & qui ne vouloient point paſſer à Dan & à Bethel le tems des ſolemnités, où l'on devoit eſtre à Jeruſalem, il y en avoit encore qui trouvoient moyen d'aller au Temple & qui y payoient fidelement les dixmes &

2. Paral. 11. 13. 16. 15. 9. 30. & 4. 18. 2. Paral. 18. 6. & 28. 9. 4. Reis 4. 23. Ib. 2. 42.

prémices : c'eſt ce qui eſt dit poſitivement de Tobie.

Tob. 1. 5. & 6.

D. Avez-vous quelqu'autre preuve pour montrer que les fidelles ne participoient point au culte que les Schiſmatiques rendoient à Dieu ſur les Autels de Dan & de Bethel ?

3. *Rois*, 12. 31. & 13. 33.

R. Si cela eût eſté permis, tous les Lévites n'euſſent pas, dans le tems de la ſéparation, abandonné les dix Tribus, de ſorte qu'on fut obligé d'y prendre pour Sacrificateurs, des gens de la lie du peuple.

D. Cependant Elie appelle les Autels des Iſraëlites ſéparés, des *Autels de Dieu.* Seigneur, dit-il ſur le ſujet de la perſecution d'Achab, *Seigneur ils ont démoli vos Autels.*

1. *Rois* 19. 10. 14.

R. Elie ne parle pas là des Autels de Dan & de Bethel, dont Jeroboam avoit fait les centres de ſon ſchiſme. Ce n'eſt pas à ces Autels-là qu'Achab en vouloit: & le Saint-Eſprit, bien loin de les conſiderer comme des Autels de Dieu, les appelle des *Autels de faux Dieux & de Demons*, & condamne par-là ceux qui participoient au ſervice rendu à Dieu dans ces lieux de ſchiſme. Les Autels que freqentoient les Iſraëlites, qui abhorroient le ſchiſme, eſtoient ces Autels, que les anciens Fidelles avoient bâ-

2. *Parol.* 11. 15.

tis avant la conſtruction du Temple, & dont il eſt parlé en tant d'endroits dans la ſainte Ecriture. Dieu toléroit la perſévérance des Juifs à offrir des Sacrifices dans ces lieux-là. Cela eſtoit ſur tout tolérable dans ceux qui ne pouvoient aller au Temple. Ce ſont-là les Autels de Dieu, de la démolition deſquels le Prophéte Elie ſe plaint.

Gen. 8. 20. 12. 8. 13. 18. 22. 9. 24. 25. 28. 18. 33. 28. 35. 7. *Exod.* 17. 15. 24. 4. *Deut.* 17. 5. *Jug.* 21. 4. 1. *Rois* 7. 17.

D. Avez vous trouvé dans la ſainte Ecriture quelque autre preuve pour montrer, que ceux qui participoient au ſchiſme de Samarie, n'eſtoient pas en eſtat de ſalut?

R. Notre Seigneur l'a dit formellement; car la Samaritaine luy ayant propoſé cette difficulté: *Nos peres ont adoré ſur cette Montagne, & vous dites que c'eſt à Jeruſalem qu'il faut adorer*; il ne répond pas que le ſalut pouvoit ſe trouver dans l'une & l'autre ſocieté, ſçavoir parmi ceux qui adoroient à Jeruſalem, & ceux qui adoroient à Samarie. Il décide au contraire, que le ſalut ne ſe trouvoit que parmi les Juifs: *Le ſalut*, dit-il, *vient des Juifs.*

S. Jean 4. 20. Ibid. v. 22.

CHAPITRE III.

De la Sainteté de l'Egliſe.

D. ALleguez quelque paſſage de la parole de Dieu ſur la ſainteté de l'Egliſe.

R. Saint Paul dit : *Jeſus-Chriſt a aimé l'Egliſe, & s'eſt livré pour elle, afin de la ſanctifier, en la purifiant dans le Batême par ſa parole, & de la rendre une Egliſe glorieuſe, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de ſemblable, mais ſainte & irreprehenſible. Vous eſtes*, dit ſaint Pierre, *la race choiſie, la prêtriſe royale, la nation ſainte, le peuple acquis.*

Eph. 5. 25. 26. 27.

1. Pier. 2. 9.

D. Cette marque peut-elle ſervir à montrer que les P. R. ne ſont pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ?

R. Ils ne peuvent point dire que leur Egliſe ait toûjours eſté Sainte ; puis qu'ils enſeignent qu'elle a eſté dans l'idolatrie, & qu'ils ont eſté obligés de la réformer, ce qui leur a fait prendre le nom d'*Egliſe Réformée.*

D. Y a-t'il d'autres veuës, dans leſquelles on puiſſe dire, que la marque de la ſainteté ne convienne pas à la ſocieté des P. R ?

R. Cela paroît encore par leur mé-

pris pour diverſes œuvres de ſainteté, que le Saint-Eſprit recommande, & auſquelles les plus grands Saints ſe ſont toûjours attachés avec beaucoup de zele. La Confeſſion, par exemple, n'eſt point en uſage entr'eux, & encore moins le renoncement volontaire à tous les biens du monde, pour ſe conſacrer entierement à Dieu. Ils ſe moquent du vœu du célibat, juſqu'à ne pas ſe croire obligés de l'obſerver, lorſqu'ils l'ont fait. Ils regardent de même avec mépris les mortifications de la pénitence, telles qu'ont eſté celles de ſaint Jean Baptiſte, & d'autres ſemblables.

D. Continuez de propoſer les veuës qui empêchent de pouvoir dire ſolidement que les P. R. ſoient une Egliſe ſainte.

R. Leurs principes tendent à anéantir divers preceptes de la Morale Chrétienne, quoiqu'ils ne ſentent pas cette conſéquence. En effet ils diſent que rien n'eſt néceſſaire que ce qui eſt enſeigné dans la ſainte Ecriture par des paſſages évidens, qui ne peuvent recevoir d'autre explication; & néanmoins ils ne peuvent démontrer par de tels paſſages, qu'il ſoit défendu à des Chrétiens d'épouſer leurs ſœurs, de ſe tuer eux-mêmes, & de tomber dans d'autres pechés qu'il eſt plus à

propos de ne pas particulariſer. Ces défenſes ne ſont évidentes dans la ſainte Ecriture, que pour ceux qui la liſent avec ſoumiſſion à l'autorité de l'Egliſe. C'eſt pourquoi, quand les Proteſtans ont en horreur ces crimes, auſſi-bien que nous, c'eſt par une religieuſe coutume; mais ce n'eſt pas en ſuivant tous les principes de leur Religion.

D. Comment peut-on affirmer, que l'Egliſe Catholique eſt ſainte, pendant qu'on y voit tant de perſonnes, dont la vie eſt déreglée ou la devotion ſuperſtitieuſe?

R. La ſainte Ecriture ne nous permet pas d'imputer à une Religion, ce que cette Religion n'oblige pas de croire ou de pratiquer. C'eût eſté un grand peché d'attribuer à l'Egliſe Judaïque, avant la venuë de Notre Seigneur, l'irreligion des Sadducéens, l'hypocriſie des Phariſiens, & l'avarice des Prêtres. C'eût eſté de même un grand peché d'imputer à l'Egliſe Chrétienne de Corinthe les déſordres qui s'y trouvoient parmi les Paſteurs & parmi les particuliers, dans la celebration de l'Euchariſtie, & en general dans toutes leurs aſſemblées religieuſes. Il ne ſeroit pas moins criminel d'imputer à l'Egliſe Catholique le mal qui ſe peut trouver dans ſes conducteurs ou dans ſes peuples.

D. Que doit-on attribuer à une Egliſe ?

R. Il lui faut attribuer ce que des Conciles acceptés de cette Egliſe, ou ſon conſentement public, obligent de croire ou de faire, & tout ce qui s'y fait de conforme à cette Foi. C'eſt-là ce qui nous doit faire conſiderer l'Egliſe Catholique comme une Egliſe ſainte ; car ſes dogmes ſont tous trés-ſaints ; & les Catholiques, qui ſe détachent de la terre pour ſe donner à Dieu, & qui l'adorent en eſprit & en verité, ſont ceux qui ſuivent la doctrine, les principes, & l'eſprit de leur Religion.

D. Tirez à l'égard de l'Egliſe Catholique & de la Proteſtante, une concluſion générale de cette verité ; ſçavoir, de ce qu'on ne doit imputer à une Egliſe que ce qui s'y fait de conforme aux principes de ſa doctrine.

R. J'en conclus, comme je viens de le dire, à l'égard de l'Egliſe Catholique, qu'on ne doit pas lui imputer le mal qui ſe fait dans ſon ſein, parce qu'il ne s'y fait pas en vertu de ſes principes & de ſa doctrine : mais j'en conclus auſſi contre l'Egliſe des P. R. qu'on ne doit pas lui imputer une grande partie du bien qui s'y fait, parce que comme je l'ai montré, ce bien ne s'y fait pas en vertu des principes de la Religion, & que

ces principes au contraire, qui ſont de croire que l'Egliſe viſible peut ſe tromper dans les choſes les plus eſſentielles, & qu'il ne faut recevoir comme certain, que ce qui eſt inconteſtablement contenu dans la ſainte Ecriture; ces principes, dis-je, portent à rejetter du Chriſtianiſme pluſieurs dogmes de Foi & pluſieurs preceptes de Morale.

CHAPITRE IV.

De la Catholicité de l'Egliſe.

D. POurquoi avez-vous dit, que l'une des marques principales de l'Egliſe, eſtoit d'eſtre *Catholique*?

R. C'eſt parce que ſelon la ſainte Ecriture, l'Egliſe de Jeſus-Chriſt doit eſtre répanduë dans tout l'univers. *Dans les derniers temps*, dit Iſaïe, *la maiſon du Seigneur ſera élevée ſur le ſommet des montagnes, & toutes les nations y monteront;* *Etens tes tabernacles*, diſoit Dieu par le même Prophete touchant l'Egliſe Chrétienne; *car tu te multiplieras au Midi & au Septentrion, & ta poſterité poſſedera les nations: Il en viendra pluſieurs*, dit Notre Seigneur, *d'Orient & d'Occident, du Midi, & du Septentrion, qui s'aſſeront au royaume de Dieu. Allez, inſtruiſez tous*

Iſaï 2. 1.
Iſaï 54. 2.
Luc. 13. 29.
Mat. 28. 19.

les peuples, en les baptisant au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit. Vous serez mes témoins, non seulement à Jerusalem, mais dans toute la Judée, dans la Samarie, & dans tout l'univers. Act. 1. 8.

D. Cette marque de l'Eglise de Jesus-Christ prouve-t'elle que la societé des Protestans ne l'est pas ?

R. Oui ; car cette marque ne leur convient point. En effet au commencement de la Reformation, ils ne se trouvoient que dans un petit canton de l'Allemagne. Ils n'estoient pas alors l'Eglise, puisqu'ils n'avoient pas un des principaux caracteres, que la sainte Ecriture donne à l'Eglise. Il n'estoit donc pas permis de se joindre alors à leur societé : & si elle n'étoit pas alors la veritable Eglise ; elle n'a pû le devenir dans la suite, par le peché de ceux qui s'y sont joints, lorsqu'elle ne l'estoit pas.

D. En voila assez sur le commencement de la societé des P. R. mais peut-on dire, que dans la suite elle soit arrivée à l'étenduë que la parole de Dieu marque pour l'Eglise Chrétienne ?

R. Non ; car dans ses progrés les plus considerables, elle ne s'est point étenduë dans la plus grande partie de la terre : & nous voyons qu'au lieu de *fortifier* & de *croître*, comme le doit faire

Mat. 13. 30. Coloss. 1. 6. l'Egliſe juſqu'à la fin du monde, elle diminuë de jour en jour. L'Egliſe Proteſtante eſt donc, non une Egliſe univerſelle, mais une Egliſe d'un certain canton de l'univers. C'eſt pourquoi les P. R. prononcent leur condamnation, toutes les fois qu'ils diſent, en recitant le ſymbole : *Je crois l'Egliſe qui eſt univerſelle.*

Luc. 12. 32. Mat. 7. 13. & 14. *D.* La ſainte Ecriture repreſente en divers endroits l'Egliſe comme un petit troupeau, & comme un chemin, où peu de perſonnes entrent ?

Iſaï 2. 2. & 3. *R.* Il s'agit dans ces paſſages, non pas de la face exterieure de l'Egliſe Chrétienne, où le Saint-Eſprit repreſente au contraire tous les peuples, qui viennent en foule, mais des fidelles qui eſtant dans cette Communion viſible de l'Egliſe, ſe ſeparent des autres, en renonçant au monde & à eux-mêmes, pour ſe donner à Dieu. On peut dire auſſi trés-ſolidement, que ces Oracles regardent principalement l'Egliſe Chrétienne naiſſante. Alors c'eſtoit le grain de ſenevé, le petit morceau de levain, le nuage plus grand que le pied de l'homme, la pierre détachée d'une montagne pour frapper la ſtatuë. Mais les Apôtres ont vû commencer eux-mêmes le tems, où l'Egliſe devoit eſtre le grand arbre, qui étend par

Hai 54. 1. 2.

Mat. 13. 31. 33. 3. Rois 18. 44. Daniel. 2. 34. 35.

tout ſes branches, la paſte toute levée, le Ciel tout couvert de nuages, la pierre qui après avoir briſé la ſtatuë, devenoit une grande montagne, & rempliſſoit toute la terre. *Leur ſon*, diſoit S. Paul, *n'eſt-il pas allé par toute la terre, & leurs paroles juſques aux extremitez du monde*? Et le Saint-Eſprit propoſe cette étenduë de l'Egliſe primitive, non pas comme une étenduë paſſagere, mais comme une étenduë qui devoit croître juſqu'à la fin du monde. *Laiſſez*, dit Notre Seigneur, *croître enſemble le froment & l'yvraie juſqu'à la moiſſon. L'Evangile*, dit ſaint Paul, *eſt répandu dans tout le monde, où il fructifie & croît de jour en jour.*

Rom. 10. 18.

Mat. 13. 30.

Col. 1. 6.

D. Comment pouvez-vous dire, que l'Egliſe Romaine ſoit une Egliſe Catholique ou univerſelle, puiſqu'il y a divers endroits de la terre où elle n'eſt pas établie?

R. Dans la plûpart des lieux où elle n'eſt pas établie, elle ne laiſſe pas d'y eſtre viſible, comme l'eſt dans une chambre, la lumiere qui eſt ſur le chandelier, comme l'eſt dans la plaine la ville, qui eſt ſituée ſur une montagne; ce qui ne ſe peut pas dire des autres ſocietés, qui ne ſont pas connuës dans les lieux éloignés du monde. D'ailleurs, pour donner à l'Egliſe le titre d'Univerſelle, il ſuffit, ſelon

Mat. 5. 14. 15.

la ſainte Ecriture, qu'elle ſe rencontre en divers endroits de toutes les parties du monde connu. L'Egliſe, du tems des Apôtres, eſtoit bien moins étenduë que l'Egliſe Catholique ne l'eſt aujourd'huy. Cependant nous venons de voir, que le Saint-Eſprit diſoit dès ce tems-là : *Leur ſon eſt allé par toute la terre & leurs paroles juſqu'au bout du monde* ; & dans un autre endroit : *L'Evangile que vous avez entendu, a eſté prêché à toutes les creatures qui ſont ſous le ciel.*

Rom. 10. 18.

Col. 1. 20.

D. N'avez-vous point d'autres reflexions à faire ſur ce ſujet ?

R. On peut connoître, que les nations qui ne ſont pas encore ſoumiſes à l'Egliſe, luy ſont deſtinées par le zele que Dieu luy inſpire, pour travailler à leur converſion. Cet endroit fournit une marque de l'Egliſe, qui prouve encore que les P.R. ne ſont pas l'Egliſe véritable. Nôtre Seigneur ayant dit, en quittant la terre : *Allez inſtruire toutes les nations, les baptiſant au nom du Pere & du Fils & du Saint Eſprit* ; toute Egliſe qui ne travaille qu'à inſtruire les peuples qui ne ſont pas baptiſés, pour les gagner à Jeſus-Chriſt, n'eſt point Egliſe de Jeſus-Chriſt. La froideur pour ce travail eſt un des défauts des P. R. & il eſt très-remarquable, que la Providence ſem-

Mat. 28 20.

ble leur avoir donné par leur commerce, une grande facilité pour travailler à cette inſtruction des peuples, qui ne connoiſſent pas Notre Seigneur, afin que negligeant, autant qu'ils le font, une œuvre ſi ſainte, il parût plus ſenſiblement qu'ils ne ſont point la veritable Egliſe. Ce travail eſt la gloire de l'Egliſe Catholique : car dans tous les ſiécles paſſés, pluſieurs de ſes enfans animés de l'Eſprit Apoſtolique, ſont allez, & pluſieurs d'entr'eux vont encore aujourd'huy dans les pays barbares, en quittant tout pour y inſtruire les Payens, & les baptiſer au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Eſprit.

D. Appliquez cette marque au tems de la Reformation en particulier.

R. Dieu avoit deſtiné ce tems-là pour répandre ſur les Payens une miſericorde extraordinaire, par les converſions nombreuſes de pluſieurs millions d'entr'eux dans les Indes d'Orient & d'Occident, comme s'il eût voulu reparer par là la perte que l'Egliſe faiſoit dans l'Europe, par le ſchiſme de pluſieurs millions de ſes enfans. Or, ce ſont les Catholiques, que Dieu choiſit pour un ſi grand ouvrage. Les P. R. n'y eurent point de part. Si les P. R. euſſent eſté la veritable Egliſe, Dieu leur

eût donné cet avantage, qui eſt ſelon la ſainte Ecriture, une des plus illuſtres marques de ſon Egliſe. Il n'en eût pas honoré les Catholiques, qui eſtoient leurs ennemis.

Chapitre V.

De la quatriéme marque de l'Egliſe, qui eſt ſon titre d'Apoſtolique.

D. POurquoi avez-vous dit, que l'une des principales marques, de l'Egliſe, eſt d'eſtre *Apoſtolique* ?

R. C'eſt parce que la ſainte Ecriture la repreſente comme un corps formé par les Apôtres, qui doit perſeverer juſqu'à la fin du monde, & qu'elle repreſente de même ſon miniſtére comme un miniſtére que Jeſus-Chriſt a d'abord confié aux Apôtres, & qui devoit enſuite, ſans aucune interruption, ſervir à l'édification des Chrétiens juſqu'à la fin des ſiécles : *Allez inſtruire les nations, & les baptiſer au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Eſprit, & je ſerai avec vous juſqu'à la fin du monde. Il a laiſſé des Paſteurs & des Docteurs pour la perfection des Saints, pour l'œuvre du miniſtére, pour l'édification du Corps de Jeſus-Chriſt, juſqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'u-*

Mat. 28. 19. Eph. 4. 13.

nité de la Foi, & de la connoiſſance du Fils de Dieu. Ces paſſages, & pluſieurs autres ſemblables, montrent qu'il devoit y avoir dans l'Egliſe une ſucceſſion conſtante du miniſtére Apoſtolique, de la doctrine apoſtolique, de la ſocieté apoſtolique.

D. Cela prouve-t'il que les P. R. ne ſont pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ?

R. Oui : car ils ne peuvent pas même ſe vanter que leur Miniſtére, leurs dogmes, & leurs aſſemblées ſoient deſcenduës des Apôtres par une ſucceſſion non interrompuë. On ſçait que ceux qui ont aſſemblé cette ſocieté, établirent au ſiécle dernier des Miniſtres differents (au moins en pluſieurs lieux) de ceux qu'ils trouverent de leur tems dans l'Egliſe, & des dogmes contraires à ceux qu'on enſeignoit alors dans toutes les parties de l'Egliſe, & des aſſemblées oppoſées à celles où les Chrétiens de leur ſiécle alloient rendre à Dieu leur culte, écouter ſa parole, & recevoir ſes Sacremens.

D. Quel eſt ſur ce ſujet l'avantage de l'Egliſe Catholique ?

R. Elle eſt Apoſtolique à toute ſorte d'égards. En effet tous ſes Paſteurs deſcendent des Apôtres par une ſucceſſion non interrompuë, ſans qu'on la puiſſe

accuſer d'en avoir établi dans aucun tems, qui ne ſuccedaſſent pas à ceux qui eſtoient déſcendus des Apôtres. Sa ſocieté vient par une ſucceſſion certaine de l'Egliſe, qu'ont établie les Apôtres, ſans qu'on luy puiſſe reprocher aucune ſéparation. Et ſes dogmes ſont la ſuite de la doctrine Apoſtolique, qu'elle a toûjours enſeignée, ſans qu'on puiſſe montrer aucun tems où elle ait fait profeſſion d'enſeigner quelque dogme contraire à ce qui eſtoit alors enſeigné dans toutes les parties de l'Egliſe. Ces trois caractéres démontrent que les P. R. ne ſont pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, & que ce titre ne convient qu'à l'Egliſe Catholique.

Chapitre VI.

Suite du même ſujet, où il eſt montré que la ſéparation des P. R. prouve clairement qu'ils ne ſont pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

D. COmme cette matiere eſt trés-importante, inſiſtez davantage ſur la preuve que la ſéparation fournit contr'eux.

R. On doit bien remarquer qu'une telle ſéparation de la Communion de toute

l'Egliſe viſible, n'eſt commandée dans aucun endroit de la ſainte Ecriture, & qu'on n'y en trouve aucun exemple. Dans toute cette nuée de témoins, dont les exemples nous ſont propoſez par la ſainte Ecriture, aucun ne s'eſt ſeparé de l'Egliſe viſible au tems de ſa plus grande corruption. Dans cette multitude d'Oracles que contient la parole de Dieu, aucun ne commande une telle ſéparation. C'eſt pourquoi ceux qui y ſont engagés ne peuvent pas avec la moindre vraiſemblance ſe glorifier d'eſtre conformes à la ſainte Ecriture.

D. N'avez-vous point d'autres preuves à tirer ici du ſilence de la ſainte Ecriture?

R. Je remarque non-ſeulement qu'elle ne dit rien qui autoriſe une ſeparation de toutes les aſſemblées de l'Egliſe viſible, pour en former de nouvelles, mais encore qu'elle ne dit abſolument rien ſur un point ſur lequel il eût eſté indiſpenſablement neceſſaire d'eſtre inſtruit, ſi une telle ſeparation eût jamais dû ſe faire. En effet, comme toutes les erreurs ne ſont pas, ſelon les Proteſtans, des ſujets d'une ſeparation legitime, il eût fallu que la ſainte Ecriture eût marqué dans une évidence proportionnée à tous ceux qui euſſent pû eſtre appellés,

ou à faire ou à ſuivre une telle ſeparation ; c'eſt-à-dire, aux ſimples, auſſi-bien qu'aux ſçavans, quels eſtoient les dogmes eſſentiels, & ceux qui ne l'eſtoient pas ; quelles eſtoient les erreurs, à cauſe deſquelles il ſeroit neceſſaire de ſe retirer de toute l'Egliſe viſible, & quelles eſtoient celles, pour leſquelles on ne pourroit ſans crime ſe porter à une telle ſeparation. Or, la Sainte Ecriture a gardé un profond ſilence ſur ce ſujet : de ſorte que les ſçavans eux-mêmes ne peuvent montrer certainement par ces Oracles, quelles ſont ſur chaque matiere les erreurs fondamentales, comme l'on parle, & quelles ſont celles qui ne le ſont pas. Ce ſilence prouve démonſtrativement que le Saint-Eſprit n'a pas voulu qu'une ſéparation de cette nature fût jamais legitime dans l'Egliſe.

D. Outre le ſilence de la ſainte Ecriture, n'y trouve-t'on rien de poſitif contre cette ſéparation ?

R. Elle eſt condamnée formellement dans le nouveau Teſtament. C'eſt-là le caractére par lequel ſaint Paul déſignoit les Heretiques. *Il s'élevera*, dit-il, *d'entre vous des hommes qui publieront des doctrines corrompues, afin d'attirer après eux des diſciples.* Ailleurs ce ſaint Apôtre compte, non-ſeulement les hereſies,

Act. 20. 30.

mais auſſi les ſchiſmes & les diviſions, entre les œuvres de la chair; *deſquelles*, dit-il, *je vous declare, comme je vous l'ai déja dit, que ceux qui en ſont coupables, n'heriteront point le royaume de Dieu.* Galat. 5. 20. & 21.

S. Jean prouve que des Sectaires de ſon tems eſtoient des Antechriſts, parce qu'ils ſe ſéparoient de l'Egliſe. *Il y a*, dit-il, *dès à preſent pluſieurs Antechriſts. Ils ſont ſortis d'entre nous.* 1. Jean 2. 18. 19.

D. N'y a-t'il que ſaint Paul & ſaint Jean qui ayent condamné formellement la ſéparation?

R. Les Apôtres l'ont également condamnée, tant ceux dont nous avons des Ecrits, que ceux dont nous n'en avons point. Comme ils ſçavoient qu'après leur mort il viendroit pluſieurs Novateurs, qui ſous divers pretextes établiroient de nouvelles ſocietés, & que la plus grande partie des peuples ſeroit incapable de juger par l'examen, qui auroit la veritable explication de la ſainte Ecriture, ils ne manquoient ni les uns ni les autres à dire dans les Egliſes qu'ils fondoient, qu'il y auroit un caractére ſenſible, & à la portée de tous, pour diſcerner les faux Docteurs, & que la ſéparation ſeroit ce caractére: de ſorte que ceux qui ſe ſépareroient, ſeroient les faux Docteurs; & que les veritables

ſeroient ceux en qui on ne verroit point cette ſéparation.

D. Où avez-vous appris que les Apôtres tenoient un tel langage?

R. C'eſt l'Apôtre ſaint Jude qui nous en rend témoignage. *Mes freres*, dit-il, *ſouvenez-vous des choſes qui vous ont eſté prédites par les Apôtres de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt : c'eſt que dans les derniers tems il y auroit des faux Docteurs, qui ſe laiſſeroient emporter par la malice de leurs paſſions. Ce ſont ceux qui ſe ſéparent, gens ſenſuels, n'ayant point d'eſprit.* Ainſi, ſelon la doctrine des Apôtres, ceux qui pendant le cours de l'Egliſe Chrétienne (qui eſt ce que le S. Eſprit veut exprimer dans le nouveau Teſtament *par les derniers tems*) ſe ſéparent de la Communion des autres Chrétiens, ſont des faux Docteurs, des gens conduits par leur propre ſens, & qui n'ont point l'eſprit de Dieu.

Jude v. 18. & 19.

Act. 11. 17. Gal. 4. 4.

D. Qu'y a-t'il de particulier dans cet Oracle?

R. C'eſt le ſeul du nouveau Teſtament qui ſoit ainſi attribué aux Apôtres en general. Comme il contient la vérité de la ſainte Ecriture, ſur laquelle il eſt le plus important de faire reflexion, parce qu'elle eſt la défenſe de toutes les autres, le Saint Eſprit nous a voulu avertir, que tous les Apôtres ont eu ſoin de l'en-

ſeigner, afin de faire mieux ſentir l'obligation où nous ſommes de l'avoir toûjours devant les yeux.

D. Les plaintes des Reformateurs ſur les mœurs des Eccleſiaſtiques, ſur leur negligence à bien inſtruire les peuples, & ſur les abus populaires qu'on toleroit, leur donnoient-elles un juſte ſujet de quitter l'Egliſe?

R. Jeſus-Chriſt a reglé le devoir des fidelles en ces occaſions, en diſant des Conducteurs de l'Egliſe Judaïque: *Ils ſont aſſis ſur la chaire de Moyſe. Faites donc ce qu'ils commandent: mais ne faites pas ce qu'ils font.* Mat. 23. 2. & 3. Le Saint-Eſprit repreſente l'Egliſe comme une maiſon, où il y a des vaiſſeaux pour des uſages vils, & d'autres vaiſſeaux pour des uſages honnêtes; comme un champ où il y a du bon grain & de l'yvrée, qui ne ſeront ſeparés qu'au tems de la moiſſon; comme un filet plein de poiſſons bons & mauvais, qui ne ſont diſtingués qu'au rivage. C'eſt pourquoy juſqu'à la fin du monde, les fidelles ſeront obligés de tolerer le mal qui ſe trouvera de leur tems parmi ceux qui compoſent l'Egliſe, & de les combattre, non par une ſeparation de ſocieté, mais ſeulement par leurs ſoupirs, par leurs diſcours, par leurs exemples, & s'il le faut, par leurs ſouffrances. 2. Tim. 2. 20. Mat. 13. 25. & 47.

D. La ſainte Ecriture fournit-elle des exemples, auſſi-bien que des preceptes, ſur le devoir de ne ſe ſéparer jamais de l'Egliſe ?

R. Il n'y a preſque point de livre de la parole de Dieu où ce devoir ne ſoit clairement marqué par la conduite des fidelles ; parce qu'il y a eu peu de tems où ils n'ayent eu la douleur de voir de grandes corruptions dans la multitude de ceux qui vivoient avec eux dans le ſein de l'Egliſe.

D. Alleguez ſeulement quelques exemples de l'ancien Teſtament.

R. Il y a eu ſouvent de grands deſordres entre les Juifs, juſques-là, que ſous le regne d'Achab, & ſous celuy de Manaſſés, on avoit dreſſé dans le Temple même un Autel d'dolatrie ; le Sacrifice du ſoir & celuy du matin ſe faiſoient à l'honneur des idoles ; l'idolatrie eſtoit authoriſée par les conducteurs ; & même l'autorité eſtoit employée pour y forcer les peuples. Cependant les Prophétes ne portoient point les fidelles de ce tems-là a choiſir des nouveaux Sacrificateurs, & à dreſſer des nouvelles aſſemblées. Ces fidelles ſe laiſſoient égorger. C'eſt pourquoi, il eſt dit que Manaſſés répandit beaucoup de ſang inocent. Mais l'Eſprit de Dieu ne les portoit point à faire de

4. Rois, 16. 1. & 21. 1.

4. Rois, 24. 4.

Ibid.

ſéparation. De même dans le tems d'Ezechiel, Dieu fait voir à ce Prophete les plus horribles idolatries dans le Temple ; ce qui oblige le Saint-Eſprit à nommer ce Temple *un lieu infame de proſtitution* : mais les fidelles de ce tems là ne penſerent point à faire une ſéparation. La ſainte Ecriture dit ſeulement qu'ils gemiſſoient ſur toutes ces abominations. Ezech. 8. 5. & 16. 39. Ezech. 9. 4.

D. Ne trouve t'on point d'exemple de la même conduite dans le tems de l'Egliſe ancienne ?

R. Nous apprenons par le nouveau Teſtament, que du tems de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, les ſuperieurs toleroient & même favoriſoient pluſieurs choſes très-mauvaiſes ; ſçavoir, la ſuperſtition de ceux qui faiſoient conſiſter leur devotion en des pratiques exterieures, Mat. 23. 5. l'hereſie de pluſieurs, qui nioient la reſurrection ; Marc. 12. 18. la profanation de ceux qui faiſoient du Temple un lieu de marché ; Mat. 21. 12. l'avarice & l'hypocriſie des autres, qui ſous pretexte de pieté, pilloient les maiſons des veuves, & permettoient aux enfans de refuſer du pain à leurs peres. Cependant la ſainte Vierge, ſaint Joſeph, ſaint Zacharie, ſainte Elizabeth, ſaint Simeon, ſainte Anne, & les autres fidelles de ce tems-là, demeuroient dans l'union d'un peuple ſi corrompu. Mat. 14. 23. Mat. 15. 5. & 6.

D. Quelle a eſté à cet égard la conduite de Notre Seigneur & de ſes Apôtres ?

R. Comme Dieu vouloit que l'Egliſe Judaïque ſubſiſtât encore, Jeſus-Chriſt nonobſtant une ſi grande corruption, aſſiſtoit à ces ſacrifices & à ces autres devotions publiques, & recevoit les Sacremens qu'elle adminiſtroit. Les Juifs mêmes & leurs conducteurs, ayant ajouté à tous ces deſordes que je viens de marquer, la condamnation de Notre Seigneur & ſon crucifiement, les Apôtres ne laiſſoient point d'aller dans leur Temple, pour rendre à Dieu le culte public, *Ils eſtoient*, dit ſaint Luc, *tous les jours au Temple, pour adorer & benir Dieu* : preuve certaine que la corruption, quelque publique & quelque étenduë qu'elle ſoit, n'eſt point une raiſon ſuffiſante pour laiſſer les aſſemblées de l'ancien corps de l'Egliſe, & en former de nouvelles.

Luc. 24 53.

D. Cette conduite ne vient-elle point ſeulement de ce que le ſervice de Dieu eſtoit attaché au Temple de Jeruſalem de ſorte qu'elle ne doive point avoir de lieu dans l'Egliſe Chrétienne ?

R. Il eſt vray, ce Temple eſtoit la figure de l'Egliſe viſible, où Dieu veut recevoir roûjours le culte des Chrétiens. C'eſt pourquoy nous voyons auſſi ſous le nouveau Teſtament, que les deſordres qui ſe

ſe ſont trouvés dans une Egliſe, n'ont jamais obligé les fidelles de s'en retirer.

D. Prouvez cette verité.

R. Il y avoit du tems de Saint Paul, des deſordres extrêmes dans l'Egliſe de Corinthe, les diviſions entre les Paſteurs, la tolerance publique & univerſelle d'un inceſtueux abominable, l'hereſie qui combattoit la reſurrection; la profanation de la ſainte Euchariſtie; & le mépris de l'édification dans les aſſemblées religieuſes. Cependant les fidelles de Corinthe ne prenoient point le parti de quitter ces aſſemblées, ſous pretexte d'en vouloir former une plus pure. Si des deſordres ſi publics dans les conducteurs & dans le peuple ne les ont pas fait ſortir d'une Egliſe particuliere, les déreglemens dont on peut ſe plaindre, ſont encore moins une raiſon de ſortir de l'Egliſe univerſelle. 1. Cor. 3. 3. 5. 2. 15 12 Ibid. 11. 21. Ibid. 4. 28. & 29.

D. Le nouveau Teſtament fournit il d'autres exemples ſur ce ſujet?

R. S. Paul repréſente les Galates comme des inſenſés, qui avoient paſſé ſitôt à un autre Evangile, qui renverſoit celuy de Jeſus-Chriſt. Et dans le ſecond & troiſiéme chapitre de l'Apocalypſe, Notre Seigneur nous apprend que quelques Egliſes d'Aſie eſtoient pleines de grands deſordres, & de deſordres Gal. 1. 6.

Apoc. 2. 20. tolerés par les Conducteurs. *Tu ſouffres,* dit Jeſus-Chriſt, *que cette Jeſabel, qui ſe dit Propheteſſe, ſeduiſe mes ſerviteurs, en les portant à la fornication, & à la manducation des choſes ſacrifiées aux idoles.* Cependant nous ne voyons pas que les fidelles de ces Egliſes-là en ſortiſſent pour faire des aſſemblées à part. Noſtre Seigneur ordonne aux fidelles de ces Egliſes, où les Conducteurs toleroient de ſi terribles deſordres, non pas de faire d'autres aſſemblées, mais de retenir ce qu'ils avoient de bon, en attendant qu'il vinſt les délivrer. *Pour vous*, fidelles de Thyatire, *qui ne ſuivez point cette doctrine, & qui ne connoiſſez point les profondeurs de Satan, je ne mettrai point de nouvelles charges ſur vous: retenez ſeulement ce que vous avez, juſqu'à ce que je vienne.* J'ajoûte encore ſur le ſujet de cet exemple & de celuy de la réponſe précédente, que s'il n'eſt pas permis de ſe ſéparer d'une Egliſe particuliere pour des deſordres tolerés par des Conducteurs, c'eſt encore un bien plus grand crime de ſe ſéparer dans cette veue de toute l'Egliſe viſible.

Apoc. 2. 24. 25.

D. La ſainte Ecriture ne fournit-elle point quelques exemples de perſonnes, qui ſe ſoient ſéparées de l'ancien corps de l'Egliſe, pour faire à part leurs aſſemblées religieuſes, de ſorte que le Saint-

Esprit ait eu une occasion de prononcer à cet égard ?

R. J'ay déja allegué la division que Jeroboam avoit faite des dix Tribus. Le Saint Esprit condamne formellement dans l'ancien Testament Joram & Jehu Rois d'Israel, pour avoir perseveré dans ce schisme, quoiqu'ils se fussent signalés par la destruction de l'idolatrie de Baal. Notre Seigneur trouva aussi dans son entretien avec la Samaritaine une occasion de prononcer sur ce sujet ; & cet endroit est d'autant plus remarquable, qu'il y paroît que dans le tems de Notre Seigneur, aussi bien que dans celuy de Joram & de Jehu, la difference entre les Juifs & les Samaritains estoit, non pas à l'égard de l'idolatrie, mais à l'égard du schisme. C'est ce qu'on voit aussi dans l'histoire d'Antiochus ; car les Samaritains estoient du tems de ce persecuteur, si ennemis de l'idolatrie, que pour soüiller leur Temple, il le dédia à Jupiter, aussi-bien que celuy de Jerusalem.

4. Rois 3.3.10. 29.31.

2. Mach 6. 2.

D. Proposez plus au long vos reflexions sur ce discours de Jesus Christ avec la Samaritaine.

R. Il y paroît que les Samaritains adoroient alors uniquement, comme les Juifs, le Créateur du ciel & de la ter-

re, de ſorte que leur differend eſtoit, non pas ſur l'objet qu'on devoit adorer, mais ſur le lieu où l'on devoit rendre à Dieu cette adoration : *Nos peres ont adoré ſur cette montagne; & vous dites que c'eſt à Jeruſalem qu'il faut adorer.* Les Samaritains attendoient le Meſſie, auſſi bien que les Juifs : *Nous ſçavons*, dit la Samaritaine, *que le Chriſt viendra.* Ils faiſoient beaucoup de bonnes œuvres; Notre Seigneur ſemble même avoir affecté de les élever au-deſſus des Juifs; car dans l'une de ſes paraboles, il fait voir un Samaritain touché d'une vive compaſſion en faveur d'un miſerable, dont un Sacrificateur & un Lévite avoient cruellement negligé les bleſſures; & il a fait remarquer expreſſément que le ſeul des dix Lépreux, qui vint le remercier, eſtoit Samaritain. Cependant quand il s'agit de prononcer ſur l'endroit où on devoit eſtre pour faire ſon ſalut, Notre Seigneur décida contre les Samaritains : *Le ſalut*, dit-il, *vient des Juifs.* Nonobſtant tout ce que les Samaritains avoient de foy & de bonnes œuvres, le ſalut ne ſe trouvoit pas parmi eux, parce qu'ils eſtoient le lieu de la diviſion, je veux dire, la ſocieté dont les Conducteurs & les aſſemblées ne deſcendoient pas par une ſuite non inter-

Jean 4. 20. 1

& 25.

Luc 10. 33.

Luc 17. 10.

Jean 4. 22.

rompuë, des Conducteurs & des assemblées établies par Moyse. Au contraire, nonobstant les desordres effroiables qui estoient alors entre les Juifs, c'estoit dans leur societé qu'il falloit chercher le salut, parce qu'ils estoient le lieu de l'unité, *Le salut vient des Juifs.*

D. Ne pourroit-on pas dire, que la séparation est un grand crime pour ceux qui la font les premiers, mais que ce crime ne regarde point ceux qui ne se sont pas séparés d'eux-mêmes, & qui estant nez dans une societé séparée, y vivent de bonne-foy, & s'y appliquent aux bonnes œuvres?

R. Cette pensée seroit contraire à la décision de Notre Seigneur contre les Samaritains : car il y avoit plus de sept cent ans que cette division s'estoit faite. Nonobstant une si longue durée, elle paroît inexcusable à Notre Seigneur ; & il ne laisse pas de prononcer qu'on ne se sauvoit point parmi les Samaritains, & que le salut estoit seulement chez les Juifs ; c'est-là une décision claire du différend qui est entre les Catholiques & les Protestans.

D. Pourquoy Dieu a-t'il enseigné en tant de livres de la sainte Ecriture, ce devoir de ne se séparer jamais de l'Eglise, de sorte qu'il n'y a point de doctrine

qui s'y trouve plus ſouvent propoſée ?

R. C'eſt pour nous apprendre, que l'attachement inviolable à l'unité de l'Egliſe, eſt un de nos devoirs les plus eſſentiels, & que ceux qui forment, ou qui ſuivent des ſéparations, ſont par là dans le chemin d'une éternelle condamnation.

D. Cependant la ſainte Ecriture dit : *Sortez de Babylone, mon peuple, de peur qu'en participant à ſes pechés, vous ne participiez à ſes playes.*

Apoc. 18. 4.

R. Il n'y a point de paſſage où il ſoit prédit que l'Egliſe viſible deût un jour devenir Babylone ; & c'eſt un blaſphême que de le dire ; car il y a pluſieurs paſſages qui nous enſeignent que ce malheur n'arrivera jamais, comme eſt celuy où Jeſus-Chriſt prédit que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Egliſe, & les autres, qui luy promettent la préſence de Jeſus-Chriſt, & l'aſſiſtance du S. Eſprit juſqu'à la fin du monde.

Matth. 16. 18. Mat. 28 20.

D. Que faut-il donc entendre par cette Babylone, d'où le S. Eſprit commande aux fidelles de ſortir ?

R. Il eſt certain que par cette Babylone on ne doit pas, comme font les Proteſtans, entendre une Egliſe Chrétienne qui ſe ſoit ſouillée par l'idolatrie.

Si le Saint-Esprit eût voulu marquer quelque chose de pareil, il auroit donné à cette Eglise corrompuë, le nom de Jerusalem ou de Samarie, Villes qui ont autrefois esté dans l'alliance de Dieu; & non pas celuy de Babylone, qui n'y avoit jamais esté. Aussi doit-on bien remarquer que le Saint-Esprit ne donne en aucun passage, à cette prostituée de l'Apocalypse, le nom d'épouse infidelle & repudiée, comme il le donne si souvent à Jerusalem & à Samarie dans les Prophétes, pour leur reprocher leur idolarie. Il la nomme constamment *une prostituée*, & l'accuse seulement de fornication, comme les Prophétes en accusoient les Villes payennes, qui n'avoient jamais esté dans l'alliance de Dieu, Tyr, par exemple, Ninive, & Babylone. Il s'agit donc dans l'Apocalypse, non pas d'une Eglise Chrétienne qui ait esté corrompuë par l'idolatrie, mais de quelque Ville ou de quelque societé payenne.

Isaï 23. 15. & 16 Nahum 3. 4. Isaï 47. 3.

D. Ce n'est pas assés de refuter la mauvaise interpretation que les Protestans donnent à ces paroles, *Sortez de Babylone, mon peuple* : Dites quelle en est la veritable explication.

R. Les Peres ont dit que par Babylone on peut entendre en toute sorte de

de tems, les méchans dont l'Egliſe eſt toûjours remplie, & qui y perſecutent les gens de bien; il faut s'en ſéparer, en ne participant pas à leurs maximes, & en n'imitant pas leurs mauvais exemples.

D. Sçavez-vous quelqu'autre explication de ces paroles, *Sortez de Babylone, mon peuple?*

R. Selon le premier ſens de cet Oracle, Babylone ſignifie Rome payenne, dont les fidelles devoient ſe ſéparer, lorſque Dieu a déployé ſes jugemens contre elle pour la punir de ſon idolatrie, & de ſes perſécutions contre l'Egliſe naiſſante.

D. Sur quoy fondez-vous cette explication?

R. Elle eſt fondée ſur la Sainte Ecriture; car le premier but de l'Apocalypſe eſt de conſoler les Chrétiens du tems de S. Jean, & en particulier les ſept Egliſes d'Aſie, dans leurs afflictions, en leur prédiſant que les perſécuteurs, qui les cauſoient, ſeroient un jour détruits, & que leur puiſſance paſſeroit entre les mains des Chrétiens. Or qui eſt-ce qui perſecutoit les premiers Chrétiens, ſi ce n'eſt Rome payenne? C'eſt-là cette femme qui employoit tout ſon pouvoir en faveur de l'idolatrie, & qui

Apoc. 17. 1. 2. & 6.

s'eſtoit enyvrée du ſang des Saints.

D. Pourquoy le Saint-Eſprit dit-il, *Babylone*, & non pas Rome ?

R. Cette aſſûrance que le Saint-Eſprit donnoit aux premiers Chrétiens, de la deſtruction de l'Empire Romain idolâtre, eût redoublé la perſécution contr'eux, ſi les Payens l'euſſent pû découvrir avec évidence ; c'eſt pourquoy il eſtoit à propos d'enveloper ce grand objet ſous des mots couverts, & ſous les viſions obſcures de l'Apocalypſe.

D. Comment faut-il donc entendre l'ordre de ſortir de Babylone, de peur de participer à ſes playes ?

R. Il ſignifie que Dieu vouloit détruire dans la ſuite des tems, les richeſſes & la ſplendeur de Rome, par le miniſtére des Rois barbares, qui eſtoient ſes tributaires : comme les violences qu'ils devoient exercer dans cette Ville, eſtoient principalement deſtinées à y punir les Payens, cet Oracle obligeoit les Chrétiens de ce tems-là de s'en ſéparer eux-mêmes, de peur d'eſtre confondus avec eux, & de ſe trouver envelopés dans leur perte. C'eſt ainſi que Notre Seigneur avoit auſſi averti les Chrétiens de fuir du milieu des Juifs, lorſqu'ils verroient que Dieu ſeroit preſt de deploier contre Jeruſalem ſes plus terribles vengeances. Luc 21. 20. & 21

D. N'avez-vous rien à ajoûter ſur ce paſſage de l'Apocalypſe, que les P. R. citent ſi ſouvent ?

R. On pourroit dire encore, que ces paroles, *Sortez de Babylone, mon peuple*, ne contiennent aucun commandement, & que ce n'eſt qu'une prédiction de la délivrance des Chrétiens perſecutés, & de la ruine des Payens qui les perſécutoient. Il eſt aſſés ordinaire au S. Eſprit de propoſer des prédictions en forme de commandement : ainſi dans ces paroles, Matt. 24. 16. *Que ceux qui ſont dans la Judée, s'enfuient dans les montagnes*, Notre Seigneur prédiſoit que la preſence de l'armée Romaine dans la Judée, obligeroit pluſieurs Juifs à s'enfuir dans les lieux de retraite. Ces paroles même, *Sortez de Babylone*, dans les Prophétes qui les ont les premiers employées, ne ſont autre choſe qu'une prédiction de la délivrance des Iſai. 48 20. Jer. 50. & 51. 6. & 45. Juifs captifs : *Preparez le chemin du Seigneur*, eſt-il dit dans Iſaïe par rapport à cette même délivrance ; *Applaniſſez ſes voyes dans le deſert* ; c'eſt-à-dire, les chemins de Babylone à Jeruſalem ſeront ſeurs & faciles pour les Juifs, par la permiſſion qu'ils auront de retourner dans leur patrie. Je dis de même que ces mots, *Sortez de Babylone, mon peuple*, ſont une ſimple prédiction de la fin

des perſécutions, que les Chrétiens ſouffroient de la part des Payens. Ainſi les P. R. cherchent le commandement de ſe ſéparer de l'ancien corps de l'Egliſe dans un Oracle, qui conſideré avec exactitude, ſe trouve ne point parler de l'Egliſe, & même ne contenir aucun commandement.

CHAPITRE VII.

Des Prétendus Reformateurs.

D. OUtre cette ſéparation, qui eſt un défaut général & commun à toutes les Egliſes des Novateurs, ne peut-on point faire des reproches particuliers à ceux qui ont aſſemblé la ſocieté des P. R. qui ſoient propres à prouver que cette ſocieté n'eſt point l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ?

R. La ſainte Ecriture oblige de reprocher à la pluſpart d'entr'eux, comme à Calvin luy-même, de s'eſtre ingerés ſans miſſion dans le miniſtére public : car elle repreſente la vocation légitime comme une condition abſolument néceſſaire aux Miniſtres de l'Egliſe : *Perſonne ne s'attribuë cet honneur*, dit S. Paul, *ſi ce n'eſt celuy qui eſt appellé de Dieu* : On n'y voit aucun homme dans le miniſtére Eccle- Heb. 5. 4.

ſiaſtique, qui n'eût ou une miſſion conférée par les Miniſtres, qui eſtoient établis avant lui, ou, au défaut de celle-là, une miſſion céleſte, qui eſtoit démontrée à eux & aux autres par des miracles, comme le fut celle de Moyſe & des Apôtres. Quoique la ſainte Ecriture repréſente en divers tems les plus grandes corruptions entre ceux qui compoſoient l'Egliſe, on n'y voit jamais des gens, qui ſous pretexte d'une vocation formée, ou des avantages qui en peuvent revenir à l'Egliſe, ou par des talens extraordinaires, ou qui enfin par la volonté des peuples, ayent entrepris de remplir les fonctions du miniſtére. Notre Siegneur luy-même a bien voulu nous faire dire qu'il ne s'eſtoit pas glorifié pour entrer dans ſon Sacerdoce, & qu'il y avoit eſté appellé par les Oracles, qui le deſignoient poſitivement. Oracles que Dieu vouloit repeter au Jourdain, & ſur le Tabor, afin de faire connoître aux hommes la vocation de Notre Seigneur.

Heb. 5. 11.

D. Que concluez-vous de là ?

R. J'en conclus que la ſainte Ecriture m'oblige de regarder, non comme de véritables Paſteurs, mais comme des ſéducteurs, les Reformateurs, qui n'ont eſté appellés au miniſtére ſacré, ni par une ſucceſſion ordinaire aux Miniſtres

de l'Egliſe, qui eſtoient établis avant eux, ni par des miracles qui marquaſſent une miſſion céleſte & extraordinaire.

D. Leur reproche-t-on juſtement le défaut de miracles, quoyqu'ils prétendiſſent d'enſeigner ſeulement la doctrine de la ſainte Ecriture, que les Apôtres ont autrefois ſuffiſamment confirmée par des miracles ?

R. Quoyqu'Elie n'enſeignât aux Iſraëlites que ce que Moyſe avoit enſeigné, il ne laiſſa pas d'avoir beſoin de confirmer ce qu'il diſoit par des miracles, parce qu'il s'oppoſoit à tout le peuple. Mais ce qui eſt encore plus déciſif ſur ce ſujet, c'eſt que Notre Seigneur dit de lui-même, que les Juifs n'euſſent pas eſté inexcuſables ſans ſes miracles : *Si je n'avois fait parmi eux des merveilles que jamais perſonne n'avoit faites, ils ne ſeroient pas coupables.* Les Réformateurs ne prétendoient pas que leur doctrine fût plus clairement contenuë dans le nouveau Teſtament, que celle de Notre Seigneur l'eſtoit dans l'ancien. D'ailleurs cette doctrine eſtoit combatuë généralement, comme celle de Notre Seigneur l'eſtoit par les Juifs : ainſi, puiſqu'ils ne faiſoient point de miracles, il eſt certain, ſelon l'eſprit de l'Evangile, qu'on ne pechoit point en les rejettant.

3. Rois 18. 28.

Jean 15. 24.

D. Continuez cette preuve contre les Prétendus Réformateurs.

R. On peut remarquer que Dieu a de même jugé les miracles néceſſaires aux Apôtres, quoyqu'ils euſſent pour eux & les Oracles des Prophétes & les miracles de Jeſus-Chriſt. Les miracles euſſent donc auſſi eſté néceſſaires aux P. Réformateurs, ſi Dieu les eût, comme ils diſoient, deſtinés à réformer toute l'Egliſe. On pourroit même ajoûter que les miracles leur euſſent eſté plus neceſſaires qu'aux Apôtres. En effet, ils entreprenoient ce que les Apôtres n'ont pas entrepris, ſçavoir de renverſer des traditions publiques de l'Egliſe, je veux dire, des dogmes que l'Egliſe diſoit eſtre venus depuis la ſource de la Religion par le canal bien ſuivi de toutes ſes générations. Les Apôtres n'ont rien entrepris de ſemblable; au contraire ils ſoûtenoient les traditions ſacrées de l'Egliſe Judaïque. *J'eſpere*, dit S. Paul, *en la promeſſe que Dieu a faite à nos peres, de laquelle nos douze Tribus eſpérent obtenir l'effet. Je n'ai rien fait contre les ordonnances de nos peres. C'eſt pour l'eſperance d'Iſrael que je ſuis lié de cette chaîne.* Les Apôtres prétendoient ſeulement que cette promeſſe ſi long-tems attenduë par les Juifs, venoit d'eſtre accomplie; ce qui n'eſtoit con-

Act. 26. 6. Act. 28. 17. & 20.

traire à aucun témoignage universel du peuple Juif. *Les Juifs*, dit Festus, *disputent seulement avec lui touchant un certain Jesus mort, que Paul dit estre vivant.* Act. 25. 19.

D. Par quel autre défaut la parole de Dieu vous a-t'elle fait connoître que les Réformateurs n'estoient point envoiés de Dieu ?

R. J'y remarque une perpetuelle conformité sur la foy entre ceux que Dieu a veritablement envoiés pour instruire les hommes. S'il y a eu quelques differends entre les Apôtres, ce n'a point esté sur la doctrine, mais sur quelques faits particuliers. Ils n'ont point attribué au Demon la doctrine les uns des autres. D'ailleurs ces differends n'ont point esté accompagnés d'injures, d'anathêmes, & d'une aigreur qui ait duré jusqu'à la mort.

D. Appliquez ce raisonnement aux P. Reformateurs.

R. On remarque entre Luther & les autres principaux Reformateurs une aigreur effroiable. Il la conçut aussi-tost qu'il les vit paroître, & il y a perseveré jusqu'au dernier soupir de sa vie. On doit considerer sur-tout, que ces divisions irremediables regardoient le fond de la doctrine, & même les points les

plus importans, comme celuy de la ſainte Euchariſtie. Ils diſoient les uns & les autres que l'Egliſe s'eſtoit trompée dans l'explication de la ſainte Ecriture, & que Dieu les avoit ſuſcitez extraordinairement pour en venir apprendre le veritable ſens. Mais quand on leur demandoit quel eſtoit donc ce veritable ſens, que Dieu leur avoit inſpiré d'enſeigner ? Luther, Zuingle & Calvin propoſoient trois ſens contraires l'un à l'autre, s'entr'accuſoient reciproquement d'enſeigner une doctrine damnable, & jettoient par là les peuples, pour l'inſtruction deſquels ils diſoient que Dieu les avoit extraordinairement ſuſcités, dans le malheur terrible de ne ſçavoir lequel de ces Docteurs ils devoient préferer. Dieu ne permet point
1.Cor. 14.33. que ſon Royaume ſoit ainſi diviſé. *Il eſt un Dieu de paix, & non un Dieu de*
Luc 11. 17. *confuſion & de trouble. Tout Royaume*, dit Notre Seigneur, *diviſé contre luy-même ſera detruit, & toute maiſon diviſée contre elle-même, tombera en ruine.* Ainſi je dis, que la parole de Dieu ne me permet pas de regarder comme ſes ſerviteurs, des gens entre leſquels il y avoit des diviſions ſans fin, & des haines implacables ſur les points les plus importans de la foi.

D. Continuez de rapporter les reproches fondés ſur la ſainte Ecriture, qui ſont propres à faire connoître que les P. Reformateurs n'eſtoient pas des hommes envoyés de Dieu, & que par conſequent les P. Reformateurs ne ſont pas l'Egliſe.

R. La ſainte Ecriture enſeigne que le Demon eſt le pere du menſonge, & qu'il n'agit point pour détruire ſon empire. C'eſt pourquoy ce qui vient de luy, eſt mauvais, & ne peut eſtre contraire à ſon Regne. Zuingle déclare à l'égard de ſa grande preuve de l'explication qu'il donne aux paroles de l'inſtitution, qu'il l'a priſe d'un certain Avertiſſeur, dont il dit: *Je ne ſçai s'il eſtoit blanc ou noir.* Il y a quelque choſe de plus poſitif dans le premier des Reformateurs. Car Luther a dit, & même écrit qu'il tenoit du Diable une partie de la doctrine de ſa Reformation, ſçavoir ce qui regardoit les Meſſes privées; *Un jour*, dit-il, *m'eſtant réveillé vers minuit, Satan commença à m'appeller, & à me dire: Ecoutez Martin Luther, Docteur trés éclairé.*

Jean 8. 44.

Luc 11. 18.

De Miſſ. priv. & unct. ſacerd. I. 7. fol. 228.

Après cette preface, il rapporte une longue converſation, dans laquelle le Demon luy prouve que les Meſſes privées ſont contraires à la ſainte Ecriture, & refute tout ce que Luther luy oppoſe

pour les ſoûtenir. On ne voit point dans la ſainte Ecriture que Dieu ſe ſoit ainſi jamais ſervi du Demon pour enſeigner le premier une verité inconnuë au monde. Notre Seigneur au contraire ſe défend contre ceux qui oſoient l'accuſer d'operer ſes miracles par la puiſſance du Demon, en leur faiſant remarquer que le Demon n'agiſſoit jamais contre les intereſts de ſon Royaume. Or il auroit agi contre ſes intereſts s'il eût le premier averti Luther qu'une pratique, où ſe trouvoit toute l'Egliſe, eſtoit contraire au ſalut, & qu'elle l'eût eſté effectivement. Ainſi la ſainte Ecriture ne me permet point de regarder, comme des gens envoyés de Dieu, les Reformateurs, dont le chef oſe dire qu'il a appris du Demon une partie de ſa doctrine.

D. Quel autre reproche la parole de Dieu vous oblige-t'elle de propoſer contre les Reformateurs?

R. Elle repreſente le Demon comme l'auteur de la calomnie. C'eſt pourquoy elle le nomme *Diable*, c'eſt-à-dire, calomniateur. Or c'eſtoit entre autres moyens par des calomnies contre l'Egliſe, que les Reformateurs ont perſuadé à une infinité d'ignorans de la quitter. Ils luy imputoient cent choſes que ſa doctrine condamne, comme les ſu-

perſtitions de ſes peuples, l'ignorance de ſes Miniſtres, les deſordres de ſes Religieux. Ils luy imputoient même d'autres abominations, qui n'avoient aucun fondement. Ainſi Calvin, quoyqu'élevé dans le ſein de l'Egliſe; n'avoit point d'horreur de prêcher à Geneve, que quarante ans avant luy on diſoit auſſi peu de l'Egliſe Romaine, que Jeſus-Chriſt fût le Mediateur & l'Avocat de l'Egliſe, qu'on y diſoit que Mahomet en eſtoit le Redempteur. La ſainte Ecriture, qui repreſente l'eſprit de calomnie, comme l'eſprit du Demon, ne me permet pas de regarder comme des gens extraordinairement envoyés de Dieu, des perſonnes qui employoient de tels moyens pour débaucher les peuples de l'Egliſe Catholique.

Serm. 14. ſur la 1. à Tim. p. 72.

D. La parole de Dieu vous fournit-elle quelqu'autre reproche contre les P. Reformateurs, de la nature des precedens?

R. Elle me fait voir une ſainteté éminente dans les perſonnes que Dieu a veritablement employées à une œuvre de la nature de celle dont les P. Reformateurs ſe vantoient qu'ils eſtoient chargés, comme l'ont eſté Elie ſous l'ancien Teſtament, & les Apôtres ſous le nouveau. On peut dire, ſans violer la juſti-

ce, même en apparence, qu'il n'y avoit rien d'extraordinaire dans les P. Reformateurs ſur le ſujet de la ſainteté. Il n'en faut point d'autres preuves que l'emportement qui regne dans leurs écrits, & qui a quelquefois paſſé dans leurs actions. On ne peut nier que l'orgueil ne ſe faſſe auſſi ſentir dans leurs écrits. Ce n'eſt point là cette ſainteté extraordinaire qui a toûjours paru dans ceux dont Dieu a voulu faire veritablement des Reformateurs de l'Egliſe. La ſainte Ecriture qui repreſente ces perſonnes veritablement choiſies de Dieu dans une ſainteté éminente, ne permet aſſurément pas de croire, ſelon les veuës des Proteſtans, que S. Xavier, Dom Barthelemi des Martyrs, S. Charles, & les autres Saints, qui dans le tems des P. Reformateurs reformoient l'Egliſe Romaine dans ſon propre ſein, & marquoient un entier détachement des choſes du monde, & un devouëment abſolu à tout ce qui pouvoit avancer la gloire de Jeſus-Chriſt, eſtoient des gens abandonnés de Dieu, promoteurs de l'idolatrie, enfans d'une Egliſe repudiée; & que les Reformateurs, dont la conduite eſtoit ſenſiblement très-inferieure à celle de ces grands Saints, eſtoient les temples du Saint-Eſprit, les reſtaurateurs de

la gloire de Notre Seigneur, des Miniſtres choiſis pour dreſſer l'Egliſe de nouveau. Cela eſt très-contraire à la promeſſe de Jeſus-Chriſt, qui a déclaré que ceux qui le ſerviront le mieux, ſeront auſſi les mieux inſtruits de ſa doctrine : Jean 7. 17. *Si quelqu'un*, dit-il, *veut faire la volonté de Dieu, il reconnoîtra ſi ma doctrine eſt de luy, ou ſi je parle de moy-même.*

D. La ſainte Ecriture ne vous donne-t'elle pas lieu d'ajoûter à ce reproche general ſur le peu de ſainteté des Reformateurs, quelque reproche particulier qui ſoit fondé ſur des faits non conteſtés?

R. Elle oblige de regarder ceux qui ſe marient, après s'eſtre dévoüez à l'Egliſe, & avoir promis à Dieu de ne ſe point marier, comme des perſonnes rebelles contre Jeſus-Chriſt, comme des gens qui ont violé leur foi : comme des parjures qui ſont dans un eſtat de damnation. C'eſt-là le jugement que prononce S. Paul contre les jeunes veuves de ſon tems qui vouloient ſe marier, après s'eſtre conſacrées au ſervice de l'Egliſe. Ce jugement condamne auſſi les P. Reformateurs qui ſe ſont tous mariés, quoyque la pluſpart d'entr'eux euſſent eſté Preſtres ou Religieux. Ils déclaroient hautement en renonçant à la foi Catholique, qu'ils renonçoient auſſi à leurs 1. Tim. 5. 11. 12.

vœux. Ils ſe marioient bien-toſt après leur abjuration; & même ſouvent ils ſe marioient à quelque Religieuſe, à qui ils avoient auſſi perſuadé de renoncer à ſes vœux. Ainſi la parole de Dieu nous obligeant de regarder les P. Reformateurs, comme des hommes à qui les plaiſirs des ſens ont inſpiré la rebellion contre Jeſus-Chriſt, & qu'un parjure, dont ils faiſoient profeſſion de ne vouloir jamais ſe repentir, expoſoit à la condamnation de Dieu, elle ne nous permet pas de croire que Dieu les eût choiſis pour reformer la foi de l'Egliſe, & en ériger une nouvelle, en cas que l'ancien corps ne voulût pas s'en rapporter à eux.

D. Tirez une concluſion generale de tous ces reproches, que la ſainte Ecriture vous oblige de faire aux P. Reformateurs.

R. J'en conclus, que la ſocieté que ces Reformateurs ont formée, n'eſt point l'Egliſe de Jeſus-Chriſt; mais un corps formé par des veuës toutes humaines, & il eſt évident par-là que Dieu n'a point eu deſſein d'en faire ſon Egliſe, & d'abandonner le corps ancien, à qui le glorieux titre a appartenu depuis les tems Apoſtoliques.

CHAPITRE VIII.

De la ſucceſſion des Paſteurs dans les Egliſes particulieres.

D. APrès nous avoir parlé des quatre principales marques de la veritable Egliſe, pouvez-vous nous en donner quelque autre fort claire & à la portée des perſonnes moins intelligentes?

R. Il y a dans l'Egliſe Catholique la ſucceſſion des Paſteurs & des Evêques qui ſe ſuccedent les uns aux autres, & qui dans cette ſucceſſion nous ont tranſmis tous les dogmes de la foi, & le vray culte de la Religion Catholique, depuis le commencement de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, juſqu'à preſent; ce qui fait une preuve très-claire & très-convaincante que les perſonnes les plus ignorantes & les plus groſſieres peuvent facilement comprendre.

D. Pouvez-vous trouver cette preuve de la Religion Catholique de ſa ſucceſſion des Paſteurs & des Evêques dans la parole de Dieu?

R. Comme le nouveau Teſtament a eſté écrit dès le commencement de l'Egliſe, il n'eſt pas poſſible de pouvoir y

trouver une ſucceſſion de Paſteurs & d'Evêques dans les Egliſes particulieres, mais l'on y voit facilement les principales Egliſes fondées par les Apôtres & remplies par des Evêques dont on voit la ſucceſſion non interrompuë pour les dogmes & le culte dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique.

D. N'avez-vous pas du moins quelque preuve dans l'ancien Teſtament de cette ſucceſſion, & n'en eſt-il point parlé dans le nouveau?

R. L'on trouve clairement cette ſucceſſion dans les grands Prêtres de l'ancienne Loy, & c'eſt même par cette ſucceſſion non interrompuë, que l'on juge facilement que le Temple de Jeruſalem eſtoit le veritable du Dieu vivant, & que le Temple de la montagne de Garizim en Samarie, n'eſtoit qu'un Temple de Schiſmatiques établi par la ſeule volonté des hommes contre la défenſe que le Seigneur en avoit faite en pluſieurs endroits de l'Ecriture ſainte.

D. Expliquez-nous comment ce Temple de Garizim fut bâti, & à quelle occaſion.

R. Nous apprenons par Joſeph, que ce fut le Gouverneur de la Province nommé Sennabalet qui le fit bâtir pour ſon gendre Manaſſé frere du grand Prê-

tre

tre de Jeruſalem nommé Jaddus. Ce Temple eſtoit conſacré au Seigneur, auſſi-bien que celuy de Jeruſalem. Manaſſé fut le grand Prêtre du Temple de Samarie, parce qu'il avoit eſté exclus de la charge de grand Prêtre du Temple de Jeruſalem, à cauſe qu'il avoit épouſé une femme étrangere contre la défenſe de la Loy de Dieu. C'eſt pourquoy après avoir violé la Loy en ce point, il s'engagea dans le ſchiſme avec tous ceux qui eſtoient rebelles aux preceptes de la Loy, & qui après le ſchiſme de Jeroboam, avoient quitté le culte du vray Dieu, pour adorer les veaux d'or que ce Roy d'Iſraël avoit fait élever en Samarie, pour empêcher que ſes Sujets n'allaſſent plus en Jeruſalem, & crainte qu'ils ne ſe réünîſſent avec les deux Tribus dont ils s'eſtoient ſeparés.

Antiq. Judaïq. l. 2. c. 8. & l. 12. c. 7.

D. Qu'arriva-t'il dans la ſuite à l'égard de ce Temple de Samarie?

R. C'eſt que ce Temple ayant eſté bâti avec beaucoup de magnificence & fort enrichi par Sennabalat pour retenir les Juifs dans la Samarie par un Temple qui approchoit en quelque maniere de celuy de Jeruſalem, ils n'eurent plus envie d'aller offrir à celuy de Jeruſalem dans les Fêtes de Pâques & dans les autres Fêtes ſolemnelles. Il arriva même

dans la ſuite des tems, que la politique & l'idolatrie ayant établi ce Temple & retenu les Juifs dans le violement de la Loy de Dieu, la même politique & l'idolatrie le conſerverent dans le tems même que le Roy Antiochus, ayant pillé & profané le Temple de Jeruſalem, exerçoit des cruautés contre les Tribus de Juda & de Benjamin. Il traita au contraire favorablement les Samaritains auſſi-bien que leur Temple, parce qu'ils luy preſenterent une requeſte pour luy demander qu'il fût conſacré à Jupiter l'étranger, ſelon la vulgate, ou le Grec ſelon Joſeph. Ils furent en cela très-criminels, puiſqu'ils devinrent par choix idolatres, lors qu'un grand nombre de Juifs de Jeruſalem ſe firent égorger par l'oppoſition qu'ils firent aux ordres d'Antiochus, en ne ſouffrant qu'avec une peine extrême la profanation que l'on fit par violence de leur ſaint Temple, qu'Antiochus avoit ordonné de conſacrer à Jupiter Olympien.

D. Que concluez-vous de cette hiſtoire pour prouver la ſucceſſion par l'ancien Teſtament;

R. J'en conclus que le Temple de la montagne de Gariſim eſtant devenu très-fameux dans la ſuite des tems, non ſeulement par le grand nombre des peuples des

dix Tribus, mais encore par les Juifs rebelles & ſcelerats qui quittoient le ſervice & les preceptes du vray Dieu pour vivre ſans regle & ſans Loy ; les Samaritains ſoutenoient avec une hardieſſe étonnante que leur Temple eſtoit le veritable & le plus ancien ; que leur Patriarche Jacob avoit adoré ſur cette montagne & non pas à Jeruſalem, & par conſequent qu'il n'eſtoit point neceſſaire pour adorer le vray Dieu d'aller au Temple de Jeruſalem, & que l'on pouvoit offrir des Sacrifices en pluſieurs autres endroits differents du Temple de Jeruſalem.

D. Que répondoient les veritables Juifs à ces difficultés, & comment ſe défendoient-ils contre les Samaritains ?

R. Ils alleguoient pour eux la ſucceſſion des grands Prêtres qu'ils faiſoient monter juſqu'à Aaron, & qu'ils continuoient juſqu'à Salomon, ſous le Regne duquel le Temple de Jeruſalem fut bâti avec tant de pompe & de magnificence. C'eſt par là qu'ils prouvoient clairement que leur Temple eſtoit le plus ancien & le le ſeul bâti par l'ordre de Dieu ; au lieu qu'ils faiſoient voir que celuy des Samaritains eſtoit nouveau & bâti par un Gouverneur Payen pour la gloire de ſon gendre Manaſſé du tems de Darius &

d'Alexandre le Grand.

D. Ne peut-on rien trouver de positif dans le nouveau Testament pour prouver cette succession de Pasteurs & d'Evêques ?

R. L'on y trouve celle des Pasteurs ou des grands Prêtres de l'ancien Testament. A l'égard du Temple de Jerusalem, c'est dans la conversation que Jesus-Christ eut avec la Samaritaine, car cette femme voulant justifier son Temple & sa Religion, soutenoit que leur pere Abraham avoit adoré sur cette montagne, & que leur Temple estoit le veritable, dans lequel on adoroit le vray Dieu ; & par consequent qu'il n'estoit point necessaire d'aller adorer à Jerusalem. Mais Jesus-Christ décida en faveur des Juifs & du Temple de Jerusalem, & il luy dit que le salut ne se trouvoit que parmi les Juifs, parce qu'ils adoroient dans le Temple que le Seigneur avoit fait bâtir, & qu'ils ne sacrifioient que dans le lieu qu'il avoit ordonné ; & que si Abraham, Jacob, David & les autres avoient bâti des Autels pour y sacrifier, c'estoit toûjours par un ordre exprès de Dieu auquel ils obéïssoient sans replique & sans opposition.

D. Trouvez-vous aussi dans le nou-

veau Teſtament quelque preuve poſitive de la ſucceſſion des Evêques ?

R. On a déja dit que l'on y trouve la ſource & l'origine de cette ſucceſſion ; mais l'on peut ajoûter que Jeſus-Chriſt en a fait ſa promeſſe lorſqu'il a dit, *Voycy que je ſuis avec vous juſqu'à la fin du monde.* Car Jeſus-Chriſt promet d'eſtre non ſeulement avec ſes Apôtres qui ne ſurvécurent que peu de tems après luy ; mais encore avec leurs ſucceſſeurs juſqu'à la fin du monde pour les éclairer & les conduire dans leur miniſtere ſans aucune interruption ; & c'eſt ſur cet oracle infaillible que nous affirmons que l'Egliſe Catholique eſt aſſûrée que Jeſus-Chriſt baptiſe, enſeigne & remplit toutes les fonctions du miniſtere avec les veritables ſucceſſeurs des Apôtres, qui ſont les Evêques & les autres Paſteurs inferieurs ſous la dépendance & la ſubordination des Superieurs. Matt. 28. v. 2.

D. N'avez-vous pas encore quelque paſſage qui nous prouve la promeſſe de cette ſucceſſion ?

R. L'Apôtre ſaint Paul nous aſſure, que Jeſus-Chriſt a donné à ſon Egliſe, les uns pour eſtre Apôtres, les autres pour eſtre Prophétes, les autres pour eſtre Evangeliſtes, les autres pour eſtre Paſteurs & Docteurs, afin qu'ils travail-

lent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur miniſtére & à l'édification du Corps de Jeſus-Chriſt, juſqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foy, & d'une même connoiſſance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la meſure de l'âge & de la plénitude, ſelon laquelle Jeſus-Chriſt doit eſtre formé en nous. Or cette perfection & cette plénitude ne ſera accomplie qu'à la fin du monde; il faut donc que la vertu & la ſanctification du Saint-Eſprit ſe répande ſur tous les Paſteurs qui ſe ſuccedent les uns aux autres par une miſſion ordinaire, puiſqu'il n'y a que Jeſus-Chriſt le ſouverain Paſteur des ames qui ſoit immortel, eſtant Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedec, qui ayant changé le Sacerdoce, a auſſi changé la Loy par une miſſion extraordinaire, auſſi-bien que celle de ſon Précurſeur dans la prédication & dans le miniſtére que le Seigneur luy avoit confié & qu'il avoit fait prédire par les Prophétes; mais les P. R. n'ont eu ni l'une ni l'autre, comme on le montrera dans la ſuite.

Eph. 4. 13. & 14.
Heb. 7. 12.

CHAPITRE IX.

Du privilege qu'a l'Egliſe de ne point errer.

D. APrés avoir expliqué les marques principales de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, & avoir montré que ce titre n'appartient pas aux P. Reformés, mais aux Catholiques, dites-moy quel eſt le principal avantage qu'on doit reconnoître dans l'Egliſe.

R. C'eſt celuy que la ſainte Ecriture luy a promis, qu'elle ſeroit conduite par l'Eſprit de verité juſqu'à la fin du monde.

D. Pourquoy Dieu luy a-t-il donné un ſi grand avantage?

R. Une des principales raiſons de cet avantage, c'eſt que l'Egliſe eſt compoſée, non ſeulement de ſçavans, mais auſſi, & encore davantage, de ſimples & d'ignorans, qui n'eſtant pas capables d'examiner ſur la ſainte Ecriture tous les points de la foi, ont beſoin d'eſtre conduits par une autorité, à laquelle ils puiſſent ſe fier. Il a fallu que la voie du ſalut fût à la portée de ces petits, à qui ſelon la ſainte Ecriture, le ſalut eſt particulierement deſtiné : *Mon*

Mat. 11. 25. *Pere, je vous rends graces de ce que vous avez caché ces choſes aux ſçavans, & de ce que vous les avez revelées aux petits* : Or il n'y a point d'autre voie accommodée à la portée de ces petits, que celle de la ſoumiſſion à l'Egliſe.

D. Les ſimples n'ont-ils pas autant de peine à diſcerner entre les differentes ſocietés quelle eſt la veritable Egliſe, qu'à diſcerner entre les dogmes leſquels ſont les plus conformes à la ſainte Ecriture ?

R. Non. L'on voit dans la ſainte Ecriture que l'examen ſolide des articles particuliers de la foi, par cette divine parole, dépend des choſes qui ſont tout-à fait hors de la portée des ſimples: comme la comparaiſon des differens paſſages qui s'y rencontrent ſur chaque ſujet, la connoiſſance de la juſte valeur des expreſſions dans les tems & les occaſions où les Auteurs ſacrés les ont employées ; celle des coutumes des Juifs, & d'autres choſes ſemblables, où l'on n'atteint que par l'érudition. La connoiſſance de l'autorité à laquelle on ſe doit ſoûmettre, eſt beaucoup plus facile, Dieu voulant que cette autorité ſoit en toute ſorte de tems éminente & au deſſus de toutes les autres par des caracteres qui ſont à la portée des plus ſimples.

D. Pour prouver cette verité par quelque exemple, montrez-la dans le tems de Notre Seigneur.

R. Les particuliers eux-mêmes pouvoient alors voir aiſément que Notre Seigneur, qui faiſoit une infinité de miracles, & qui ſe diſoit eſtre le Meſſie dans un tems que toute l'Egliſe d'Iſraël marquoit pour la venuë du Meſſie, devoit eſtre pluſtoſt crû, que la Synagogue, qui dans le tems où elle devoit perdre ſon autorité, diſoit que Notre Seigneur n'eſtoit point le Meſſie.

D. Pour continuer cette matiere, montrez qu'il eſt à la portée des particuliers de connoître que l'autorité de l'Egliſe Proteſtante n'eſt pas ſi digne de foy ſur les dogmes de la Religion, que celle de l'Egliſe Catholique.

R. Les particuliers peuvent connoître par le ſentiment qu'ils doivent avoir de leur foibleſſe, que l'Egliſe Proteſtante, & les autres qui ſe ſont formées par une ſemblable ſeparation, ne ſont pas la veritable Egliſe. En effet ces ſocietés ſe ſont formées, en diſant, contre une experience ſenſible à tout le monde, que chacun eſtoit dans l'obligation & dans la capacité d'examiner tous les points de la foy, & qu'il pouvoit mieux expliquer la ſainte Ecriture que toute

l'Egliſe viſible. Il eſt autant à la portée des plus ſimples de connoître qu'ils n'ont point une telle capacité, qu'il l'eſt de connoître qu'ils n'ont pas des aîles pour voler. Il eſt donc à leur portée de connoître que les ſocietés, qui, comme la Proteſtante, ſuppoſent cette capacité, ne ſont pas la veritable Egliſe, & que la Catholique, qui dit que les particuliers n'ayant point cette capacité, Dieu a établi ſon Egliſe pour les enſeigner, & qui a toûjours fait profeſſion de ſuivre cette voie de l'autorité, eſt beaucoup plus digne de foi, & par conſequent qu'il vaut mieux ſe ſoumettre à elle.

D. Montrez par d'autres preuves, qué la connoiſſance de la veritable Egliſe n'eſt pas ſi difficile que la connoiſſance de tous les points particuliers de la foi par la voie de l'examen.

R. La connoiſſance de la veritable Egliſe dépend de pluſieurs paſſages de la ſainte Ecriture, où Dieu promet clairement que l'Egliſe ne ſe trompera jamais. Or il eſt certain qu'il n'y a pas de paſſage exprès de cette évidence ſur chacun des dogmes de la foi. Ainſi une infinité de particuliers, qui n'ont pas aſſés de lumiere pour diſcuter tout ce que dit la parole de Dieu ſur chacun des points de la

foi, en ont assés pour voir dans cette sainte parole que toutes les societés, qui comme la Protestante, se sont formées, en disant que l'Eglise visible s'est trompée sur la foi, sont des societés illégitimes, & que l'Eglise Catholique, qui a toûjours soutenu que l'Eglise ne s'étoit point trompée, & ne pouvoit se tromper sur la foi, est la veritable Eglise.

D. Continuez vos reflexions sur la difference qu'il y a par rapport aux particuliers, entre la connoissance de l'Eglise, & celle de tous les dogmes de la foi.

R. Celle-cy dépend, comme je l'ai dit, de plusieurs raisonnemens pour lesquels il faut de l'érudition : mais la connoissance de l'Eglise dépend des caractéres sensibles, tels que sont ceux d'estre une societé qui ait toûjours duré, & où il y ait eu un ministére successif depuis le tems des Apôtres ; d'avoir eu depuis le même tems une étenduë assés considerable, pour donner lieu de dire raisonablement qu'elle estoit répanduë dans tout l'Univers ; d'avoir vû perir ordinairement les societés qui depuis ce tems-là se sont élevées contre elle ; d'avoir esté distinguée des autres societés par des hommes d'une sainteté extraordinaire ;

& qui, comme Notre Seigneur l'a promis, faiſoient quelquefois des miracles; d'avoir toûjours travaillé à la converſion des nations payennes, ſelon l'ordre qu'en contiennent les dernieres paroles de Jeſus-Chriſt quittant la terre pour monter au Ciel. Une infinité de particuliers qui n'ont pas d'élevation pour arriver à la ſcience & à la force du raiſonnement, qui ſont neceſſaires à celuy qui prétend découvrir ſolidement chaque dogme de la foi dans la ſainte Ecriture par la voie de l'examen, en ont aſſez pour appercevoir des caracteres ſi ſenſibles, & juger par là que l'Egliſe Proteſtante, & les autres ſemblables, en qui ils ne ſe trouvent point, ne ſont pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt & qu'au contraire l'Egliſe Catholique, en qui ils ſe rencontrent tous, a une autorité éminente, qui l'éleve au deſſus de toutes les autres Egliſes, & que c'eſt elle qu'on doit écouter.

Marc. 16. 17.

D. Que concluez vous de tout ce que vous venez de dire ?

R. J'en conclus, que quelque objection qu'on puiſſe faire, il eſt conſtant, ſelon la ſainte Ecriture, que la voie du ſalut doit eſtre proportionnée à la capacité des ſimples particuliers, & qu'ainſi il a eſté neceſſaire que l'Egliſe eût le privilege de

ne pouvoir ſe tromper ſur les verités de la foi ; parce que la ſoumiſſion à l'Egliſe eſt la ſeule voie accordée à la foibleſſe des particuliers.

D. Paroît-il auſſi par l'examen de la ſainte Ecriture que ce privilege fût neceſſaire à l'Egliſe en faveur des Chrétiens les plus éclairés ?

R. Cet examen montre que cela eſtoit neceſſaire pour toute ſorte de Chrétiens. En effet il y a ſouvent des diſputes pour ſçavoir ſi un livre fait partie de la ſainte Ecriture, ou non, ſur leſquelles on ne pourroit pas ſe determiner ſeurement ſans le témoignage de l'Egliſe : il y a ſouvent dans la ſainte Ecriture des paſſages qui ſemblent oppoſés ; & ſans le ſecours de l'Egliſe on ne pourroit diſtinguer certainement ces paſſages, pour ſçavoir quels ſont les obſcurs, & quels ſont les évidens. La ſainte Ecriture contient divers paſſages dont il ne faut pas preſſer la lettre, comme ceux où il eſt défendu de donner à manger à ſes amis, & de placer les riches au deſſus des pauvres. L'Egliſe ſeule peut enſeigner avec certitude qu'on ne doit point preſſer la lettre de ces paſſages. Il y a dans le nouveau Teſtament divers ordres qui regardent ſeulement les Apôtres, ou les Chrétiens des premiers ſiécles, comme le commandement

Luc. 14. 12. Jacq. 2. 2.

Jean. 13. 14. Act. 15. 29. de ſe laver les pieds les uns aux autres, & la défenſe de manger du ſang. Ces ordres qui n'eſtoient que pour un tems, ne pourroient eſtre certainement diſtingués des autres, ſi le témoignage de l'Egliſe n'eſtoit tout-à-fait certain.

D. Pour rendre cette verité plus ſenſible, inſiſtez ſur quelque exemple particulier.

R. Je prens le lavement des pieds pour exemple; & je dis qu'il eſt évident qu'en mettant à part l'autorité de l'Egliſe, on ne pourroit ſçavoir certainement par la ſainte Ecriture ſeule, ſi tous les Chrétiens n'y ſont pas indiſpenſablement obligés, & obligés de telle ſorte, qu'une Egliſe qui retranche cette pratique, ceſſe par ce retranchement d'appartenir à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

D. Comment le prouvez-vous?

R. Quoyque cette verité ſemble claire par la ſeule propoſition qu'on en fait, je ſuppoſeray, pour la faire mieux ſentir, que toute l'Egliſe nous eût rendu témoignage que Noſtre Seigneur, à qui l'humilité eſtoit ſi recommandable, a voulu établir par là un Sacrement d'humilité, comme dans l'Euchariſtie il en a établi un de charité; qu'il a conſacré dans cette veuë une coutume des Juifs, de même qu'il a conſacré leur Batême,

pour en faire le premier de ſes Sacremens ; que les Apôtres ont donné le lavement des pieds à l'Egliſe avec ces idées; qu'à cauſe de cela l'Egliſe l'a toûjours recommandé comme un Sacrement, & l'a obſervé comme tel par tout & dans tous les ſiécles. Je ſuppoſe que l'Egliſe nous eût rendu un tel témoignage, cette ſuppoſition ne doit point faire de peine aux Proteſtans, qui croient que l'Egliſe nous en a rendu de ſemblables ſur des pratiques qui n'ont jamais eſté recommandées comme Sacremens par les Apôtres. Mais cela ſuppoſé, n'eſt-il pas de la derniere évidence, que ſans rien mettre dans la ſainte Ecriture ſur ce lavement des pieds que ce qui y eſt effectivement, nous euſſions dit que ce Sacrement y eſt très-évidemment établi ? En ce cas-là nous euſſions preſſé, & la circonſtance du tems, qui eſt la nuit où Noſtre Seigneur inſtituoit ſes miniſtres, & la proximité de la mort de Jeſus-Chriſt; le Saint-Eſprit marquant dans cet endroit que le Sauveur étoit alors près de paſſer de ce monde à ſon Pere ; & la préface de Saint Jean, qui avant que de rapporter l'hiſtoire de ce lavement des pieds, parle de l'amour de Jeſus-Chriſt pour les ſiens ; & l'exactitude du récit que l'Evangeliſte fait de tout

Jean 13.

Ibid. V. 1.

ce qui ſe paſſa dans cette action ; & les ceremonies particulieres par leſquelles
Ibid. v. 4. 5. Noſtre Seigneur excita l'attention de ſes diſciples ; & la conduite de Jeſus-Chriſt qui n'avoit rien voulu faire de ſemblable à cette action pendant tout le cours de ſa vie ; & ſa réponſe à Saint Pierre qui vou-
v. 8. loit empêcher ce lavement, *ſi je ne vous lave les pieds, vous n'aurez point de part avec moy* ; & l'ordre précis que Noſtre Seigneur donne de faire ce qu'il fit alors : *Vous*
v. 14. *devez auſſi vous laver les pieds les uns des autres ; je veux que vous faſſiez ce que je viens de faire* ; & les ſaintes ſignifications de cette ceremonie, & le rang que S.
1. Tim. 5. 10. Paul luy donne avec les devoirs les plus eſſentiels du Chriſtianiſme, comme ſont l'éducation des enfans, & le ſoulagement des affligés : nous euſſions preſſé, dis-je, toutes ces choſes, & ſoûtenant que l'inſtitution d'aucun Sacrement n'eſt rapportée avec une plus grande évidence, nous euſſions traité de profanes & de gens qui mépriſent la parole de Dieu, ceux qui euſſent conſideré ce lavement des pieds comme une ceremonie non neceſſaire. Pourquoi ne le faiſons nous pas ? Ce n'eſt pas qu'il y ait rien dans la parole de Dieu qui nous en empêche. Ce n'eſt pas qu'à regarder la ſainte Ecriture ſeule, il y ait ſur le Batême, ou

ſur l'Euchariſtie, plus que ſur le lavement des pieds. C'eſt donc parce que l'Egliſe ne parle pas ſur ce lavement des pieds, comme elle parle ſur l'inſtitution du Batême & de l'Euchariſtie. C'eſt, en un mot, parce que l'Egliſe ne rend point le témoignage que j'ai ſuppoſé. Mais ſuppoſons que l'Evangile en diſe moins du lavement des pieds, que du Batême & de l'Euchariſtie, il nous en paroîtroit cependant aſſez pour le reconnoître comme Sacrement, ſi l'Egliſe nous le propoſoit comme tel. Cela peut faire ſentir à toutes les perſonnes qui ne ſont pas extrémement prévenuës, que c'eſt du témoignage de l'Egliſe que Notre Seigneur a voulu faire dépendre l'évidence entiere des paſſages.

D. Ne peut-on pas dire ſur cette difficulté & ſur les autres que vous avez rapportées, que le fidelle n'a qu'à écouter avec attention l'Eſprit de Dieu, & à ſuivre ſes inſpirations.

R. La ſainte Ecriture dit : *Mes bien-aimez, ne croyez pas à tout eſprit : mais examinez ſi les eſprits ſont de Dieu.* Cet ordre regarde non ſeulement les inſpirations, dont ſe vantent ceux qui nous parlent, mais encore les mouvemens que nous ſentons dans notre propre cœur. C'eſt pourquoy il faut avoir au

1. Jean 4. 1.

dehors une regle ſeure, par laquelle on puiſſe examiner, ſi l'eſprit qui nous fait preferer une certaine explication de la ſainte Ecriture, vient de Dieu. C'eſt faute d'avoir ainſi examiné ſur quelque regle aſſeurée, ſi l'eſprit qui faiſoit préferer un certain ſens de la ſainte Ecriture, venoit de Dieu, que les Juifs ont cru que l'ancien Teſtament les obligeoit de rejetter Notre Seigneur, & que ſous le nouveau divers Fanatiques, & d'autres
2. Pier. 3. 16. Novateurs *ont detourné la parole de Dieu à des ſens pernicieux.* Car on ſe vante ordinairement dans chaque ſocieté, qu'on eſt conduit par l'Eſprit de Dieu. Il n'y a donc point de parti raiſonnable en fait de Religion, que celuy de ſe ſoumettre à l'Egliſe. La foy de cette Egliſe eſt la regle que les Catholiques ont au dehors pour juger ſi l'eſprit qui les conduit, eſt l'Eſprit de Dieu.

D. La ſainte Ecriture fournit-elle d'autres preuves du privilege qu'a l'Egliſe de ne pouvoir ſe tromper ſur la foi, que le beſoin qu'elle en a ?

R. Nous avons les promeſſes formelles que Dieu luy en a faites dans ſa parole, & les Oracles du Saint-Eſprit touchant l'étenduë de l'Egliſe Chrétienne.

D. Comment les Oracles du Saint-Eſprit touchant cette étenduë prouvent-

ils que l'Egliſe n'erre point dans ce qu'elle dit ſur la Foi ?

R. Pour bien concevoir cette verité, il faut remarquer que les choſes qui nous ſont les plus certaines, ſont celles que nous ſçavons par noſtre experience, ou par celle des perſonnes qui les ont veuës. Voilà pourquoy Dieu a voulu que les verités de la foi fuſſent dans leur origine & dans la ſuite, non pas des ſpeculations découvertes par le raiſonnement, mais des faits publiés par des témoins. Il y a dans la ſainte Ecriture des preuves frequentes de cette verité. Moyſe avant que de mourir voulut enſeigner aux Iſraëlites le moyen par lequel ils devoient apprendre les choſes neceſſaires pour leur ſalut. *Interrogez vos peres*, leur dit-il, *& ils vous enſeigneront : conſultez vos Anciens, & ils vous inſtruiront. Nos peres*, diſoient les fidelles de l'ancien Teſtament, *nous ont rendu témoignage des merveilles que vous avez faites en leur tems. Combien avons-nous entendu de choſes ? Combien nos peres nous en ont-ils raconté ? Combien de choſes Dieu a-t'il recommandé à nos peres de faire connoître à leurs enfans, afin qu'elles fuſſent connuës à la generation ſuivante ? les enfans qui naiſtront les raconteront de même à leur poſterité.* Et dans le nouveau Teſtament Noſtre Seigneur

Deut. 32. 7.

Pſ. 43. 2.

Pſ. 77. 3.

Ibid. 6.

a voulu luy-même ſe propoſer comme un témoin des choſes qu'il prêchoit.
Jean 3. 11. 32. Jean 8. 38. *Nous rendons*, diſoit-il à Nicodême, *témoignage de ce que nous avons veu, & vous ne recevez point noſtre témoignage. Je ne vous enſeigne*, diſoit-il aux Juifs, *que ce*
Act. 1. 8. *que j'ai vû dans mon Pere.* Un des principaux fondemens de la predication des Apôtres eſtoit, qu'ils ne prêchoient que ce qu'ils avoient vû & entendu.
Act. 2. 32. & 5. 30. 32. 2. Pier. 1. 16. *Vous ſerez mes témoins*, leur dit Notre Seigneur, *à Jeruſalem, à Samarie, & dans tout le monde. Dieu a reſſuſcité Jeſus*, diſoient les Apôtres. *C'eſt de quoi nous ſommes témoins. Ce n'eſt point ſur de doctes imaginations*, dit Saint Pierre, *que nous prêchons la grandeur de Jeſus : nous avons nous-mêmes eſté les ſpectateurs de ſa Majeſté.*
Jean 1. 1. 2. 3. *Ce que nous avons vû*, dit Saint Jean, *ce que nous avons oüi, ce que nous avons touché, c'eſt ce que nous vous prêchons. Le*
Act. 22. 15. *Dieu de nos peres*, dit Ananie à S. Paul, *vous a predeſtinez pour voir le Juſte, & pour entendre les paroles de ſa bouche : car vous luy rendrez témoignage devant tous les hommes de ce que vous aurez vû & de ce que vous aurez entendu.* Les Apôtres ont pretendu que la predication Evangelique conſiſteroit de même dans la ſuite en des faits autoriſés par la revelation, c'eſt-à-dire en des choſes qu'on eût vûës & en-

tenduës. *Retenez* disoit Saint Paul à Timothée, *la regle de saine doctrine que vous avez entenduë de moy. Gardez ce que vous avez appris de moy devant plusieurs témoins, & donnez-le en dépost à des hommes fidelles, qui puissent en instruire d'autres.* Dieu a voulu que la foi consistât ainsi toûjours en des faits, dont on rendît témoignage. C'est pourquoy on ne doit écouter à cet égard que ceux qui disent j'ai vû, j'ai entendu. Tout autre discours ne peut estre fondement de la foi. Jesus-Christ luy-même a voulu établir sa creance, en disant : J'ay vû, & celle du Saint-Esprit, en disant : *Il enseignera les choses qu'il aura entendues.* Les Apôtres ont dit de même : Nous avons vû, nous avons entendu. Les hommes Apostoliques ont dit : Nous avons entendu devant plusieurs témoins. L'Eglise de même en chaque siécle exige la foi des hommes, en disant : J'ay entendu. Dieu a établi cette chaîne de témoignage, afin que les hommes chacun dans leur tems, trouvassent dans cette succession de témoins, de quoi s'assurer parfaitement sur la foi. Jesus-Christ est le premier témoin, *le témoin fidelle*, comme il s'en donne le titre. Les Apôtres sont ensuite les principaux témoins : & après eux, l'Eglise est devenuë le témoin de

Timoth. 1. 13. Ibid. 2. 2.

Jean 16. 13.

Apoc. 1. 5.

Jeſus Chriſt dans chaque ſiecle. Jeſus-Chriſt eſt le témoin du Pere éternel. Il a entendu de ſon Pere, & il a rendu témoignage à ſes Apôtres. Les Apôtres ſont les témoins de Jeſus-Chriſt : ils ont entendu de Jeſus-Chriſt & ont rendu témoignage à l'Egliſe naiſſante. L'Egliſe naiſſante eſt le témoin des Apôtres : elle a entendu des Apôtres & des hommes Apoſtoliques, & a rendu témoignage à la generation ſuivante. Chaque generation de l'Egliſe eſt le témoin de la generation precedente, & rend témoignage à la generation ſuivante : ainſi la foi eſt toûjours, non pas une ſpeculation découverte par le raiſonnement, mais un fait connu par la voie du témoignage.

D. Qu'eſt-ce que cela fait pour montrer que l'étenduë de l'Egliſe Chrétienne eſt propre à prouver qu'elle ne peut errer dans ce qu'elle dit ſur la foi.

R. C'eſt parce que les faits paſſent pour certains, quand il eſt évident que ceux qui en rendent témoignage, ne peuvent eſtre trompés, ni avoir deſſein de tromper. Ainſi les choſes de la foi n'eſtant que des faits, elles doivent paſſer pour conſtantes, quand il y a une certitude entiere que ceux qui en rendent témoignage, ne veulent point tromper. Le témoignage de Noſtre Seigneur

eſtoit très-digne de foi, parce que ſa ſainteté & ſes miracles démontroient qu'il ne pouvoit avoir deſſein de tromper les hommes. Le témoignage des Apôtres eſtoit trés-digne de foi, parce que leur ſainteté, leurs miracles, leurs ſouffrances, & le nombre des diſciples dont le témoignage eſtoit joint au leur, montroient auſſi qu'ils ne vouloient pas tromper. Ces preuves de ſincerité ſe ſont affoiblies dans la ſuite par la diminution des miracles & de la ſainteté : mais cette perte a eſté compenſée par le nombre des témoins, qui ſe ſont extrémement multipliés. Car l'Egliſe Chrétienne a eſté, même dès ſon origine, mais ſur tout dans la ſuite, un corps compoſé de pluſieurs peuples ſeparés les uns des autres. Son témoignage eſt donc, & a toûjours eſté très-digne de foi ; parce qu'il eſt inconcevable que ni dans le commencement ni dans la ſuite, elle ait voulu rendre un témoignage faux. Il eſt impoſſible que dans le commencement de l'Egliſe un ſi grand nombre de peuple ait dit : Nous avons entendu des Apôtres & de leurs diſciples, un tel dogme, ſans qu'ils l'euſſent entendu. Il eſt impoſſible que dans la ſuite tous ces peuples ſe ſoient accordés à dire : Nous avons entendu de la generation precedente, que

les Apôtres avoient enſeigné un tel dogme, ſans qu'ils l'euſſent entendu. Voilà pourpuoy ce que dit la ſainte Ecriture touchant l'étenduë de l'Egliſe Chrétienne, montre qu'elle ne peut errer dans les témoignages qu'elle rend ſur la foi.

D. Continuez de confirmer cette preuve de la certitude de la foi de l'Egliſe.

R. Je remarque, que quand il s'agit des faits publics, le conſentement unanime d'une infinité de perſonnes, forme un témoignage certain. Ainſi à l'égard des faits publics qui ſont éloignés par rapport au lieu, comme eſt l'exiſtence de Conſtantinople, on s'en rapporte au témoignage des hommes qui nous en parlent. Le ſens commun oblige de s'y rapporter de même à l'égard des faits publics, qui ſont éloignés par rapport au tems, comme la priſe de Jeruſalem par les Romains. Ce principe eſt ſi vray, que nous n'oſons pas revoquer en doute les faits publics que rapporte le conſentement unanime des ſocietés qui compoſent le corps des Mahometans; ſçavoir, que Mahomet eſt venu dans un certain tems, qu'il a publié l'Alcoran, qu'il a enſeigné tel & tel dogme. Si nous allions même dans les terres Auſtrales qui nous ſont inconnuës, & que nous y trouvaſſions pluſieurs peuples nombreux ſeparés

les

les uns des autres depuis mille ans, qui nonobſtant leur éloignement & leur perpetuelles diviſions, témoignent un animement qu'avant ces mille ans, de certains hommes ſeroient venus changer la Religion de ce pays-là, & y enſeigner tels & tels dogmes, quelque barbares que ſoient ces peuples, nous croirions ces faits publics à cauſe du conſentement qui ſeroit entre eux à cet égard, nonobſtant leur multitude, leur éloignement, & leurs diviſions. L'Egliſe ayant donc, comme la ſainte Ecriture l'enſeigne, eſté dés ſon origine un corps compoſé de divers peuples; qui, ſelon la prediction du Saint-Eſprit, ſe ſont toûjours multipliés, on doit la croire, quand elle dit unanimement: Les Apôtres ont d'abord enſeigné tel & tel dogme dans tout le monde, & j'en ai rendu témoignage dans toutes mes generations, dans tous les tems. C'eſt-là ne demander pour l'Egliſe Chrétienne que ce que le bon ſens ne permet pas de refuſer ni aux Mahometans, ni même aux Barbares.

D. Alleguez ſur cela des exemples tirés de la ſainte Ecriture.

R. Dieu a reconnu luy-même la fidelité inviolable des hommes ſur les faits publics, lorſque pour empêcher qu'on

ne pût jamais douter de la divinité de la loi de Moyſe, il rendit d'abord ſix cent mille hommes témoins de ſa publication. Ce fait étant ſi public dans ſon origine, & le peuple d'Iſraël, qui en fut le depoſitaire, ayant toûjours eſté un peuple nombreux & diviſé en differentes manieres, il eût eſté ridicule de contredire, en quelque tems que ce pût eſtre des ſiecles ſuivans, le témoignage qu'il rendoit de cette publication. C'eſt pourquoy les Juifs ont toûjours dit avec aſſurance : *Nous ſçavons que Dieu a parlé à nos peres.* La publication des dogmes de la foi, qui compoſent le Chriſtianiſme, a eſté un fait encore plus public que celle de la loi, puiſque les Apôtres les enſeignerent, & les firent enſeigner, non pas à un ſeul peuple, mais dans un grand nombre de Royaumes. Ainſi l'Egliſe s'eſtant toûjours multipliée, ſelon les promeſſes de la ſainte Ecriture, elle n'a pû eſtre legitimement contredite, en quelque tems qu'elle ait rendu ſon témoignage ſur quelqu'un de ſes dogmes.

Jean 9. 29.

D. La ſainte Ecriture fournit-elle quelqu'autre reflexion ſur ce ſujet ?

R. On y peut remarquer, que pour fortifier le témoignage de l'Egliſe Judaïque ſur la divinité des livres de Moyſe, ſur la venuë du Meſſie, ſur la reſurrec-

tion des morts, Dieu permit le ſchiſme de Samarie, afin que ces deux peuples eſtant diviſez, leur témoignage ſur ces veritez fût plus certain. Dieu a de même permis ſous le nouveau Teſtament que le témoignage de ſon Egliſe, à l'égard des dogmes de la foi, ait eſté fortifié par celuy des ſocietés qui s'en ſont ſeparées. De ſorte que le bon ſens ne permet pas de rejetter le témoignage qu'elles rendent ſur les choſes de la foi dont elles conviennent.

D. Continuez d'alleguer ce que la ſainte Ecriture vous a appris ſur cette matiere.

R. Notre Seigneur nous montre auſſi qu'il ne peut y avoir d'erreur dans le témoignage des hommes, quand il s'agit de faits publics, je veux dire de faits qui ont eſté expoſez aux ſens de pluſieurs d'entr'eux : car il reproche le crime de l'*incredulité* à ceux de ſes diſciples, qui n'avoient pas voulu ajoûter foi au témoignage des autres diſciples qui l'avoient vû reſſuſcité, comme il y en avoit pluſieurs qui diſoient, qu'ils l'avoient vû reſſuſcité. Noſtre Seigneur regarde leur témoignage comme une preuve certaine à laquelle on ſe devoit rendre, & condamne ceux qui avoient oſé y reſiſter. Marc. 16. 14.

D. Ce paſſage peut-il ſervir à prouver

la certitude du témoignage de l'Egliſe dans tous les tems ?

R. Si le témoignage de quelques hommes, qui diſoient avoir vû la reſurrection de Noſtre Seigneur, eſtoit une preuve ſolide à laquelle on ſe devoit rendre, le témoignage de cent mille perſonnes inſtruites par les Apôtres, qui diſoient qu'ils leur avoient entendu prêcher tel & tel dogme, & leur avoient vû faire tels & tels miracles, étoit une preuve encore plus ſolide que les Apôtres avoient prêché ces dogmes, & avoient fait ces miracles. Ainſi il eſtoit encore plus certain à la ſeconde generation, s'il eſt permis de parler ainſi, ou au ſecond âge de l'Egliſe Chrétienne, que la premiere generation ou le premier âge diſoit la verité dans le témoignage qui s'y rendoit de la foi des Apôtres, que ne l'avoit eſté à la premiere generation le témoignage des Apôtres qui diſoient avoir vû Notre Seigneur reſſuſcité. Le nombre des témoins ſe multipliant dans la ſuite, la force du témoignage de l'Egliſe s'eſt auſſi augmentée. C'eſt pourquoy ceux qui ont oſé y reſiſter en quelque ſiécle que ce ſoit, ſont condamnés non ſeulement par le bon ſens, mais par Notre Seigneur luy-même : car en conſiderant ce témoignage dans ſa ſource, lorſqu'il

eſtoit le plus foible, à cauſe du petit nombre des témoins, *il reproche l'incredulité* à ceux qui ne s'y rendoient pas, quand même ils n'auroient pas douté d'abord de la verité de ſes promeſſes. Marc. 16. 14.

D. Après avoir prouvé que les oracles de la ſainte Ecriture touchant l'étenduë de l'Egliſe, emportent une obligation indiſpenſable de ſe ſoumettre à ſon témoignage, montrez, comme vous l'avez avancé, que cette obligation eſt formellement exprimée dans la ſainte Ecriture.

R. On la trouve dans pluſieurs endroits de l'ancien & du nouveau Teſtament.

D. Rapportez ſur ce ſujet quelques paſſages des Prophetes.

R. Pour abreger, j'en rapporteray ſeulement quelques-uns d'Iſaïe: *Quand les montagnes ſe remueront*, dit Dieu par ce Prophete touchant l'Egliſe Catholique, *ma miſericorde ne vous abandonnera point, & l'alliance de ma paix ne vous ſera point oſtée, dit le Seigneur qui a compaſſion de vous: Vous ſerez affermie par la juſtice: Quiconque conſpirera contre vous, perira: Vous convaincrez en jugement toutes les langues qui ſe ſeront élevées contre vous: La nation & le royaume qui ne vous ſerviront point, periront entierement.* Iſa. 54. 10. Iſa. 60. 12.

Quand le Redempteur ſera venu à Sion, Ibid. v. 14. & 17.

voicy ce que dit le Seigneur : Mon Esprit qui est en vous, & les paroles que j'ay mises dans
Isa. 59. 20. 21. *vostre bouche, ne sortiront point de vostre bouche, ni de la bouche de vostre posterité, ni de la bouche de la posterité de vostre posterité.* Le même Prophete dit encore en parlant de la visibilité & de l'infail-
Isa. 72. 6. libilité de l'Eglise : *J'ay établi des gardes sur vos murs, ô Jerusalem : ils ne se tairont jamais ni durant le jour ni durant la nuit.* Voici ce que dit le Seigneur par le Prophete Jeremie: *Si l'on peut rompre l'alliance*
Jerem. 33. 20. 21. *que j'ay faite avec le jour & l'alliance que j'ay faite avec la nuit, pour empescher que le jour & la nuit ne paroissent chacun en son tems, on pourra aussi rompre l'alliance que j'ay faite avec mon serviteur David, & empescher que les Levites & les Prêtres ne soient mes ministres.* Et dans Ezechiël : *Voicy ce que dit le Seigneur nostre*
Ezech. 37. 21. 28. *Dieu : Je m'en vais rassembler de toutes parts les enfans d'Israel... & je n'en ferai qu'un seul peuple dans leurs terres..... Ils ne se souilleront plus à l'avenir par leurs idoles. Je ferai avec eux mon alliance de paix : mon alliance avec eux sera éternelle. Je les établirai sur un ferme fondement : j'établirai pour jamais mon sanctuaire au milieu d'eux ; mon tabernacle sera dans eux. Je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple ; & les nations sçauront que c'est moi*

qui ſuis le Seigneur & le ſanctificateur d'Iſraël, lorſque mon ſanctuaire ſe conſervera pour jamais au milieu d'eux. Le Prophete Jeremie aprés avoir prédit que Dieu *écrira ſa loi dans le cœur* du nouveau peuple pour ne pas le laiſſer violer ſon alliance, comme les Juifs avoient violé l'ancienne, il ajoûte pour montrer que cette grace durera toûjours : *Voicy ce que dit le Seigneur qui fait lever le ſoleil pour eſtre la lumiere du jour, & qui regle le cours de la lune & des étoiles pour eſtre la lumiere de la nuit, qui agite la mer & qui fait retentir le bruit de ſes flots. Son nom eſt le Seigneur des armées. Si ces loix de l'ordre du monde peuvent ceſſer devant moi, dit le Seigneur, alors la race d'Iſraël ceſſera d'eſtre mon peuple pour toûjours.*

Jere. 31. 33.

Ibid. 35. 36.

D. Dites auſſi des oracles du nouveau Teſtament ſur ce ſujet.

R. Les portes de l'enfer, dit Jeſus-Chriſt, *ne prevaudront jamais contre mon Egliſe. Celuy qui ne l'écoutera pas, doit eſtre regardé comme un Payen. Je prierai le Pere; & il vous donnera le Conſolateur*, ſçavoir, *l'Eſprit de verité, qui demeurera éternellement avec vous. Je ſerai toûjours avec vous juſqu'à la fin du monde.*

Mat. 16. 18. Mat. 28 17. Jean. 14 16. 17. Mat. 28 20.

D. Les Apôtres ont-ils auſſi enſeigné la même doctrine ?

R. Saint Paul enſeigne que l'Egliſe,

1 Tim. 3. 15. *eſt la colonne & l'appui de la verité.* Il dit dans ſon Epitre aux Epheſiens : *Dieu a laiſſé les Paſteurs & les Docteurs pour faire l'œuvre du miniſtere, pour aſſembler les ſaints, pour édifier le corps de Jeſus-Chriſt juſqu'à ce que tous les hommes ſe rencontrent dans l'unité de la foi ; afin que nous ne flottions pas comme des enfans, en nous laiſſant mener çà & là à tous vents de doctrine par la tromperie des ſeducteurs adroits.* Le miniſtere de l'Egliſe eſt donc le moyen que Dieu a deſtiné pour preſerver les hommes des incertitudes dans la doctrine, & un moyen qui a toûjours ſervi à cet uſage, & qui y ſervira juſqu'à la fin du monde.

Eph. 4. 11. & 14.

D. N'avez-vous rien à ajoûter ſur ce ſujet ?

R. J'ay remarqué ce que S. Paul ajoûte auſſi toſt après les paroles que je viens de rapporter. Il y repreſente l'Egliſe comme un corps, dont tous les membres eſtant unis enſemble, reçoivent un divin accroiſſement par ſes differens miniſteres, comme par autant de canaux, qui leur portent les eſprits du chef qui eſt Jeſus-Chriſt. *Duquel*, dit-il, *tout le corps eſtant uni enſemble, reçoit l'accroiſſement par tous les vaiſſeaux & toutes les liaiſons qui portent l'eſprit & la vie, ſelon la meſure qui eſt propre à chacun des*

Eph. 4. 16.

membres. L'Apôtre repete cette même idée dans l'Epître aux Colloſſiens. C'eſt pourquoy chaque membre de l'Egliſe ne doit pretendre l'influence de Jeſus-Chriſt qui en eſt le chef, qu'autant qu'il la tire des canaux du miniſtere public que Dieu a formés, pour animer tous les membres par le ſuc qu'ils portent. Celui qui ſe ſouſtrait à ces canaux, & veut recevoir d'ailleurs ſa nourriture, n'a plus de liaiſon ſalutaire avec Jeſus-Chriſt qui eſt le chef, & il perit neceſſairement. S. Paul ne parle pas aux Epheſiens avec moins d'évidence ſur le ſoin perpetuel que Jeſus-Chriſt a de la foi de ſon Egliſe, lorſqu'il y donne aux femmes, la fidelité de l'Egliſe, pour exemple de celle qu'elles doivent à leurs maris, & aux maris l'amour de Jeſus-Chriſt envers ſon Egliſe, pour exemple de la tendreſſe qu'ils doivent à leurs femmes *Que les femmes*, dit-il, *ſoient ſoumiſes à leurs maris en toutes choſes, comme l'Egliſe eſt ſoumiſe à Jeſus-Chriſt. Maris aimez vos femmes comme Jeſus Chriſt a aimé ſon Egliſe, & s'eſt donné pour elle, afin d'en faire une épouſe ſans ride & ſans tache. Chacun nourrit & entretient ſon corps, comme Jeſus-Chriſt nourrit & entretient l'Egliſe.*

Col. 2. 9.

Eph. 5. 24. & ſuiv.

D. Que concluez-vous de tous ces paſſages de l'ancien & du nouveau Teſtament?

R. J'en conclus, qu'accuſer toute l'Egliſe d'avoir erré, ce n'eſt pas accuſer l'Egliſe, c'eſt accuſer les Apôtres ; c'eſt accuſer Dieu luy-même, c'eſt accuſer le Pere de n'avoir pas accompli ſes promeſſes, c'eſt accuſer le Fils, dont le merite & l'interceſſion auroient ceſſé d'eſtre efficaces ; c'eſt accuſer le S. Eſprit d'avoir negligé l'œuvre que le Pere & le Fils lui ont commiſe d'enſeigner toûjours toutes les verités à l'Egliſe.

D. Cette obligation de ſe ſoumettre à l'Egliſe eſt-elle prouvée par des exemples de la ſainte Ecriture auſſi-bien que par ſes oracles ?

R. Elle eſt prouvée par les exemples de tous les fidelles, dont la ſainte Ecriture parle : car cette obligation eſtant un devoir eſſentiel, a dû eſtre accompli par tous les veritables fidelles. Auſſi n'en voit-on aucun dans l'ancien & dans le nouveau Teſtament, qui ait crû devoir faire ſa Religion, en examinant ſi tous les points dont elle eſt compoſée, eſtoient fondés ſur des paſſages inconteſtables de la parole de Dieu. Au contraire lorſque les fidelles, dont cette ſainte Ecriture parle, ont trouvé l'autorité de l'Egliſe qui paroît la plus éminente ſur le fait de la Religion, après cela on n'y voit plus de diſpute, plus d'examen, plus d'atten-

tion à leurs propres penſées : ils reçoivent tout ce que cette autorité leur preſente.

D. Montrez cette verité dans le tems qui a precedé la loi de Moyſe.

R. Alors les fidelles n'avoient garde de ſe regler par la ſainte Ecriture, puiſqu'il n'y en avoit point, mais ils avoient le témoignage de la generation qui leur avoit donné la naiſſance. Ils croyoient certainement à ce que diſoit la Religion de ces tems-là ſur l'origine du monde, ſur l'eſſence de Dieu, ſur ce qui regarde ſon culte, comme le choix des ſacrifices, des perſonnes qui devoient les offrir, & des jours où l'on devoit les offrir, ſur les obligations que Dieu impoſoit à l'égard des autres hommes, &c. Ceux qui nient la certitude du témoignage de l'Egliſe, contrediſent donc à Dieu luy-même, qui pendant tant de ſiecles, n'a point employé d'autre moyen pour donner de l'aſſurance à ſes fidelles ſur la Religion.

D. Montrez la pratique de la ſoumiſſion au témoignage de l'Egliſe dans le tems de l'ancien Teſtament, où les fidelles avoient une ſainte Ecriture.

R. Dans ce tems-là ils ſe regloient auſſi par autorité, & non par l'examen des points particuliers. Nous ne voyons point que les Iſraëlites ayent ainſi exa-

miné chaque article de la Religion que Moyſe leur preſcrivoit. Ayant reconnu par ſes miracles que ſon autorité eſtoit ce qu'il y avoit au monde de plus digne de foi, ils recevoient ſans examen les dogmes qu'il leur enſeignoit, & les loix qu'il leur impoſoit. Dans la ſuite des tems, quoique la reſurrection des morts, l'immortalité des ames, le paradis & l'enfer ne fuſſent pas ſi clairement enſeignés dans les livres de Moyſe, les fidelles s'en rapportoient au témoignage de l'Egliſe d'Iſraël, ſans combattre ce témoignage par le ſilence de Moyſe, ou par ſa retenuë à ne ſe pas expliquer ſi frequemment ni ſi poſitivement ſur cela, & ſans apporter contre ſes dogmes les objections que peut fournir la raiſon humaine. Dieu dit ſouvent que la délivrance des Juifs porteroit des particuliers de pluſieurs peuples à ſe convertir. Ces peuples ne devoient pas embraſſer la Religion Judaïque par l'examen de tous ſes articles : mais ayant reconnu par une délivrance miraculeuſe en elle-même, & d'ailleurs prophetiſée long-tems auparavant, que le peuple d'Iſraël eſtoit l'Egliſe de Dieu, ils ſe ſoumettoient à tout ce qu'elle enſeignoit.

Zach. 8. 23.
Eſther. 8. 7.
Judith. 14. 6.
1. Eſdr. 6. 21.

D. Continuez la même reflexion ſur les tems du nouveau Teſtament.

R. Les Apôtres de même ayant reconnu que l'autorité de Noſtre Seigneur eſtoit ce qu'il y avoit au monde de plus conſiderable ſur la Religion, deviennent ſes diſciples, ſans diſcuter ſi l'explication qu'il donnoit aux oracles de l'ancien Teſtament ſur toutes les parties de ſa doctrine eſtoit la veritable explication. Ils ſçávoient même que Jeſus-Chriſt leur en cachoit quelque partie, & ils ne luy en eſtoient pas moins fidellement attachés.

D. Continuez de montrer par le nouveau Teſtament que les fidelles ſe ſont toûjours conduits ſur la Religion, non par examen des points particuliers, mais par ſoumiſſion à l'autorité la plus éminente.

R. Les Juifs qui ſe convertirent au jour de la Pentecoſte, ayant reconnu par le don miraculeux des langues, que l'autorité des Apôtres eſtoit l'autorité la plus éminente qui fût alors ſur la terre, touchant la Religion, ils ſe ſoumettent même ſans leur demander quels eſtoient les points particuliers qui compoſoient le Chriſtianiſme, pour examiner s'ils étoient conformes aux oracles de l'ancien Teſtament : *Freres*, diſent-ils, *que ferons-nous* ? La même verité paroît dans l'exemple des fidelles de Berée. Ces fidelles ayant reconnu par les miracles des

[1] Act. 2. 37. Act. 17. 7. 12.

Apôtres, & par les oracles de l'ancien Teſtament, qui marquoient en general le Meſſie, combien l'autorité des Apôtres eſtoit digne de foi, ils ne leur demandent point quels eſtoient tous les articles particuliers de la foi Chrétienne, pour voir ſi leur examen les leur feroit trouver conformes à l'Ecriture de l'ancien Teſtament. Les premiers Chrétiens ſe ſoumettoient même à l'autorité des Apôtres, quoyqu'ils ſçûſſent que les Apôtres leur cachoient pluſieurs myſteres, qu'ils appelloient *la viande ſolide*, *la parole de la perfection.* Saint Paul de même ayant reconnu par une viſion celeſte qu'il devoit ſe ſoumettre à Ananie, il ne ſouhaite point qu'Ananie luy expoſe tous les points particuliers du Chriſtianiſme, pour les comparer avec les oracles de l'ancien Teſtament; il ſe ſoumet à tout ce que luy dit ce ſaint homme, dont l'autorité à cauſe du diſcours de Notre Seigneur, eſtoit pour luy l'autorité du monde la plus éminente.

Heb. 5. 12. 14. & 6. 1. Act. 9. 7. 17. Ibid. v. 18.

D. Que concluez-vous de là?

R. Je dis que l'exemple de tous les fidelles de la ſainte Ecriture montre, que ce n'eſt pas par l'examen des points particuliers, qu'on doit ſe déterminer ſur la Religion, & que chacun doit ſeulement conſiderer quelle eſt l'autorité du monde

la plus éminente & la plus digne de foi, pour ſe ſoumettre enſuite à tous les dogmes que cette autorité propoſe. C'eſt pourquoy dans tous les ſiecles les fidelles ayant reconnu ou par l'Ecriture, ou par les caracteres dont j'ay parlé, que l'autorité de l'Egliſe eſtoit l'autorité du monde la plus éminente ſur le ſujet de la Religion, ils ont dû s'y ſoumettre entierement & ne l'obliger pas même à leur declarer, ſi elle ne le juge pas à propos, quels ſont tous ſes dogmes, bien loin de vouloir juger d'elle par leur examen; de ſorte qu'ils doivent recevoir d'elle tout ce qu'elle leur preſcrit; & adorer par là Jeſus-Chriſt qui nous renvoye à ſon Egliſe.

D. La ſainte Ecriture fournit-elle quelqu'autre preuve pour montrer que les Apôtres n'ont point prétendu que les ſimples fidelles des ſiecles ſuivans ſe dûſſent défier du témoignage de l'Egliſe, pour ſe determiner par la voie de l'examen?

R. Cela paroît dans les divers ordres qu'ils ont donnés, & aux conducteurs de rejetter les heretiques, & aux particuliers de ne les point écouter. Car ſi l'on eſtoit obligé d'examiner ſur les ſaintes Ecritures, tous ceux qui s'aviſent de ſoutenir que l'Egliſe s'eſt trompée ſur quelque article de la foi, les Apôtres n'auroient

point fait de telles défenſes. Au contraire ils euſſent ordonné d'écouter & d'examiner avec une grande attention les raiſons de ceux qui viennent dire qu'on n'eſt pas bien inſtruit ſur la foi. Au lieu de cela, ils ordonnent de ne point écouter cette ſorte de perſonnes. *Je vous prie, mes freres*, dit S. Paul, *de prendre garde à ceux qui cauſent des diviſions & des ſcandales contre la doctrine que vous avez appriſe, & d'éviter leur compagnie. Car par des paroles douces & inſinuantes, ils ſeduiſent les ſimples. Nous vous ordonnons au nom de Jeſus-Chriſt de vous retirer de tous ceux de vos freres qui ſe déreglent, & abandonnent la tradition qu'ils ont receue de nous. Evitez les heretiques, après un premier & un ſecond avertiſſement. Si quelqu'un vient vers vous, & qu'il n'enſeigne pas cette doctrine, ne le recevez pas dans voſtre maiſon, & même ne le ſaluez point.* Les Apôtres n'auroient pas laiſſé ces regles aux Chrétiens de tous les ſiecles, s'ils euſſent eſté obligez d'examiner tout ce que diſent les heretiques, & de ne pas recevoir avec une entiere confiance le dépoſt de la foi qu'ils trouvent dans l'Egliſe.

Rom. 16. 17. v. 18. 2. Theſ. 3. 6. Tit. 3. 10. 2. Jean 10.

D. N'avez-vous rien à ajoûter ſur ce ſujet ?

R. Je dis encore que ſi les Apôtres n'avoient pas pretendu que les fidelles

recevroient avec une confiance entiere ce que disoit l'Eglise, & qu'ils eussent voulu au contraire que nous nous fussions uniquement déterminés par l'examen de la foi sur la sainte Ecriture, nous aurions des écrits, non seulement des quatre Evangelistes, de S. Pierre, de S. Paul, de S. Jacques, de S. Jean, & de S. Jude, mais aussi des autres Apôtres. Ils eussent tous écrit pour l'édification de la posterité dans les lieux où ils allerent porter l'Evangile, s'ils n'avoient crû que cette posterité pourroit sur la foi s'en rapporter aux instructions de leurs peres, qui est ce qu'on appelle le témoignage de l'Eglise. Ceux d'entre les Apôtres qui ont écrit, n'auroient pas touché si legerement qu'ils l'ont fait, plusieurs articles de la Religion, par exemple le Baptême des petits enfans, & le changement du Sabbat au Dimanche. Le grand soin des Apôtres, comme on le voit dans leurs écrits, estoit de laisser le depost de la foi à des personnes fidelles qui le transmissent à d'autres. *Gardez*, dit S. Paul à Timothée, *ce que vous avez appris de moy devant plusieurs témoins, & donnez le en dépost à des hommes fidelles qui puissent en instruire d'autres.* 2. Tim. 2. 2.

D. Après avoir ainsi montré par le besoin des particuliers, & en general par

celuy de tous les Chrétiens ; par la multitude de ceux qui rendent ce grand témoignage qu'on appelle la foi de l'Egliſe ; par les oracles formels de la ſainte Ecriture, & par les exemples de tous les fidelles dont elle parle ; aprés, dis-je, avoir montré par toutes ces veuës, le devoir indiſpenſable de ſe ſoumettre à l'autorité de l'Egliſe, dites-moi quels avantages les Catholiques tirent d'une verité ſi fortement prouvée ?

R. Il y en a quatre principaux.

D. Quel eſt le premier ?

R. C'eſt de connoiſtre facilement quelle eſt la veritable Egliſe : car il s'enſuit de là que tous ceux, qui en aſſemblant leur Egliſe ont dit, comme les Proteſtans, que l'Egliſe eſtoit tombée *en ruine & en deſolation* ſur la foi, eſtoient des ſeducteurs, puiſque Dieu a donné à l'Egliſe l'avantage de ne pouvoir ſe tromper ſur la foi, & qu'il a obligé les Chrétiens de l'écouter avec obéiſſance. La veritable Egliſe eſt une ſocieté où l'on n'a jamais enſeigné que l'Egliſe eût apoſtaſié, & que des choſes qui pourroient conduire en enfer, euſſent prévalu contre elle. Tous ceux, qui, en quelque ſiecle que ce ſoit, ont fait profeſſion d'enſeigner quelque article de foi different de ce qui eſtoit prêché de leur tems dans l'Egliſe, ont dû eſtre anathê-

matiſez. C'eſt-là une regle que S. Paul a laiſſée pour tous les tems de l'Egliſe. La foi eſt repreſentée comme un depoſt fidellement tranſmis de main en main. Quiconque renonce au depoſt qu'il trouve dans l'Egliſe, & fait profeſſion de donner à la generation ſuivante autre choſe que ce qu'il a receu de la precedente, n'a point la veritable foi. *Jeſus-Chriſt eſt le même*, dit l'Epître aux Hebreux, *hier, aujourd'huy, & éternellement. Ne vous laiſſez point emporter à des doctrines nouvelles.* Quiconque repreſente aujourd'hui Jeſus-Chriſt different de ce qu'il eſtoit repreſenté hier, & ſur cela veut emporter les hommes à une doctrine nouvelle, eſt un ſeducteur. La veritable Egliſe eſt donc, comme je viens de dire, une ſocieté où l'on n'a jamais enſeigné que l'Egliſe eût apoſtaſié, où l'on n'a jamais fait profeſſion d'enſeigner ſur la foi quelque choſe de different de ce que l'on avoit reçû de la generation immediatement precedente de l'Egliſe. Cette veuë ſeule doit ſuffire pour montrer aux Proteſtans qu'ils ne ſont pas la veritable Egliſe de Jeſus-Chriſt, & que cette qualité appartient à l'Egliſe Catholique.

Gal. 1. 9

1. Tim. 6. 20. 2. Tim. 1. 13. & 2. 2.

Heb. 13. 8. 9.

D. Quel eſt le ſecond avantage qui revient aux Catholiques de ce que l'Egliſe ne peut tomber dans l'erreur ſur le ſujet de la foi ?

R. C'eſt que le Catholique eſt à tous les momens de ſa vie aſſuré qu'il ne ſe trompe point ſur la foi. Au contraire quand il ſe preſente des difficultés ſur la foi à l'eſprit d'un Proteſtant qui croit que toute l'Egliſe viſible s'y peut tromper, & qui agit ſelon ces principes, les preuves par leſquelles il a dû ſe determiner dans ſon examen, ne pouvant s'y preſenter auſſi toſt, il doit douter ſi cet examen a eſté bien fait & s'il ne s'y eſt point trompé. Mais dans un pareil cas le Catholique voit d'abord ſa preuve, ſçavoir l'autorité de l'Egliſe qui croit le dogme ſur lequel il apperçoit des difficultés. Il dit d'abord : Je croi ce que croyoient & ce que confeſſoient tous les fidelles dans le tems où des Novateurs ſont venus troubler l'Egliſe ſur cet article. Je croi ſur cela ce que croient encore aujourd'huy les Chrétiens répandus par tout le monde, qui compoſent l'ancien corps de l'Egliſe. C'eſt donc là la verité. Quelque difficulté que les ennemis de l'Egliſe, ou mon imagination y puiſſent oppoſer, je ſuis en ſureté.

D. Quel eſt le troiſiéme avantage que reçoivent les Catholiques de l'aſſurance que les promeſſes de Dieu donnent à l'Egliſe, qu'elle ne tombera point dans l'erreur ?

R. C'eſt que les Catholiques ont le droit de pouvoir alleguer des paſſages de la ſainte Ecriture & d'autres raiſons, lors même que dans ces choſes il n'y a que de la probabilité, & d'employer même de ſimples convenances, des alluſions, & d'autres choſes ſemblables. Quand on connoît une verité par des preuves certaines, il eſt permis d'avancer en ſa faveur des preuves d'un ordre inferieur. La certitude qu'on a d'ailleurs ſur cette verité, donne droit de prendre dans ces vrayſemblances le coſté qui luy eſt avantageux, & de s'en ſervir pour la faire recevoir par les perſonnes qui peuvent eſtre ſenſibles à ces probabilités. On peut obſerver cette methode dans les livres ſacrez, & dans les diſcours des perſonnes les plus ſenſées. Ainſi les Proteſtans font peu de reflexion ſur les maximes les plus ordinaires du bon ſens, lorſqu'ils inſultent aux Catholiques, qui employent quelquefois des preuves moins fortes. C'eſt dans les écrits des Proteſtans que les preuves vrayſemblables doivent eſtre mépriſées, parce qu'ils n'ont abſolument aucune certitude qui les mette en droit de ſe fortifier par des vrayſemblances. Ce qu'ils allegnent de plus ſpecieux ſur les points conteſtez, & même ſur d'autres dogmes de la foi,

qui ne le font pas, ce ſont des paſſages, dont il n'y en a aucun, qui (en employant les reflexions que tous conviennent avoir lieu dans la ſainte Ecriture) ne ſoit ſuſceptible de pluſieurs ſens. On ne ſçauroit, pour ainſi dire, prendre pied chez eux, je veux dire qu'on n'y peut trouver un endroit entierement ſolide. L'on n'a cet avantage à l'égard de la foi, que quand on s'appuye ſur l'autorité de l'Egliſe.

D. Quel eſt le quatriéme avantage que procure aux Catholiques la confiance qu'ils ont au témoignage de l'Egliſe?

R. C'eſt de ne ſe point troubler par les conteſtations qui partagent les Docteurs dans le propre ſein de l'Egliſe. Puiſque Dieu nous renvoye à l'Egliſe, par laquelle il a promis d'enſeigner juſqu'à la fin du monde les verités neceſſaires, nous ſommes aſſurez que ce que l'Egliſe ne dit pas clairement, n'eſt pas une verité neceſſaire.

D. Ce même principe peut-il conſerver la tranquilité des fidelles dans les troubles que forment les faux Conciles?

R. Les ſimples peuvent diſtinguer par là les faux Conciles, quelque nombreux qu'ils ſoient, des legitimes. Inſtruits par la ſainte Ecriture, que le corps de l'Egliſe ne peut errer, ils regardent comme

des faux Conciles, ceux contre leſquels l'Egliſe ſe ſouleve & qu'elle accuſe d'avoir trahi ſa foi; & prennent pour des Conciles legitimes, ceux auſquels tout l'ancien corps de l'Egliſe ſe ſoumet avec reſpect. Ainſi en toutes ſortes d'occaſions, la foi de l'Egliſe, à qui Dieu a promis d'enſeigner toûjours la verité, eſt le rocher inébranlable, ſur lequel les fidelles ſont tranquiles, & ne craignent aucun orage.

CHAPITRE X.

Suite du même ſujet, où l'on répond par la ſainte Ecriture aux principales objections.

D. NE ſe pourroit-il point faire que les fidelles, en qui conſiſte principalement l'Egliſe, fuſſent ſelon la promeſſe de Dieu, preſervés de l'erreur, & que cependant les méchans eſtant les maiſtres, on n'apperçût par tout que l'hereſie dans la bouche des Docteurs & des peuples?

R. Cela eſt impoſſible; comme on le peut voir par tout ce que je viens de dire. Il ſuffit d'ajoûter ici qu'un tel état de l'Egliſe ne s'accorde ni avec ce que dit la ſainte Ecriture des fidelles en par-

ticulier, ni avec ce qu'elle dit de l'Egliſe en general.

D. Que dit la ſainte Ecriture à l'égard des fidelles en particulier, qui ſoit incompatible avec cette inviſibilité de l'Egliſe ?

R. Le Saint-Eſprit nous apprend que des hommes ne peuvent eſtre fidelles, même dans les plus grands dangers, s'ils ne publient par leur bouche ce qu'ils croient dans leur cœur. *On croit de cœur pour eſtre juſtifié, & on confeſſe de bouche pour eſtre ſauvé. Si quelqu'un rougit de moi & de ma parole devant les hommes, le Fils de l'homme rougira auſſi de luy lorſqu'il viendra.* Ainſi les Chrétiens qui pendant cette inviſibilité imaginaire de l'Egliſe, dont parlent ceux de la R. P. R. auroient diſſimulé leur foi en tant d'occaſions qui ſe preſentoient d'en rendre témoignage, dans les rencontres particulieres, & dans la reception des Sacremens, pendant la vie & dans le tems de la mort, n'euſſent pû eſtre des fidelles, au contraire ils euſſent eſté du nombre de ſes timides, dont *le partage ſera l'étang de feu & de ſouffre.* Il ne peut donc y avoir jamais de tems, où l'on ne voie des fidelles profeſſer hautement la verité. Et il eſt certain par là que les dogmes des Proteſtans (que nulle aſſemblée de

Rom. 10. 10.

Marc. 8. 38.

Apoc. 21. 8.

de Chrétiens ne faiſoit profeſſion de croire dans le temps qui a précedé la Reformation) ne peuvent être des veritez.

D. La ſainte Ecriture dit-elle quelqu'autre choſe à l'égard des fideles, qui ſoit incompatible avec l'inviſibilité de l'Egliſe?

R. La Foy vient de ce qu'on a oüi, dit S. Paul, *& on entend, quand la parole de J. C. eſt annoncée. Comment croiront-ils, s'ils n'ont point entendu parler?* Il eſt donc impoſſible, ſelon le Saint-Eſprit, que les Chrétiens euſſent une veritable foi dans ces temps d'une Egliſe inviſible, où perſonne ne prêcheroit la verité. Rom. 10. 14. 17.

D. Que dit la ſainte Ecriture à l'égard de l'Egliſe en general, qui ſoit contraire à cette inviſibilité?

R. Les promeſſes que lui fait le Saint-Eſprit ſont pour ſon exterieur auſſi-bien que pour ſon interieur. Par exemple, dans les Prophetes, Dieu promet non ſeulement que ſon Eſprit ne l'abandonnera point, mais encore que les paroles qu'il a miſes dans ſa bouche, n'en ſortiront jamais. Et dans le nouveau Teſtament, Notre-Seigneur repreſente ſon Egliſe, comme une ſocieté qu'il faudra toûjours écouter, ſous peine d'être mis au nombre des payens. Auſſi-tôt qu'il a promis que *les portes d'enfer ne prévau-* Iſa. 59. 21. Matth. 18. 17.

Matth. 16. 18. & 19. *dront pas contre elle*, il ajoûte : *Ce que vous lierez en terre, ſera lié au Ciel, &c.* pour montrer que cette promeſſe s'adreſſe à une Egliſe viſible par l'exercice des clefs.

Matth. 18. 19. & 20. Notre-Seigneur dit : *Allez inſtruire les nations, en les baptizant au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Eſprit, & leur enſeignez de garder toutes les choſes que je vous ai commandées* ; pour montrer que c'eſt à une Egliſe viſible par la prédication de ſa parole, & par l'adminiſtration de ſes Sacremens, qu'il promet la preſence de

Ibid. ſa grace, quand il dit enſuite : *Voici que je ſerai toûjours avec vous juſqu'à la fin du monde* : Et ſaint Paul enſeigne que les Paſteurs de l'Egliſe ſeront occupez à *aſ-*

Epheſ. 4. 12. & 13. *ſembler les Saints, & à édifier le corps de Jeſus-Chriſt juſqu'à ce que tous les hommes ſe rencontrent dans l'unité de la Foi.* L'Egliſe doit donc être toûjours viſible par la prédication de la verité, & par une adminiſtration legitime des Sacremens.

3. Rois 19. 10. & 14. *D.* Cependant Elie croyoit être le ſeul fidelle à Dieu, & ne ſçavoit pas qu'il y avoit pluſieurs milliers de fideles que Dieu s'étoit reſervez : car il dit à Dieu :

Ibid. v. 18. *Je ſuis demeuré ſeul.* Et Dieu lui répondit : *Je me ſuis reſervé ſept mille hommes, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal.* On ne doit donc pas trouver étrange ce que les Proteſtans diſent, que pendant les

ſiecles qui ont précedé leur Reformation, Dieu s'étoit reſervé pluſieurs milliers de fideles qui étoient cachez.

R. Elie vouloit dire, non pas qu'il croyoit être demeuré le ſeul fidele, mais qu'il étoit le ſeul Prophete échapé à la fureur de Jezabel. C'eſt ce qui paroît clairement dans ſon diſcours : *Je ſuis*, dit-il au peuple, *demeuré le ſeul Prophete du Seigneur, & il y a quatre cens cinquante Prophetes de Baal. Ils ont*, dit-il à Dieu, *démoli vos Autels, ils ont tué vos Prophetes : je ſuis demeuré le ſeul, & ils cherchent ma vie.* Et Dieu lui dit : *Je me ſuis reſervé, &c.* Ce n'eſt pas pour lui apprendre, comme une choſe qu'il ignorât, qu'il y eût encore des fideles ; mais c'eſt pour le conſoler par la vûë de tant d'Iſraëlites qui étoient demeurés fideles à Dieu, nonobſtant le martyre des Prophetes, qui les inſtruiſoient. On doit ajoûter, qu'au lieu de traduire : *Je me ſuis reſervé ſept mille hommes*, on pourroit tourner cet endroit par l'avenir : *Je me reſerverai, &c.* Selon cette vûë Dieu conſoleroit ici le Prophete Elie ſur les malheurs que Jehu, & principalement Hazaël Roi de Syrie devoit faire ſentir à ce pays-là, comme il venoit de lui reveler, & lui promettoit de préſerver de ces malheurs les Iſraëlites qui lui étoient fideles, de

3. Rois 18. 22.

Ibid. 19. 10. 14.

3. Rois 19. 16. 17.

ſorte que ces jugemens ne tomberoient que ſur les Idolâtres.

D. Quand le paſſage que j'ai allegué montreroit qu'Elie croyoit être le ſeul fidelle, les Proteſtans auroient-ils raiſon de vouloir montrer par l'exemple des fidelles cachés & inconnus à ce Prophete, qu'il y a pû avoir de même pluſieurs de leurs fideles cachez pendant tout le temps où ils penſent que l'Egliſe viſible a été plongée dans l'idolatrie ?

R. Point du tout : car dans les plaintes du Prophete Elie, il ne s'agit conſtamment que de la perſecution d'Achab, qui dura peu de temps. Or il y a bien de la difference entre dire, que des fideles puiſſent ſe cacher pendant un temps fort court, & dire, comme les Proteſtans, qu'il y en a eu beaucoup de cachez pendant pluſieurs ſiecles dans le ſein de l'Egliſe Romaine. Dans le premier de ces cas, les fidelles ont puiſé leur foi dans le miniſtere public du temps qui a précedé la perſecution ; & ils ne ſe cachent, que parce qu'ils eſperent ſe montrer bientôt pour confeſſer publiquement la foi. Mais dans le ſecond on ne comprend ni d'où ces fidelles cachez auroient puiſé leur foi, ni comment ils en auroient pû retenir legitimement la profeſſion pendant tout le cours de leur vie;

nonobſtant toutes les occaſions qui ſe preſentoient d'en donner des marques.

D. Eſt-ce là tout ce que la ſainte Ecriture fournit ſur ce ſujet ?

R. Elle fournit ici une difference encore plus conſiderable. C'eſt qu'elle ne parloit que d'une partie de l'Egliſe, & même de la partie de l'Egliſe dont le grand nombre étoit peri par le ſchiſme, ſçavoir du royaume des dix Tribus. La ſainte Ecriture nous apprend que l'Egliſe, bien loin d'être alors inviſible, étoit dans une tres-grande proſperité. Alors regnoit à Jeruſalem le pieux Joſaphat, qui comptoit plus d'onze cens mille ſoldats dans ſes troupes, & qui employoit toute ſon autorité à faire fleurir la veritable Religion dans ſes Etats. On ne doute point qu'il ne pût arriver, que dans quelque canton de la terre, les fideles ſoient obligez de ſe cacher. Mais c'eſt être peu juſte que de conclure de là, que les fideles peuvent être cachez dans toutes les parties du monde, de ſorte que la veritable Egliſe ne ſoit viſible nulle part.

D. L'Egliſe d'Iſraël eſt ſouvent devenuë idolâtre, comme cela paroît par divers paſſages de l'ancien Teſtament ; comment donc aſſurez-vous que l'Egliſe Chrétienne ne peut jamais avoir en-

feigné ou pratiqué l'idolatrie ?

R. Je répons d'abord en general ſur ces paſſages, que la parole de Dieu ne permet point de faire de comparaiſon ſur ce ſujet entre l'Egliſe d'Iſraël & l'Egliſe Chrétienne,

D. Pourquoi cela ?

R. L'Egliſe Chrétienne eſt, comme le Saint Eſprit l'a prédit, étenduë dans toutes les parties du monde. C'eſt pourquoi il ſeroit plus impoſſible qu'une corruption univerſelle pût s'y établir, qu'il ne l'étoit dans l'Egliſe d'Iſraël, qui étoit renfermée dans une petite nation.

D. Continuez d'alleguer les raiſons qui ne permettent pas de comparer l'Egliſe Chrétienne à l'égard de celle d'Iſraël ſur le ſujet de l'idolatrie.

Heb. 8. 6. & ſſ. *R. La nouvelle alliance*, comme le dit S. Paul, *eſt établie ſur de meilleures promeſſes que l'ancienne.* Dieu n'avoit point promis à l'ancien peuple abſolument, & ſans aucune condition, comme il l'a promis au nouveau, que *les portes de l'enfer ne prévaudroient point contre lui*, & que *l'eſprit de verité y demeureroit toûjours.* Et c'eſt en cela même que Jeremie & ſaint Paul font conſiſter la grande difference de l'ancienne alliance & de la nouvelle, ſçavoir, en ce que les Juifs n'étoient point demeurez fideles dans l'alliance

Matth. 16. 18. Jean. 14. 16. & 17. 17. Jerem. 31. & ſuiv. Heb. 8. 8.

de Dieu, & que le nouveau peuple devoit perſeverer toûjours dans ſa fidelité. Car les Peres voulant prouver que l'alliance du nouveau Teſtament étoit meilleure, & établie ſur de meilleures promeſſes que celle de l'ancien, citent l'oracle où Jeremie dit : *Il viendra un temps*, dit le Seigneur, *auquel je ferai une nouvelle alliance avec la maiſon d'Iſraël & la maiſon de Juda, non ſelon l'alliance que j'ai faite avec leur pere, au jour que je les pris par la main pour les faire ſortir de l'Egypte. Ils ne ſont point demeurez dans cette alliance que j'avois faite avec eux. C'eſt pourquoi je les ai mépriſés, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maiſon d'Iſraël : aprés que ce temps-là ſera venu, dit le Seigneur, j'imprimerai mes loix dans leur eſprit, & je les écrirai dans leur cœur ; je ſerai leur Dieu, & ils ſeront mon peuple.* Jerem. 31. 31. & ſſ.

D. Eſt-ce-là tout ce que vous voulez dire ſur la comparaiſon que les P. R. font de l'Egliſe Chrétienne à celle d'Iſraël ſur le ſujet de l'idolatrie ?

R. J'ajoûte que non ſeulement Dieu n'avoit pas fait prédire à l'Egliſe d'Iſraël qu'elle ne tomberoit point dans l'idolatrie, mais qu'il lui a fait prédire qu'elle y tomberoit. *Vous allez dormir du ſommeil de la mort avec vos peres*, dit Dieu à Deut. 31. 16.

Moyſe, *& ce peuple s'abandonnera, & ſe proſtituera à des dieux étrangers dans la terre où il va entrer pour y habiter. Il ſe ſeparera de moi, lorſqu'il y ſera ; & il violera l'alliance que j'avois faite avec lui. Je ſçai,*
v. 29. leur diſoit Moyſe, *qu'aprés ma mort vous tomberez dans l'iniquité, & que vous vous détournerez bientôt de la voye que je vous*
Deut. 32. 5. 15. 16. *ai preſcrite.* Moyſe même leur laiſſa un Cantique prophetique, où il prédiſoit cette chûte du peuple dans l'idolatrie. C'eſt donc avoir peu conſulté la ſainte Ecriture, que de comparer le peuple d'Iſraël au ſujet de l'idolatrie, avec l'Egliſe Chrétienne. Il eſt prédit formellement que ce peuple devoit y tomber ; & au contraire il eſt prédit que l'Egliſe Chrétienne n'y tombera jamais.

D. Afin de faire mieux ſentir la force de cette difference, dites-moi les oracles qui promettent preciſément à l'Egliſe Chrétienne qu'elle ne tombera point dans l'idolatrie, ſans repeter ceux que vous avez déja allegués ſur ce ſujet.

R. La parole de Dieu n'eſt pas moins formelle pour promettre que l'Egliſe Chrétienne ne tombera point dans l'idolatrie, qu'elle l'eſt pour prédire que le peuple Juif devoit y tomber. Iſaïe parlant de la converſion des Gentils ſous le nouveau Teſtament, dit que *les idoles ſe-*

ront entiérement abolies. Les dieux, dit Jeremie, *qui n'ont point fait les cieux & la terre, periront de deſſus la terre & de deſſous les cieux. Ils ne ſeront plus diviſez en deux peuples*, dit Ezechiel, *& ils ne ſe ſouilleront plus à l'avenir par leurs idoles & par leurs abominations.* De même Michée ayant prédit la naiſſance du Meſſie, ajoûte auſſi-tôt de la part de Dieu : *J'aneantirai vos idoles, & vous n'adorerez plus deſormais les œuvres de vos mains* La même choſe eſt prophetiſée dans Zacharie. Ainſi la même Ecriture qui a prédit que le peuple d'Iſraël deviendroit idolâtre, ayant prédit que l'idolatrie ne ſe trouveroit point dans l'Egliſe Chrétienne, c'eſt s'oppoſer à la ſainte Ecriture que de prouver que l'Egliſe Chrétienne a pû tomber dans l'idolatrie, parce que le peuple Juif y eſt tombé.

Iſa. 2. 18. Jerem. 10. 11. Ezech. 37. 22. 23. Michée 5. 2. Ibid. 12. Zach. 13. 12.

D. N'avez-vous rien à ajoûter ſur ce ſujet ?

R. Je dis encore qu'on devroit tirer de l'idolatrie du peuple Juif une conſequence toute contraire. Moyſe étant prés de quitter le monde, prédit que les Juifs deviendroient idolâtres : cela eſt arrivé. Ce qui ſuit de-là naturellement, c'eſt qu'à plus forte raiſon Notre-Seigneur quittant le monde aprés avoir prédit qu'il ſeroit dans l'Egliſe Chrétienne juſ-

qu'à la fin des ſiecles, y eſt toûjours demeuré par ſa grace, & qu'il ne l'a jamais abandonnée aux tenebres & aux cultes de l'idolatrie.

D. Pouvez-vous oppoſer aux P. R. quelqu'autre reflexion ſur la conſequence qu'ils pretendent tirer des temps de l'idolatrie de l'ancien peuple, pour rendre croyable ce qu'ils penſent ſur l'état de l'Egliſe avant leur Reformation ?

R. Ce que j'ai dit peut ſuffire ſur ce ſujet. Mais on peut encore facilement leur faire ſentir, que quand même l'Egliſe Chrétienne n'auroit point ſur ce ſujet de privilege au-deſſus de la Judaïque, ce que l'ancien Teſtament rapporte de l'idolatrie des Juifs, ne prouveroit point la poſſibilité de l'état d'idolatrie où ils conçoivent qu'étoit l'Egliſe avant leur Reformation. En effet on ne voit point dans l'ancien Teſtament une idolatrie univerſelle, une idolatrie qui dure tranquillement durant pluſieurs ſiecles, une idolatrie qu'un conſentement unanime attribuât aux Miniſtres de Dieu, & auſſi grande & auſſi publique qu'étoit celle dont les P. R. ont oſé accuſer l'Egliſe.

D. Parlez en particulier ſur l'idolatrie du veau d'or, que les P. R. alleguent ſi ſouvent pour montrer la poſſibilité de

celle dont ils accuſent toute l'Egliſe viſible du temps qui a precedé leur Reformation. Il eſt dit dans l'Exode que les Iſraëlites *offrirent au veau d'or des holocauſtes & des ſacrifices de proſperité, & que le peuple s'aſſit pour manger & pour boire, & qu'aprés il ſe leva pour joüer.* Voila une feſte d'idolatrie celebrée par toutes les tribus de l'Egliſe d'Iſraël. Exod. 32. 3. 6.

R. Il y a une tres-grande difference pour la durée, & pour l'étenduë entre cette idolatrie des Juifs, & celle dont les P. Reformateurs accuſoient l'Egliſe.

D. Expliquez cette difference par rapport à la durée.

R. La ſainte Ecriture ne repreſente cette feſte d'idolatrie qu'on celebra pour le veau d'or, que comme une journée. Dans cette même journée Moyſe revint, & arrêta le cours de cette abomination. Mais les P. Reformateurs ſoûtenoient que depuis pluſieurs ſiecles l'Egliſe étoit coupable de diverſes idolatries.

D. Expliquez l'autre difference qui regarde l'étenduë.

R. Je dis qu'il n'eſt point vrai que toute l'Egliſe d'Iſraël ait été en aucun temps plongée dans l'idolatrie. On ne doit point prendre ici à la rigueur les termes de l'Exode, comme ſi tous les Iſraëlites euſſent parû faire profeſſion d'adorer le

veau d'or, de même que tous les Catholiques euſſent parû idolâtrer, ſi les accuſations des P. R. étoient veritables. Au contraire quelques interpretes ont tâché de prouver par l'Exode, qu'Aaron n'étoit point coupable de l'adoration du veau d'or; que toutes ſes démarches étoient autant de proteſtations contre l'idolatrie de ce peuple, dont il croyoit ne pouvoir ſuſpendre la fureur juſqu'au retour de Moyſe, que par ce moyen; & que la plus grande partie du peuple ne participoit nullement à ce peché, que ces interpretes imputent à la foule d'Egyptiens qui les avoit ſuivis, & à une partie des Iſraëlites. Le Saint-Eſprit rend formellement témoignage à la tribu de Levi d'avoir été fidelle à Dieu. C'eſt pourquoi Moyſe les fit armer pour punir l'idolatrie des autres. Cette réponſe doit être appliquée aux autres paſſages de l'ancien Teſtament qui ſemblent décrire une corruption univerſelle. Ce reproche eſt adreſſé à tous (par une figure tres-commune à ceux qui prêchent,) quoique tous ne ſoient pas coupables, afin que la reprehenſion de ceux qui le ſont, en ſoit plus vive. Ainſi le Saint-Eſprit ayant dit generalement que du temps de Roboam, *tout Iſraël pecha avec lui*, il montre quelques verſets aprés,

Theod. ſur l'Exod. queſt. 66. & ſ.

Exod. 32.26. 29.

2. Par. 12. 1. & 2.

que les bonnes œuvres qui se trouverent dans ce peuple, en empêcherent la destruction. Quoique l'idolatrie ait été aussi grande sous Achaz que sous aucun des autres Rois idolâtres, il ne laissoit pas d'y avoir alors beaucoup de fideles : ce qui paroît & par l'opposition que mit le peuple à laisser *enterrer ce Prince dans la sepulture des Rois d'Israël*, & par la facilité avec laquelle il se laissa reformer par Ezechias fils d'Achaz. On peut remarquer de même dans le livre des Juges, que plusieurs avoient conservé leur fidelité dans le temps où l'idolatrie est proposée comme le peché de tout le peuple d'Israël. Le Saint-Esprit lui-même restraint ainsi les termes generaux qui semblent attribuer à tout le peuple l'idolatrie du veau d'or. *Ne devenez point*, dit-il, *idolâtres comme quelques-uns d'entre eux, ainsi qu'il est écrit : Le peuple s'est assis, &c.* Ainsi l'on doit croire en general, à l'égard de tous les temps où la corruption est representée comme universelle, qu'il y avoit beaucoup de personnes qui faisoient profession publique d'adorer Dieu seul, & qui lui obéissoient fidelement.

1. Par. 28. 27. & 29.

1. Cor. 10. 7.

D. Avez-vous quelqu'autre reflexion à faire sur la difference qui est entre l'idolatrie du veau d'or, & celle que les

P. R. ont reprochée à l'Egliſe Catholique ?

R. Je remarque que notre principale diſpute avec les Proteſtans, ſur l'infaillibilité de l'Egliſe, regarde les témoignages qu'elle rend ſur la foi, & les pratiques autoriſées par ces témoignages. Or il eſt certain que la conduite de ceux qui furent coupables de l'adoration du veau d'or, en quelque nombre qu'ils ayent été, n'étoit point fondée ſur le témoignage de l'Egliſe d'Iſraël, & même qu'elle étoit contraire à ce témoignage. En effet les Iſraëlites ne croyoient & ne diſoient point que le culte du veau d'or eût été ordonné par le Seigneur à Moyſe ; & par Moyſe dans quelque aſſemblée du peuple. Au contraire pendant le temps même de cette idolatrie, ils ſçavoient que la loi de Moyſe défendoit l'adoration de toutes ſortes d'idoles. Cet exemple n'eſt donc point à propos ſur la queſtion de l'infaillibilité de l'Egliſe, & ne peut juſtifier la temerité avec laquelle les Reformateurs ont condamné des pratiques dont l'Egliſe diſoit : *Ces choſes ont été enſeignées par les Apôtres à l'Egliſe, & enſuite par l'Egliſe aux fideles de tous les ſiecles qui ſe ſont écoulez depuis les Apôtres juſqu'à nous.* C'eſt-là le témoignage que nous ſoûtenons aux Proteſtans n'avoir

jamais été, & ne pouvoir jamais être en faveur de l'hereſie & des faux cultes.

D. Ne peut-on pas appliquer auſſi cette réponſe aux autres endroits de l'ancien Teſtament, où il eſt parlé du regne de l'idolatrie entre les Juifs, par leſquels les Proteſtans tâchent de prouver que toute l'Egliſe a pû tomber dans l'idolatrie dont ils l'accuſent?

R. Elle y convient de la même maniere. Quand même on auroit prouvé (ce qui ne ſe peut) que les paſſages qui repreſentent l'idolatrie comme univerſelle parmi les Juifs, duſſent être entendus dans toute leur generalité, ils ne laiſſeroient pas d'être inutilement alleguez ſur ce ſujet, parce qu'ils marqueroient ſimplement une pratique des Juifs non fondée ſur un témoignage, par lequel ils atteſtaſſent des faits publics, qui prouvaſſent une origine ſacrée de leurs faux cultes. Il ne paroît point dans ces paſſages que le peuple Juif ait dit en aucun temps: Le culte de Baal a été donné à nos peres par Moyſe, dont la miſſion celeſte étoit évidente par une infinité de miracles; & de ces Peres anciens à qui il le donna, il eſt venu juſqu'à nous de ſiecle en ſiecle par une ſucceſſion non interrompuë. Les Juifs ne fondoient pas ainſi leurs faux cultes ſur un témoigna-

ge traditionel, ſi j'oſe ainſi parler, qui certifiât des faits publics propres à prouver que leur origine étoit ſacrée. Ils les établiſſoient ſeulement par des raiſonnemens tirez de l'exemple de leurs voiſins, de leurs afflictions, & de la proſperité de ceux qui ſervoient les idoles. Voila pourquoi Dieu leur défendit par Moyſe, de dire jamais : *Comme ces nations adorent leurs dieux, je les adorerai auſſi.* Deuter. 12. 30. *Les dieux des Rois de Syrie*, diſoit Achaz, *les font proſperer : je me les rendrai propices par des victimes, & ils viendront auſſi à mon ſecours.* 2. Par. 28. 23. *Nous ſacrifierons à la reine des cieux*, diſent les Juifs dans Jeremie, *comme nous avions déja fait, & nous étions raſſaſſiez de pain ; nous étions en proſperité, & nous ne voyions point de calamités. Mais depuis que nous avons ceſſé de lui ſacrifier, nous ſommes miſerables ; la faim & l'épée nous devorent.* Jerem. 44. 17. 18. *Je m'en irai*, dit cette nation dans le Prophete Oſée, *à mes amans qui me donnent autant que je veux, de pain, d'eau, de laine, de lin, d'huile, & de vin.* Oſée 2. 5. *Uniſſons-nous*, diſoient de même les Juifs profanes du temps des Machabées, *uniſſons-nous avec les Gentils : car depuis que nous les avons laiſſés, nous avons été accablés de maux.* 1. Mac. 1. 12. Voila les cauſes qu'ils alleguent en faveur de l'idolatrie. Mais ils n'ont jamais allegué en ſa faveur

un témoignage ſucceſſif, à la tête duquel il y eût une miſſion clairement celeſte. C'eſt-là neanmoins ce qu'il faudroit trouver dans l'idolatrie des Juifs, pour y avoir quelque lieu de ſoûtenir, comme font les Proteſtans, que de certains dogmes de l'Egliſe Catholique ſont des dogmes d'idolatrie. Car ces choſes étoient autoriſées par un témoignage de l'Egliſe viſible, quand les Reformateurs ſe ſont élevez. Elle diſoit alors de ces dogmes : *Ils ont été enſeignez par les Apôtres à toute l'Egliſe de leur temps, qui les a tranſmis à la generation ſuivante; & ils ſont ainſi venus juſqu'à nous par le témoignage non interrompu de toutes les autres generations, juſqu'à celle qui vit preſentement.* On n'entendit jamais un diſcours ſemblable dans la bouche de l'Egliſe viſible en faveur de l'idolatrie ou de l'hereſie.

D. Les temps de l'ancien Teſtament où a regné davantage l'idolatrie des Juifs ne peuvent donc ſervir aux Proteſtans, pour fonder leurs accuſations d'idolatrie contre l'Egliſe ?

R. Ils ſerviroient plûtôt à prouver le contraire. Car puiſque la corruption étoit, non pas dans les témoignages ſucceſſifs de l'Egliſe d'Iſraël touchant ce qu'avoit enſeigné Moyſe, mais

ſeulement dans des pratiques non fondées ſur de ſemblables témoignages, il s'enſuit qu'un dogme d'idolatrie ou d'hereſie ne peut jamais ſe rencontrer dans le témoignage ſucceſſif de l'Egliſe Chrétienne. Autrement la condition de l'Egliſe Chrétienne ſeroit pire que celle de la Judaïque : ce qui ne s'accorde, comme je l'ai déja remarqué, ni avec les promeſſes de Dieu, ni même avec la raiſon, qui montre qu'un tel changement dans le témoignage des peuples, eſt encore plus impoſſible dans un corps auſſi multiplié que celui de l'Egliſe Chrétienne, qu'il ne l'étoit dans l'Egliſe Judaïque.

D. Il eſt prédit formellement que *toute la terre doit courir aprés la bête, & prendre ſa marque.*

R. Il n'y a point de paſſage qui enſeigne que l'Egliſe viſible dût devenir cette bête abominable, ceux que j'ai alleguez montrent au contraire qu'un ſi étrange renverſement ne pouvoit jamais arriver.

D. Qu'entendez-vous par cette bête dont parle l'Apocalypſe ?

R. J'entens l'Empire Romain Payen, dont ſaint Jean prédit les perſecutions contre l'Egliſe pendant les trois premiers ſiecles. C'eſt de cet Empire dont le demon ſe ſervoit alors, pour faire fuir l'E-

gliſe Chrétienne dans les deſerts, où ſes enfans alloient chercher un aſyle contre la fureur des Magiſtrats idolâtres. C'eſt-là le Tyran dont il falloit porter le nom, le nombre, ou la marque, c'eſt-à-dire, dont il falloit être l'eſclave, pour avoir la liberté de vendre ou d'acheter. C'eſt-là cette bête, dont la puiſſance étoit exercée par les Sacrificateurs Payens, qui étoient cette autre bête qui avoit les cornes de l'Agneau, & qui parloit comme le Dragon; c'eſt-à-dire, qui tâchoit d'imiter Jeſus-Chriſt dans les miracles & les prédictions de ſes Apôtres; mais qui n'employoit cette force que pour perſuader l'idolatrie. C'eſt là cette bête qui devoit être tuée & mangée par les Rois, qui lui étoient auparavant ſoûmis. Ainſi l'Univers courant aprés la bête repreſente l'étenduë & la proſperité de l'idolatrie payenne dans les premiers ſiecles; & non une corruption univerſelle de l'Egliſe viſible, qui eſt contraire aux oracles de Jeſus-Chriſt.

Apoc. 12. 6. & 14.
Apoc. 13. 16. & 17.
Apoc. 13. 12. v. 11.
Apoc. 17. 16.

D. S'il falloit ſe ſoûmettre ainſi à tout ce que dit l'Egliſe, David ne diroit pas, *Tout homme eſt menteur.*

Pſ. 115. 2.

R. J'ai déja répondu en partie à cette objection; mais j'ajoûte encore que quoiqu'il ſoit vrai qu'il n'y ait aucun homme qui ne ſoit menteur, ſi on le

conſidere par rapport à ſes inclinations naturelles ; il n'eſt pas moins vrai qu'on ne le peut plus conſiderer comme menteur, ſi on le conſidere par rapport au Saint-Eſprit, quand il plaît à Dieu de l'en remplir : Voila pourquoi les premiers Chrétiens étoient obligez d'ajoûter foi aux Apôtres, quoiqu'ils fuſſent des hommes ; & que nous ſommes obligez de croire l'Egiſe, quoique ce ſoit des hommes qui la compoſent. On doit auſſi remarquer l'abus que les Proteſtans font du paſſage que vous venez d'alleguer, en ce qu'il ne prouve pas même le défaut de ſincerité, qui eſt naturel au genre humain, & qu'il eſt plûtôt propre à condamner le défaut des Proteſtans ſur le ſujet dont il s'agit ; car quand le Prophete Roi diſoit, *Tout homme eſt menteur*, Dieu l'avoit abandonné à lui-même pour lui faire ſentir ſa foibleſſe ; & dans cet état voyant la proſperité des méchans, & l'affliction des gens de bien, il oſa conteſter la verité de la parole des Prophetes, & principalement celle de Samuel, qui lui avoit prédit de la part de Dieu qu'il ſeroit Roi d'Iſrael : mais étant revenu à lui, & ayant reconnu par ſa délivrance, que ceux à qui Dieu donne ſon Saint-Eſprit, diſent toûjours la verité, il demande pardon à Dieu de ce

diſcours : *J'étois dans le trouble*, dit-il, *lorſque je diſois, tout homme eſt menteur.* Ceux qui accuſent de menſonge l'Egliſe, à qui l'Ecriture dit ſi ſouvent que Dieu a donné ſon Saint-Eſprit, devroient en demander pardon à Dieu pour bien profiter de ce paſſage. Pſ. 115. 2.

D. La parole de Dieu dit, *Informez-vous avec diligence des ſaintes Ecritures*, & loüe les fideles de Berée, qui conferoient avec la ſainte Ecriture ce que diſoient les Apôtres : elle ne parleroit pas de cette maniere, ſi on pouvoit s'en rapporter à l'Egliſe ſur la foi avec une ſi parfaite confiance. Jean. 5. 39. Act. 17. 11.

R. La même Ecriture qui recommande la lecture de la parole de Dieu, recommande auſſi la ſoûmiſſion à l'Egliſe. Si elle dit, *Les ſaints hommes pouſſez par l'Eſprit de Dieu ont parlé*; elle dit auſſi de l'Egliſe, *Je lui donnerai l'eſprit de verité, pour demeurer avec elle éternellement.* Si elle dit, *Informez-vous avec diligence des ſaintes Ecritures*; elle dit auſſi, *Celui qui n'écoutera pas l'Egliſe, ſera comme un Payen & un Publicain.* Si elle dit, *L'Ecriture eſt utile à inſtruire*; elle dit auſſi, *que Notre-Seigneur a laiſſé les Paſteurs & les Docteurs pour l'œuvre du miniſtere & l'édification du corps de Jeſus-Chriſt.* Ainſi la ſainte Ecriture, ordonnant l'une & l'au- 1. Pier. 1. 21. Jean. 14. 16. Jean. 5. 39. Mat. 18. 17. 2. Tim. 3. 16. Epheſ. 4. 11. & 12.

tre de ces choſes, il faut faire l'une & l'autre, lire la parole de Dieu, & ſe ſoûmettre à l'Egliſe. Il faut donc condamner les Reformateurs, qui diſoient, liſez la parole de Dieu, & qui ne diſoient pas, écoutez l'Egliſe. C'eſt l'Egliſe Catholique qui remplit également ces deux devoirs ; & on peut même dire qu'elle ſeule ſçait ſoûtenir & la dignité de la ſainte Ecriture, & l'autorité de l'Egliſe.

D. Avez-vous quelque choſe à ajoûter ſur ce ſujet ?

R. J'ajoûte que comme le Saint-Eſprit prévoyoit l'oppoſition que les hommes marqueroient pour l'autorité de l'Egliſe, la ſoûmiſſion à l'Egliſe eſt recommandée par la ſainte Ecriture dans un plus grand nombre de paſſages, que la lecture de la parole de Dieu.

CHAPITRE XI.

De la viſibilité de l'Egliſe.

D. QUoique la plûpart des paſſages que vous avez alleguez ſur l'infallibilité, & les autres marques veritables de l'Egliſe, prouvent ſa viſibilité ; dites-nous encore quelque choſe de particulier ſur cet article.

R. La visibilité est une marque si essentielle à l'Eglise, qu'on ne peut pas la lui disputer, sans vouloir éluder les promesses avantageuses que Jesus-Christ lui a faites dans la sainte Ecriture.

D. Rapportez quelques passages de l'Ecriture sainte, qui nous montrent clairement la visibilité de l'Eglise.

R. Le Prophete Isaïe nous represente l'Eglise Catholique comme une montagne fort élevée, & exposée aux yeux de tout le monde : *Dans les derniers temps*, dit-il, *la montagne sur laquelle je bâtira la maison du Seigneur, sera fondée sur le haut des monts, & elle s'élevera au-dessus des collines ; toutes les nations y accourront en foule.* Cette maison du Seigneur est l'Eglise ; elle est élevée comme une montagne, parce qu'elle devoit être visible à tous les hommes, & dans tous les temps. Le Prophete Michée rapporte la même marque de l'Eglise. Car ces deux Prophetes, pour nous marquer sa visibilité, nous disent qu'elle est non seulement une montagne, mais une montagne élevée sur plusieurs autres, afin qu'elle soit exposée en vûe à tous les peuples du monde, qui s'exhortent à y monter, s'entredisant, *Allons, montons à la montagne du Seigneur, & à la maison du Dieu de Jacob.* Or certainement les peu-

Isa. 2. 2.

Michée 4.

ples ne pourroient point s'exhorter à monter à l'Egliſe, figurée dans pluſieurs endroits de l'ancien Teſtament par une haute montagne, ſi elle n'étoit pas viſible.

D. N'avez-vous point quelque paſſage du nouveau Teſtament qui prouve que l'Egliſe doit être viſible?

Matth. 18. *R.* Jeſus-Chriſt dans ſaint Mathieu, nous exhortant au ſoin du ſalut de nos freres, nous dit que s'ils commettent quelque faute contre nous, il faut premierement les en avertir en particulier, ſecondement en preſence d'un ou de deux témoins; & troiſiémement s'ils perſiſtent dans leur malice, les denoncer à l'Egliſe; & que s'ils n'écoutent point le jugement qu'elle aura porté, ils doivent être regardez comme des Payens & des Publicains.

D. Quelle reflexion peut-on faire ſur ce paſſage?

R. C'eſt de connoître l'obligation indiſpenſable qu'ont tous les Chrétiens, premierement de déferer à l'Egliſe tous les pechez d'obſtination & de malice de leurs freres, ſecondement d'acquieſcer au jugement qu'elle porte pour la correction de ſes enfans; mais l'une & l'autre obligation ne pourroient être gardées, ſi l'Egliſe étoit inviſible: car comment

ment ſatisfaire au precepte de déferer à l'Egliſe les pechez de nos freres, ſi ſon autorité eſt inviſible ; ou enfin comment pourroit-elle prononcer un jugement, ſi elle-même n'eſt pas viſible ?

D. Rapportez-nous encore quelqu'autre paſſage de l'Evangile.

R. Jeſus-Chriſt parlant à ſes Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, leur dit, *Allez donc & inſtruiſez tous les peuples, les baptizant au nom du Pere & du Fils & du Saint-Eſprit ; & aſſurez-vous que je ſuis moi-même toûjours avec vous juſqu'à la fin du monde.* Matth. 28. 19. 20. Il eſt donc certain que Jeſus-Chriſt promet à ſes Apôtres qu'ils ſubſiſteroient par une ſuite continuelle de Paſteurs & de Docteurs juſqu'à la fin du monde, & que le miniſtere de la parole & de l'adminiſtration des Sacremens, & du gouvernement ſubſiſteroit toûjours juſqu'à la conſommation des ſiecles, & par conſequent qu'il y auroit toûjours une Egliſe, avec laquelle Jeſus-Chriſt demeureroit éternellement, où l'on inſtruiroit, l'on prêcheroit, l'on baptizeroit, & où l'on garderoit tout ce qu'il a commandé à ſes Apôtres : ce qui certainement ne pourroit convenir à l'Egliſe, ſi elle pouvoit être quelque temps ſans être viſible ; & l'on ne peut conteſter cette viſibilité de l'Egliſe, ſans éluder en même temps

la promeſſe que Jeſus-Chriſt lui a faite de demeurer avec elle juſqu'à la fin du monde.

D. L'Egliſe ne peut être viſible, qu'en la prenant pour une ſocieté de bons & de méchans, qui font extérieurement profeſſion d'une Religion ſous la con-
Pſ. 44. duite des Paſteurs ; mais cette idée ne peut pas convenir à l'Egliſe, que la parole de Dieu nous repreſente : car elle nous dit que l'Egliſe eſt l'Epouſe de Jeſus-Chriſt, qui l'a tellement aimée, *qu'il*
Epheſ. 5. *s'eſt livré lui-même à la mort pour elle, afin de la ſanctifier aprés l'avoir purifiée dans le Baptême par la parole de vie, pour la faire paroître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache ni ride, ni rien de ſemblable ; mais étant ſainte & irreprehenſible :* Au contraire la ſocieté que vous appellez l'Egliſe eſt pleine de rides, de taches, & de corruption, ſoit dans ſes membres, qui ſont remplis de crimes & de pechez; ſoit dans ſes Paſteurs, qui ſont la plûpart déreglez ; ſoit enfin dans ſa doctrine, qui eſt mêlée de pluſieurs traditions humaines. Ne faut-il donc pas dire que l'Egliſe n'eſt renfermée que dans un petit nombre d'Elûs, qui ſuivent la pure parole de Dieu ; ce qui ne convient pas a cette Egliſe, que vous prétendez être viſible ?

R. Tous les Catholiques avoüent que l'Egliſe eſt l'Epouſe de Jeſus-Chriſt, qu'elle eſt ſainte & irreprehenſible, & qu'elle n'a ni tache, ni ride, ni rien de ſemblable dans ſa doctrine, parce qu'elle ſuit exactement la pure parole de Dieu, non pas expliquée par chaque particulier, puiſque, ſelon ſaint Pierre, *nulle prophetie de l'Ecriture ne s'explique par une interpretation particuliere*; mais par l'explication des ſaints Peres, & le conſentement unanime de toutes les Egliſes du monde : & ſi des particuliers ont inventé de nouvelles doctrines contre les dogmes, ou contre les mœurs, elle n'a aucune part dans toutes ces traditions humaines. Quant à ſes Paſteurs & à ſes enfans, elle n'a jamais approuvé leur déreglement & leur méchante conduite. Elle les ſouffre au contraire avec peine & avec douleur, comme des membres pourris, & comme de méchantes herbes qu'elle ne peut arracher avant la moiſſon, de peur qu'elle n'arrache en même temps le bon grain. En effet Jeſus-Chriſt ne dit-il pas dans l'Evangile que l'Egliſe eſt un royaume, où il y a des vierges ſages & des folles, & que l'on y voit des ſcandales ? Elle eſt comparée au champ ſemé de bon grain, où l'homme ennemi a ſemé l'yvraye ; à

Pier. 2. 1. 20.

Mat. 25. 1.

Mat. 13. 24.

Mat. 13. 47. un filet jetté dans la mer, qui eſt rempli de toutes ſortes de poiſſons; & enfin à une aire où la paille eſt mêlée avec le bon grain. C'eſt donc une temerité inſupportable aux particuliers de vouloir avant le temps ſeparer la paille d'avec le bon grain, & de vouloir arracher avant la moiſſon, par un zele indiſcret, & par une deſobéiſſance formelle, les méchantes herbes du champ de l'Egliſe, puiſque le Pere de famille ordonne d'attendre le temps de la moiſſon; de peur qu'en arrachant les méchantes herbes, l'on n'arrache auſſi le bon grain. Les bons & les méchans ſont donc dans l'Egliſe avec cette difference que les bons appartiennent non ſeulement au corps de l'Egliſe, mais qu'ils ſont encore animez de ſon eſprit, qui eſt la charité, étant des membres vivans de ce corps, dont Jeſus-Chriſt eſt le Chef: au lieu que les méchans ſont à la verité du corps exterieur de l'Egliſe, puiſqu'ils font profeſſion des dogmes & de la doctrine de l'Egliſe, dans laquelle ils ſont entrez par la regeneration ſpirituelle dans le Baptême; mais venant à quitter la juſtice, & à combattre par leur vie, leur foi & leur croyance, ils deviennent des membres paralytiques, & même morts du corps de l'Egliſe, en

Luc. 3. 17.

perdant la charité qui en eſt l'ame. Ils reſtent neanmoins toûjours dans le corps de l'Egliſe, s'ils ne combattent ſes dogmes & ſa doctrine par des ſentimens oppoſez. Il faut donc avoüer que l'Egliſe eſt cette ville, qui étant bâtie ſur la montagne, ne peut être cachée ni inviſible. Mat. 5. 14.

CHAPITRE XII.

De la parole de Dieu.

D. POurquoi dites-vous que l'Egliſe Catholique peut ſeule ſoûtenir la divinité de la parole de Dieu?

R. C'eſt parce que ce n'eſt que ſelon les principes des Catholiques qu'on peut ſolidement défendre tous les avantages de cette ſainte parole.

D. Pour parler d'abord du premier & du principal, qui eſt ſon origine ſacrée, expliquez ce que vous venez de dire par rapport à la divinité de la ſainte Ecriture.

R. Je dis que cette divinité eſt connuë aiſément par les Catholiques, qui font profeſſion de trouver une certitude entiere dans le témoignage de l'Egliſe, qui leur atteſte que ces livres ont été écrits par des hommes, dont pluſieurs

miracles prouvoient la miſſion celeſte ; que l'Egliſe les a reçûs de leurs propres mains ; & qu'elle les a conſervés par un témoignage public de cette origine ſacrée pendant le cours de tous les ſiecles ſuivans. Mais pour les Proteſtans, qui font au contraire profeſſion de ne point trouver une certitude entiére dans un pareil témoignage, ils ſe ſont ôté par-là le moyen que Dieu a donné pour faire connoître ſa parole, & ne peuvent avoir une aſſûrance raiſonnable de ſa divinité. C'eſt pourquoi on peut leur reprocher d'avoir renverſé la Religion par ſes fondemens, bien-loin de l'avoir reformée.

D. Ils diſent qu'ils reconnoiſſent l'Ecriture ſainte par des caracteres de divinité qui s'y rencontrent.

R. Ces caracteres ne peuvent ſuffire pour donner une aſſûrance raiſonnable de la divinité des livres ſacrez. Car il eſt tres-évident que la lecture la plus attentive, & la plus exacte de pluſieurs de ces livres, comme du Cantique des Cantiques, de l'Eccleſiaſte, de Ruth, d'Eſter, &c. n'y fait rien trouver qui nous puiſſe aſſurer pleinement, qu'un bon ſens ordinaire n'ait pû ſuffire pour compoſer ces livres. Voila pourquoi les Proteſtans n'étant plus, à l'égard de la divinité des livres ſacrez, appuyez ſur aucun fonde-

ment ſolide, ils ont conſervé pluſieurs livres ſacrez, & en ont rejetté d'autres, ſelon le caprice & la paſſion de ceux qui en ont fait la reforme. Les Calviniſtes ont rejetté divers livres de l'ancien Teſtament, comme ceux de la Sageſſe, de l'Eccleſiaſtique, & des Machabées : & pluſieurs Lutheriens ſe ſont emportez à en rejetter quelques-uns du Nouveau, comme l'Epître aux Hebreux, celles de ſaint Jacques & de ſaint Jude, la ſeconde de ſaint Pierre, la ſeconde & la troiſiéme de ſaint Jean, & l'Apocalypſe. Et pour les livres ſacrez qu'ils ont conſervez, ils les reçoivent pour divins, ſans avoir aucun principe certain pour reconnoître cette divinité.

D. Avez-vous quelque choſe à ajoûter ſur ces caracteres que les Proteſtans prétendent ſuffire pour les perſuader certainement de la divinité des livres ſacrez ?

R. Je dis que ces caracteres ne ſont, à parler exactement, que pour les Catholiques. Les Proteſtans ſe ſont par leurs principes, rendus incapables d'en profiter.

D. Pourquoi dites-vous que les Proteſtans ſe ſont par leurs principes rendus incapables de profiter des caracteres de divinité qui ſont dans la ſainte

Ecriture, & que ces caracteres ne ſont utiles qu'aux Catholiques ?

R. Cela vient de la défiance que les Proteſtans ont à l'égard du témoignage de l'Egliſe, & de la perſuaſion où ils ſont qu'on ne peut apprendre rien de certain ſur la foi hors de la ſainte Ecriture. Les propheties, par exemple, ſont un des principaux caracteres de la divinité de l'Ecriture : mais l'on ne peut en profiter, ſi l'on ne ſçait le temps auquel ces prédictions ont été faites, parce que leur force conſiſte dans le grand intervalle par lequel elles ont précedé les évenemens qu'elles contiennent. Ce caractere a ſon efficace naturelle ſur les Catholiques, qui ſe confiant au témoignage de l'Egliſe, ſçavent certainement par-là que les livres où ces prédictions ſe trouvent, ont été faits tres-long-temps avant leur accompliſſement. Mais il eſt inutile aux Proteſtans, qui faiſant profeſſion de ne trouver rien de certain ſur la Religion hors de la parole de Dieu, n'ont aucun moyen certain de connoître avec aſſurance la date ou le temps de ces prédictions.

D. Prouvez la même verité ſur quelqu'un des autres caracteres de divinité de la ſainte Ecriture.

R. La conformité de toutes ſes parties,

entre leſquelles il n'y a aucune contrarieté, eſt auſſi l'un des principaux. Ce caractere eſt encore propre à faire ſon impreſſion legitime ſur un Catholique, parce que ſe confiant à l'autorité de l'Egliſe, qui lui a appris que ce livre eſt divin, il s'en prend avec humilité à ſa propre foibleſſe dans les endroits contraires en apparence les uns aux autres, ſur leſquels il n'a pas encore trouvé une conciliation ſolide & certaine. Mais ce caractere n'a point ſa force pour les Proteſtans, qui diſent qu'ils s'aprochent d'abord de la ſainte Ecriture dans le deſſein de connoître par l'examen de ſes caracteres, ſi elle eſt divine; & pour les ſimples, qui font le gros de leur Societé, il y a un tres-grand nombre d'endroits ſur les dogmes & ſur l'hiſtoire, qu'il leur ſeroit impoſſible de concilier. Et il y a quelques paſſages, comme dans les Livres des Rois, des Paralipomênes, que la plûpart de leurs Sçavans ne peuvent pas eux-mêmes concilier ſolidement. Ainſi les uns & les autres, faute d'être prévenus par une confiance entiére au témoignage de l'Egliſe, trouvent là des pierres d'achopement, parce qu'ils ne ſçavent point encore ſi ces contradictions apparentes qu'ils ne peuvent pas reſoudre, ſont un défaut de leur eſprit, ou

du livre même. C'eſt pourquoi l'uniformité des Livres ſaints n'eſt point encore un caractere propre à les perſuader ſolidement de la divinité de ces livres.

D. Continuez les preuves de ce que vous avez avancé.

R. Les miracles, la perfection du ſtyle, la ſublimité des myſteres, l'efficace de la ſainte Ecriture ſur les cœurs, ſont d'autres caracteres de cette divine parole. Mais toutes ces choſes font encore ſur les Catholiques l'impreſſion pour laquelle Dieu les a deſtinées. Etant prévenus par le témoignage de l'Egliſe que c'eſt veritablement Dieu qui parle dans ces ſaints Livres, les diſcours qu'ils y trouvent, doivent les penetrer bien davantage. Car il eſt certain que ce qui toucheroit mediocrement, s'il venoit ſeulement d'un homme, fait une impreſſion incomparablement plus vive, quand on ſçait que celui qui parle eſt le Createur du ciel & de la terre, le Monarque, en preſence duquel les armées celeſtes tremblent, le Maître du paradis & de l'enfer. Avec une telle préparation, l'eſprit ſupprime les reſiſtances que ſes idées ordinaires lui feroïent trouver, ou ſur divers miracles que rapporte la ſainte Ecriture, ou ſur differentes manieres par leſquelles elle s'exprime, ou ſur

certains myſteres incomprehenſibles. Une telle préparation empêche ces reſiſtances de s'emparer de l'eſprit, ou même d'y paroître, & elle lui ſert à augmenter ſon admiration ſur les autres endroits de la ſainte Ecriture, qu'il admireroit beaucoup moins vivement ſans une prévention ſemblable.

D. Pourquoi ces caracteres ne font-ils pas les mêmes impreſſions ſur les Proteſtans ?

R. Je ne dis pas qu'ils ne produiſent point ces mêmes impreſſions ſur leur eſprit : car il eſt vrai qu'abandonnant leurs principes, ils approchent de la ſainte Ecriture, comme nous, avec un eſprit certainement prévenu en ſa faveur, & qu'ainſi elle produit en eux des impreſſions ſemblables. Mais je dis qu'à parler exactement, ces caracteres ne ſont pas pour eux ; parce que ſi les Proteſtans ſuivoient leurs principes, ils ne feroient pas ces impreſſions ſur leur cœur.

D. Pourquoi ces caracteres ne feroient-ils pas ces impreſſions ſur les Proteſtans, s'ils ſuivoient leurs principes ?

R. Parce qu'ils font profeſſion de regarder le témoignage de l'Egliſe comme un préjugé favorable, & non comme une preuve certaine. Ainſi, quand ils

commencent la lecture des Livres ſacrés, ils doivent n'être pas encore certainement perſuadez de la divinité de l'Ecriture. Ils doivent examiner ſi le témoignage que l'Egliſe leur en rend, eſt veritable. Dans cet état ils ne ſont point obligez de ſupprimer les repugnances de leur eſprit ſur la Reſurrection, ſur la Trinité, & ſur les autres myſteres, dont la grandeur n'eſt admirable que quand on en connoît la verité, & ſur differentes actions des grands hommes qui ſont loüez dans ces livres, & ſur pluſieurs de ſes expreſſions, & ſur quelques-uns de ſes miracles, parce qu'ils ne ſçavent point encore ſi ces repugnances ſont les effets d'une raiſon corrompuë, ou ſi ce ne ſont point les lumieres de la droite raiſon. Le profond reſpect des Catholiques les empêche d'entrer ici dans le détail avec un eſprit qui ne peut être permis qu'à ceux qui ne ſçavent pas, ou qui doutent ſi l'Ecriture eſt divine. Mais en voila aſſez pour faire ſentir aux perſonnes de bon ſens, que ſi les Proteſtans ſuivoient leurs principes, les myſteres de la ſainte Ecriture, ſes miracles, ſon ſtyle, & ſon efficace ſur les cœurs, ne ſeroient point pour eux des caracteres certains de ſa divinité.

D. Que concluez-vous de-là ?

R. J'en conclus que, quoique les Proteſtans crient ſans ceſſe : La parole de Dieu, la parole de Dieu, ce n'eſt point pour eux que cette parole eſt la parole de Dieu. Ils ont renoncé à la certitude entiere que donne ſur ce ſujet le témoignage de l'Egliſe. Et quoiqu'ils ayent crû ſe dédommager de la perte d'un ſi ferme appui, par les caracteres dont ils parlent ſi ſouvent, il ſe trouve que par le même principe, ils ont ôté à ces caracteres leur éclat celeſte, ou, pour mieux dire, ils ſe ſont aveuglez pour ne pas voir cet éclat celeſte que les Catholiques apperçoivent dans les differens caracteres de divinité qui brillent dans les ſaintes Ecritures.

D. Pour paſſer aux autres avantages de la parole de Dieu, dites-moi, ſi elle eſt parfaite & claire ſur les choſes neceſſaires.

R. Elle l'eſt pour les Catholiques qui la liſent avec l'eſprit de ſoûmiſſion qu'elle recommande d'avoir pour le Saint-Eſprit qui leur parle par la bouche de l'Egliſe. Mais cette perfection & cette clarté de l'Ecriture ſainte ſont détruites par les Proteſtans, qui font profeſſion de n'avoir pas une confiance entiere au témoignage de l'Egliſe.

D. Pourquoi la ſainte Ecriture eſt-elle

claire pour ceux qui ſe ſoûmettent à l'Egliſe, & obſcure pour ceux qui ne s'y ſoûmettent pas ?

R. On peut répondre à cette queſtion par la conſideration des perſonnes à qui la ſainte Ecriture a d'abord été adreſſée, & par celle de la ſainte Ecritu remême.

D. Quelle reflexion fournit ici la vûë des perſonnes à qui la ſainte Ecriture a d'abord été adreſſée ?

R. Si les differens livres de la ſainte Ecriture avoient été compoſez par des hommes qui n'euſſent aucune idée certaine des veritez de la Religion, ils devroient être évidens à ceux, qui, comme les Proteſtans, font profeſſion de n'avoir aucune certitude ſur ces veritez avant que de lire la ſainte Ecriture. Mais s'ils ont au contraire été adreſſez à des perſonnes qui euſſent des idées certaines ſur les dogmes de la Foi, ils doivent être évidens ſeulement à ceux qui, comme les Catholiques, ſont inſtruits ſur ces dogmes avant que de lire les livres ſacrez. Qu'on examine à cet égard la ſainte Ecriture : on trouvera que nul de ces livres n'a été adreſſé à un peuple non inſtruit. Il eſt de la derniere évidence, comme il ſeroit facile de le prouver, que les livres de l'ancien & du nou-

veau Teſtament ſont écrits à des perſonnes qui avoient des idées certaines ſur la Religion. Voila pourquoi la ſainte Ecriture eſt claire pour les Catholiques, & obſcure pour les Proteſtans. C'eſt que les Catholiques ſont, ſelon leurs principes, en des diſpoſitions ſemblables à celles où étoient les perſonnes à qui les livres ſacrez ont été d'abord adreſſez; & que les Proteſtans ſont, par leurs principes, dans des diſpoſitions tres-differentes.

D. Quelle reflexion fournit la vûë de la ſainte Ecriture par rapport à cette difference qui ſe trouve entre les Catholiques & les Proteſtans?

R. C'eſt que ceux qui ſe ſoûmettent à l'Egliſe, ont par-là, dans les paſſages ſuſceptibles de divers ſens, un moyen de connoître certainement quel eſt le veritable; & qu'au contraire on n'en a point quand on fait profeſſion de regarder toute l'Egliſe viſible comme une ſocieté d'hommes qui peuvent ſe tromper dans l'explication de la ſainte Ecriture ſur toutes ſortes de matieres, même les plus eſſentielles.

D. Faites ſentir cette verité par quelque exemple.

R. Sur l'éternelle divinité de Notre-Seigneur, par exemple, ceux qui la

croyent, alleguent les paſſages où il eſt
Jean 10. 30. dit : *Mon Pere & moi nous ſommes une même choſe. Il y en a trois qui rendent té-*
Jean 3. 7. *moignage au Ciel, le Pere, la Parole, & l'Eſprit, & ces trois-là ſont une même choſe.* Ceux au contraire qui ne veulent pas croire l'éternelle divinité de Notre-Seigneur, alleguent les endroits où il eſt
Jean 7. 21. & 22. dit : *Mon Pere eſt plus grand que moi. Je vous prie, mon Pere, qu'ils ſoient une même choſe avec moi, comme vous & moi nous ſommes une même choſe.* Ces oracles differens paroiſſent prouver & combattre la divinité de Notre-Seigneur. Il eſt certain qu'il faut expliquer les uns par les autres ; car l'Ecriture ne ſe contredit jamais. La queſtion eſt de ſçavoir, quels ſont entre ces paſſages, les obſcurs qui doivent être expliquez, & les évidens qui doivent ſervir de regle & d'explication. Ceux qui ne ſe ſoûmettent point à l'Egliſe, n'ont aucune regle pour faire cette diſtinction. C'eſt pourquoi dans cette impoſſibilité où ils ſe trouvent de diſtinguer les paſſages clairs, on peut dire que toute la parole de Dieu eſt obſcure pour eux. C'eſt pour eux que l'Evangile eſt couvert ; & par conſequent, ſe-
2. Cor. 4. 3. lon ſaint Paul, ils ſont dans le chemin de leur perte. Au contraire les Catholiques trouvent ici une grande lumiere ;

car ayant appris dans la ſainte Ecriture, la ſoûmiſſion qu'ils doivent à l'Egliſe, ils ſçavent que les paſſages dont la lettre ſemble oppoſée à la foi de l'Egliſe, ſont les paſſages obſcurs qu'il faut expliquer; & que les textes au contraire dont la lettre repreſente la foi de l'Egliſe, ſont les paſſages clairs qui doivent ſervir de regle d'explication.

D. Expliquez cette penſée plus amplement.

R. J'appelle un paſſage clair, celui dont la lettre eſt conforme à la foi; & un paſſage obſcur, celui dont la lettre y eſt contraire. C'eſt pourquoi il faut connoître la foi, pour diſcerner les paſſages clairs, & les obſcurs. Or comme un Catholique ſçait certainement par le témoignage de l'Egliſe, que Jeſus-Chriſt eſt Dieu beni éternellement; il ſçait par conſequent que le paſſage où il eſt dit; *Le Pere & moi nous ſommes une même choſe*, eſt le paſſage clair, parce que la lettre en eſt tout-à-fait conforme à la foi; & que celui où il eſt dit: *Mon Pere eſt plus grand que moi*, eſt le paſſage obſcur, parce que la lettre ſemble contenir quelque choſe d'oppoſé à la foi. Au contraire un Proteſtant faiſant profeſſion de ne connoître rien de certain que par la ſainte Ecriture, & par conſequent ne ſçachant point

encore quand il vient à la lire, ſi le Meſſie eſt Dieu, ou ſi Dieu a voulu qu'il fût ſeulement la premiere, & la plus excellente des creatures, il ne peut ſçavoir ſi ce paſſage: *Mon Pere & moi nous ſommes une même choſe*, a une lettre conforme à la foi, & par conſequent ſi c'eſt le paſſage clair; ou ſi la lettre de celui-ci: *Mon Pere eſt plus grand que moi*, n'eſt point plus conforme à la foi, & par conſequent s'il n'eſt point plûtôt que l'autre, le paſſage évident qui doit ſervir de regle d'explication pour tous ceux qui traitent de cette matiere.

D. Quelle concluſion tirez-vous de ce que vous venez de dire?

R. C'eſt que la ſainte Ecriture n'eſt point claire pour les Proteſtans ſur les veritez de la foi. La maniere dont ils conſiderent cette divine parole, étant ſuivie ſelon leurs principes, elle les conduit à de perpetuelles incertitudes. C'eſt pourquoi on doit regarder tous les paſſages, où le Saint-Eſprit enſeigne combien les doutes ſur la foi ſont contraires au ſalut, comme des preuves certaines de la fauſſeté des principes de la Religion Proteſtante: *Ne ſoyons pas comme des enfans, qui flottent & ſont emportez par les vents differens des doctrines: Celui qui doute dans la foi, eſt ſemblable au flot*

Epheſ. 4. 14.

Jacq. 1. 6. & 7.

de la mer, qui eſt conduit au gré des vents. Que celui qui eſt dans cet état, n'eſpere pas de recevoir aucune grace du Seigneur.

D. Les Proteſtans ne peuvent-ils pas dire qu'ils expliquent l'Ecriture par l'Ecriture, ſelon ce qui eſt dit dans Eſdras, que *les Levites expoſoient la Loi de Dieu, & en donnoient l'intelligence, en la faiſant entendre par l'Ecriture même.* 2. Eſdr. 8. 8.

R. Ces dernieres paroles, *en les faiſant entendre par l'Ecriture même*, ſont une addition des Proteſtans. Elles ne ſe trouvent ni dans l'original, ni dans les anciennes verſions des Juifs ou des Chrétiens : Elles n'étoient pas dans les premieres verſions des P. R. ce n'eſt que depuis 1588. qu'ils ont fait cette addition pour favoriſer leur cauſe. Mais quand ces paroles ſeroient dans la ſainte Ecriture, leur cauſe n'en vaudroit pas mieux. On convient qu'il faut expliquer la ſainte Ecriture par la ſainte Ecriture. Mais la difficulté dont je viens de parler reſte toûjours. Il n'y a que ceux qui font profeſſion de ſe ſoûmettre à la foi de l'Egliſe, qui puiſſent ainſi donner l'intelligence de la parole de Dieu, en la faiſant entendre par l'Ecriture même, parce qu'il n'y a qu'eux qui puiſſent diſtinguer certainement dans l'Ecriture ſur les matieres de la foi, quels ſont les paſſages obſ-

curs qu'il ne faut pas prendre ſi fort à la lettre, & qui doivent être expliquez : & quels ſont au contraire les paſſages évidens dont il n'eſt pas permis de quitter la lettre, & qui doivent ſervir de regle d'explication.

D. Dites-moi preſentement pourquoi la ſainte Ecriture eſt parfaite pour ceux qui ſe ſoûmettent à l'Egliſe ; & que ceux qui ne ſe ſoûmettent pas à l'Egliſe, n'y trouvent pas cette perfection.

R. C'eſt parce que ceux qui ſe ſoûmettent à l'Egliſe, y trouvent clairement le devoir de cette ſoûmiſſion, qui renfermant en elle la connoiſſance de tous les points particuliers, ſuffiroit pour les mettre en droit de dire, que la parole de Dieu contient tous les points neceſſaires au ſalut. C'eſt encore parce qu'il n'y a aucun article de foi, qui ne ſoit du moins inſinué dans quelqu'un des livres ſacrez, & que l'autorité de l'Egliſe les y a fait reconnoître, quelque ſuperficiellement qu'ils y puiſſent être propoſez. C'eſt pourquoi on voit dans toutes les diſputes anciennes & nouvelles ſur les dogmes de la foi, que les Docteurs de l'Egliſe alleguent quelque paſſage de la ſainte Ecriture en faveur de la verité. Et c'eſt ſeulement de cette maniere, qu'on peut eſperer raiſonnablement de trouver

toutes les veritez de la foi dans les livres ſacrez. Ils ont été compoſez pour des occaſions particulieres. Aucun des Auteurs ſacrez en particulier, ni tous enſemble, ne paroiſſent avoir eu le deſſein de faire un ouvrage où l'on trouvât toutes les veritez de la foi évidemment & indépendemment d'aucune autre inſtruction.

D. Quel eſt ici le deſavantage de ceux qui croient que toute l'Egliſe viſible peut les tromper ſur la foi?

R. C'eſt qu'ils ne peuvent voir clairement dans l'Ecriture les articles qui n'y ſont touchez qu'en paſſant. Ils ne peuvent même en voir clairement pluſieurs de ceux qui y ſont enſeignez avec plus d'étenduë, parce que les paſſages qui propoſent cette derniere ſorte de points, ne laiſſent pas d'être en eux-mêmes ſuſceptibles de pluſieurs ſens. Ainſi, pour ceux qui croyent que toute l'Egliſe viſible peut les tromper, il n'y a aucun ſens dans lequel ils puiſſent dire ſolidement que la ſainte Ecriture contient évidemment toutes choſes neceſſaires au ſalut.

D. Les veritez de la foi ſe trouvent donc dans la ſainte Ecriture en differens degrez d'évidence?

R. Oüy. Et cette difference s'y dé-

couvre tres-aiſément : car une doctrine de la foi eſt propoſée plus ou moins évidemment dans la ſainte Ecriture, ſelon le nombre des paſſages où il en eſt parlé, ſelon le plus ou le moins de conformité de la lettre de ces paſſages avec cette doctrine, ſelon la frequence ou la rareté des figures qu'il faut appliquer aux paſſages qui ſemblent favoriſer la doctrine oppoſée, pour leur trouver un ſens conforme à la foi. Selon ces choſes, & d'autres ſemblables, une doctrine eſt plus ou moins évidemment propoſée dans la ſainte Ecriture. Ainſi, quoique l'éternelle divinité de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt y ſoit clairement enſeignée, l'infaillibilité de l'Egliſe viſible s'y trouve encore plus clairement : les Sacremens de la Penitence, de la Confirmation, de l'Extrême-Onction, plus clairement que le Baptême des petits enfans, & la ſubſtitution du Dimanche au Sabbat. La neceſſité de ne ſe ſeparer jamais de l'ancien Corps de l'Egliſe eſt plus claire dans le nouveau Teſtament, que la venuë du Meſſie dans ſes perfections infinies ne l'eſt dans l'Ancien, quelque bien établie qu'elle y ſoit. Les uns & les autres de ces dogmes ſont dans la ſainte Ecriture : mais les premiers y ſont plus clairement, parce qu'il y a un plus

grand nombre de paſſages qui les enſeignent dans leur lettre, & qu'il y en a moins dont la lettre leur ſemble un peu oppoſée : & les derniers y ſont avec moins d'évidence, parce qu'il en eſt parlé moins ſouvent, ou parce qu'ils ſont oppoſez en apparence a un plus grand nombre de paſſages, qui ne peuvent y être accommodez qu'en y cherchant des figures, quoiqu'elles ſoient plus rares dans les livres ſacrez à l'égard des derniers, qu'à l'égard des premiers.

D. Dites encore quel eſt ici l'avantage des Catholiques ſur les Proteſtans.

R. Les dogmes de la foi, en quelque degré d'évidence qu'ils ſoient exprimez dans la ſainte Ecriture, y ſont toûjours clairs pour les Catholiques, parce que l'autorité de l'Egliſe étant certaine ſur les veritez de la foi, ils ſçavent certainement dans les paſſages dont la lettre eſt la plus conforme à ces veritez, qu'il faut s'arrêter à ce ſens que les paroles preſentent d'abord, ſans en aller chercher d'autres. Et ſur les dogmes de la foi que la ſainte Ecriture touche ſeulement en paſſant, ils ne laiſſent pas de les y voir clairement; de même que dans les converſations des amis dont nous connoiſſons les penſées, nous apercevons clairement ces penſées dans les paro-

les mêmes qui n'y font qu'une legere alluſion. Enfin dans les paſſages dont le ſens le plus conforme à la lettre paroît établir un dogme que l'Egliſe ne propoſe pas, ou en combattre un qu'elle propoſe, ils voyent certainement qu'il y faut appliquer quelque figure, pour y trouver un ſens conforme à l'analogie de la foi. Au contraire, les Proteſtans ne reconnoiſſant rien de certain hors de la ſainte Ecriture ſur le ſujet de la foi, ne peuvent y trouver clairement la plûpart des dogmes, s'ils ſuivent bien leus principes. Ils ſont aveuglez par les paſſages, dont le ſens le plus conforme à la lettre eſt contraire à la foi. Ils ne voyent rien à l'égard des dogmes que la ſainte Ecriture traite ſeulement en paſſant. Et même dans ceux dont le ſens le plus conforme aux paroles eſt conforme à la verité, ils ne voyent rien avec évidence; parce qu'ils ne ſçavent ſi ce ne ſont point là de ces paſſages où il faut chercher un ſens éloigné, en donnant aux paroles des ſignifications ou tres-rares, ou même qui ſont ſans exemple dans la ſainte Ecriture.

D. La ſainte Ecriture ne ſeroit-elle pas encore plus parfaite, ſi chacun des points neceſſaires au ſalut y étoit enſeigné avec un tel degré d'évidence, qu'en

qu'en la liſant elle ſeule, il fût facile à tous les Chrétiens de les y reconnoître ?

R. Au contraire, elle ſeroit moins parfaite, parce que le deſſein de Dieu, comme elle nous l'apprend, a été d'entretenir les Chrétiens dans l'humilité des enfans, & de les faire dépendre de l'autorité de l'Egliſe leur Mere. C'eſt pourquoi c'eſt une perfection dans cette ſainte parole, de propoſer divers dogmes de la foi dans un degré d'évidence qui ne laiſſe pas d'obliger les ſimples, & même tous les Chrétiens, d'écouter l'Egliſe avec humilité, pour les y voir certainement.

D. Faut-il lire la parole de Dieu ?

R. On ne peut rien faire de plus utile, pourvû qu'à l'exemple de l'Officier de la Reine Candace, on reçoive avec humilité l'explication que Dieu en donne par la bouche des Miniſtres de l'Egliſe. Cette lecture eſt donc excellente pour les Catholiques, qui la font avec l'eſprit d'une ſoûmiſſion entiére au ſens de l'Egliſe & de ſes Paſteurs. Elle ne peut être mauvaiſe que pour ceux qui en mépriſant l'Egliſe que Dieu nous oblige d'écouter, ne veulent écouter que leur propre jugement, & tournent ainſi à leur perte divers paſſages difficiles, qui ſont répan-

Act. 8. 31.

2. Pier. 3. 15. 16.

dus dans les ſaintes Ecritures. Ainſi la queſtion entre les Catholiques & les Proteſtans eſt de ſçavoir, non pas ſi l'on doit lire la ſainte Ecriture, mais dans quel eſprit on doit la lire. Il s'agit de ſçavoir, s'il faut faire cette lecture avec l'eſprit des Catholiques, ou avec celui des Proteſtans.

D. Que concluez-vous de-là?

R. J'en conclus que la lecture de la parole de Dieu étant tres-utile, quand elle ſe fait avec l'eſprit des Catholiques, c'eſt-à-dire, avec un eſprit de ſoûmiſſion à la foi de l'Egliſe; & étant tres-dangereuſe au contraire, quand elle ſe fait avec l'eſprit des Proteſtans, c'eſt-à-dire, avec un eſprit indépendant: on a beaucoup plus de ſujet de leur reprocher qu'ils privent le peuple du fruit de cette ſainte lecture, qu'ils n'en ont de le reprocher aux Catholiques.

D. Tirez une concluſion generale de tout ce que vous avez dit dans ce chapitre.

R. J'en conclus que tous les endroits de la ſainte Ecriture qui ſont propres à montrer qu'elle eſt divine, qu'elle eſt claire, qu'elle eſt parfaite, & que ſa lecture eſt tres-utile au peuple, ſont autant de preuves convainquantes contre les Proteſtans; parce qu'en ſuivant leurs

principes, nous n'y pourrions pas trouver ces avantages.

Ainſi ces paſſages, au lieu d'être contraires aux Catholiques, comme les Proteſtans le prétendent, ils démontrent la verité de leurs principes, parce qu'ils ſont le ſeul moyen de ſoûtenir ſolidement les avantages que tous les Chrétiens ſont obligez de chercher dans la ſainte Ecriture.

CHAPITRE XIII.

Des Traditions.

D. L'Egliſe ne ſe conduit-elle dans ſa foi que par la parole de Dieu?

R. Elle ne ſe regle dans ſa foi que par la parole de Dieu. Mais cette parole de Dieu ſe trouve & dans les livres ſacrez qui compoſent la ſainte Ecriture, & dans les Traditions publiques de l'Egliſe.

D. Ces Traditions publiques par leſquelles l'Egliſe regle ſa foi, ſont-elles autoriſées dans la ſainte Ecriture?

R. C'eſt ce que j'ai prouvé en parlant du privilege qu'a l'Egliſe de ne pouvoir errer. Car les Traditions qui reglent notre foi, ne ſont autre choſe que les dogmes Apoſtoliques que l'Egliſe a tranſ-

mis de ſiecle en ſiecle par les inſtructions publiques de ſes Miniſtres, & par la créance de ſes enfans.

D. Puiſque vous n'entendez par les Traditions auſquelles vous vous ſoûmettez, que les inſtructions publiques touchant la foi, qui paſſent de ſiecle en ſiecle, il ſeroit inutile de parler de leur certitude. Cette certitude eſt amplement prouvée par tout ce que vous avez dit, en montrant que l'Egliſe a l'avantage de ne pouvoir errer ſur la foi. Mais il eſt à propos de reſoudre les principales objections ſur ce ſujet, que les Proteſtans tirent de quelques paſſages de la ſainte Ecriture. Dites-nous donc ſi Jeſus-Chriſt a condamné les Traditions, en diſant: *Pourquoi violez-vous les Commandemens de Dieu pour ſuivre votre Tradition?*

Matth. 15. 3.

R. Ce paſſage ne condamne que quelques traditions particulieres. Les traditions de cette nature ſont quelquefois bonnes, & quelquefois mauvaiſes. Il faut les examiner, & ne retenir que celles qui ſont bonnes. Les traditions des Phariſiens étoient du nombre des traditions particulieres qui ſont mauvaiſes & oppoſées à la parole de Dieu. C'eſt pourquoi il n'eſt pas étonnant que Jeſus-Chriſt les ait condamnées. Mais l'Ecriture n'a jamais condamné les Traditions

de toute l'Egliſe ſur la foi. Car, comme je viens de le dire, elles ne ſont autre choſe que la doctrine de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, que l'Egliſe conſerve invariablement, ſelon la promeſſe que Jeſus-Chriſt lui a faite de lui donner ſon Eſprit de verité pour demeurer avec elle éternellement. Jean 14. 16. & 17.

D. Avez-vous quelqu'autre choſe à dire ſur cet endroit où Notre-Seigneur condamne les traditions particulieres des Phariſiens ?

R. Il eſt tres-remarquable que les Proteſtans ont conſervé le mot de *Traditions* en traduiſant cet endroit, & ils ont au contraire affecté de ne le pas conſerver dans un autre, où ſaint Paul recommande les Traditions. *Mes freres*, dit-il, *perſeverez, & retenez les Traditions que vous avez appriſes, ſoit de vive voix, ſoit par notre Epître.* Selon le Saint-Eſprit, il y a des Traditions ſaintes auſquelles nous devons ajoûter foi, & il y en a de mauvaiſes que nous devons rejetter. C'eſt-là la doctrine des Catholiques. C'eſt pourquoi nous avons conſervé le mot de *Traditions* & dans le paſſage où les Traditions ſont loüées, & dans celui où elles ſont condamnées. On ne trouve pas la même bonne foi dans les traductions des Proteſtans. Car quoique le mot Grec 2. Theſſ. 2. 15.

παράδοσις, qui répond à celui de *Tradition*, ſoit également dans l'un & l'autre de ces paſſages, ils ont jugé à propos de conſerver ce mot de *Traditions* dans celui où il eſt parlé des Traditions condamnées, & de le ſupprimer depuis 1560. dans celui où il eſt parlé des Traditions bonnes & recommandées. Ils ont mis dans la verſion du premier : *Vous avez annullé le commandement de Dieu par votre Tradition*; & dans la verſion de l'autre, ils ont ſubſtitué le mot d'enſeignemens à celui de traditions : *Retenez les enſeignemens que vous avez appris*. Leur deſſein eſt facile à reconnoître. C'eſt qu'ils ont voulu que leurs peuples regardaſſent avec mépris tout ce qui s'appelle Tradition. Mais comme ils ſçavent les conteſtations qu'ils ont avec l'Egliſe ſur ce ſujet, la bonne foi devoit les obliger de conſerver le mot de *Traditions* dans les deux paſſages, parce qu'on y trouve également dans l'original le terme qui répond à celui de *Traditions*. Et la ſainte Ecriture devoit les obliger, comme nous, de reconnoître, & des Traditions Apoſtoliques qu'il faut retenir fidellement, & d'autres Traditions particulieres qu'il faut conſiderer comme des Traditions humaines.

Matth. 15. 2. 3. & 6.

2. Theſſ. 2. 15.

D. Dieu dit dans l'ancien Teſtament :

Vous n'ajoûterez rien à ma parole, & vous n'en diminurez rien; Et dans le Nouveau: *Je declare à tous ceux qui entendront cette prophetie, que ſi quelqu'un y ajoûte, Dieu répandra ſur lui les playes qui y ſont marquées; & que ſi quelqu'un en retranche quelque choſe, Dieu le retranchera du livre de vie.* Peut-on donner à ces paſſages un ſens qui s'accorde avec les Traditions ? Deut. 4. 2. Apoc. 22. 18.

R. Le premier de ces paſſages, qui eſt de Moyſe, ne peut être contraire ni aux Traditions divines qui étoient neceſſaires pour déterminer le ſens des paſſages qui regardoient les dogmes eſſentiels, & qui pouvoient recevoir diverſes interpretations; ni aux Traditions Eccleſiaſtiques, qui portoient de ſiecle en ſiecle de certains preceptes que l'Egliſe auroit jugé à propos d'établir pour l'édification du peuple. Car ſans les premieres, qui ſont les Traditions divines, qui regardent la foi, il eût été difficile de reconnoître avec une entiere évidence dans les livres de Moyſe, certains dogmes eſſentiels, comme l'immortalité de l'ame, la reſurrection du corps, le Paradis, l'enfer, & la divinité même des livres de Moyſe, ni un ſens clair & déterminé de divers preceptes qui pouvoient recevoir pluſieurs ſens, & qu'il falloit neanmoins pratiquer ſelon le ve-

ritable. Et ſans la ſeconde eſpece de Tradition, qui comprend les Traditions Eccleſiaſtiques, on n'eût pû conſerver invariablement la memoire des ſolemnitez que l'Egliſe d'Iſraël établiſſoit, comme la fête de la délivrance procurée par Eſther, celle de la Dédicace du Temple, les Jeûnes du quatriéme, du cinquiéme, du ſeptiéme, & du dixiéme mois.

Eſth. 9. 17. Jean 10. 22. Zach. 7. 5. 8. & 19.

D. Comment faut-il donc expliquer ce paſſage, *Vous n'ajoûterez rien à mes paroles, & vous n'y diminuerez rien* ?

R. Il ordonne une pratique exacte des loix de Moyſe : & par conſequent il eſt plus propre à établir la Tradition qu'à la combattre ; parce que la Tradition étoit ſouvent neceſſaire pour trouver le veritable ſens des preceptes Moſaïques. Donc *diminuer de cette loi*, c'étoit ne pas faire ce qui étoit commandé ; & *ajoûter à cette loi*, c'étoit le faire autrement qu'il n'étoit commandé. S'il falloit prendre ce paſſage plus à la lettre, il eût fallu s'oppoſer à l'Egliſe ancienne, lorſqu'elle établit cette fête de la Dedicace, que Notre-Seigneur & ſes Apôtres vinrent celebrer à Jeruſalem : il eût même fallu rejetter les livres ſacrez qui ont été faits aprés la mort de Moyſe.

1. Mat. 4. 59. Jean 10. 22.

D. Expliquez auſſi le paſſage de l'Apocalypſe que je vous ai objecté : *Si quelqu'un ajoûte, Dieu répandra, &c.*

R. On ne peut pas dire ſolidement que ce paſſage ſoit contraire aux Traditions. Car elles ne ſont point des additions à la parole de Dieu, mais elles nous en enſeignent ſeulement le veritable ſens. Elles ſont même recommandées dans la ſainte Ecriture : de ſorte que les rejetter, c'eſt retrancher quelque choſe de la parole de Dieu, & par conſequent être condamné par le paſſage même dont il s'agit. De plus ce paſſage ne regarde que l'Apocalypſe : *Je declare à tous ceux qui entendront les paroles de la prophetie de ce livre... Si quelqu'un retranche des paroles du livre de cette prophetie.* C'eſt pourquoi expliquant ce paſſage dans le ſens que lui veulent donner les Proteſtans, il défendroit de recevoir aucun des dogmes de la foi, ou des preceptes de morale, qui ne ſont pas clairement enſeignez dans l'Apocalypſe, & de reconnoître pour divin aucun autre livre de la ſainte Ecriture.

D. Quel eſt donc le ſens de ce verſet ?

R. Le Saint-Eſprit y a voulu défendre à tous ceux qui verront le livre de l'Apocalypſe, d'en changer les paroles,

ou peut être d'en corrompre le ſens par des interpretations forcées. Il étoit tres-neceſſaire de faire cette défenſe : car ce ſont-là les matieres par leſquelles les heretiques ont ſouvent abuſé de la ſainte Ecriture. Ils en alterent les paroles ; ou, en conſervant fidelement le texte, ils en détournent le ſens. Il étoit donc à propos de mettre une telle défenſe dans le nouveau Teſtament, & de la mettre ſur-tout dans l'Apocalypſe, parce que c'eſt le livre dont les Novateurs ont le plus abuſé. Voila pourquoi le Saint-Eſprit ordonne ſi poſitivement de ne rien ajoûter aux choſes qui y ſont écrites, & de n'en rien retrancher.

D. Les Traditions ſont-elles combatuës par les paſſages où le Saint-Eſprit repreſente l'utilité de la ſainte Ecriture, comme eſt, par exemple, celui de ſaint
2. Tim. 3. 15. & 16. Paul à Timothée : *Les ſaintes Lettres que vous ſçavez dès votre enfance, peuvent vous inſtruire pour le ſalut, par la foi qui eſt en Jeſus-Chriſt. Toute l'Ecriture qui eſt inſpirée de Dieu, eſt utile pour inſtruire, pour corriger, & pour reprendre, afin que l'homme de Dieu ſoit parfait?*

R. L'abus que les Proteſtans font de ce paſſage eſt de la derniere évidence, puiſqu'il ne s'y agit que des livres de
v. 15. l'ancien Teſtament, qui ſont ces *ſaintes*

Lettres que ſaint Timothée avoit appriſes dès ſon enfance. Ainſi expliquer ce paſſage, comme s'il combattoit tout ce qui n'eſt pas cette Ecriture, ce ſeroit établir non ſeulement l'inutilité des Traditions, mais encore celle de tous les livres du nouveau Teſtament. D'ailleurs ce paſſage ne dit pas que *toute Ecriture, &c.* ſuffit, mais ſeulement *qu'elle eſt utile, &c.* Mais encore à quoi ce paſſage repreſente-t-il l'Ecriture utile? C'eſt à conduire les hommes à Jeſus-Chriſt *par la foi qui eſt en Jeſus-Chriſt*, dit ſaint Paul. Ce n'eſt pas pour leur enſeigner tous les dogmes, & les preceptes particuliers du Chriſtianiſme. Enfin quand ce paſſage diroit que l'Ecriture ſuffit pour enſeigner tout ce qu'un Chrétien doit ſçavoir, il faudroit y comprendre les Traditions, puiſque cette Ecriture les recommande en divers endroits; & ſur-tout dans les paſſages qui promettent la preſence du Saint-Eſprit dans le cœur de l'Egliſe, & la perſeverance de la verité dans ſa bouche. Car les Traditions divines ne ſont que les témoignages publics de l'Egliſe touchant la foi que les Apôtres ont enſeignée.

D. Expliquez encore l'endroit de l'Epître aux Galates, que les Proteſtans ont accoûtumé d'alleguer ſur ce ſujet:

Galat. 1. 8. *Quand nous vous annoncerions, & qu'un Ange du ciel vous annonceroit, outre ce qui vous a été annoncé, qu'il ſoit anathême :* Ce paſſage montre-t-il que ceux qui veulent joindre les Traditions à la ſainte Ecriture, doivent être anathematizez ?

R. On a de la peine à comprendre comment les Proteſtans peuvent employer ce paſſage pour montrer qu'on doit ſe ſervir uniquement de la ſainte Ecriture, puiſqu'il n'y eſt pas même parlé de la ſainte Ecriture. Les Fideles y ſont exhortez à ſe tenir religieuſement, non à ce qui leur a été écrit, mais à ce qui leur a été prêché. C'eſt pourquoi l'on peut même dire que ce paſſage eſt favorable à la Tradition de l'Egliſe; ce que les Apôtres ont prêché nous étant connu, non ſeulement par la ſainte Ecriture, mais auſſi par cette Tradition. Il y eſt même d'autant plus favorable, que le Saint-Eſprit y a voulu établir une regle, non ſeulement pour les temps Apoſtoliques, mais auſſi pour tous les temps de l'Egliſe. En quelque temps que ce ſoit qu'un homme oſe prêcher aux Chrétiens quelque choſe de different de ce qu'ils ont entendu prêcher juſqu'à leur temps, il doit être anathême. Ces inſtructions publiques contre leſquelles le Saint-Eſ-

prit défend de s'élever, c'eſt ce que nous nommons la Tradition de l'Egliſe.

D. Avez-vous quelque choſe à ajoûter ſur ce paſſage ?

R. J'ajoûte que quand ſaint Paul auroit dit, non pas *ce qui vous a été annoncé*, mais *ce qui a été écrit*, ce verſet ne ſeroit point oppoſé aux Traditions. En effet on ne doit pas traduire, *Outre ce qui a été évangelizé*; ce qui condamneroit les Lives du nouveau Teſtament, qui ont été poſterieurs à l'Epître aux Galates. Il faut traduire, *contre ce qui vous a été évangelizé.* Car c'eſt-là auſſi l'un des ſens que l'on peut donner, & que les P. R. donnent eux-mêmes ſouvent dans leur verſion au mot qui eſt employé dans l'original ; & il paroît dans le verſet precedent, que c'eſt-là le ſens qu'il faut choiſir. Saint Paul y reproche aux Galates, qu'ils ſe laiſſent abuſer par des ſeducteurs, qui vouloient renverſer l'Evangile de Jeſus-Chriſt. L'anathême qu'ordonne ſaint Paul, regarde donc des dogmes qui renverſent l'Evangile, & par conſequent des dogmes oppoſez à ce qui avoit été prêché aux Galates. Or les Traditions confirment l'Evangile, bien loin de le renverſer. Elles ſont conformes à ce qui a été prêché par les Apôtres. Elles ſont les inſtructions Apoſto-

Rom. xi 26. 24. II. 24. 16. 17.

liques elles-mêmes, que l'Egliſe nous preſente, ſelon qu'elle les a reçûës de main en main : l'Evangile les autoriſe en pluſieurs endroits, comme je l'ai remarqué. Ainſi on peut dire encore dans ce ſens, que ce paſſage eſt tout-à-fait oppoſé aux Proteſtans ſur ce ſujet. En condamnant les Traditions de toute l'Egliſe, ils prêchent contre ce que les Apôtres ont prêché & écrit ; & par là ils ſont dans le cas de l'anathême Apoſtolique.

CHAPITRE. XIV.

Des Conciles.

D. QUand il s'éleve dans l'Egliſe des differends qui la troublent conſiderablement, comment la ſainte Ecriture enſeigne-t-elle qu'on les doit terminer ?

R. Par les Conciles. C'eſt-là l'autorité principale que Dieu a établie dans ſon Egliſe, pour faire les changemens que les circonſtances du temps rendent neceſſaires ſur la Diſcipline, & pour declarer dans les conteſtations ſur la foi quels en ſont les veritables dogmes.

D. Les hommes peuvent-ils en quelques occaſions faire des changemens, à l'égard de la Diſcipline, dans les choſes

mêmes qui paroiſſent reglées par la parole de Dieu ?

R. Oüi : car Dieu ne les a pas établies comme des choſes invariables. On voit, par exemple, que les Apôtres ayant défendu de manger du ſang & des viandes étouffées, l'Egliſe n'a point crû dans la ſuite être obligée de faire obſerver cette défenſe à ſes enfans. Act. 15. 29.

D. Montrez par la parole de Dieu, qu'on doit ſe ſoûmettre à l'autorité des Conciles univerſels.

R. On peut raporter à cette matiere tous les paſſages qui repreſentent la ſageſſe de Dieu, & ſon amour pour l'Egliſe. Un Legiſlateur ne ſeroit pas ſage, ſi voulant regler une Societé, il lui donnoit des loix, ſans y établir des Juges qui interpretaſſent ces loix, lorſque le ſens en eſt conteſté, & auſquels les particuliers fuſſent obligez de ſe ſoûmettre. Il ſeroit de même indigne de la ſageſſe de Dieu d'avoir donné des loix à ſon Egliſe dans ſa parole, & de n'y avoir établi aucun tribunal auquel on dût recourir & obéir en cas de diviſion ſur le ſens de cette parole. Ce ſeroit-là avoir formé une Societé de deſordre & de confuſion. Or *Dieu*, comme parle ſaint Paul, *eſt un Dieu de paix, & non de confuſion & de deſordre.* C'eſt pourquoi on ne peut 1. Cor. 14. 33.

raiſonnablement douter qu'il n'y ait dans l'Egliſe un Tribunal propre à établir la paix, & à détruire les diviſions, quand il s'éleve des conteſtations entre les Chrétiens ſur le ſens de la parole de Dieu.

D. Trouve-t-on dans la ſainte Ecriture quelques paſſages plus particuliers ſur la ſoûmiſſion aux Conciles?

R. On en trouve dans l'ancien & dans le nouveau Teſtament.

D. Qu'y a-t-il dans l'ancien Teſtament ſur ce ſujet?

R. Moyſe ôte par un ordre formel aux particuliers le droit de reſiſter au grand Conſeil des Juifs, qui étoit une eſpece de Concile toûjours aſſemblé. Il declare que celui qui reſiſte au jugement que ce Conſeil prononcera ſur le ſens de la Loi, par la bouche du Pontife, doit être châtié exemplairement. *Vous irez*, dit-il, *aux Prêtres de la famille d'Aaron, & au Juge du temps auquel vous vivrez. Vous les interrogerez, & ils vous enſeigneront la verité. Vous ferez tout ce que vous diront ceux qui preſident dans le lieu que votre Dieu aura choiſi, & ce qu'ils vous enſeigneront de la Loi du Seigneur. Vous ſuivrez leur jugement ſans vous en détourner ni à droite, ni à gauche: & quiconque ſera aſſez ſuperbe pour deſobéir au Pontife & au*

Deuter. 17. 9.

Juge, ſera mis à mort. Dieu auroit eu moins de bonté pour l'Egliſe Chrétienne, que pour l'ancien peuple, s'il ne lui avoit pas laiſſé de même un moyen d'union, en ôtant aux particuliers le droit de reſiſter aux déciſions que rendent ſur le ſens de la ſainte parole, les Evêques aſſemblez au Concile.

D. Sur quel endroit du nouveau Teſtament fondez-vous votre ſoûmiſſion aux Conciles, quand ils décident dans les conteſtations ſur la foi, quels en ſont les veritables dogmes?

R. Sur les promeſſes de Dieu; & ces promeſſes ſe trouvent dans les promeſſes qu'il a faites à l'Egliſe, dans celles qui ſont faites en particulier aux Paſteurs aſſemblez, & dans le premier accompliſſement de ces promeſſes, qui ſe fit au Concile de Jeruſalem.

D. Quelles ſont les promeſſes faites à l'Egliſe, qui nous aſſurent de l'aſſiſtance de Dieu dans les Conciles?

R. Il y en a de deux ſortes. Les unes ſont les promeſſes touchant ſon infaillibilité, & les autres ſont les promeſſes touchant ſon étenduë.

D. Il eſt évident que les promeſſes ſur l'infallibilité de l'Egliſe emportent l'aſſiſtance du Saint-Eſprit dans ſes Conciles legitimes. Mais comment prouvez-

vous la même verité par les promeſſes qui regardent ſon étenduë ?

R. Les Conciles univerſels étant compoſez d'une grande multitude d'Evêques ſeparez les uns des autres par l'éloignement des lieux de leur ſejour, par la contrarieté de leurs interêts, par la difference de leur eſprit & de leurs paſſions, il eſt impoſſible qu'ils s'accordent tranquilement à rendre un faux témoignage ſur un fait auſſi public qu'eſt la créance de leurs Egliſes à l'égard des queſtions dont il s'agit. S'ils s'accordoient à declarer que toutes leurs Egliſes diſent ce qu'elles ne diſent pas effectivement, un menſonge ſi public & ſi viſible ſeroit l'effet de quelque violence éclatante, & connuë de tout le monde, contre laquelle ces Evêques reclameroient eux-mêmes quand ils ſeroient en liberté. Le conſentement tranquile d'un Concile univerſel ſur un article de foi, eſt donc une preuve évidente du ſentiment des Egliſes particulieres d'où ſont venus les Evêques qui le compoſent : & par conſequent c'eſt-là la voix de l'Egliſe univerſelle, qui, comme la ſainte Ecriture l'a promis, enſeigne toûjours la verité.

D. Comment la certitude de l'aſſiſtance du Saint-Eſprit dans les Conciles legitimes, eſt-elle fondée ſur les Promeſ-

ſes que Notre-Seigneur fait dans l'Ecriture aux Paſteurs aſſemblez ?

R. Jeſus-Chriſt a dit aux Apôtres : *Lorſque deux ou trois d'entre vous ſeront aſſemblez en mon nom, je ſerai au milieu d'eux.* Matth. 10. 19. Un principe general ſur les promeſſes & les loix qui ont été données aux Apôtres, eſt que celles qui ne ſont pas moins neceſſaires à l'Egliſe des ſiecles ſuivans qu'elles l'étoient à l'Egliſe de leur temps, regardent auſſi l'Egliſe de tous les ſiecles. Or l'aſſiſtance du Saint-Eſprit a toûjours été auſſi neceſſaire à l'Egliſe dans ſes Conciles legitimes, qu'elle lui étoit neceſſaire au commencement dans le temps des Apôtres. La promeſſe qui en eſt faite ici, regarde donc les Paſteurs aſſemblez dans tous les ſiecles de l'Egliſe. Elle n'appartient pas aux Conciles Provinciaux & Nationaux, parce que l'Egliſe pouvant recourir à une autorité ſuperieure, il ne lui eſt pas abſolument neceſſaire de trouver certainement la preſence de Jeſus-Chriſt dans ces Conciles particuliers. Mais comme entre les moyens humains, elle n'en a aucun ſuperieur aux Conciles univerſels, il lui eſt abſolument neceſſaire dans les grandes conteſtations qui la troublent, de trouver cette preſence de Jeſus-Chriſt dans ſes Conciles univerſels. C'eſt pour-

quoi on ne doit point douter que ces Conciles n'ayent droit à la promeſſe que Jeſus-Chriſt fait aux Paſteurs aſſemblez, *Lorſque deux ou trois d'entre vous ſeront aſſemblez en mon nom, je ſerai au milieu d'eux.*

D. Comment fondez-vous la ſoûmiſſion aux Conciles legitimes, ſur l'exemple du premier Concile de Jeruſalem ? Act. 15.

R. Un differend s'étant élevé parmi les premiers Chrétiens, on aſſembla à Jeruſalem un Concile, dont ils regarderent la déciſion comme un oracle du Saint-Eſprit. C'eſt-là un exemple pour tous les temps de l'Egliſe. En effet les Apôtres avoient droit chacun en leur particulier d'exiger des premiers Chrétiens l'obéiſſance à leurs déciſions ſur les conteſtations de ce temps-là. Mais ils aimerent mieux aſſembler un Concile, pour laiſſer aux ſiecles ſuivans un exemple du moyen qu'il faudroit employer dans les conteſtations qui pourroient y ſurvenir.

D. Que doit-on répondre aux Proteſtans, qui excuſent leur oppoſition aux Conciles par l'exemple des Apôtres & des autres Fideles, qui n'acquieſcerent point au grand Conſeil des Juifs, où Notre-Seigneur fut condamné ? Cela montre, diſent-ils, que les Chrétiens

ſont obligez d'examiner les déciſions des Conciles, & de ne s'y ſoûmettre, que lorſqu'ils ont connu que ces déciſions ſont conformes à la ſainte Ecriture.

R. Il y a trois differences conſiderables entre cette Aſſemblée des Juifs, & les Conciles de l'Egliſe, que les Proteſtans ont rejettez, par leſquelles on peut voir aiſément combien eſt vaine la conſequence qu'ils tirent de la condamnation prononcée par la Synagogue contre Notre-Seigneur, pour juſtifier leur conduite à l'égard des Conciles de l'Egliſe Catholique qu'ils rejettent.

D. Quelle eſt la premiere?

R. C'eſt que l'aſſiſtance de Dieu ne devoit pas être éternelle dans l'Egliſe Judaïque. Il avoit été prédit que Dieu établiroit une nouvelle alliance, & ſe choiſiroit un nouveau peuple. *Les jours viendront*, dit le Saint-Eſprit dans Jeremie, *où je traiterai avec les Iſraëlites une alliance nouvelle & differente de celle que j'ai traitée avec leurs peres, quand ils ſont ſortis d'Egypte.* *J'ai étendu*, dit Dieu en d'autres endroits, *j'ai étendu mes mains tout le iour vers un peuple incredule & opiniâtre. Je les exciterai à jalouſie par le choix d'un peuple, qui n'eſt pas preſentement mon peuple, & n'eſt encore qu'une nation inſenſée.* J'ajoûte que du temps de Notre-

Jerem. 31. 31.

Heb. 8. 8.

Iſa. 75. 2. Deut. 32. 21. Rom. 10. 19. & 21.

Seigneur, il étoit constant par la sainte Ecriture, & par la Tradition de l'Eglise Judaïque, qu'on étoit alors dans les temps du Messie, qui devoit traiter cette nouvelle alliance. Il n'y eut donc alors aucune raison de s'assurer de la presence de Dieu dans les Assemblées de l'Eglise Judaïque. L'on ne sçavoit point ainsi dans les temps de la Reformation des Protestans, que l'assistance divine dût alors cesser dans les Assemblées de l'Eglise Chrétienne, ni même qu'elle y doive cesser en aucun temps. Au contraire Jesus-Christ a promis formellement que cette pensée de la grace y persevereroit jusqu'à la fin du monde.

D. Avez-vous quelque chose à ajoûter sur cette premiere réponse ?

R. J'ajoûte que dans cette vûë on devroit même tirer des Assemblées de l'Eglise Judaïque une conclusion toute contraire à celle que les Protestans en tirent. En effet, Dieu ayant toûjours reglé les décisions de l'Eglise Judaïque sur la foi pendant le temps marqué pour la durée de son autorité ; de sorte qu'on n'en peut citer aucune de fausse pendant ce temps-là ; & l'assistance divine ne s'en étant retirée que dans le temps où le Saint-Esprit avoit formellement prédit que l'autorité de cette Eglise de-

voit ceſſer, il s'enſuit que Dieu conduit certainement ſur la foi les Aſſemblées legitimes de l'Egliſe Chrétienne, dans tout le temps pendant lequel l'autorité de l'Egliſe Chrétienne doit ſubſiſter, ſelon les oracles du Saint-Eſprit, c'eſt-à-dire, juſqu'à la fin du monde. Autrement la condition des Chrétiens ſeroit beaucoup inferieure à celle des Juifs; & Dieu accompliroit moins fidellement ſes promeſſes en faveur de l'Egliſe de J. C, qu'il n'a accompli celles qu'il avoit faites à la Synagogue.

D. Quelle eſt la ſeconde difference que vous avez remarquée entre les déciſions de l'Egliſe, auſquelles les Proteſtans ont reſiſté, & celle de la Synagogue à laquelle les Apôtres ne voulurent pas ſe ſoûmettre?

R. Cette déciſion de la Synagogue n'étoit point appuyée ſur ce que nous regardons entre les choſes exterieures comme le principal fondement des déciſions des Conciles; je veux parler du témoignage unanime que rend l'Egliſe touchant un dogme, en le propoſant comme un fait public, reçû d'abord & conſervé de même dans la ſuite par une infinité de témoins. Le ſujet dont il s'agiſſoit alors, n'étoit pas de cette nature. Il étoit queſtion de ſçavoir, ſi cet hom-

me en particulier, qu'on nommoit Jesus de Nazareth, étoit le veritable Messie. Le corps de l'Eglise Judaïque ne disoit point du temps de Jesus-Christ, que Moyse eût enseigné que ce Jesus n'étoit pas le Messie, à tous les Israëlites qu'il instruisoit dans le desert, & que cela étoit venu jusqu'à leur temps par le témoignage de toutes les generations suivantes. La Synagogue n'avoit donc point dans la décision dont il s'agit, le principal fondement des décisions des Conciles. Ainsi c'est raisonner avec peu de justesse, que de conclure de ce faux Decret de la Synagogue, que les Protestans ont pû examiner & rejetter les décisions de l'Eglise Catholique sur la foi, puisque celles-ci étoient au contraire appuyées sur ce principal fondement des décisions des Conciles. Les Conciles dont il s'agit avoient puisé leurs decrets sur la foi dans la Tradition de l'Eglise de leur temps. Car toute l'Eglise de leur temps proposoit les dogmes de ces decrets, comme des dogmes fondez sur un témoignage de l'Eglise universelle, & dans son origine, & dans sa suite, sans aucune interruption, je veux dire, qu'elle disoit: *Ces dogmes ont été enseignez par les Apôtres à toute l'Eglise, & ont été ensuite publiez dans l'Eglise par toutes ses generations jusqu'à present.*

D. Avez-

D. Avez-vous quelqu'autre choſe à ajoûter ſur cette ſeconde réponſe ?

R. J'ajoûte de même que ſur la réponſe precedente, qu'on devroit dans cette vûë tirer de l'exemple de l'Egliſe Judaïque, une concluſion toute contraire à celle qu'en tirent les Proteſtans. En effet, ſi l'on voit errer la Synagogue dans une queſtion où elle n'avoit aucun témoignage de toute l'Egliſe de ſon temps, qui favoriſât ſa déciſion ; on ne l'a point vû errer dans les dogmes de la foi, où elle avoit un témoignage de cette nature pour la conduire. L'Egliſe Judaïque enſeignoit alors que les Livres de l'ancien Teſtament avoient été compoſez par des hommes divins; qu'il viendroit un Meſſie ; qu'il y avoit une vie à venir ; que les hommes reſſuſciteroient, &c. Et elle enſeignoit ces dogmes, en diſant que dez l'origine de leur revelation, ils avoient été propoſez à toute l'Egliſe d'Iſraël, & qu'ils avoient enſuite été enſeignez par elle de generation en generation. Auſſi en tout cela diſoit-elle la verité, & on ne trouve point d'erreur dans les dogmes de la foi, où ſon témoignage attachoit ainſi une Tradition publique dans l'origine & dans la ſuite. Il faut donc conclure de l'exemple de l'Egliſe d'Iſraël, que l'Egliſe

Chrétienne ne peut point ſe tromper ſur la foi, quand ſes déciſions ſont autoriſées par un témoignage de cette nature ; je veux dire, quand la voix du corps de l'Egliſe eſt, que le dogme décidé par le Concile a été enſeigné d'abord par les Apôtres à l'Egliſe, & enſuite par l'Egliſe à ſes differentes generations. Si l'Egliſe Chrétienne pouvoit ſe tromper ſur des dogmes de la foi autoriſez par un témoignage de cette nature, ſa condition ſeroit pire que celle de l'Egliſe Judaïque ; puiſque celle-ci ne s'eſt jamais trompée ſur la foi, quand ſes dogmes ont été appuyez d'un tel témoignage. Et cela eſt, comme je l'ai remarqué, contraire, non ſeulement à l'amour de Dieu, & à ſes promeſſes en faveur de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, mais encore au bon ſens, qui fait voir une plus grande certitude dans les témoignages de l'Egliſe Chrétienne à cauſe de ſon étenduë, que dans ceux de l'Egliſe Judaïque. Or c'eſt ſur des dogmes de la foi qui étoient autoriſez par des témoignages de cette nature, que ceux de la R. P. R. ont reſiſté aux déciſions des Conciles.

D. Quelle eſt la troiſiéme difference que vous avez remarquée entre l'Aſſemblée de l'Egliſe Judaïque, qui a

condamné Jesus-Christ, & les Conciles de l'Eglise que les Protestans ont rejettez ?

R. C'est qu'il y avoit alors sur la terre une autorité divine, qui étoit beaucoup plus éminente que celle de la Synagogue, & dont celle-ci n'étoit que la figure, qui devoit disparoître, & ce sser au moment que paroîtroit celle dont elle étoit l'image. Je parle de l'autorité de Jesus-Christ, qui prouvoit sa mission celeste par une infinité de miracles. En effet, une décision sur la foi qui vient d'une autorité établie de Dieu, ne doit point passer pour legitime, quand elle est contraire à la décision d'une autre autorité superieure, qui subsiste dans le même temps. L'autorité de Notre-Seigneur établie par une infinité de miracles, étoit visiblement superieure à l'autorité de la Synagogue, qui n'étoit considerable qu'autant qu'elle avoit de rapport à J. C. & qu'elle le regardoit comme la fin de la Loi. C'étoit une aurore qui finissoit par le lever du Soleil. C'est pourquoi tout ce que la Synagogue pouvoit décider de contraire à ce qu'enseignoit Jesus-Christ, étoit évidemment de nulle valeur. Les Protestans ne peuvent pas ainsi dire sur les Conciles, dont ils ont rejetté les décisions, qu'il y avoit

alors ſur la terre une autorité ſuperieure à celle des Conciles : car il eſt inconteſtable que dans le temps de leur Reformation, il n'y avoit point d'autorité plus éminente que celle de ces Conciles, qui repreſentoient l'Egliſe univerſelle, & qui par cette raiſon avoient toûjours été reçûs de l'Egliſe & de toutes les Egliſes particulieres qui la compoſent ; l'Egliſe diſperſée ne pouvant être differente d'elle-même aſſemblée. C'eſt pour cela que les Conciles generaux tenus de la maniere qu'il convient, ont toûjours été acceptez de tout le corps ſucceſſif de l'Egliſe. Les Proteſtans ne peuvent donc, avec la moindre couleur, excuſer leur défaut de ſoûmiſſion à ces Conciles, par l'oppoſition que firent les Apôtres & les autres fideles aux decrets de la Synagogue contre Jeſus-Chriſt.

D. Voulez-vous auſſi ajoûter quelque choſe ſur cette troiſiéme réponſe ?

R. J'ajoûte de même que ſur les precedentes, qu'on devroit tirer dans cette vûë, de l'exemple de l'Egliſe Judaïque, une concluſion toute contraire à celle que les Proteſtans en tirent. En effet les fideles Iſraëlites n'ont jamais prétendu trouver dans des raiſonnemens ſur l'Ecriture, le droit de reſiſter

aux déciſions de l'Egliſe Judaïque. Ce n'eſt qu'en voyant ſur la terre une autorité plus éminente que la ſienne, & dont elle n'étoit que l'ombre, que les Apôtres ont refuſé leur ſoûmiſſion à ſes decrets. Les Chrétiens ſont donc auſſi obligez de ſe ſoûmettre à l'autorité des Conciles de l'Egliſe Chrétienne, pendant qu'ils ne voyent point au monde une autre autorité plus éminente, & c'eſt ce que l'on ne verra point juſqu'à ce que Jeſus-Chriſt revienne pour juger les vivans & les morts. C'eſt pourquoi je dis que l'exemple de l'Egliſe Judaïque montre que les Chrétiens ſont indiſpenſablement obligez de ſe ſoûmettre juſqu'à la fin du monde, ſur les dogmes de la foi, aux déciſions des Conciles generaux, qui repreſentoient l'Egliſe, & qui pour cela ont toûjours été acceptez par le corps ſucceſſif de l'Egliſe.

D. Eſt-ce-là tout ce que vous avez à dire ſur cette matiere?

R. Je dis que cette derniere conſideration a une force particuliere ſur l'eſprit des ſimples, qui compoſent le gros de l'Egliſe. Du temps de Jeſus-Chriſt il y avoit une autorité, dont ils pouvoient voir l'éminence par-deſſus celle de la Synagogue. Je parle ainſi dans

la vûë de tous ſes miracles, dont ils étoient les témoins. Ils pouvoient donc voir par eux-mêmes que la Synagogue jugeoit mal. Mais il eſt évident qu'il n'y a aucun moyen à la portée de ces ſimples, qui les mette en état de juger ſolidement, ſi l'Egliſe explique mal la ſainte Ecriture : Preuve indubitable que le deſſein de Dieu n'eſt point de les ſouſtraire en aucune occaſion à ſon autorité, & qu'ils doivent ſe ſoûmettre avec un profond reſpect aux déciſions des Conciles.

D. Ceux de la R. P. R. objectent ici, que ſelon la doctrine des Catholiques, la déciſion de la Synagogue devoit empêcher les hommes de pouvoir connoître ſi l'autorité de Jeſus-Chriſt étoit une autorité celeſte, parce que ſes miracles, qui ſont le moyen proportionné à la portée des ſimples, pour connoître cette verité, pouvoient être de vrais miracles, ou des miracles de menſonge. Or comme c'eſt, ſelon les Catholiques, à l'Egliſe à décider quels ſont les faux & les veritables miracles, la Synagogue conſiderant les miracles de Jeſus-Chriſt comme des miracles de menſonge, les fideles de ce temps-là n'euſſent pas dû, ſelon les Catholiques, ſe laiſſer toucher par les miracles de Jeſus-Chriſt.

R. Cette distinction de vrais & de faux miracles n'a lieu qu'à l'égard de ceux qui sont peu considerables par leur qualité, leur petit nombre, & par les autres circonstances. Car en ces occasions, les miracles peuvent être vrais, ou faux. Un fidele doute donc alors trés-raisonnablement, & attend avec respect le jugement de l'Eglise. Mais cette distinction n'a point de lieu, quand il s'agit de miracles, où l'on admire la qualité, la quantité, & les autres circonstances, qui ont distingué ceux de Moyse, & ensuite ceux de Jesus-Christ, & enfin ceux des Apôtres. Le doigt de Dieu est visible dans ceux-ci; & sans que l'Eglise parle, toutes les ames dociles qui cherchent Dieu veritablement, quelque peu intelligentes qu'elles soient, apperçoivent l'autorité divine, qui paroît avec éclat, & trouvent sujet de s'écrier avec une entiere confiance : *Personne ne peut faire ces miracles, si Dieu n'est avec lui. Quand le Christ sera venu, fera-t-il plus de merveilles, que ce homme en fait ?* C'est-là ce que disoient les Juifs qui cherchoient sincerement leur salut, & ce qui les obligeoit le plus à croire à Jesus-Christ. C'est aussi là ce qui obligeoit Notre-Seigneur à dire à tous les Juifs, *Qu'ils*

Jean 3. 2. 7. & 30.

Jean 15. 24. *étoient inexcuſables, parce qu'il avoit fait en leur preſence des miracles que perſonne n'avoit faits avant lui.*

D. Que concluez-vous de tout cela ?

R. J'en conclus qu'il eſt évident que Dieu connoiſſant le foible des peuples ſur l'examen, les veut toûjours conduire par quelque autorité. Quand il a mis ſes veritez en dépôt dans l'Egliſe, les fideles doivent ſe déterminer ſur la foi par l'autorité du témoignage de cette Egliſe. Si ce témoignage eſt troublé par des conteſtations qui le rendent obſcur au peuple, on doit s'en rapporter à l'autorité de l'aſſemblée des Conducteurs de l'Egliſe. S'il y a eu des temps où Dieu n'a pas voulu qu'on s'en rapportât à l'autorité de ſes Conducteurs, il y a fait paroître une autre autorité, qui étoit bien plus éclatante. Telle étoit en comparaiſon de l'autorité de la Synagogue, celle de Notre-Seigneur & des Apôtres, dont Dieu faiſoit connoître la miſſion celeſte par cette foule de miracles illuſtres, qui ſont toûjours ſa voix, & jamais celle du demon.

D. Si l'on doit ainſi ſe rapporter à ce que dit l'Egliſe, quand elle ſe trouve dans des temps de tranquillité, & à ce que décident les Conciles, quand la tranquillité de l'Egliſe eſt troublée par

quelques diviſions, il n'y a point de peine à trouver les veritez de la foi, & il n'eſt pas neceſſaire de mediter inceſſamment les ſaintes Ecritures, comme l'ordonne le Saint-Eſprit.

R. Il eſt vrai que, ſelon les principes de l'Egliſe Catholique, on n'a point de peine à trouver les dogmes de la foi; & c'eſt-là une des preuves qui demontrent la ſolidité de ſes principes. Car le Chriſtianiſme étant deſtiné pour ſauver une infinité de ſimples, doit être facile à trouver. Au contraire les veritez de la foi ſeroient difficiles à trouver ſelon les principes des Proteſtans, qui veulent que l'Egliſe viſible puiſſe donner à la ſainte Ecriture des explications incompatibles avec le ſalut; & que chacun ſoit dans l'obligation d'examiner ſurtout les choſes eſſentielles, ſi elle les explique bien ou mal. Ce principe expoſe à de perpetuelles diſputes, dont la plûpart des Chrétiens ſont incapables, & même dont Dieu ne veut pas qu'ils s'embarraſſent. *Si quelqu'un veut diſputer*, dit ſaint Paul, *nous n'avons pas cette coûtume, ni les Egliſes de Dieu. Fuyez les diſputes & les conteſtations: car elles ſont inutiles.* La Religion Catholique ſeule a ce caractere du Chriſtianiſme, qui eſt d'éloigner l'eſprit de diſpute. Mais elle or-

1. Cor. 11. 16. 1. Tim. 6. 5. & 20. 2. Tim. 2. 16. 23. & 24. Tit. 3. 9.

donne en même temps, ſelon que le Saint-Eſprit le veut, qu'on s'inſtruiſe avec un eſprit de ſoûmiſſion, & pour cet effet qu'on medite la loi de Dieu jour & nuit.

Pſal. 1. 2.

CHAPITRE XV.

Du Pape.

D. LA parole de Dieu enſeigne-t-elle qu'il doive y avoir une primauté dans l'Egliſe entre les Paſteurs; que cette primauté ſoit de droit divin; & que ce ne ſoit pas une ſimple preſéance d'honneur & de dignité, mais encore une préeminence d'autorité & de juriſdiction?

R. Oüi. Dieu avoit autrefois établi un ſouverain Sacrificateur, à l'égard duquel il avoit dit par Moyſe : *L'homme qui ſe ſera porté fierement pour ne point obéir au Sacrificateur, ſera puni de mort, afin que tout le monde craigne, & qu'il n'arrive plus à perſonne d'être enflé d'orgueil.*

Deut. 17. 12.

D. L'Evangile marque-t-il auſſi quelque primauté, & quelque autorité ſuprême dans l'Egliſe Chrétienne?

R. Jeſus-Chriſt parle de quelqu'un qui y ſeroit le plus grand, & qui gou-

verneroit les autres. Il preſcrit à ce Superieur une humilité profonde, & lui propoſe ſon exemple, en lui montrant comment, quoi qu'il fût le Maître, il ſervoit les hommes, bien loin de ſe faire ſervir par eux. *Que celui qui eſt le plus grand entre vous*, dit-il, *ſoit comme le moindre, & celui qui gouverne comme celui qui ſert : comme le Fils de l'homme n'eſt pas venu pour être ſervi, mais pour ſervir, & donner ſa vie pour la redemption de pluſieurs.* Il doit donc y avoir dans l'Egliſe quelqu'un qui ſoit le plus grand, quelqu'un qui gouverne les autres, quelqu'un qui par l'eſprit humble avec lequel Notre-Seigneur agiſſoit dans ſa ſuperiorité, doit plus particulierement ſervir d'exemple.

Luc. 22.26.

Matth. 20.28.

D. A qui Jeſus-Chriſt donna-t-il d'abord cette dignité ?

R. Nous apprenons dans le même paſſage, que ce fut à ſaint Pierre. Car après que Notre-Seigneur eut declaré qu'il y auroit dans ſon Egliſe un premier, un Conducteur, qui ſeroit comme ſon Vicaire, qui le repreſenteroit, & qui recevroit de lui l'exercice de ſa ſuperiorité à ſa place, il s'adreſſe auſſi-tôt à ſaint Pierre, & lui dit : *Simon, Simon, ſatan a demandé de vous cribler, comme on crible le bled : mais j'ai prié*

Luc. 22. 31.

pour vous que votre foi ne manque point. Confirmez donc vos freres quand vous ſerez converti.

D. Y a-t-il dans le nouveau Teſtament des marques de la ſuperiorité de S. Pierre ?

R. Il y en a pluſieurs. Par exemple, ſaint Pierre eſt nommé ordinairement avant les autres Apôtres, & même avant ſaint André ſon frere, qui étoit plus ancien que lui par rapport à l'âge & à la vocation à l'Apoſtolat. Quand les Evangeliſtes nomment tous les Apôtres, ils nomment les autres confuſément. Dans ſaint Matthieu, ſaint André eſt nommé avant les dix autres. Dans ſaint Marc, c'eſt ſaint Jacques. Dans ſaint Luc, c'eſt tantôt ſaint André, & tantôt ſaint Jean. Mais ils s'accordent tous à nommer ſaint Pierre le premier, lorſqu'ils font le catalogue des douze Apôtres.

Matth. 10. Marc. 3. 26. Luc. 6. 14. Act. 1. 13.

D. Quelles ſont les autres marques de la ſuperiorité de S. Pierre que vous avez trouvées dans les Evangeliſtes ?

R. Quand ils parlent de ſaint André, ils ajoûtent le plus ſouvent la qualité de *Frere de Simon Pierre.* Ils n'ont jamais ainſi nommé ſaint Pierre frere de ſaint André. Ils concevoient donc qu'il y avoit en ſaint Pierre une dignité qui rendoit cette parenté glorieuſe pour ſaint

Matth. 4. 18. & 10. 2. Marc. 1. 16. Luc. 6. 14. Jean 1. 40 & 6. 8.

André. Saint Matthieu rapportant le nom des douze Apôtres, ne ſe contente pas de nommer ſaint Pierre avant les autres, mais il lui donne poſitivement le nom de premier. *Le premier*, dit-il, *Simon appellé Pierre.* Notre-Seigneur change non ſeulement ſon nom; mais il lui donne encore le nom de Cephas, qui, ſelon l'explication de Jeſus-Chriſt, ſignifioit qu'il étoit la pierre ſur laquelle il vouloit bâtir ſon Egliſe. Matth. 10. 2. Matth. 16. 18.

D. Continuez de rapporter les marques de la ſuperiorité de S. Pierre, qui paroiſſent dans l'Evangile.

R. Notre-Seigneur lui donne en particulier les prérogatives qu'il ne donne aux autres qu'en commun. Par exemple, les douze Apôtres ſont repreſentez comme les douze fondemens de la Cité de Dieu : mais il n'y a que ſaint Pierre à qui il ſoit dit en particulier : *Je fonderai ſur vous mon Egliſe.* Notre-Seigneur dit aux Apôtres en commun : *Ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié dans le ciel; & ce que vous aurez délié ſur la terre, ſera délié dans le ciel.* Mais il n'y a que ſaint Pierre à qui Notre-Seigneur ait dit en particulier : *Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux: ce que vous aurez lié ſur la terre, ſera lié dans le ciel; & ce que vous aurez délié ſur la terre, ſera délié dans le* Apoc. 21. 14. Matth. 18. 18. Matth. 16. 19.

ciel. De même Jesus Christ a dit seulement à saint Pierre en particulier : *Paissez mes brebis* ; & il le lui a dit plusieurs fois, pour rendre cette commission plus solennelle, & pour appliquer davantage l'attention de l'Eglise sur cette marque de distinction qu'il donnoit à cet Apôtre.

Joan. 21. 15. & 16.

D. Cette difference prouve-t-elle quelque primauté dans S. Pierre ?

R. Oüi : car si un Roi disoit à un homme, qu'il le fait General de son armée, on verroit bien qu'il seroit au-dessus des personnes à qui le Roi auroit dit en commun qu'il les fait Generaux de son armée.

D. Le nouveau Testament fournit-il d'autres marques de la primauté de S. Pierre ?

R. C'est lui qui ouvrit les portes de l'Eglise aux Juifs & aux Gentils par sa prédication au jour de la Pentecôte, & aux Gentils par son discours à Corneille. Il presida dans l'assemblée où saint Mathias fut élû en la place de Judas, & dans le Concile de Jerusalem, où il propose le sujet de la contestation. S. Paul l'alla visiter préferablement aux autres Apôtres. *Aprés trois années*, dit-il, *je vins à Jerusalem pour voir Pierre, & je demeurai chez lui quinze jours ; mais je ne*

Act. 2. 14. Act. 10. 34. Act. 1. 15. Act. 15. 7. Galat. 1. 18.

vis aucun des autres Apôtres, ſi ce n'eſt Jacques frere du Seigneur.

D. Y a-t-il encore dans l'Evangile quelque preuve de la primauté de ſaint Pierre ?

R. En voici une trés-conſiderable. C'eſt que ſaint Pierre eſt ſouvent nommé en particulier dans des verſets, où les Apôtres ne ſont nommez qu'en general. Par exemple, ſaint Marc dit : *Simon & ceux qui étoient avec lui, ſuivirent le Seigneur.* Ce même Evangeliſte rapporte que les Anges dirent aux ſaintes femmes : *Allez dire à ſes Diſciples & à Pierre, qu'il va devant vous en Galilée.* Cette même façon de parler eſt expliquée par ſaint Luc : *Pierre*, dit-il dans ſon Evangile, *& ceux qui étoient avec lui, étoient accablez de ſommeil.* Et dans les Actes : *Alors Pierre & les autres Apôtres répondirent : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* S. Pierre ne ſeroit point ainſi diſtingué des autres, s'il n'y eût eu entre eux aucune ſuperiorité.

Marc. 1. 36. & 16. 7.

Luc. 9. 32.

Act. 5. 29.

D. Cette primauté n'a-t-elle point dû finir dans l'Egliſe aprés la vie des Apôtres ?

R. On reconnoît qu'un établiſſement de Jeſus-Chriſt doit durer toûjours, quand on en a autant de beſoin dans la ſuite des ſiecles, qu'on en avoit au

commencement du Chriſtianiſme. C'eſt pourquoi on continuë toûjours l'uſage des Sacremens, quoi que ce ſoit aux Apôtres que Jeſus-Chriſt parloit, quand il en a ordonné l'adminiſtration. Or cette primauté n'eſt pas moins neceſſaire dans la ſuite, qu'elle l'étoit au commencement de l'Egliſe. Elle en a eu même un plus grand beſoin depuis la mort des Apôtres, à cauſe de la multiplication de ſes Miniſtres, & de la diminution de leur ſainteté.

D. Ne ſemble-t-il pas que s'il y avoit eu quelque primauté entre les Diſciples de Notre-Seigneur, il ne leur auroit pas dit, lorſqu'ils conteſtoient pour ſçavoir lequel d'entre eux ſeroit le plus grand : *Les Rois des nations les traitent avec empire : il n'en ſera pas de même de vous !*

Luc. 22, 25.

R. Ce paſſage prouve au contraire, comme je l'ai déja montré, qu'il y auroit une primauté entre les Diſciples de Notre-Seigneur Car aprés leur avoir marqué qu'elle ne ſeroit pas ſemblable à celle des Rois des Gentils, qui ont leur gloire & leurs plaiſirs plus à cœur que le bien de leurs peuples, il leur apprend que cete primauté ſeroit de la nature de la ſienne, c'eſt-à-dire, accompagnée de douceur & d'humilité.

D. Citez encore le paſſage tout entier.

R. *Les Rois des nations les traitent avec empire : mais qu'il n'en ſoit pas ainſi de vous.* Car c'eſt de cette maniere qu'on doit traduire ce paſſage : *Qu'il n'en ſoit pas ainſi de vous : mais que celui qui eſt le plus grand entre vous, devienne comme le moindre, & celui qui gouverne comme celui qui ſert ; car ne ſuis-je pas entre vous comme le ſerviteur ?* Il eſt évident que Notre-Seigneur deſabuſe ſeulement ſes Diſciples ſur la nature de cette primauté ; parce qu'ils s'étoient imaginez le regne du Meſſie comme un regne terreſtre. Mais bien loin de nier dans ce paſſage qu'il dût y avoir une primauté entre eux, il l'enſeigne poſitivement : *Que le plus grand d'entre vous devienne comme le moindre.* Il devoit donc y en avoir entre eux un plus grand. *Que celui qui gouverne, ſoit comme celui qui ſert.* Il devoit donc y en avoir entre eux un qui gouverneroit. *Car ne ſuis-je pas entre vous comme le ſerviteur ?* Il devoit y avoir entre eux quelqu'un qui auroit l'autorité de Jeſus-Chriſt, & qui ſeroit obligé de s'en ſervir avec la même humilité. Notre-Seigneur dit encore en un autre endroit au même ſens : *Celui qui eſt le plus grand entre vous, ſera votre ſerviteur.* On peut rap- Matth. 23. 11.

Matth. 20. 22. & 23. porter à ce ſujet, l'endroit où les fils de Zebedée viennent demander à Notre-Seigneur la primauté dans ſon royaume. Notre-Seigneur ne leur nie point qu'il y en eût une ; mais il leur inſinuë, en parlant de ſon calice, que cette primauté étoit d'une autre nature qu'ils ne ſe l'imaginoient ; & il leur declare enſuite qu'elle n'étoit point pour eux, & qu'elle étoit deſtinée pour quelqu'autre perſonne. *Je ne puis*, leur dit-il, *vous accorder la place que vous demandez. Il faut que je la donne à ceux à qui mon Pere l'a preparée.* Tous les paſſages que j'ai alleguez, font aſſez voir que ſaint Pierre étoit le Diſciple à qui cette place étoit deſtinée.

D. Comment S. Paul ne marque-t-il point cette primauté de ſaint Pierre dans le quatriéme chapitre de ſon Epître aux Epheſiens, où il fait une liſte exacte des charges de l'Egliſe ? Cela ſemble d'autant plus étonnant, que l'Apôtre y parle des moyens que Dieu a établis pour arriver à l'unité de la foi. *Il a donné*, dit-il, *les uns pour être Apôtres, les autres pour être Prophetes, les autres pour être Evangeliſtes, les autres pour être Paſteurs & Docteurs, afin qu'ils travaillent aux fonctions du miniſtere, juſqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi.*

Epheſ. 4. 11. 12. & 13.

R. Raiſonner ainſi par le ſilence du Saint-Eſprit dans quelques paſſages ſur un dogme dont il nous ſemble qu'il eût été à propos d'y parler contre les autres paſſages où ce dogme eſt enſeigné, c'eſt employer un moyen propre à détruire ce qu'il y a de plus eſſentiel dans la Religion. Ainſi parce que l'Ange dit à la ſainte Vierge : *Le Saint-Eſprit viendra ſur vous : c'eſt pourquoi le Saint qui naîtra de vous, ſera appellé le Fils de Dieu*, ne fondant cette qualité de Fils de Dieu que ſur l'operation du Saint-Eſprit dans le ſein de la Vierge, lorſqu'il vient lui annoncer la grandeur de la grace que Dieu lui fait, les ennemis de la divinité de Notre-Seigneur concluent qu'il n'eſt point Fils de Dieu par une generation éternelle. Ils abuſent de même de l'endroit où les Juifs ſe ſcandaliſent de ce que Notre-Seigneur ſe faiſoit Dieu, parce qu'il répond ſeulement que le Pere l'a envoyé au monde, & que l'Ecriture donne le titre de dieux aux hommes, à qui il a communiqué une partie de ſon autorité. Quand nous ne ſçaurions aucune des raiſons pour leſquelles une doctrine eſt paſſée ſous ſilence dans un endroit, il doit nous ſuffire, pour la croire, qu'elle ſoit clairement enſeignée en d'autres endroits. Ainſi le ſilence de S.

Luc. 1. 35.

Jean 10. 34. 35. & 36.

Paul ſur la primauté de ſaint Pierre dans le paſſage dont il s'agit, ne peut pas nous empêcher raiſonnablement de croire ce qu'en diſent clairement tous les oracles que j'ai alleguez.

D. Aprés cette reflexion generale, dites-moi s'il eſt certain que ſaint Paul ait voulu faire ici une liſte des charges de l'Egliſe.

R. Le contraire eſt trés-certain. Car ſaint Paul ne fait point ici la diſtinction des Evêques, des Prêtres & des Diacres, qu'on trouve en d'autres endroits du nouveau Teſtament. Seroit-ce bien raiſonner, que de conclure de cet endroit, qu'il n'y avoit point de Diacres qui s'occupaſſent à inſtruire les premiers Chrétiens ? Non. Car il y a divers paſſages qui le diſent poſitivement. De même ſi l'on inferoit du douziéme chapitre de la premiere Epître aux Corinthiens, où *S.* Paul ne nomme que *les Apôtres, les Prophetes & les Docteurs*, qu'il n'y avoit point alors d'*Evangeliſtes* dans l'Egliſe : on raiſonneroit trés-mal. Car le quatriéme chap. de l'Epître aux Epheſiens nomme les Evangeliſtes, dont il n'eſt point parlé dans le douziéme chap. de la premiere Epître aux Corinthiens. Ainſi ceux qui concluent du quatriéme de l'Epître aux Epheſiens, qu'il n'y avoit point alors de

Act. 6. 9. 10. & 8. 5.

1. Cor. 12. 28. & 29.

premier dans l'Egliſe, errent évidemment. Car Notre-Seigneur dit en ſaint Luc, qu'il devoit y avoir un premier Superieur qui gouverneroit les autres. Et les Evangeliſtes montrent clairement en divers endroits, que ce premier étoit S. Pierre. Luc. 22, 26.

D. Quelle raiſon peut avoir euë ſaint Paul de ne point parler de la primauté de S. Pierre dans ce paſſage de l'Epître aux Epheſiens?

R. C'eſt parce que ſon deſſein eſt dans cet endroit d'empêcher qu'il ne s'élevât des diviſions entre les Epheſiens à l'occaſion des differentes ſortes de Conducteurs qu'on voyoit dans cette Egliſe, comme il y en avoit de trés-fâcheuſes dans les autres Egliſes. Ce deſſein paroît dès le commencement du chapitre. *Travaillez*, dit ſaint Paul, *à conſerver l'unité de l'eſprit par le lien de la paix.* Il prouve enſuite la neceſſité de ce devoir, parce que les Chrétiens ſont *un ſeul corps*, qu'ils n'ont qu'*une ſeule eſperance*, *un Seigneur*, *une foi*, *un Baptême*, *un même Pere*, *qui eſt Dieu.* Enſuite il combat l'eſprit de jalouſie, que ceux qui étoient moins élevez pouvoient prendre contre ceux qui l'étoient davantage; où montrant que c'étoit Notre-Seigneur lui-même qui avoit diſtribué ſes dons, & avoit ac- Ephes. 4. 3. v. 4. 5. 6.

cordé une certaine grace à chacun, afin qu'ils puſſent tous contribuer à l'édification de l'Egliſe. C'eſt dans cet endroit qu'il parle des differentes dignitez de l'Egliſe, & qu'il dit que c'eſt de Jeſus-Chriſt qu'elles viennent, & qu'elles ſont deſtinées pour prouver l'unité de ſon Corps myſtique; deux raiſons trés-propres à empêcher qu'à l'occaſion de ces differens Conducteurs, il ne ſe formât des diviſions dans l'Egliſe d'Epheſe. Saint Paul étoit donc obligé par rapport à ſon deſſein, de ne nommer ici que les differentes ſortes de Conducteurs que les Epheſiens voyoient au milieu d'eux, & qui pouvoient ſervir d'occaſion aux diviſions qu'il vouloit prévenir, & de ne point parler de S. Pierre, qui étant principalement l'Apôtre de la Circonciſion, n'alloit point à Epheſe.

Gal. 2. 7. & 8.

D. Saint Paul a prédit qu'on verroit paroître un jour *l'homme de peché, le fils de perdition; qui s'élevera au-deſſus de tout ce qui eſt appellé Dieu, juſqu'à s'aſſeoir dans le Temple de Dieu, voulant lui-même paſſer pour Dieu*: que dites-vous de l'application que les Proteſtans font de cet Oracle au Pape, qu'ils diſent être l'Antechriſt?

2. Theſ. 2. 3. & 4.

R. Ils ne tomberoient pas dans un ſi étrange excés, s'ils liſoient bien les ſain-

tes Ecritures. Car cette explication ne s'accorde ni avec ce paſſage même, ni avec d'autres endroits de la ſainte Ecriture.

D. Pourquoi dites-vous que l'explication que les Proteſtans donnent à cet endroit de la ſeconde Epître aux Theſſaloniciens, ne s'accorde pas avec ce paſſage même ?

R. C'eſt parce que l'homme dont il s'agit doit apoſtaſier quand il paroîtra, & que les Evêques de Rome, de l'aveu même des Proteſtans, n'ont pas apoſtaſié quand ils ont commencé de paroître. Saint Paul parle là d'un ſeul homme. Or les Papes ſont une ſucceſſion de pluſieurs hommes dans une même chaire. Le Pape ne s'éleve point au-deſſus de Dieu, & ne veut point paſſer pour Dieu. Nous le regardons ſeulement comme le premier de ſes Miniſtres. Les Papes ne ſe vantent pas de faire des miracles, & ne s'en ſont jamais plus vantés que les autres Evêques de l'Egliſe. Enfin il eſt ridicule de dire que des Papes, auſſi ſaints que le ſont, de l'aveu de tout le monde, pluſieurs de ceux qui ont rempli cette place, ſoient ces hommes de peché, cet impie dont parle S. Paul.

D. Pourquoi avez-vous dit que l'explication des Proteſtans ſur ce paſſage

ne s'accorde pas avec d'autres endroits de l'Ecriture ſainte ?

R. Il eſt encore parlé de l'Antechriſt dans les Epîtres de S. Jean. Et cet Apôtre en donne deux caracteres. Le premier, c'eſt de ſortir de l'Egliſe. *Il y a déja*, dit-il, *pluſieurs Antechriſts. Ils ſont ſortis d'entre nous.* Le ſecond, c'eſt de nier le Pere & le Fils, c'eſt-à-dire, de nier que Dieu ſoit Pere de Notre-Seigneur, & que Notre-Seigneur ſoit venu au monde avec une veritable chair. C'eſt pourquoi dans d'autres chapitres il donne pour caractere de l'Antechriſt, *de diviſer Jeſus*, & de nier qu'il *ſoit venu dans une chair.* Or les Evêques de Rome ne ſont point ſortis de l'unité de l'Egliſe, & n'ont jamais enſeigné ces hereſies contre la perſonne de Jeſus-Chriſt.

1. Jean 2. 18. & 19.
2. Jean 7.
1. Jean 4. 2. & 3.
2. Jean 7.

D. De qui eſt-ce donc que ſaint Paul veut parler en cet endroit ?

R. Quand je n'aurois aucune conjecture ſur le veritable ſens de ce paſſage, je ne ſerois pas moins aſſuré de la fauſſeté d'un ſens ſi blaſphematoire contre une dignité & une autorité que Notre-Seigneur a conſacrée dans ſon Egliſe ; car il n'eſt pas ſurprenant qu'il y ait dans la ſainte Ecriture, & ſur-tout dans les propheties, des paſſages que nous n'entendons pas,

D.

D. Cette prophetie touchant l'homme de peché eſt-elle accomplie ?

R. Elle a commencé de l'être, & elle doit l'être encore pluspleinement.

D. Quand eſt-ce qu'elle a commencé d'être accomplie ?

R. C'eſt dans Simon le Magicien, cet homme abominable, qui s'oppoſoit ou par lui-même, ou par ſes ſuppôts, aux Apôtres dans tous les endroits où ils vouloient établir la gloire de Jeſus-Chriſt.

D. Comment peut-on appliquer à Simon le Magicien ce que dit le S. Eſprit dans ce paſſage ?

R. S. Paul parle d'une choſe qui doit préceder la venuë du Seigneur. Or la deſtruction de Jeruſalem, avant laquelle Simon parut, porte ce nom de la venuë du Seigneur. En divers endroits du nouveau Teſtament, de même que dans l'Ancien, la premiere deſtruction de Jeruſalem, & celle de Babylone, ſont nommées *la journée du Seigneur, l'avenement de Dieu.* D'ailleurs Simon le Magicien parut accompagné de la puiſſance de Satan, avec toute ſorte de faux miracles, & de prodiges de tromperies. Il s'élevoit au-deſſus de Dieu, prétendant être le grand Dieu. C'eſt pourqui il ſe faiſoit nommer à Samarie, *la grande vertu de*

Matth. 10. 23. & 16. 28.

Joël 2. 1. 11. 13.

Act. 8. 20.

Dieu, comme le dit saint Luc. Il tâchoit par conſequent de s'établir dans l'Egliſe, qui eſt le temple de Dieu, comme s'il en eût été le Dieu. Et même il eut le credit de ſe faire reconnoître pour tel dans le temple de Samarie, qui peut être nommé un temple de Dieu, parce que les Schiſmatiques l'avoient conſacré au ſervice de Dieu. Enfin ce malheureux perit par un jugement que Dieu exerça ſur lui.

D. La ſainte Ecriture fournit-elle d'autres caracteres, pour montrer que l'Apôtre penſoit à Simon le Magicien, en parlant de l'homme de peché ?

R. Cet Hereſiarque avoit auſſi les caracteres de l'Antechriſt, que ſaint Jean a donnés. Il ſe ſepara de l'Egliſe, où il étoit entré par le Baptême. Et entre autres hereſies, il enſeignoit que Dieu n'étoit point le Pere de Notre-Seigneur Jeſus Chriſt, ce qui eſt nier le Pere; & que Jeſus-Chriſt n'avoit pas eu une veritable chair, ce qui étoit renoncer au Fils.

D. Eſt ce-là tout l'accompliſſement de l'oracle de la ſeconde Epître aux Theſſaloniciens ?

R. J'ai déja dit qu'il devoit être accompli encore plus pleinement. Comme la deſtruction de Jeruſalem eſt une figure de celle du monde, cet Antechriſt

eſt la figure d'un autre Antechriſt encore plus conſiderable, qui doit venir avant la fin du monde, qui fera de grands ravages dans l'Egliſe, & qui ſera détruit par la gloire du ſecond avenement de Notre-Seigneur.

Fin du premier Tome.

ANT
1761637.

4107

X
C52